



NI BLEU NI ROUGE.

LA MOUVANCE DES « VIOLETS » DANS LE CANADA FRANÇAIS PRÉCONFÉDÉRATIF (1858-1867)

Mémoire présenté

dans le cadre du programme maîtrise en histoire (1653)

en vue de l'obtention du grade maître ès arts (M.A.)

PAR

© **JUSTIN DUBÉ**

11 novembre 2022

Composition du jury :

Julien Goyette, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Jean-René Thuot, codirecteur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Éric Bédard, examinateur externe, Université TÉLUQ

Michel Ducharme, examinateur externe, University of British Columbia

Dépôt initial le 14 juillet 2022

Dépôt final le 11 novembre 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

REMERCIEMENTS

Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain ; si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veillent les gardes.

PSAUMES, 126,1

Sans hésitation, je remercie mes parents, Bernard Dubé et Suzie Beaulieu, du plus profond de mon cœur. Vous m'avez tant offert. Merci encore pour votre soutien inconditionnel.

Je salue ensuite très chaleureusement mes deux directeurs de recherche, les Professeurs Julien Goyette et Jean-René Thuot. Votre expertise, vos conseils judicieux, vos encouragements et votre humour ont été très appréciés. Ce fut un honneur d'échanger et de me former avec vous !

J'élargis mes remerciements à l'ensemble du corps professoral du Département des Lettres et Humanités (et affiliés) de l'Université du Québec à Rimouski. Je pense à Nicolas Beaudry, Catherine Broué, Karine Hébert, Claude La Charité, André Mineau et Manon Savard. J'en profite pour adresser un mot particulier à Maxime Gohier, qui m'a ouvert les portes à tant de belles opportunités et avec qui j'ai toujours eu du plaisir à travailler. J'exprime du même souffle ma très cordiale reconnaissance à Marie-Ange Croft pour ses relectures attentives et pertinentes. Bref, merci à tous pour ces cinq belles années à l'UQAR.

Je tiens également à témoigner ma gratitude aux organismes subventionnaires du CRSHC et du FRQSC pour leurs contributions financières. Merci aussi aux évaluateurs externes, les Professeurs Éric Bédard et Michel Ducharme, pour leurs commentaires et suggestions.

En terminant, je décerne une mention spéciale à ma sœur, la D^{re} Florence Dubé. Tu tenais à être présente dans les remerciements, alors t'y voici ! Certes, ce serait quelque peu exagéré de dire que ta participation à la réalisation de cette recherche fut essentielle, mais tu es drôle et je t'aime fort. Tu mérites bien une petite tape dans le dos pour tout ce que tu as fait au front durant la pandémie. Merci à toutes les autres personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont pu contribuer à la genèse de ce mémoire – clin d'œil rapide à Hubert Lemieux pour ses sages conseils sur la numérotation des titres !

Quid autem habes quod non accepisti ?

1 CORINTHIENS 4,6-7

RÉSUMÉ

La vie politique du XIX^e siècle canadien-français a longtemps été réduite à l'antagonisme entre les « bleus » (conservateurs) et les « rouges » (libéraux radicaux), ou encore entre les ultramontains (droite religieuse) et les anticléricaux (laïcistes). Ces tensions tendent à masquer l'existence d'autres tendances, pourtant tout aussi importantes et influentes. Notre recherche propose d'explorer la genèse et la pensée politique d'un groupe ni rouge ni bleu durant la période préconfédérative, à savoir les « violets », une constellation d'hommes politiques et de penseurs de tendance centriste déjà identifiée par Jean-Paul Bernard en 1971. Qui sont les violets ? Comment s'est structuré leur réseau ? Et quelles idées portaient-ils ? Nous nous intéressons plus précisément à l'ère préconfédérative (1858-1867), un « moment violet » fondateur. Ce mémoire détaille d'abord la création d'une mouvance originale catholibérale, nationaliste et modérée à partir de l'Institut canadien-français de Montréal, du milieu journalistique et du monde parlementaire. Puis, il retrace le passage au pouvoir des violets sous le gouvernement de Louis-Victor Sicotte (1862-1863) et l'implosion (relative) de leur mouvance à l'approche de la Confédération. Le discours tenu par les violets est ensuite décortiqué en observant particulièrement son rapport aux grands pôles idéologiques du catholicisme, du libéralisme et du nationalisme. Il ressort de cette analyse un esprit d'équilibre original, marqué par le catholicisme libéral français, le jusgentilisme et une conception à la fois civique et culturelle de l'identité canadienne-française. L'esprit équilibré des violets était également perceptible sur les enjeux linguistiques, constitutionnels, économiques, sociaux, politiques et militaires. Ce mémoire permet entre autres de nuancer la prétendue dépolitisation de la question nationale lors de la période post-1840, de relativiser l'incompatibilité des idées libérales modernes et du catholicisme au XIX^e siècle et de souligner l'étonnante dimension internationale des idéologies présentées dans la presse bas-canadienne. Le groupe violet apparaît *in fine* comme une tendance politique autonome, bien distincte des rouges et des bleus, ce qui met en lumière un pan méconnu de l'histoire des idées au Québec.

MOTS CLÉS : Canada-Uni, Canadiens français, Bas-Canada, Politique, Partis, Idéologies, Institut canadien-français, Journaux, Parlement, Nationalisme, Libéralisme, Catholicisme, Conservatisme, Confédération, Rouges, Bleus, Violets, XIX^e siècle.

ABSTRACT

In Québec's historiography, 19th century French-Canadian politics had long been reduced to the antagonism between the "bleus" (conservatives) and the "rouges" (radical liberals), or between the ultramontanes (religious right) and the anticlericals (secularists). However, those tensions hide the existence of other significative and influent political trends. Our research proposes to explore the genesis and the political thought of the "violets," an independent and distinct group from the "rouges" and the "bleus," composed of several centrist politicians. This trend has been identified by Jean-Paul Bernard in 1971, but has not been explored anymore since. Who are the "violets?" How was structured their political and intellectual network? Which ideas did they promote? More specifically, we concentrate on the preconfederation era (1858-1867), which constituted a fundamental moment in the existence of the "violets" movement. This master's thesis first relates the creation of an original liberal, nationalist and moderate trend in Lower Canada, arising from the Institut canadien-français of Montréal, the press and the parliamentary arena. It then retraces the brief government of Louis-Victor Sicotte (1862-1863), which led the violets into power, and the implosion of their coalition at the dawn of Confederation. We also explain the ideological content of the "violet" movement, with a focus on the grand ideological triad of Catholicism, liberalism and nationalism. Their intellectual framework shows an original spirit of moderation and balance, marked by French liberal Catholicism, *jusgentilism* and a mixed civic and cultural conception of French-Canadian nationality. Those ideological patterns are perceptible on many topics, notably linguistic, constitutional, social, economic, institutional and military issues. This analysis nuances the old idea of the "depoliticization" of Québec national issues following the Rebellions of 1837-1838, relativizes the presumed incompatibility of modern liberal ideas and Catholicism in the 19th century and underlines the surprisingly international dimension of Lower Canada's press ideological discourse. In short, the "violets" appears as an autonomous political trend, distinct from the "rouges" and the "bleus," and their journey sheds light an unknown part of Québec's intellectual history.

KEYWORDS: United Province of Canada, French Canadians, Lower Canada, Politics, Parties, Ideologies, Institut canadien-français, Newspapers, Parliament, Nationalism, Liberalism, Catholicism, Conservatism, Confederation, Rouges, Bleus, Violets, 19th century.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION	1
PARTIE I	
LA NAISSANCE D'UN OBJET : LES VIOLETS. HISTORIOGRAPHIE, SOCIOGRAPHIE ET CHRONOLOGIE	5
CHAPITRE 1. ÉTAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS DE RECHERCHE	5
1.1 Bilan historiographique	5
1.2 Problématique	13
1.3 Méthodologie.....	15
CHAPITRE 2. GENÈSE D'UNE MOUVANCE VIOLETTE AU CRÉPUSCULE DE L'UNION, 1858-1867.	19
2.1 La naissance des partis politiques au Bas-Canada	19
2.2 Les deux crises de 1858.....	28
2.3 La vague mauve : 1860-1863	49
2.4 L'effondrement de la coalition violette	68
PARTIE II	
LA PENSÉE DES VIOLETS : ÉTUDE THÉMATIQUE	82
CHAPITRE 3. CATHOLICISME, NATIONALISME, LIBÉRALISME. REGARD CONCEPTUEL.....	82
3.1 Ultramontanisme, anticléricalisme et catholicisme libéral	84
3.2 Nation civique ou nation culturelle ?.....	88
3.3 Républicanisme et libéralisme moderne.....	90
3.4 L'équilibre parfait : une pensée conservatrice ?	94
CHAPITRE 4. LES FONDEMENTS INTELLECTUELS : DIEU, L'HOMME, L'HISTOIRE ET LA NATION	99
4.1 À l'école de Montalembert : les violets et la religion.....	99

4.2 Au tribunal du droit des gens : droits, devoirs et libertés des peuples	109
4.3 Les souffrances du jeune Canada : histoire nationale et leçons politiques.....	120
4.4 La Nation des nationaux : identité et objectifs	130
CHAPITRE 5. LUTTES POLITIQUES ET PENSÉE SOCIALE	143
5.1 Combats et revendications patriotiques.....	143
5.2 Progrès et société.....	153
5.3 Le rapport à la cité : régime politique, participation publique et défense	165
CONCLUSION	178
ANNEXE	187
BIBLIOGRAPHIE.....	189

INTRODUCTION

« Cessons nos luttes fratricides ; unissons-nous ! »

Ce cri du cœur poussé par le premier ministre Honoré Mercier le 24 juin 1889 est passé à l'histoire. Dangereusement « divisés parce que nous avons hérités des qualifications de rouges et de bleus », l'orateur lança un mot d'ordre aux Canadiens français : « Sacrifions nos haines sur l'autel de la patrie¹ » ! L'origine de cette puissante maxime, faut-il le préciser, est largement antérieure au règne d'Honoré Mercier. Dès 1864, le journal *L'Union nationale* écrivait : « Serrons nos rangs autour du vieux drapeau. *Sacrifions sur l'autel de la patrie* nos vaines animosités de parti, et nous échapperons à ce péril comme à tant d'autres². » Il pourrait s'agir d'une simple coïncidence. Cependant, parmi les rédacteurs de *L'Union nationale* se trouvaient plusieurs amis et collaborateurs d'Honoré Mercier, notamment Laurent-Olivier David et Louis-Amable Jetté. Se cacherait-il une mouvance plus large, plus ancienne derrière le grand mouvement national mené par Mercier après la pendaison de Louis Riel en 1885 ? Une sensibilité ni rouge ni bleue ?

Au premier coup d'œil, la vie politique du XIX^e siècle canadien-français apparaît assurément fort complexe, sinon déroutante. En l'absence de partis politiques modernes et pleinement constitués, les frontières partisans demeuraient parfois floues. Pourtant, des polarisations extrêmes étaient bien visibles, entre autres l'antagonisme entre les « bleus » (conservateurs) et les « rouges » (libéraux radicaux), ou encore entre les ultramontains (droite religieuse) et les anticléricaux (laïcistes). Aussi réelles soient-elles, ces tensions tendent cependant à masquer l'existence d'autres tendances tout aussi importantes et influentes. Notre recherche propose d'explorer la genèse et la pensée politique d'un groupe ni rouge ni bleu durant la période préconfédérative, un groupe que nous désignons par commodité sous le nom de « violet ». Cette mouvance n'est pas totalement inconnue ; elle a déjà été identifiée par Jean-Paul Bernard en 1971 dans son ouvrage sur *Les Rouges*³. Sommairement, les « violets » apparaissent comme une constellation d'hommes politiques et de penseurs canadiens-français de tendance centriste, actifs

¹ « “Cessons nos luttes fratricides. Unissons-nous !” Discours à l'inauguration du monument Cartier-Brébeuf, Québec, le 24 juin 1889 », dans Claude Corbo, *Honoré Mercier. Discours 1873-1893*, Montréal, Del Busso Éditeur, p. 287-288.

² *L'Union nationale*, 18 septembre 1864. Nous soulignons.

³ Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, 394 p.

au Bas-Canada/Québec durant la seconde moitié du XIX^e siècle. À l'époque, les violets s'autodésignaient comme des « modérés », des « libéraux catholiques » ou encore des « nationaux ». Champions de la cohésion nationale, ils proposaient un renversement des lignes partisans existantes en faveur d'un projet unificateur, pragmatique et autonomiste. Jusqu'ici, l'identité et les fondements intellectuels de cette mouvance violette ont été laissés dans le vague par l'historiographie. En identifiant ses principaux représentants, en reconstituant leur réseau culturel et social, en explorant leur évolution à travers les différentes dynamiques politiques, en traçant leur portrait idéologique, nous espérons éclaircir un pan assez méconnu de l'histoire des idées politiques au Québec.

Nous nous intéressons plus précisément à l'ère préconfédérative (1858-1867). Trop souvent, en effet, cette époque a été laissée dans l'ombre par la Confédération de 1867 : on ne s'y penche généralement que pour y dénicher les prémises de l'unification (apparemment inévitable) des colonies britanniques. L'importance de la Confédération est indéniable, mais on ne saurait enfermer la totalité de la vie politique de cette époque dans ce seul événement. Cette séquence politique et intellectuelle abrite en effet une sorte de « moment violet ». Elle émerge d'abord à travers une mouvance originale libérale et modérée qui se forme à partir des institutions culturelles, du milieu journalistique et du monde parlementaire, créant un nouveau groupe politique dans l'arène bas-canadienne entre 1858 et 1862. Les violets goûtèrent au pouvoir sous le bref gouvernement de Louis-Victor Sicotte en 1862-1863, avant de voir leur coalition se décomposer en morceaux et laisser progressivement et douloureusement place au retour en force des lignes partisans bleues et rouges. À partir de 1864, le débat sur la Confédération ralluma brièvement la flamme mauve, les anciens partisans de Sicotte tentant de recréer en vain une forme d'union nationale canadienne-française. La victoire de l'option confédérative à la Chambre d'Assemblée du Canada-Uni en 1865 et son entrée en vigueur en 1867 jugula ce sursaut. Cette déflagration ne condamna pas définitivement l'influence du courant violet et de ses idées dans la vie politique québécoise et canadienne. Néanmoins, il se clôt en 1867 un certain cycle, qui signe la fin d'un moment fondateur fort.

Ce mémoire est divisé en deux grandes parties. La première se consacre à la définition de « l'objet » violet. Dans une perspective historiographique, le chapitre 1 aborde les premières traces d'une mouvance « violette » dans la production historique québécoise et des différents cadres théoriques qui ont servi à analyser l'histoire politique du XIX^e siècle. Le chapitre 2 retrace ensuite

le parcours des violets durant la période 1858-1867, en prenant soin de situer leurs origines dans la trame sociohistorique bas-canadienne, de relever la chronologie des étapes marquantes de la naissance, de la consolidation, de la victoire et de l'effondrement de leur option politique, ainsi que la nature des liens personnels, sociaux et partisans qui unissaient les membres de cette mouvance. La seconde partie se concentre sur le discours tenu par les violets, en observant particulièrement son rapport aux grands pôles idéologiques du catholicisme, du libéralisme et du nationalisme. Le chapitre 3 dresse un portrait d'ensemble du spectre idéologique au Canada français, jetant les bases conceptuelles pour le chapitre 4, qui s'intéresse aux principales assises intellectuelles de la pensée violette, notamment le catholicisme libéral, le juscantilisme, l'histoire nationale et l'identité canadienne-française. Le chapitre 5 ferme la marche avec un survol de ses différentes prises de position sur les enjeux linguistiques, constitutionnels, économiques, sociaux, politiques et militaires. Pour ce faire, nous avons mobilisé une sélection de journaux identifiés comme « violets » (*L'Ordre*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, *Le Franco-Canadien*, *L'Union nationale*, etc.) et les archives de l'Institut canadien-français de Montréal, des sources jusqu'alors très peu utilisées par l'historiographie.

PARTIE I
LA NAISSANCE D'UN OBJET : LES VIOLETS.
HISTORIOGRAPHIE, SOCIOGRAPHIE ET CHRONOLOGIE

CHAPITRE 1.

ÉTAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS DE RECHERCHE

1.1 BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

Durant les années 1960-1970, l'historiographie de la période d'Union (1840-1867) et de l'ère postconfédérative (1867-1900) s'est majoritairement penchée sur les courants les plus extrêmes du monde politique et idéologique canadien-français. L'antagonisme entre anticléricaux (libéraux laïcistes) et ultramontains (réactionnaires cléricaux) côtoie généralement la binarité politique entre les « bleus » (conservateurs) et les « rouges » (libéraux radicaux). Ce paradigme a souvent laissé dans l'ombre les forces « centristes », régulièrement associées à un esprit de « survivance » homogène et imprécis, à un « repli » culturel dépolitisé. Ce métarécit a durablement marqué le contenu des grandes synthèses. L'ouvrage collectif *Idéologies au Canada français. 1850-1900*, publié en 1971, comporte seize chapitres dont neuf portent sur l'ultramontanisme et quatre sur le rougisme. Les auteurs puisent essentiellement dans les journaux de l'époque pour reconstituer l'idéologie de ces deux tendances, admettant au passage avoir « privilégié les positions extrêmes de façon à circonscrire les limites du champ des idéologies¹ », tout en précisant qu'ils n'ont pas la « prétention de formuler une synthèse des idéologies qui ont voulu définir la société québécoise entre 1850 et 1900. Trop de courants d'idées n'ont pas encore fait l'objet d'analyses minutieuses². » Sous la plume de Fernand Dumont, l'ouvrage esquisse néanmoins une forme de synthèse de l'univers idéologique canadien-français. Le sociologue québécois insiste particulièrement sur le ruralisme, la dépolitisation de la question nationale, les querelles religieuses et l'opposition du libéralisme au nationalisme. Les Canadiens français auraient donc vécu dans une sorte de « *folk society* » aux relents antimodernes. Si Dumont admet la « dualité d'action des

¹ « Avant-propos », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin, dir., *Idéologies au Canada français. 1850-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Histoire et sociologie de la culture », n° 1, 1971, p. viii.

² Fernand Dumont, « Quelques réflexions d'ensemble », dans Dumont, Montminy et Hamelin, dir., *Idéologies au Canada français*, *op. cit.*, p. 1.

libéraux³ », les rouges ne représentant pas l'ensemble du spectre idéologique de cette famille politique, il réduit le libéralisme professé par les plus modérés à une simple attitude électoraliste, à un ajustement intéressé et non à un courant de pensée autonome. Si Yves-François Zoltvany signe dans cet ouvrage collectif un chapitre sur la pensée économique de Laurent-Olivier David, laquelle pensée échappe clairement à la binarité rouge/ultramontain et au conservatisme dit « traditionnel », l'auteur ne la rattache à aucune famille idéologique précise, pas plus qu'à un courant d'idées plus large. Laurent-Olivier David devient alors l'exception qui confirme la règle. Dans sa *Genèse de la société québécoise* (1993)⁴, Dumont mentionne à nouveau ce qu'il considère comme les fondements idéologiques du Canada français, à savoir l'esprit de survivance, le ruralisme, le cléricisme et la dépolitisation du sentiment national. S'il insiste sur l'immobilisme, la corruption et le passéisme des élites conservatrices, il évoque également l'idéalisme républicain des radicaux.

Dans sa synthèse sur *Le développement des idéologies au Québec*⁵, Denis Monière identifie trois grandes orientations idéologiques dominantes sous la période de l'Union (1840-1867) : le rougisme, l'ultramontanisme et le libéralisme modéré. Ce dernier, cependant, s'avère *grosso modo* confiné à un conservatisme social gorgé de loyalisme politique. Gérard Bouchard reprend pour l'essentiel le même discours que Dumont et Monière dans sa *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde* (2000)⁶. Il oppose l'américanité confuse des rouges, le loyalisme pragmatique des bleus et le messianisme utopique des ultramontains. L'*Histoire sociale des idées au Québec* (2000)⁷ d'Yvan Lamonde, quant à elle, s'étend amplement sur les activités des rouges de l'Institut canadien de Montréal et de leur persécution par l'Église catholique. Sans conteste, la tradition libérale radicale et démocrate reçoit la plus grande part de l'attention de l'auteur. Ce qui n'empêche pas Lamonde de suggérer l'existence au Canada français d'un libéralisme modéré, personnifié entre autres par Hector Fabre et Wilfrid Laurier. Considéré comme une simple attitude électoraliste, pragmatique et anglophile, jamais ce libéralisme tempéré ne fait toutefois l'objet d'une description autonome et approfondie. Le « vrai » libéralisme demeurerait celui porté par les rouges de la tradition républicaine et laïciste. Le nationalisme transpartisan et autonomiste d'Honoré Mercier,

³ *Ibid.*, p. 8.

⁴ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise. Essai*, Montréal, Les éditions du Boréal, 1993, 393 p.

⁵ Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1977, 381 p.

⁶ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000, 503 p.

⁷ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, t. 1, 572 p.

lui, n'est jamais évoqué, comme s'il s'agissait d'une donnée aberrante et non d'un courant de pensée bien enraciné. En collaboration avec Claude Corbo, Yvan Lamonde a également publié une anthologie de la pensée politique au Québec (1763-1960), intitulée *Le rouge et le bleu*⁸. En introduction, les auteurs insistent sur la dichotomie entre les progressistes « rouges » (républicains, libéraux radicaux, anticléricaux, socialistes, etc.) et les conservateurs « bleus » (monarchistes, cléricaux, ultramontains, capitalistes, traditionalistes, loyalistes, etc.). Parmi les textes choisis pour illustrer la période 1840-1896, on compte trois auteurs bleus, quatre rouges, six cléricaux, deux socialistes et quatre modérés – à savoir Denis-Benjamin Viger (1849), Wilfrid Laurier (1877), Hector Fabre (1886) et Honoré Mercier (1886). Si la parenté idéologique de Laurier et de Fabre est soulignée, Mercier continue toutefois de faire cavalier seul, tout comme Viger d'ailleurs. De plus, aucun texte d'orientation à la fois libérale et modérée n'est cité pour la période 1849-1877.

En dépit de cette nette prédominance des grands schèmes idéologiques rouge/bleu et anticléricaux/ultramontains dans l'historiographie, plusieurs chercheurs ont pointé du doigt l'existence de courants centristes originaux. Dans son œuvre maîtresse *Les Rouges* (1971), Jean-Paul Bernard dresse le portrait des libéraux radicaux actifs à l'Institut canadien, dans la presse et sur les banquettes parlementaires, et ce, pendant les deux dernières décennies de la période d'Union (1848-1867). Pour mieux circonscrire cette faction rouge, il a inventé une nouvelle étiquette politique, celle des « violets ». Celle-ci s'inscrit dans un effort plus large de catégorisation des groupes politiques présents au Bas-Canada, y compris les députés aux allégeances les plus floues :

Nous avons très consciemment essayé de dépasser les étiquettes (être candidat libéral ne signifie pas grand-chose) et, à la lumière des articles de journaux, des thèmes des campagnes électorales et des comptes rendus des travaux parlementaires, nous avons tenté de déterminer la portée « idéologique » de chaque candidature⁹.

En plus des bleus, des rouges et des violets, Bernard s'est réservé une catégorie spécifique pour les « indépendants ». Dans cette optique, les violets ne constituaient pas pour lui une simple catégorie résiduelle où reléguer les candidats inclassables, mais plutôt une faction autonome. Ce groupe « ni rouge ni bleu » aurait été composé de libéraux à la fois modérés, nationalistes et fervemment catholiques. On compterait parmi eux des politiciens tels que Louis-Victor Sicotte, Thomas-Jean-Jacques Loranger, Joseph-Xavier Perrault, Luc Letellier, Louis Labrèche-Viger et

⁸ Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, 576 p.

⁹ Bernard, *Les Rouges*, op. cit., p. 8.

Henri-Gustave Joly. Feraient aussi partie de cette mouvance les journalistes Hector Fabre de *L'Ordre*, Laurent-Olivier David, Ludger Labelle et Louis-Amable Jetté de *L'Union nationale*, Charles Laberge et Félix-Gabriel Marchand du *Franco-Canadien* et Honoré Mercier du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Ces hommes animèrent notamment le très méconnu Institut canadien-français de Montréal, association issue d'une importante scission de l'Institut canadien en 1858. Bernard ne leur consacre toutefois aucun portrait idéologique précis. Leurs journaux et leurs prises de paroles ne sont jamais analysés en eux-mêmes et pour eux-mêmes, mais seulement comme une manière de faire ressortir les particularités du rougisme. Pour l'auteur, le libéralisme canadien-français authentique semble plus ou moins s'éteindre avec les rouges au tournant des années 1870. Les violets, eux, finissent globalement assimilés à une pensée conservatrice et cléricale, sans plus de détails. Au final, Bernard a bel et bien inventé une catégorie « violette », mais seulement dans la perspective de mieux comprendre la singularité des rouges. Dans ses autres travaux, il ne reparlera jamais des violets. Par exemple, dans l'ouvrage collectif *Les idéologies québécoises au 19^e siècle* (1973), il se concentre largement sur l'antagonisme entre rouges et ultramontains. S'il reconnaît que « le libéralisme souple et conciliant des Laurier, Mercier et Marchand n'a pas grand'chose à voir avec celui du passé, celui des Papineau et des Jean-Baptiste-Éric Dorion », il précise qu'« [u]ne analyse des discours des Laurier ou des Mercier montrerait sans doute que leur libéralisme n'est qu'une simple attitude de souplesse¹⁰ ». Ce passage laisse entendre que Bernard leur dénie toute autonomie intellectuelle. Leur pensée est réduite à un rougisme atténué, dégriffé, délavé, dénaturé, à une capitulation devant le conservatisme. Le radicalisme représentait la seule voix authentiquement libérale, la seule à proposer un cadre idéologique cohérent et pertinent.

Sans les avoir nécessairement désignés sous ce nom, d'autres chercheurs ont relevé l'existence d'une mouvance modérée animée par un ou plusieurs des violets identifiés par Jean-Paul Bernard. Déjà dans les années 1940, Robert Rumilly distinguait les « libéraux de droite » des « rouges »¹¹. Son œuvre demeure toutefois centrée sur la trame événementielle et ne prend guère en considération les motivations profondes ou les structures idéologiques caractérisant ces libéraux modérés. L'historien d'origine française n'aborde pas non plus la période d'Union, se concentrant exclusivement sur l'ère postconfédérative. En 1960, Yves-François Zoltvany proposa une analyse

¹⁰ Jean-Paul Bernard, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Les éditions du Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec », n° 5, 1973, p. 30.

¹¹ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, t. 1-9.

du discours libéral québécois durant la période 1867-1873. Pour ce faire, il recourut aux journaux *La Patrie*, *Le Canadien*, *Le Franco-Canadien*, *Le National* et *L'Opinion publique*. Il discerne deux tendances plus ou moins définies cohabitant à l'intérieur du Parti libéral. La première appartient à la tradition radicale des rouges et comprend des figures telles que Louis-Antoine Dessaulles, Antoine-Aimé Dorion, Joseph Doutre, Maurice Laframboise et Rodolphe Laflamme. La seconde, qualifiée de « rose pâle », s'avère beaucoup plus modérée et inclut notamment Honoré Mercier, Félix-Gabriel Marchand, Hector Fabre, Pierre Bachand, Louis-Amable Jetté et Laurent-Olivier David¹². Le groupe « rose pâle » de Zoltvany se superpose très bien aux « violets » de Bernard. Les idéologies des radicaux et des modérés ne sont toutefois pas étudiées séparément par Zoltvany, pas plus que leurs fondements théoriques ou leurs origines. Rouges et roses pâles apparaissent généralement main dans la main, formant ensemble une même grande famille libérale.

La thèse de Marcel Caya (1981) prolonge les réflexions de Zoltvany sur le Parti libéral. Elle souligne que « [l]es études sur l'histoire politique du XIX^e siècle confédératif québécois ne manquent pas », tout en déplorant que « [s]ans qu'on ne les remette jamais en question, la domination du parti conservateur [...] [et] l'influence de l'ultramontanisme [...] ont servi de toile de fond¹³ ». L'historien met en scène la progression des libéraux québécois vers le pouvoir, marquée par des tensions internes entre les jeunes « nationaux » (Mercier, David, Marchand, Jetté, Fabre...) et les gardiens de la tradition rouge (Laflamme, Dorion, Doutre, Honoré Beaugrand...). Les « nationaux » correspondent largement aux « roses pâles » de Zoltvany et aux « violets » de Bernard. Toutefois, ces confrontations internes ne sont guère abordées d'un point de vue idéologique. En effet, Caya mise plutôt sur une étude des structures partisans, des affrontements intergénérationnels, des conflits de personnalités et des luttes électorales. Les nationaux apparaissent essentiellement comme des pragmatiques, voire comme des ambitieux avides de pouvoir. Par contraste, les rouges semblent repliés sur une certaine intransigeance idéologique, une orthodoxie radicale électoralement peu payante. En somme, la thèse de Caya confirme l'existence de groupes distincts à l'intérieur de la grande famille libérale, mais sans approfondir leurs dimensions intellectuelles.

¹² Yves-François Zoltvany, *Les libéraux du Québec, leur parti et leur pensée (1867-1873)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, Montréal, 1960, p. 21.

¹³ Marcel Caya, *La formation du parti libéral au Québec, 1867-1887*, thèse de doctorat (histoire), Université York, Toronto, 1981, p. 1.

Dans sa monographie sur le haut fonctionnaire Siméon Le Sage, Pierre Trépanier (1979) critique frontalement l'hégémonie du rougisme et de l'ultramontanisme dans la production historiographique : « Parce que c'était plus facile, les historiens ont d'abord scruté deux projets sociaux qu'ils voulaient antithétiques : l'ultramontain, traditionaliste et ruraliste ; le libéral, progressiste et industrialiste¹⁴. » Or, pour lui, la société canadienne-française du XIX^e siècle se démarquait par sa multipolarité et par l'importance des courants modérés. Cela dit, il ne se prononce pas sur la nature et la composition de ces derniers. Une dizaine d'années plus tard, Fernande Roy (1988) mobilisa la presse d'affaires franco-montréalaise pour reconstituer la pensée libérale du tournant du XX^e siècle. Disciple de Jean-Paul Bernard, elle nuance toutefois l'idée d'un dépérissement du libéralisme après 1870. En effet, Roy dissocie nettement le libéralisme de l'anticléricalisme des rouges, lui redonnant une dimension plus large et polymorphe. Elle insiste sur le triomphe du capitalisme et de l'individualisme durant la période 1890-1914, des valeurs authentiquement « libérales ». Pour elle, « [l]e libéralisme ne s'oppose donc pas de soi au conservatisme, et il ne s'oppose pas non plus, au XIX^e siècle, au catholicisme [...]. En conséquence, une société imprégnée de religion catholique comme la société québécoise n'est pas forcément, pour cette raison, une société refusant le libéralisme¹⁵. » Comme Bernard, elle affirme que « les Laurier, Mercier et Marchand ont peu à voir avec les Papineau et les J.-B.-É. Dorion¹⁶ ». Elle ajoute qu'il « n'est pas sûr que le libéralisme aux couleurs plus radicales et anticléricales des Rouges ait été la seule expression libérale dans la société québécoise du milieu du XIX^e siècle¹⁷ ». L'historienne ne s'avance toutefois pas sur l'identité de ces autres expressions du libéralisme ; elle ne fait jamais référence non plus aux « violets ». Dans sa courte synthèse sur l'histoire des idéologies québécoises¹⁸, le nationalisme d'Honoré Mercier est considéré comme un phénomène insolite et marginal. L'accent reste mis sur les rouges, les ultramontains, les bleus et les capitalistes du tournant du XX^e siècle – Wilfrid Laurier et les hommes d'affaires montréalais étant l'ultime incarnation politique de cette catégorie.

¹⁴ Pierre Trépanier, *Siméon Le Sage. Un haut fonctionnaire québécois face aux défis de son temps*, Montréal, Les éditions Bellarmin, 1979, p. 11.

¹⁵ Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1988, p. 56.

¹⁶ *Ibid.*, p. 23.

¹⁷ *Ibid.*, p. 59.

¹⁸ Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1993, 127 p.

Le sociologue Stéphane Kelly, quant à lui, s'est penché sur la dualité rouge/bleu et la prégnance des thèmes républicains au Bas-Canada. Dans la conclusion de son ouvrage *La petite loterie* (1997), il signale brièvement la pertinence de la catégorie « violette » inventée par Bernard :

Idéologiquement, le groupe n'est pas parfaitement homogène. Mais les rouges et les bleus le sont-ils, eux ? Ce sont des catholiques libéraux, ou des démocrates catholiques qui, à partir de la fin des années 1850, prennent leurs distances avec l'anticléricalisme de certains membres du parti rouge. Il est d'autant plus curieux que l'on ait si longtemps négligé le rôle de ce groupe qu'il compte dans ses rangs plusieurs figures prestigieuses [Mercier, Jetté, David, Fabre, Joly, Letellier, etc.]¹⁹.

Les violets prolongeraient ainsi la tradition républicaine des rouges, mais sous une autre mouture : « La disparition du camp rouge crée un vide dans l'arène politique, qui sera occupé par plusieurs figures des deux autres camps. [Les violets] vont laisser de côté certains thèmes du républicanisme agraire et en réactualiser certains autres qui gardent leur efficacité selon la conjoncture²⁰. » « [C]atholiques sans être ultramontains, libéraux sans être anticléricaux », les violets valoriseraient l'autonomie du Québec et du Canada, la démocratie « dans son sens rural et populiste », tout en luttant contre le militarisme britannique et la corruption²¹. La tradition mauve se perpétuerait même au XX^e siècle sous la gouverne d'Henri Bourassa et de divers mouvements politiques (Ligue nationaliste, Bloc populaire, Action libérale nationale, etc.). L'appel de Kelly à s'intéresser davantage au groupe violet n'a toutefois pas été entendu.

Sans toucher spécifiquement aux violets, plusieurs chercheurs ont néanmoins substantiellement élargi notre connaissance des courants modérés canadiens-français. Par exemple, la thèse de Jean-Claude Dupuis (2006)²² fait ressortir la présence d'un catholicisme « centriste » durant la seconde moitié du XIX^e siècle à travers la figure de M^{gr} Elzéar-Alexandre Taschereau. L'auteur nuance de sorte l'hégémonie d'un ultramontanisme extrême au Canada français, mettant de l'avant la présence d'un catholicisme plus tempéré :

Le catholicisme libéral cherche à concilier l'Église éternelle avec les sociétés modernes, quelle que soit leur organisation politique particulière. Il n'entend pas modifier les dogmes pour rapprocher les différents cultes. Les catholiques libéraux sont théologiquement très « romains ». Mais ils veulent établir entre l'Église et l'État libéral un *modus vivendi* fondé sur le respect²³.

¹⁹ Stéphane Kelly, *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Les éditions du Boréal, 1997, p. 226.

²⁰ *Ibid.*, p. 227.

²¹ *Ibid.*, p. 228.

²² Jean-Claude Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau et le catholicisme libéral au Canada français (1820-1898)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2006, 455 p.

²³ *Ibid.*, p. 22.

L'intérêt croissant de l'historiographie pour les courants modérés s'est confirmé avec la parution des *Réformistes* (2009) d'Éric Bédard. « Les historiens intéressés par l'histoire des idées [...] ont généralement consacré leurs recherches aux franges les plus radicales du spectre politique canadien-français de l'époque, soit les rouges et les ultramontains²⁴ », rappelle Bédard. L'auteur décrit clairement les grands axes idéologiques des membres du parti de Louis-Hippolyte La Fontaine, en puisant dans leurs journaux (*Le Canadien*, *La Minerve*, *Le Journal de Québec*, etc.), leurs correspondances et leurs œuvres littéraires. Bédard détaille leur rapport à la nationalité, à la politique, à la démocratie, à l'économie, à l'Église et à la société en général. Les réformistes se montraient modérés et pragmatiques, mais surtout obsédés par la question de la survie et de l'unité de la nation. Dans *Survivance. Histoire et mémoire du XIX^e siècle canadien-français* (2017)²⁵, Bédard survole l'historiographie de l'ère patriote et de la période réformiste, sans oublier de mentionner le libéralisme des milieux d'affaires décrit par Fernande Roy. Cependant, la période 1850-1890 demeure en retrait, le manque de production historiographique entravant la possibilité d'une synthèse approfondie. De plus, aucune étude majeure ne s'est attardée sur l'idéologie des conservateurs modérés de la seconde moitié du XIX^e siècle, malgré l'existence de biographies sur ses principales figures (notamment George-Étienne Cartier). Plus récemment, on peut citer le mémoire de Roy Dussault sur Joseph-Adolphe Chapleau²⁶.

En somme, une analyse de la pensée « violette » restait à faire. Le libéralisme radical que l'on observe dans la presse, au Parlement et dans la vie associative a fait l'objet de plusieurs études, ses principaux paramètres ont été assez bien explorés. Il en va de même pour le réformisme du groupe de La Fontaine et pour le libéralisme des milieux d'affaires de la fin du siècle. L'historiographie a aussi creusé l'histoire du Parti libéral postconfédératif, surtout d'un point de vue structurel. Si plusieurs historiens ont noté au passage l'existence des violets évoqués par Bernard, aucun n'y a consacré une étude spécifique. Constitueraient-ils le chaînon manquant du paysage des idées politiques du XIX^e siècle québécois ?

²⁴ Éric Bédard, *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2009, p. 319.

²⁵ Éric Bédard, *Survivance. Histoire et mémoire du XIX^e siècle canadien-français*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2017, 238 p.

²⁶ Roy Dussault, *Défense des intérêts des Canadiens français et unité de la Confédération canadienne. La pensée nationaliste de Joseph-Adolphe Chapleau, 1840-1898*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2018, 177 p.

1.2 PROBLÉMATIQUE

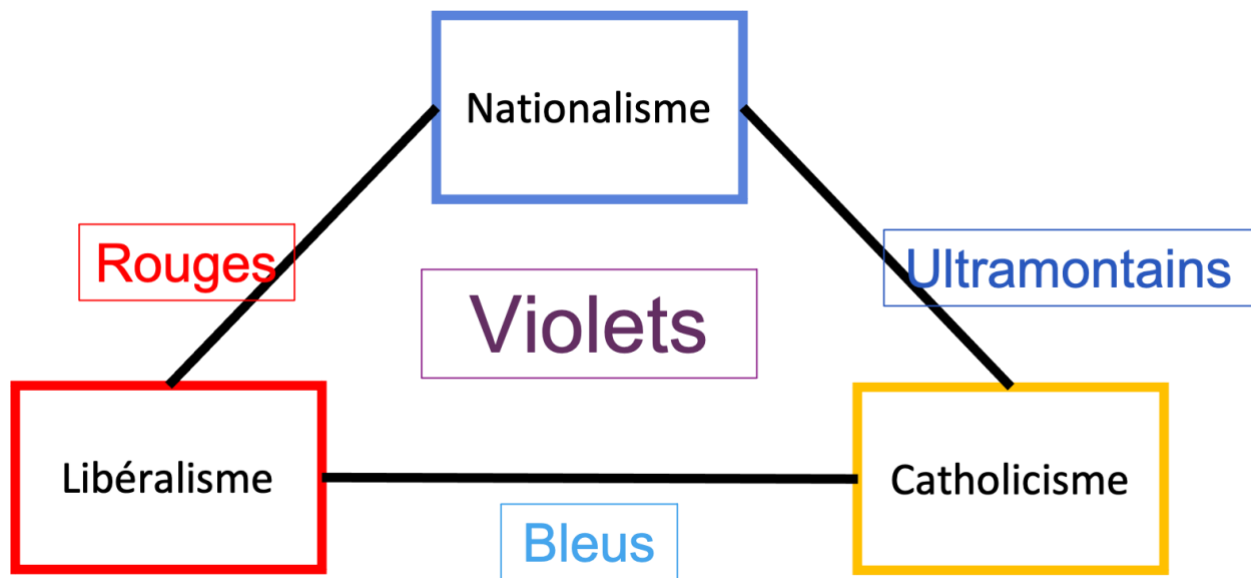
Considérant l'intérêt renouvelé de l'historiographie pour les groupes et les idées centristes, il nous semble pertinent d'exploiter et même de nous approprier le concept de « violet », de le placer au cœur de notre recherche. Qui sont les violets ? Est-il possible de les définir en tant que groupe ? Quelle est leur pensée ? Comment se situent-ils par rapport aux pôles idéologiques du libéralisme, du nationalisme et du catholicisme ?

Nous identifierons d'abord les membres de la famille violette, tout en approfondissant les liens qui les unissent. Pour ce faire, nous nous inspirerons de la catégorisation élaborée par Jean-Paul Bernard pour isoler le noyau dur de la nébuleuse violette, en présentant la genèse de leur groupe politique et des institutions auxquelles ils se rattachent. À partir de cette sélection, nous analyserons leur parcours politique durant la période préconfédérative, de 1858 à 1867, et nous étudierons ensuite le contenu idéologique de leur discours. Il s'agit d'une séquence historique charnière pour la mouvance des mauves. Ce « moment violet » comprend bien sûr la naissance de leur groupe, à la fois présent sur la scène parlementaire, dans la presse et dans les institutions culturelles. Cette période inclut également leur première accession au pouvoir, mais aussi l'échec de leurs ambitions politiques et la débandade qui s'en suivit dans la foulée de la Confédération.

Notre recherche permettra de jeter un nouvel éclairage sur des enjeux touchant les trois courants fondamentaux de l'histoire intellectuelle canadienne-française et québécoise, à savoir le libéralisme, le nationalisme et le catholicisme. D'abord, nous estimons que le libéralisme modéré des violets se compare à celui des réformistes étudiés par Bédard, ce qui expliquerait par ricochet leur proximité avec les bleus. Comme le suggère Kelly, les violets se rapprochaient aussi des rouges, et partageaient quelques-unes de leurs valeurs républicaines. Cette hybridation du bleu et du rouge constitue l'essence même de leur groupe, selon Bernard. Notre connaissance de l'univers national canadien-français pourra aussi être enrichie. Là encore, nous croyons que les violets se plaçaient à mi-chemin entre la pensée réformiste et la doctrine rouge, en insistant d'une part sur l'unité nationale, et d'autre part sur l'autonomie politique. Ainsi, nous apporterons une meilleure compréhension de l'évolution de la question nationale au XIX^e siècle et relativiserons sa prétendue dépolitisation. Enfin, nous creuserons le rapport des libéraux modérés au catholicisme, en tâchant de dépasser la binarité de l'anticléricalisme et de l'ultramontanisme. En effet, l'étiquette « catholique libérale modérée » que Bernard ou Kelly accolent aux violets témoigne sans doute

d'une réalité proche des courants religieux décrits par Dupuis. Les dynamiques politiques particulièrement instables de la période d'Union pourront être mieux comprises et disséquées, en remettant un peu d'ordre analytique dans l'indéniable chaos partisan de l'époque.

Si nos hypothèses sont justes, nous pourrions apporter une meilleure compréhension de ce que représente le « centre » politique canadien-français. Le centre, en effet, ne flotte pas dans le vide : il n'existe qu'à travers un réseau d'interactions idéologiques. Dans le cas qui nous intéresse, nous estimons que le centre émerge au Canada français à partir de trois grands pôles idéologiques à savoir le libéralisme, le nationalisme et le catholicisme. Ces courants traversent l'ensemble du champ politique et intellectuel canadien-français, mais chaque faction se positionne d'une manière différente par rapport à eux. Nous considérons les violets comme étant le groupe politique le plus « centriste » de l'époque, puisqu'il est celui qui s'harmonisait le mieux avec les trois pôles énumérés. Le schéma ci-contre illustre grossièrement cette idée :



Les strictes dichotomies entre anticléricaux et ultramontains, entre rouges et bleus, entre progressistes et conservateurs, entre nationalisme culturel et nationalisme politique, entre survivance et émancipation, entre modernité et tradition ne s'avèrent pas forcément optimales pour comprendre la réalité des violets. D'autres antagonismes leur convenaient sans doute mieux : modérés contre extrémistes, nationaux contre traîtres, etc. De toute manière, c'est le caractère fondamentalement multipolaire de la société canadienne-française que nous aimerions explorer, et non les schémas binaires trop simplistes.

En somme, nous espérons combler un vide historiographique tout en ouvrant de nouvelles pistes sur des aspects négligés de l'univers idéologique canadien-français. Nous visons notamment les objectifs suivants :

- Démontrer la pertinence et l'intérêt de la catégorie « violette » ;
- Définir et identifier les membres de cette catégorie ;
- Retracer les liens qui les unissent ;
- Situer le courant violet par rapport aux dynamiques politiques de l'époque ;
- Caractériser la pensée des violets en la situant par rapport aux pôles idéologiques du libéralisme, du catholicisme et du nationalisme.

1.3 MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps, il importe de circonscrire l'identité des violets et de reconstituer leur réseau. Puisqu'il s'agit souvent de personnages assez connus, les chercheurs bénéficient déjà d'un appréciable matériel biographique. La consultation des registres paroissiaux, accessibles grâce aux bases de données numériques, nous a permis de compléter le portrait. Ensuite, pour analyser la pensée des violets, nous avons avant tout mobilisé la presse d'opinion. Comme en témoigne l'historiographie, c'est par les journaux qu'on accède le plus facilement à la pensée politique du XIX^e siècle. Nous nous concentrons sur la période 1858-1867, qui englobe plusieurs événements marquants dans la constitution de la mouvance violette, tels que la fondation de l'Institut canadien-français, la carrière politique de Louis-Victor Sicotte et Thomas-Jean-Jacques Loranger, ou encore l'amorce du débat sur la Confédération.

1858	Fondation de l'Institut canadien-français, de <i>L'Ordre</i> et du Parti libéral-national de Sicotte
1862-1863	Gouvernement de Louis-Victor Sicotte
1864	Implosion du Parti libéral-national Fondation de <i>L'Union nationale</i>
1865-1867	Victoire du projet confédératif

Pour une chronologie complète des principaux événements traités dans ce mémoire, voir l'ANNEXE.

Trois journaux ont particulièrement été rattachés au courant violet par Jean-Paul Bernard, à savoir *L'Ordre*, *Le Franco-Canadien* et *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Comme il n'existe aucune étude spécifique sur le contenu de ces journaux bihebdomadaires et trihebdomadaires, nous avons opté pour un dépouillement exhaustif. Pour *L'Ordre* et *Le Franco-Canadien*, nous avons lu tous les numéros à partir de la fondation du journal, respectivement en 1858 et en 1860, jusqu'à la fin de l'année 1864 – alors qu'éclate en morceaux le groupe violet tel qu'il existait depuis sa naissance. Pour *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, nous avons commencé notre lecture systématique en 1861, lorsque le journal se défait de l'emprise des rouges au profit du modéré Pierre Boucher de La Bruère. Le journal québécois *Le Canadien*, qui passe en 1862 sous la propriété de François Évanturel, un membre important du gouvernement Sicotte, et fut dirigé ensuite par Hector Fabre, a quant à lui entièrement été dépouillé pour la période 1862-1864. Nous avons également lu toute l'édition bihebdomadaire de *L'Union nationale* (1864-1867). Tous ces journaux sont disponibles sur BAnQ-numérique. Bien évidemment, nous nous sommes concentrés sur les rubriques politiques, les débats parlementaires et les éditoriaux, délaissant généralement l'étude des feuilletons, des faits divers ou des petites annonces. Nous avons également dépouillé l'entièreté des registres des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, qui couvrent la période 1858-1870 et qui sont disponibles dans la Collection Baby de l'Université de Montréal. Enfin, une poignée de lettres de Louis-Victor Sicotte et divers autres documents (brochures, essais, etc.) ont été mobilisés ici et là, selon les besoins et leur disponibilité.

À l'origine, nous projetions jeter un œil sur l'influence politique de la pensée violette durant l'ère postconfédérative. Notons que les travaux de Bernard, Zoltvany et Caya ont déjà survolé une bonne partie du contenu de la presse libérale modérée des années 1864-1883 (*L'Opinion publique*, *Le National*, *L'Évènement*, etc.), mais sans avoir vraiment su isoler la mouvance violette et son rôle particulier. Le quotidien libéral *Le Temps* (1883), rédigé par Marchand et Mercier, ainsi que le journal *La Tribune* (1880-1884) de Laurent-Olivier David ont largement été laissés dans l'ombre par l'historiographie. Ces sources nous montreraient assurément l'évolution de la pensée violette pendant le dernier tiers du XIX^e siècle. Cependant, l'importante masse d'informations que nous avons pu collecter dans la presse préconfédérative et la relative autonomie du premier « moment violet » nous a convaincu de nous restreindre ici à la période 1858-1867. Chose certaine, il est

impossible d'épuiser le sujet des « violets » en un seul mémoire, et nous n'avons pas cette prétention.

Nous segmentons notre mémoire en deux sections. La première partie du mémoire est chronologique et descriptive, explorant l'identité des violets et leur insertion dans l'histoire politique et culturelle du Bas-Canada. Cette section permet de démontrer l'étendue de leurs réseaux de sociabilité, ainsi que la conception que les violets se faisaient de leur propre groupe. Ensuite, la seconde partie thématique dissèque la pensée des violets, notamment en fonction des trois grands pôles idéologiques susmentionnés (catholicisme, nationalisme, libéralisme). Sont notamment abordés la question de la laïcité et du cléricalisme, le rôle de l'Église et de la morale, le droit international, la mémoire nationale, la conception de l'identité canadienne-française, le statut politique du Bas-Canada, l'économie, la démocratie, les libertés publiques et privées, les questions sociales et le militarisme.

Placer les journaux au cœur de notre analyse est un choix qui nous oriente nécessairement vers le débat public et le discours idéologique. Bien qu'abordés à certains moments, les structures sociopolitiques et les rapports interpersonnels ne figurent pas au centre de notre analyse. Notons qu'au cours des dernières décennies, certains historiens ont parfois cherché à fusionner l'analyse des idées à celle des relations économiques ou sociales. Pour Denis Monière, l'idéologie constitue certes « un système global plus ou moins rigoureux de concepts, d'images, de mythes, de représentations qui dans une société donnée affirme une hiérarchie de valeurs et vise à modeler les comportements individuels et collectifs²⁷ », mais généralement elle ne servirait qu'à « mystifier les autres classes en les faisant consentir à la domination de la classe dominante²⁸ ». Cette définition marxisante rejoint en partie celle de Fernande Roy²⁹. Pourtant, plusieurs idéologies peuvent coexister à l'intérieur d'une même classe sociale. Les rouges, les bleus, les ultramontains ou les violets faisaient globalement partie du même groupe socioéconomique (les élites libérales) et culturel (les Canadiens français). Comment comprendre les oppositions frontales sans passer par une attention particulière à l'histoire des idées ? « L'analyse doit tenir compte de la perspective essentialiste, et rapporter le discours non seulement aux réseaux d'intérêts mais à un au-delà du discours, dont l'intention n'est pas de travestir la réalité, mais d'en proposer une approximation

²⁷ Monière, *Le développement des idéologies au Québec*, op. cit., p. 13.

²⁸ *Ibid.*, p. 17.

²⁹ Roy, *Histoire des idéologies*, op. cit., p. 9.

provisoire³⁰ », écrit Pierre Trépanier. Observer et disséquer les idées politiques en elles-mêmes et pour elles-mêmes reste donc légitime, comme le souligne Michel Ducharme :

C'est grâce à la pensée que les êtres humains font des choix, justifient des décisions, privilégient des comportements, structurent et légitiment des systèmes sociopolitiques complexes, et donnent sens à leur existence. De la même manière, cette pensée participe au façonnement des sociétés humaines et oriente leur évolution³¹.

Sans oublier le contexte socioculturel dans lequel évoluaient les violets ou leurs motivations personnelles, nous laissons toutefois le champ encore très ouvert pour d'autres recherches sur le sujet. L'Institut canadien-français, par exemple, pourrait faire à lui seul l'objet d'une enquête beaucoup plus étendue, notamment sur son rôle comme carrefour de sociabilité. D'autres angles d'attaque que le discours idéologique et politique existent pour aborder la presse de l'époque. Dans le contexte de ce mémoire, c'est toutefois celui qui répond le mieux à notre problématique.

Enfin, avant d'aller plus loin, il importe de faire ici un bref commentaire. Le fait que les violets eux-mêmes ne se désignaient pas comme des « violets » peut à première vue poser problème. Est-il judicieux d'employer cette étiquette rétrospectivement ? À vrai dire, la vaste majorité des factions du XIX^e siècle n'usaient pas des surnoms qu'on leur accole aujourd'hui. Les réformistes se présentaient d'abord comme des « libéraux », puis éventuellement des « ministériels » ; les rouges se désignaient comme des « libéraux-démocrates » ; les bleus comme des « libéraux-conservateurs » ; les ultramontains comme de « vrais catholiques » (ou même des « castors » !) ; les violets comme des « nationaux » ou des « modérés », etc. En général, ces factions employaient un langage rhétorique qu'il importe de prendre en considération et il n'est pas certainement pas interdit de le réutiliser, mais il faut aussi savoir le dépasser pour mieux pouvoir les isoler et les comprendre. Sans plus tarder, allons voir comment la mouvance violette est née au Bas-Canada, à la fin des années 1850, en récapitulant d'abord l'avènement des premiers groupes politiques au début du XIX^e siècle. Suivra en seconde partie l'analyse thématique de leur discours idéologique.

³⁰ Pierre Trépanier, « Notes pour une histoire des droits intellectuelles canadiennes-françaises à travers leurs principaux représentants (1770-1970) », *Les Cahiers des dix*, n° 48, 1998, p. 126.

³¹ Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques 1776-1838*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 4.

CHAPITRE 2.

GENÈSE D'UNE MOUVANCE VIOLETTE AU CRÉPUSCULE DE L'UNION, 1858-1867

De 1840 à 1867, les colonies britanniques nord-américaines traversèrent une période de transformation politique majeure, qui configura la plupart des paramètres institutionnels et partisans du Canada contemporain. Cette période d'ébullition (et d'instabilité) traça de nouvelles lignes de fracture idéologiques et politiques, et c'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'apparition d'un groupe « violet » à la fin des années 1850. Nous survolerons d'abord la genèse des partis politiques au Bas-Canada, puis nous retracerons la montée et la chute des violets comme entité politique distincte durant les dernières années de l'Union, jusqu'à la Confédération de 1867¹.

2.1 LA NAISSANCE DES PARTIS POLITIQUES AU BAS-CANADA

a. Les « bleus » et les « rouges »

Les premiers partis politiques de l'histoire parlementaire québécoise apparurent au tournant du XIX^e siècle, à l'époque du Bas-Canada (1791-1840). Les travaux d'Ève Bourgeois et de Jean-François Godbout montrent comment les premières oppositions ethno linguistiques ont fini par laisser place à deux grandes forces antagonistes structurées, portant deux options politiques différentes. D'un côté, le « Parti bureaucrate », aussi appelé « Parti *tory* » ou « Parti loyaliste », défendait les prérogatives du gouvernement colonial et les intérêts de la classe marchande anglophone. Les bureaucrates étaient associés à la « Clique du Château », c'est-à-dire à l'entourage immédiat du gouverneur britannique. À l'opposé se tenait le « Parti canadien », également connu sous le nom de « Parti libéral » ou de « Parti réformiste », puis rebaptisé « Parti patriote » dans les années 1820². Dans le discours libéral, les étiquettes « réformiste » et « patriote » étaient employées de manière interchangeable, l'amour de la patrie étant indissociable – pour ne pas dire synonyme – de la défense des libertés politiques. De plus, dans le contexte de la subordination

¹ Pour la période préconfédérative, nous utiliserons uniquement l'expression de « Bas-Canada », qui est la plus usitée par les contemporains. Le terme « Canada-Est » existait également durant la période d'Union (1840-1867), mais n'était guère utilisée dans le discours public. Dès 1843, la législation montrera une préférence pour l'appellation de « Bas-Canada », qui se voit accorder un caractère officiel le 25 avril 1849.

Voir « Canada-Est, Canada-Ouest », *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Assemblée nationale du Québec, 19 janvier 2015, [en ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/canada-est-canada-ouest.html>.

² Ève Bourgeois et Jean-François Godbout, « Le développement des partis politiques au Bas-Canada (1791-1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 70, n^{os} 1-2, été-automne 2016, p. 83-111.

coloniale des Canadiens français, la démocratisation des institutions bas-canadiennes était difficilement détachable d'une velléité d'émancipation nationale. « Dans un pays où l'oligarchie n'a pas la même nationalité que l'ensemble de la population, la revendication pour les droits de la majorité est en même temps une revendication nationale³ », note avec justesse Jean-Paul Bernard. L'opposition systématique des patriotes à l'idée d'unir le Haut-Canada et le Bas-Canada constitue un exemple éloquent de l'importance accordée à la majorité francophone, et ce, malgré leur rejet de tout nationalisme strictement ethnique⁴.

Évidemment, le Parti patriote et le Parti bureaucrate n'avaient structurellement rien à voir avec les formations partisans modernes, et la ligne de parti n'existait pas encore. Malgré tout, les deux mouvances reposaient bel et bien sur la collaboration active de leurs membres, que ce soit par des formes de concertation parlementaire, par des associations locales ou encore par une presse partisane combattive. Habités majoritairement par les idéaux libéraux de la tradition *whig* britannique, puis séduits peu à peu par les utopies républicaines importées majoritairement des États-Unis, les patriotes menèrent une lutte pour protéger et accroître l'autonomie de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Les rouages et les idées du Parti patriote ont déjà fait l'objet de plusieurs études⁵, et nous ne nous y attarderons pas davantage ici. Nous retenons surtout sa domination presque totale chez la population d'ascendance française, sans pour autant nier l'existence des bureaucrates francophones ou des réformistes modérés qui, comme Étienne Parent, prirent éventuellement leurs distances avec les radicaux de Louis-Joseph Papineau dans les années 1830.

L'échec des Rébellions de 1837-1838, la répression britannique puis l'Acte d'Union de 1840 terrassèrent le mouvement patriote tel qu'il existait jusqu'alors. Ces événements dramatiques provoquèrent un sentiment d'urgence existentiel qui renforça le besoin d'unité nationale. Le traumatisme des élites francophones devant les destructions matérielles, l'occupation militaire, la suspension de la constitution, la minorisation des Canadiens français dans le Parlement du Canada-

³ Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 11.

⁴ Comme il le sera exposé plus tard, la dimension « nationaliste » du mouvement patriote continue de faire débat dans l'historiographie. Cela dit, nul ne peut nier l'imbrication étroite de la référence libérale et de la référence nationale au tournant du XIX^e siècle, et ce, partout dans le monde atlantique, que ce soit chez les « *Patriots* » américains, ou encore chez les révolutionnaires républicains français.

⁵ Julie Guyot et Charles-Philippe Courtois, dir., *La culture des Patriotes*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2012, 218 p. ; Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, 296 p. ; Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2004, 414 p.

Uni et l'interdiction du français en Chambre n'était pas négligeable⁶. À partir de 1842, plusieurs anciennes figures du Parti patriote montèrent au créneau pour reconstituer un front commun, que la postérité a qualifié de « Parti réformiste ». Naturellement, la mouvance réformiste ne constituait pas un bloc homogène. Aux yeux d'Éric Bédard, il s'agissait d'une grande nébuleuse politique aux contours flous, mais dotée d'un noyau dur comprenant des personnalités clés telles que Louis-Hippolyte La Fontaine, Augustin-Norbert Morin, Joseph Cauchon, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Wolfred Nelson, Hector-Louis Langevin et Étienne Parent. En dépit de ses querelles intestines, il se dégageait du groupe réformiste une assez grande homogénéité socioculturelle et idéologique, l'écrasante majorité de ses membres appartenant d'ailleurs à une même génération, pratiquant le même type de professions libérales (avocats, médecins, notaires, journalistes...) et partageant de nombreux liens familiaux. L'étiquette de « réformiste » constitue une commodité relativement contemporaine, les réformistes eux-mêmes ayant souvent préféré utiliser le nom de « Parti libéral ». La primauté accordée à la survie nationale les incita également à se dépeindre comme un « Parti national », ou « Parti canadien ». Ce faisant, les réformistes se présentaient comme les seuls porte-paroles légitimes de la nation.

Bédard décrit les réformistes comme des hommes modérés et pragmatiques qui restaient assez froids devant les grandes discussions philosophiques ou les abstractions théoriques. Ils délaissèrent les idées républicaines, démocratiques et radicales en vogue à la fin des années 1830, préférant s'acclimater à la tutelle britannique tout en cherchant à en tirer le meilleur parti. Les réformistes endossaient également la libéralisation de la société canadienne, revendiquant le gouvernement responsable et contribuant au développement de l'économie capitaliste. Pour eux, seule l'unité pouvait sauver la nation. Cette préoccupation justifiait d'ailleurs leur méfiance vis-à-vis des débats idéologiques : « La logique d'un principe, si bon et si juste soit-il, doit donc s'éclipser lorsque l'unité du groupe est menacée. La nationalité canadienne n'est pas dans une position de force pour discuter à haute voix, avec les risques de division que cela comporte, des bienfaits de tel ou tel régime politique⁷. »

Il en résultait une méfiance envers les divisions partisans. Les Canadiens français devaient demeurer unis derrière une seule bannière, celle du Parti réformiste. La difficulté représentée par

⁶ David Chennells, « Triumphs and Failures of Affiliative Trusteeship, 1840-1896 », dans David Chennells, *The Politics of Nationalism in Canada. Cultural Conflict since 1760*, University of Toronto Press, 2000, p. 118-123.

⁷ Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 89.

cette utopie unitaire finit par leur laisser un goût très amer de la vie publique. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau résume bien cette déception : « Il n’y a plus de partis, il n’y a que des coteries [...]. Cela prouve que la foi et le patriotisme s’en vont. À l’amour de Dieu et à l’amour de la Patrie, on substitue partout l’amour de soi-même⁸. » Bédard parle carrément d’une « obsession de la cohésion, de la concorde et de l’unité », qui menait à une « hantise de la délibération ». « Ferments de division, les partis sont à leurs yeux une abomination. Dans le meilleur des mondes, ils n’auraient pas lieu d’exister⁹. » C’est d’ailleurs au nom de l’unité et de la stabilité que les réformistes valorisaient le rôle social de l’Église catholique. Malgré tout, ils furent bel et bien conduits à faire preuve d’un esprit partisan très prononcé. C’est justement parce qu’ils se prétendaient les seuls porte-paroles légitimes de la nation qu’ils ne pouvaient tolérer l’existence de groupes adverses. Au sein même de la famille réformiste, s’écarter de la ligne de conduite équivalait à s’attirer de véhémentes accusations de trahison.

Dès le milieu des années 1840, les réformistes furent confrontés à une certaine division du bloc canadien-français. En effet, des ex-patriotes comme Denis-Benjamin Viger, Denis-Benjamin Papineau et Côme-Séraphin Cherrier¹⁰ refusaient de courber l’échine devant la coalition réformiste de La Fontaine. Viger rejetait l’alliance conclue avec les libéraux haut-canadiens de Robert Baldwin, proposant plutôt la création d’un Parti national strictement bas-canadien, négociant directement avec le gouverneur britannique. En outre, Viger et ses compagnons favorisaient l’application du principe parlementaire de la « double majorité », concept énoncé pour la première fois en novembre 1844 dans le journal *Le Canadien*. L’Assemblée du Canada-Uni était alors composée de deux sections, haut-canadienne et bas-canadienne, qui disposaient du même nombre de sièges. Selon Viger, un gouvernement devait pouvoir obtenir la confiance d’une majorité de députés dans chaque section afin de garantir le traitement égal des deux Canadas. La double majorité s’opposait à la majorité simple, c’est-à-dire à la formation d’un gouvernement minoritaire dans l’une ou l’autre des sections. Le principe de la double majorité devait donc assurer au Bas-Canada, et plus spécifiquement aux Canadiens français, une équitable participation au gouvernement. Si la presse canadienne-française applaudit majoritairement cette idée, La Fontaine et le Parti réformiste ne se l’approprièrent jamais pleinement. Co-premier ministre du Canada-Uni

⁸ Archives de l’Université Laval, P328, Fonds Famille Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, cahier 4 (non daté), dans Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 83.

⁹ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 101.

¹⁰ Notons que les trois hommes étaient cousins, et tous apparentés à Louis-Joseph Papineau.

de 1843 à 1846, Denis-Benjamin Viger tenta avec un succès pour le moins mitigé d'appliquer la double majorité. Malgré la sympathie du clergé catholique, lui et ses alliés allèrent de déconfiture en déconfiture et s'effondrèrent devant la popularité du Parti réformiste de La Fontaine¹¹. Bien installés au pouvoir à partir de 1848, les réformistes rencontrèrent toutefois rapidement une seconde source d'opposition. En effet, une nouvelle génération de jeunes démocrates inspirés par Louis-Joseph Papineau allait leur faire concurrence.

À partir des années 1840-1850, le Canada français connut, comme d'autres sociétés occidentales, un véritable « décollage culturel » permettant l'avènement de nouvelles formes de sociabilité. Ce phénomène s'explique entre autres par la densification des agglomérations urbaines, l'amélioration des moyens de communication interrégionaux et internationaux et la croissance du taux d'alphabétisation, lesquels s'amplifièrent tout au long du XIX^e siècle. La multiplication des journaux, des bibliothèques, des librairies, des imprimeries et des instituts littéraires eut l'effet d'un électrochoc auprès de la jeune élite canadienne-française, qui put dès lors se familiariser avec les idées libérales et nationalitaires européennes. De nouveaux lieux de rencontre, d'échange et de débat se répandirent au Bas-Canada – surtout à Québec et à Montréal. Au sein de ces nouveaux espaces de sociabilité, les jeunes professionnels pouvaient approfondir les relations et les réflexions acquises durant leur passage dans les collèges classiques, tout en tissant des liens étroits avec les journalistes et les parlementaires ; apparurent alors de nouveaux réseaux intellectuels et politiques¹². Comme le dit Patrice Groulx : « Les réseaux créent des communautés d'entraide, d'échange, de légitimation ou de pouvoir obligatoires pour la circulation d'idées et de méthodes, ou pour l'impulsion de nouveaux mouvements. Ils assurent plus qu'une solidarité, car ils structurent aussi l'activité et la personnalité même de leurs participants¹³. »

C'est dans ce contexte que réapparut la Société Saint-Jean-Baptiste en 1842 à Québec, puis l'Association Saint-Jean-Baptiste à Montréal en 1843. Fusionnées en 1849, toutes deux étaient largement influencées et dominées par les partisans de La Fontaine. Elles furent suivies rapidement par la fondation de l'Institut canadien de Montréal en 1844. Réservée aux francophones, cette association littéraire offrait des séances de lectures publiques, des conférences, des joutes oratoires,

¹¹ Martin Lavallée, *Faire échec à l'Union : Denis-Benjamin Viger, un patriote face au Canada-Uni*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2013, p. 81-154.

¹² Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 401-425.

¹³ Patrice Groulx, *La marche des morts illustres. Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*, Gatineau, Les Éditions du Vent d'Ouest, 2008, p. 109.

une salle de périodiques et une bibliothèque. Quatre ans après sa fondation, l'Institut comptait 400 membres et 2 000 volumes, avant de grimper à 741 membres et 4 270 volumes en 1854. De grandes personnalités réformistes telles qu'Étienne Parent et Antoine Gérin-Lajoie y exposaient sans problème leurs points de vue. Cela dit, au fil des ans, plusieurs jeunes se laissèrent séduire par les idéaux laïcistes et démocrates hérités de la génération des patriotes ou nouvellement importés d'Europe. La confiance envers le progrès, la science, les droits de l'homme et la souveraineté populaire orienta les membres de l'Institut canadien vers une rupture avec les valeurs du Parti réformiste. Les débats tenus sur l'indépendance canadienne, sur l'annexion aux États-Unis, sur le colonialisme, sur le suffrage universel masculin, sur l'actualité politique locale et internationale placèrent clairement les jeunes libéraux dans la mouvance des idées républicaines¹⁴.

De retour au pays en 1845, puis élu au Parlement du Canada-Uni en 1848, l'ex-chef patriote Louis-Joseph Papineau entra en franche confrontation avec son ancien ami Louis-Hippolyte La Fontaine. Il ne manqua pas de trouver de précieux alliés chez la nouvelle phalange démocrate – malgré certains désaccords sur le régime seigneurial, notamment. Fondés par des membres de l'Institut canadien, les journaux montréalais *L'Avenir* (1847) et *Le Pays* (1852) s'approprièrent les positions du tribun patriote. Il se créa dans le sillage de Papineau un réseau de jeunes libéraux très actifs dans la région de Montréal, par exemple son neveu Louis-Antoine Dessaulles, les frères Antoine-Aimé Dorion et Jean-Baptiste-Éric Dorion, les frères Joseph Doutre et Gonzalve Doutre, les avocats et beaux-frères Rodolphe Laflamme et Louis Labrèche-Viger, l'avocat Charles Laberge, le libraire d'Édouard-Raymond Fabre et son fils Hector Fabre, l'imprimeur Jacques-Alexis Plinguet, etc. Tout comme les réformistes, les membres de l'Institut canadien étaient majoritairement impliqués dans le monde de l'édition et du journalisme. Ne leur manquait plus qu'une représentation politique conséquente, qu'ils obtinrent en grande force avec l'arrivée d'une imposante délégation de députés démocrates en 1854. Ceux-ci revendiquèrent l'abolition du régime seigneurial et de la dîme, le rappel de l'Union, la colonisation des Cantons-de-l'Est par les Canadiens français, une immigration francophone, l'élection des magistrats et des conseillers législatifs, l'éducation des masses et l'annexion aux États-Unis¹⁵. C'est ainsi que s'est implanté le Parti démocrate, ou « Parti rouge ». Jean-Paul Bernard a défini le « rougisme » comme la

¹⁴ Yvan Lamonde, *Gens de parole. Conférences publiques essais et débats à l'Institut canadien de Montréal 1845-1871*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, p. 96-106.

¹⁵ Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 298-348.

combinaison de trois grandes orientations idéologiques, à savoir le libéralisme radical, l'anticléricalisme et le nationalisme. Face à cette contestation, le Parti réformiste dut redéfinir son identité politique entre 1848 et 1854. L'étiquette « libérale » n'étant plus leur apanage, les réformistes furent amenés à insister davantage sur leur caractère proprement « conservateur », en contraste avec le radicalisme des rouges. Lorsqu'éclata le Parti réformiste haut-canadien de Robert Baldwin en 1854, les réformistes bas-canadiens conclurent une alliance avec le Parti *tory* pour créer une nouvelle coalition ; cette union donna naissance au « Parti libéral-conservateur », surnommé « Parti conservateur ». En réplique, les rouges se rapprochèrent des radicaux *clear grits* du Haut-Canada. Un bipartisme entre libéraux et conservateurs s'était dès lors implanté au Canada-Uni¹⁶.

b. Politique et spectre chromatique

Pourquoi le Parti rouge est-il « rouge » ? Cette question, d'apparence triviale, mérite pourtant être posée. Après tout, avant d'apposer l'étiquette « violette » sur certaines personnalités du XIX^e siècle, il faut d'abord comprendre l'histoire des couleurs dans le domaine politique. C'est le journaliste réformiste Joseph Cauchon qui popularisa le surnom de « rouge » au Canada français. Pour lui, il s'agissait d'associer les démocrates bas-canadiens aux mouvements révolutionnaires français ou italiens, qui avaient pour habitude d'arborer cette couleur. Les principaux intéressés ne furent jamais très enthousiasmés par cette identité de « rouges », préférant de loin celle de « libéraux » ou de « démocrates »¹⁷. Si l'étiquette « rouge » percola facilement dans l'opinion publique, c'est entre autres parce qu'il était déjà coutume pour les candidats politiques de s'approprier une ou plusieurs couleurs lors des élections. On s'en servait pour décorer les tribunes, les carrioles, les terrasses et les vêtements des partisans avec des rubans. Ces codes de couleur permettaient d'occuper l'espace public, de bénéficier d'un repère facile et de se distinguer à peu de frais de ses adversaires. À l'origine, ces couleurs politiques ne dépassaient toutefois que rarement les frontières d'un seul comté¹⁸.

Avec l'apparition d'un parti chromatiquement identifié au rouge, les réformistes se drapèrent de la couleur bleue. Pourquoi le bleu ? En fait, depuis le Moyen Âge classique, le bleu et

¹⁶ Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 2-8.

¹⁷ Andrée Désilets, « Cauchon, Joseph-Édouard », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1982, http://www.biographi.ca/fr/bio/cauchon_joseph_edouard_11F.html, page consultée le 26 mai 2020.

¹⁸ Renaud Séguin, « Pour une nouvelle synthèse sur les processus électoraux du XIX^e siècle québécois », *Revue de la Société historique du Canada*, vol. 16, n^o 1, 2005, p. 95.

le rouge ont symboliquement été considérés comme des couleurs antagonistes en Occident. Alors que le rouge était traditionnellement la couleur dominante en Europe, le bleu connut une ascension fulgurante aux XII^e et XIII^e siècles grâce à l'amélioration des pigments et à la valorisation de la lumière céleste (associée au bleu du ciel) dans l'architecture religieuse. La compétition entre les deux couleurs fut alimentée par des considérations autant symboliques que pécuniaires, les intérêts des teinturiers de bleu et de rouge se trouvant systématiquement mis en contradiction. Cette binarité se renforça durant la guerre de Cent Ans, avec l'appropriation du rouge par le camp anglais et du bleu par le camp français. Il ne faut donc pas s'étonner que la plupart des pays occidentaux ont continué d'opposer le bleu et le rouge dans la symbolique quotidienne, y compris en politique. Le Bas-Canada n'a pas échappé à cette règle. Cela dit, une fois la dichotomie bleu/rouge bien établie, on ne vit pas surgir d'autres étendards colorés. Pourquoi ? N'aurait-il pas été attendu que d'autres groupes reçoivent une étiquette chromatique ? Par exemple, pourquoi aucune faction ne s'est arrogée le violet, qui constitue la couleur chromatiquement intermédiaire entre le bleu et le rouge ? Quiconque ayant voulu se démarquer des bleus et des rouges n'aurait-il pas naturellement été associé au violet ? Les travaux de Michel Pastoureau¹⁹, grand historien de la symbolique médiévale et de l'histoire des couleurs, fournissent un début de réponse. En effet, le violet a historiquement constitué une couleur très rare en Occident, considérant qu'il était plutôt difficile d'en obtenir une belle teinte à partir de pigments naturels. Le pourpre, par exemple, était produit grâce au murex, qui valait plus cher que l'or ; les teintes violettes étaient donc généralement réservées à la royauté ou au haut clergé. De plus, avant la découverte du spectre chromatique par Isaac Newton au XVII^e siècle, le violet n'était pas du tout considéré comme une couleur mitoyenne entre le bleu et le rouge. On le voyait plutôt comme un noir diminué, un « sous-noir » (*subniger*), signification qui perdura longtemps après Newton. À preuve, dans la liturgie catholique, le violet demeure associé au Carême et aux funérailles. Au XIX^e siècle, cette couleur acquit de surcroît une aura mystique, voire ésotérique, en raison justement de sa parenté avec le noir. Et si la synthèse d'un premier colorant artificiel en 1856 permit une plus ample diffusion du violet, il fallut attendre le XX^e siècle pour qu'il s'impose vraiment dans la vie quotidienne. En conséquence, il aurait sans doute paru étrange aux Canadiens français du milieu du XIX^e siècle de s'identifier à la couleur violette, et même d'y voir un symbole médian naturel entre le bleu et le rouge. Cela dit, les étiquettes de couleur sont très

¹⁹ Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Le Seuil, 2004, 436 p. ; Michel Pastoureau et Dominique Simonnet, *Le petit livre des couleurs*, Paris, Panama, 2005, 95 p.

commodes, et Jean-Paul Bernard ne s'est pas privé d'utiliser le violet pour regrouper un certain nombre de figures politiques échappant à l'empire de l'azur et du vermillon. Il est à noter que nous utilisons de manière interchangeable « violet » et « mauve » dans ce mémoire. Bien que les deux termes ne soient pas totalement synonymes, le mauve appartient bel et bien au champ chromatique du violet ; nous implorons donc la clémence des puristes endurcis de la typologie des couleurs.

c. Les premières empreintes violettes

L'éclatement du bloc national canadien-français en deux partis politiques rivaux ne manqua pas d'émouvoir les réformistes, pour qui l'unité représentait la seule planche de salut. La grande majorité d'entre eux se serrèrent les coudes et embrassèrent pleinement le Parti conservateur, acceptant *de facto* de jouer le jeu du bipartisme. Pourtant, plusieurs membres de la famille réformiste se montrèrent critiques envers cette dichotomie bleu/rouge. Par exemple, l'historien François-Xavier Garneau cultiva des liens avec les deux camps. D'abord favorable aux réformistes, il vit particulièrement d'un bon œil l'opposition des rouges envers l'Union puis la Confédération²⁰. Même Louis-Hippolyte La Fontaine, le père du Parti réformiste, écrivit en 1861 : « Nous avons dans le Bas-Canada, les bleus et les rouges, dénominations qui ont bien peu de sens. Je crois que les uns ne valent pas mieux que les autres²¹. » Plusieurs réformistes évoquèrent la possibilité de fusionner les deux partis, en vain. De surcroît, l'alliance conclue entre le Parti bleu et le Parti *tory* en 1854 n'avait pas du tout fait l'unanimité. En effet, de 1791 à 1854, les *tories* avaient été considérés par les réformistes comme les ennemis naturels des Canadiens français. Si le Parti *tory* avait opéré un important recentrage dans les années 1850, notamment sous l'impulsion de l'avocat kingstonien John Alexander Macdonald, une partie du groupe réformiste continuait de s'en méfier. Cela dit, la montée dans le Haut-Canada d'un parti radical et hostile aux catholiques, les *clear grits*, relativisa la dangerosité des *tories*. Dirigé par le journaliste torontois George Brown, le Parti *grit* décriait l'égalité parlementaire des deux Canadas à l'Assemblée législative, réclamant une représentation proportionnelle à la population des sections, ce qui signifiait accorder une majorité de sièges au Haut-Canada.

²⁰ Patrice Groulx, *François-Xavier Garneau. Poète, historien, patriote*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2020, p. 136-235.

²¹ Lafontaine à Margry, 26 avril 1861, dans Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 103.

Parmi les premiers spécimens « violets » identifiés par Jean-Paul Bernard se trouvaient deux personnages voués à un grand avenir politique : Henri-Gustave Joly de Lotbinière (1829-1908) et Luc Letellier de Saint-Just (1820-1881)²². De confession protestante et d'origine française, Joly entra au barreau en 1858, hérita des titres seigneuriaux de Lotbinière en 1860 et devint député de Lotbinière en 1861. Selon sa biographe Lucie Desrochers, on ne pouvait alors « le rattacher avec certitude à un parti²³ ». Elle évoque la classification de Joly parmi les violets, mais sans s'y attarder. Joly est décrit comme un libéral non anticlérical, passionné d'agriculture et de foresterie. John Irvine Little le voit, pour sa part, comme un digne successeur de la tradition réformiste, sans plus de précision²⁴. De son côté, Luc Letellier de Saint-Just était un notaire de Rivière-Ouelle, issu de la famille seigneuriale locale. Il se présenta en 1851 comme « indépendant » dans Kamouraska. Son rival, le candidat bleu Jean-Charles Chapais, s'empressa de le dépeindre comme un rouge, accusation relayée par le clergé local. Pourtant, Letellier était bien plus proche du Parti réformiste que des démocrates. Chapais et Letellier présentaient à peu près les mêmes idées, en plus d'être parents par alliance²⁵, ce qui, en définitive, accentua l'importance des rivalités régionales et interpersonnelles dans la joute électorale. Définir Letellier comme un rouge relevait donc davantage de la rhétorique partisane que d'un constat objectif. En 1860, Letellier accéda au Conseil législatif sous la vague étiquette de « libéral modéré »²⁶. Il n'existait toutefois pas, à proprement dit, de mouvance « violette » au début des années 1850. Deux bouleversements changèrent cette donne en 1858.

2.2 LES DEUX CRISES DE 1858

Comme le montre l'exemple des groupes réformiste et démocrate, les alliances et les idées politiques au Canada français prenaient racine dans quatre grandes sphères de sociabilité :

- Les instances politiques ;
- Les institutions culturelles ;

²² Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 95-96.

²³ Lucie Desrochers, *Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière. Un premier ministre improbable*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2021, p. 37.

²⁴ John Irvine Little, *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013, p. 100-103.

²⁵ La sœur de Jean-Charles Chapais a épousé le frère de Luc Letellier en 1844. Voir BMS2000, paroisse de Rivière-Ouelle, 26 novembre 1841 : Acte de mariage de Charles Letellier et Marie Elizabeth Chapais.

²⁶ P.-B. Casgrain, *Letellier de Saint-Just et son temps*, Québec, C. Darveau, Imprimeur-Éditeur, 1885, p. 82-98.

- L'arène journalistique ;
- Les réseaux familiaux, professionnels et amicaux.

Les violets ne faisaient pas exception. À partir de 1858, une mouvance originale émergea par la création simultanée d'une nouvelle faction parlementaire, d'un nouvel institut littéraire et d'un nouvel organe de presse, tous reliés non seulement par une convergence idéologique, mais aussi par différentes relations sociopolitiques, professionnelles, amicales et familiales. C'est sur cette base que nous analysons les premiers pas du groupe « violet ».

a. Un Parti « mauve » : la formation d'une troisième voie parlementaire

Yvan Lamonde considère l'année 1858 comme un tournant majeur au Canada français, tant sur le plan politique qu'idéologique²⁷. Il ne s'y est toutefois guère attardé, pas plus d'ailleurs que le reste de l'historiographie. À la fin des années 1850, certaines prises de position du Parti bleu avaient suscité la grogne d'un bon nombre de ses membres, surtout parmi les plus critiques de l'alliance conservatrice de 1854. Plusieurs d'entre eux reprochaient aux chefs du parti d'alimenter la division binaire du bloc national, au lieu de chercher à l'abolir. Les concessions accordées au Parti *tory* causaient de plus en plus de frictions. En fin de compte, la nostalgie du bon vieux Parti libéral de La Fontaine entraîna une remise en question interne du Parti conservateur, avec au premier rang les députés Louis-Victor Sicotte et Thomas-Jean-Jacques Loranger.

Louis-Victor Sicotte (1812-1889) est né à Saint-Hyacinthe. Il étudia le droit en compagnie de Louis-Hippolyte La Fontaine, et tous deux participèrent avec Ludger Duvernay et George-Étienne Cartier à la création de l'Association « Aide-toi et le ciel t'aidera » en 1834, ancêtre de la Société Saint-Jean-Baptiste. Très patriote, Sicotte en appelait à l'indépendance du Bas-Canada et ne rechignait pas à l'idée d'une révolution²⁸. Cependant, il refusa de prendre part aux Rébellions de 1837-1838 et endossa rapidement la nouvelle ligne de conduite du Parti réformiste. Avocat influent, Sicotte cofonda en 1842 la Société des Amis, un institut littéraire qui inspirera deux ans plus tard la création de l'Institut canadien de Montréal. Candidat réformiste dans Saint-Hyacinthe dès 1848, il fut élu en 1851. Deux ans plus tard, il présida une importante commission sur

²⁷ Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 330.

²⁸ « Correspondance », *La Minerve*, 16 février 1832.

l'éducation au Bas-Canada²⁹. Déjà, Sicotte affichait une certaine indépendance par rapport au Parti bleu, en refusant par exemple d'entrer dans le cabinet d'Augustin-Norbert Morin. Sa déception vis-à-vis de l'alliance libérale-conservatrice n'était un mystère pour personne. Bénéficiant d'une réputation d'impartialité, il accéda à la fonction d'Orateur de l'Assemblée législative en 1854. Le député maskoutain accepta enfin d'entrer au gouvernement en 1857 à titre de ministre des Terres de la Couronne. « Mon adhésion au pouvoir n'est qu'à la condition que les droits et les franchises consacrés par la Constitution et par nos luttes mêmes, ne soient pas restreints³⁰ », déclara-t-il. Son appui au ministère conservateur n'était pas inconditionnel. Du même souffle, il condamna les malheureuses divisions partisans qui handicapaient les Canadiens français et s'insurgea rapidement contre le leadership des co-premiers ministres George-Étienne Cartier et John A. Macdonald³¹.

Les registres paroissiaux de Saint-Hyacinthe nous offrent un aperçu de l'entourage immédiat de Louis-Victor Sicotte. On remarque d'abord sa proximité avec Rémi Raymond (1811-1891)³², beau-frère de l'ancien chef réformiste Augustin-Norbert Morin et homme d'affaires de tendance conservatrice. Sicotte était aussi proche de l'ancienne famille seigneuriale Delorme, et plus particulièrement de Louis Delorme, le parrain de son fils Charles-Édouard Sicotte³³. Louis Delorme siégea au fédéral comme député libéral de Saint-Hyacinthe de 1870 à 1878. En tant qu'avocat, Sicotte a supervisé la formation de Pierre Bachand, qui s'impliqua à ses côtés dans la Société Saint-Jean-Baptiste et dans la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe. Né en 1835, Bachand devint député provincial de Saint-Hyacinthe en 1867. « Élève de Louis-Victor Sicotte, il participa très jeune aux luttes partisans. Tout en partageant les craintes des "rouges" devant la Confédération, il évita de s'identifier au groupe radical de ce parti³⁴ », écrit Marcel Hamelin. Il est intéressant de noter que la Banque de Saint-Hyacinthe fut fondée entre autres par Sicotte, Bachand,

²⁹ *Rapport du Comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation et du fonctionnement de la loi des écoles dans le Bas-Canada*, Québec, John Lovell imprimeur, 1853, 39 p.

³⁰ « Aux libres et indépendants électeurs du comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 décembre 1858.

³¹ Andrée Désilets, « Sicotte, Louis-Victor », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1982, http://www.biographi.ca/fr/bio/sicotte_louis_victor_11F.html, page consultée le 17 mai 2020.

³² BMS2000, paroisse de Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1837 : Acte de mariage de Louis-Victor Sicotte et Marguerite Emélie Starnes. Raymond a été député de Saint-Hyacinthe de 1863 à 1867.

³³ BMS2000, paroisse de Saint-Hyacinthe, 5 septembre 1852 : Acte de baptême de Charles Édouard Sicotte, fils de Louis-Victor Sicotte et Marguerite Amélie Starnes.

³⁴ Marcel Hamelin, « Bachand, Pierre », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, http://www.biographi.ca/fr/bio/bachand_pierre_10F.html, page consultée le 25 mai 2020.

Raymond et Delorme. Autour de Louis-Victor Sicotte orbitait donc un ensemble de petits bourgeois maskoutains bien établis, liés à la fois aux franges modérées du Parti libéral et du Parti conservateur. Mentionnons également son amitié avec le jeune Hector-Louis Langevin, député conservateur et futur père de la Confédération³⁵. Cette proximité avec les membres des deux partis renforce l'image d'un homme ni tout à fait bleu ni tout à fait rouge ; bref, un « violet ».

Thomas-Jean-Jacques Loranger (1823-1885) suivit un parcours similaire à celui de Louis-Victor Sicotte. Né à Yamachiche, il fut admis au barreau en 1844. Actif partisan de Louis-Hippolyte La Fontaine, Loranger forma une étude d'avocats avec le député puis ministre réformiste Lewis Thomas Drummond. Élu député de Laprairie en 1854, il devint secrétaire provincial dans le cabinet conservateur Cartier-Macdonald en 1857, aux côtés de son ami Sicotte. Sa méfiance envers les *tories* de John A. Macdonald jeta néanmoins le doute sur son allégeance politique³⁶. Peu à peu, Loranger envisagea la création d'un nouveau Parti libéral et national, dont Sicotte serait le chef. « Ce que certains espéraient, au Canada français, c'était la formation d'un parti modéré, d'une sorte de "troisième parti", sous la direction de Sicotte, qui se serait constitué grâce à l'appui de conservateurs indépendants et de libéraux modérés³⁷ », écrit Jean-Paul Bernard. Plusieurs députés, comme François-Xavier Lemieux, un réformiste de longue date, se rapprochèrent de Sicotte et de Loranger dans l'espoir de trouver une alternative au bipartisme bleu/rouge³⁸.

On observait le même phénomène parmi les députés haut-canadiens. En effet, l'éclatement du Parti réformiste de Robert Baldwin en 1854 avait fait plusieurs mécontents. L'avocat écossais John Sandfield Macdonald (1812-1872), par exemple, était résolu de rester « "baldwiniste" jusqu'à la mort³⁹ ». Tout comme Sicotte, il se démarquait par son esprit d'indépendance, ce qui lui permit lui aussi de jouer le rôle d'Orateur. Anglo-catholique, il favorisait la coexistence pacifique des Canadiens français et des Canadiens anglais. En outre, Macdonald s'approprija le principe de la double majorité jadis promu par Denis-Benjamin Viger. Convaincu que seule la double majorité pouvait assurer l'harmonie des deux sections, il proposa en 1855-1856 de la faire sanctionner le

³⁵ Andrée Désilets, *Un Père de la Confédération canadienne, Hector-Louis Langevin (1836-1906)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 1967, p. 157.

³⁶ Jean-Charles Bonenfant, « Loranger, Thomas-Jean-Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/loranger_thomas_jean_jacques_11F.html, page consultée le 24 avril 2020.

³⁷ Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 184.

³⁸ Andrée Désilets, « Lemieux, François-Xavier », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1977, http://www.biographi.ca/fr/bio/lemieux_francois_xavier_9F.html, page consultée le 26 mai 2020.

³⁹ Bruce W. Hodgins, « Macdonald, John Sandfield », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_sandfield_10F.html, page consultée le 22 mai 2020.

gouverneur général, en vain. Dans ce contexte, « Sandfield se rapprocha [...] de Louis-Victor Sicotte et des autres membres du Bas-Canada que l'on pouvait qualifier de “mauves”⁴⁰ ». Macdonald espérait de sorte créer un troisième parti dans le Haut-Canada, placé au centre du jeu politique, « à la manière de Baldwin⁴¹ ».

Le point de rupture entre le groupe de Sicotte et le Parti bleu fut atteint en 1858, dans le contexte du choix de la capitale provinciale. En effet, depuis 1840, le Parlement canadien siégeait de manière pratiquement itinérante : Kingston (1841-1843), Montréal (1844-1849), Toronto (1849-1851), Québec (1851-1855), Toronto (1855-1859)... Résolus de fixer la capitale pour de bon, les députés s'entredéchirèrent sur la question du siège du gouvernement. Le ministère Cartier-Macdonald renvoya finalement la décision à Londres, qui opta pour la candidature de Bytown, petite ville haut-canadienne rebaptisée sous le nom d'Ottawa. Le gouverneur rétablit Québec comme capitale temporaire en 1860, en attendant l'inauguration des nouveaux édifices ottavien. Cette décision de la reine d'Angleterre suscita une vive indignation chez Louis-Victor Sicotte et ses partisans, qui avaient misé sur Montréal. Pour eux, il s'agissait d'une véritable capitulation de l'autonomie canadienne, en plus d'une trahison des intérêts du Bas-Canada. Ils claquèrent la porte du Parti bleu avec fracas. Sicotte justifia ainsi sa démission du gouvernement conservateur :

Cette position est une violation flagrante des droits constitutionnels du pays, c'est placer la volonté du Canada au-dessous de la volonté impériale. [...] Placer le siège du gouvernement à Ottawa, c'est méconnaître les droits et les intérêts du Bas-Canada ; c'est créer un centre étroit d'activité en dehors du cercle légitime où il doit être ; [...] c'est donner la domination au profit des coteries et des cabales. Ainsi, à Toronto, l'influence Bas-Canadienne ne se fait sentir que bien plus faiblement sur l'administration que lorsque le parlement est à Montréal ou à Québec, et il en sera de même si le gouvernement est établi à Ottawa⁴².

La naissance d'un troisième parti bas-canadien, le « Parti de Sicotte », se confirma. Ni bleu ni rouge, c'était un véritable « Parti violet », sans le nom. Ses principales têtes d'affiche s'identifiaient simplement comme des « libéraux » ou des « nationaux », en référence à la tradition réformiste. Pour simplifier, nous utiliserons le titre de « Parti libéral-national ». John Sandfield Macdonald et ses collègues baldwinistes s'associèrent à Sicotte pour former une nouvelle force d'opposition de

⁴⁰ *Idem.*

⁴¹ *Idem.*

⁴² « Discours de l'hon. L.V. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 février 1859.

P.-S. : La variabilité orthographique du XIX^e siècle nous enjoint à retranscrire les textes cités intacts, sans ajouter de « sic » aux erreurs. Nous n'intervenons que si le sens du texte en souffre. Aussi, les italiques sont toujours du texte, sauf précision.

tendance modérée. Aux *clear grits* qui réclamaient la représentation proportionnelle à la population et l'abandon de l'égalité parlementaire, le clan Sicotte-Macdonald proposa plutôt d'instaurer durablement la double majorité. Thomas-Jean-Jacques Loranger s'en fit le principal porte-parole, insistant sur le caractère « fédéral » de l'Acte d'Union. Selon lui, le Canada-Uni ne devait pas reposer sur l'assimilation des deux sections, mais plutôt sur leur libre association. À la Chambre d'Assemblée, « Loranger défendit avec son éloquence ordinaire la cause du Bas-Canada, et s'éleva fortement contre le principe de la représentation appuyée sur le nombre. Il préférait à la concession de ce principe le rappel de l'Union, et la séparation même de la province avec l'Angleterre⁴³. »

Selon la constitutionnaliste Eugénie Brouillet, presque tous les gouvernements de l'époque ont considéré l'Union du Haut et du Bas-Canada comme une sorte de partenariat, et non comme une fusion. Chaque section abritant une majorité linguistique différente, il s'agissait d'une sorte de collaboration binationale : « L'union législative dut rapidement être transformée dans les faits en un régime de type fédératif dans lequel chacune des deux entités culturelles administrait ses propres affaires sur la portion de territoire de la province où elles étaient respectivement majoritaires⁴⁴. » Après tout, chaque section détenait sa propre tradition juridique en matière de droit privé, son premier ministre, son procureur général, son solliciteur général, son secrétaire provincial, son commissaire des Terres, son sous-ministre de l'Instruction, etc. Dans le langage même des politiciens de l'époque, l'Union était régulièrement désignée comme un « pacte ». Si aucune loi n'entérinait ce pacte, l'égalité sectionnelle dans la députation et l'expérience politique venait valider la légitimité de ce discours⁴⁵. D'après Louis-Victor Sicotte et John Sandfield Macdonald, la double majorité viendrait parachever cet édifice bicéphale. « Cette doctrine de la double majorité implique l'idée que les conseillers exécutifs devraient tenir leur poste non pas en tant que représentants de la majorité de l'Assemblée législative, mais plutôt en tant que délégués des majorités respectives de chaque section de la province⁴⁶ », écrit Brouillet. Le principe de la double majorité allait même plus loin, en octroyant à chaque section un droit de veto sur tout projet de loi

⁴³ Louis-Philippe Turcotte, *Le Canada sous l'Union. 1841-1867*, Québec, Imprimerie du *Canadien*, 1872, p. 408.

⁴⁴ Eugénie Brouillet, *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2005, p. 117.

⁴⁵ Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », n° 50, p. 30-31.

⁴⁶ Brouillet, *La négation de la nation*, p. 120.

qui la concernerait spécifiquement. Distinguer les lois générales des lois particulières constituait néanmoins un défi de taille.

Le Parti rouge eut une réaction mitigée vis-à-vis des positions de Louis-Victor Sicotte. Il se réjouissait de l'implosion du Parti bleu, tout en se méfiant du chef mauve. Louis-Antoine Dessaulles, qui siégeait comme conseiller législatif de Saint-Hyacinthe, se montrait généralement très critique envers Sicotte : « Il a quelquefois parlé en homme libéral, mais il a invariablement agi en sens inverse⁴⁷. » Contrairement à Sicotte, Dessaulles estimait que la représentation basée sur la population était une revendication légitime et défendait l'alliance des rouges et des *grits*. D'ailleurs, dans le cadre d'une assemblée tenue en 1859, les rouges écartèrent l'idée de la double majorité :

Personne, d'ailleurs, ne songe à faire consacrer, par une disposition législative, le système de la double majorité ; l'on sent l'impossibilité de définir les cas où il serait applicable, de ceux où il ne le serait pas ; mais cela fût-il possible, ce système ne pourrait que nous conduire à des difficultés nouvelles, en forçant les majorités professant des principes et des opinions diamétralement opposés, à s'allier ensemble⁴⁸.

Ces mêmes rouges affirmèrent également la nécessité de satisfaire les revendications du Parti *grit* concernant la représentation proportionnelle ; c'est pourquoi ils proposèrent la création d'une fédération décentralisée. Le Haut-Canada obtiendrait la majorité des sièges du Parlement central, mais le Bas-Canada bénéficierait d'un Parlement largement autonome. Pour Antoine-Aimé Dorion et Louis-Antoine Dessaulles, la double majorité ne constituait donc pas une bonne solution aux problèmes du Bas-Canada. En conséquence, le Parti rouge exclut volontairement Sicotte et ses alliés des assemblées partisans organisées au nom de « l'opposition bas-canadienne ». Si le groupe parlementaire pro-Sicotte naquit d'une scission du Parti bleu, il allait donc également devoir se définir par rapport au Parti rouge. C'est toutefois en dehors des banquettes parlementaires que les frictions entre violets et rouges allaient se faire sentir le plus vivement.

b. La naissance de l'Institut canadien-français

Au tournant des années 1850, l'Institut canadien de Montréal traversa une douloureuse crise interne, principalement causée par des tensions avec le clergé. L'ouverture nouvelle de l'Institut aux anglophones et aux protestants n'avait pas fait l'unanimité, pas plus que les déclamations

⁴⁷ Louis-Antoine Dessaulles, *À Messieurs les électeurs de la division de Rougement*, [s.l, s.n.], 1858, p. 9.

⁴⁸ « Assemblée des membres de l'opposition parlementaire du Bas-Canada », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 novembre 1859.

anticléricales de certains de ces membres. Sans surprise, la proximité incestueuse de l'Institut canadien et du Parti rouge accrut la méfiance des sympathisants réformistes. De 1852 à 1855, une nouvelle association tenta de lui faire concurrence : l'Institut national de Montréal. Il n'existe à peu près aucune étude sur cette institution, sinon de brefs articles écrits par Édouard-Zotique Massicotte (1941)⁴⁹ et Léon Pouliot (1961)⁵⁰. L'Institut national espérait « rallier les catholiques cultivés, amis du progrès intellectuel, mais qui éprouvaient un véritable malaise devant les idées trop avancées, voire impies [...] de l'Institut Canadien⁵¹. » Dans sa constitution, l'Institut national s'engageait à consulter « l'Évêque de Montréal sur le choix et l'admission des livres⁵² ». Pouliot désigne les avocats Thomas-Jean-Jacques Loranger, Charles-André Leblanc et Joseph-Ubalde Beaudry comme les piliers de l'Institut national. Les registres paroissiaux présentent d'ailleurs les trois hommes comme de proches amis⁵³. Leblanc (1816-1877) et Beaudry (1816-1876) avaient étudié le droit en compagnie de George-Étienne Cartier, dont ils restèrent très proches. Beaudry effectua sa cléricature sous l'aile de Côme-Séraphin Cherrier, ancien allié de Denis-Benjamin Viger, et rejoignit, tout comme Leblanc, les rangs de l'administration judiciaire⁵⁴.

En 1858, une seconde crise agita l'Institut canadien. L'évêque de Montréal, M^{gr} Ignace Bourget, dénonçait la présence de livres dits « immoraux » sur les tablettes de sa bibliothèque, ce qui l'amena à condamner formellement l'Institut. Cette sentence ecclésiastique suscita d'importants remous. Plusieurs membres de l'Institut canadien réclamèrent une réconciliation immédiate avec l'Église, quitte à devoir adapter le contenu de la collection aux interdits de l'Index. Leurs deux principaux porte-paroles étaient Hector Fabre et Louis Labrèche-Viger. Pendant plusieurs années, les deux amis avaient été de fervents partisans du Parti démocrate, de l'annexion aux États-Unis et

⁴⁹ Édouard-Zotique Massicotte, « L'Institut national rival de l'Institut national », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 47, 1941, p. 236-239.

⁵⁰ Léon Pouliot, « L'Institut Canadien de Montréal et l'Institut National », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14, n° 4, mars 1961, p. 481-486.

⁵¹ *Ibid.*, p. 484.

⁵² *Constitution et règlements de l'Institut national*, Montréal, Imprimerie de *La Minerve*, 1852, p. 11.

⁵³ Voir par exemple BMS2000, paroisse de Notre-Dame-de-Montréal, 19 octobre 1858 : Acte de sépulture de Sarah Trudeau, épouse de Thomas-Jean-Jacques Loranger. Notons en outre que J.-U. Beaudry était le cousin Joseph Beaudry, beau-frère par alliance de T.-J.-J. Loranger.

⁵⁴ Jean-Jacques Lefebvre, « Beaudry, Joseph-Ubalde », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, [en ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/beaudry_joseph_ubalde_10F.html, page consultée le 11 janvier 2022 ; Jean-Jacques Lefebvre, « Leblanc, Charles-André », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, [en ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/leblanc_charles_andre_10F.html, page consultée le 11 janvier 2022.

des idées républicaines. Cependant, avec le temps, ils en vinrent à tempérer leurs positions. Attardons-nous plus longuement à ces deux hommes.

Hector Fabre (1834-1910) provient d'une famille résolument patriote. Fils du libraire Édouard-Raymond Fabre et frère du futur évêque Édouard-Charles Fabre, il étudia au collège de l'Assomption avant de fréquenter le petit séminaire de Montréal et le collège de Saint-Hyacinthe. Il apprit le métier d'avocat auprès de son beau-frère George-Étienne Cartier, qui avait épousé sa sœur Hortense Fabre en 1846⁵⁵. Cartier assista d'ailleurs au mariage d'Hector Fabre en 1864⁵⁶. Collaborateur au *Pays* et sympathique aux idées libérales, Fabre rejoignit l'Institut canadien à l'âge de 17 ans. À 24 ans, il assumait la charge de bibliothécaire, et commença peu après à contester le leadership des rouges⁵⁷. Profondément catholique, il proposa en 1855 que l'Institut canadien s'abonne au journal *L'Univers*, dont les thèses ultramontaines contredisaient totalement les valeurs démocrates⁵⁸. Cette initiative le plaça en porte-à-faux avec les libéraux radicaux. Louis Labrèche-Viger (1823-1872), pour sa part, était avocat, inventeur et commerçant, en plus de se consacrer au journalisme et à la vie politique. D'abord proche de Denis-Benjamin Viger, il s'impliqua ensuite avec enthousiasme dans la presse rouge et à l'Institut canadien. Mais, tout comme Hector Fabre, il modéra ses positions et demanda que l'Institut se soumette aux exigences de M^{gr} Bourget⁵⁹. N'ayant pas obtenu gain de cause, les deux hommes se séparèrent avec grand fracas de l'Institut canadien en 1858, entraînant avec eux plus d'une centaine de membres. Ils créèrent alors une nouvelle association : l'Institut canadien-français de Montréal. Dans son *Histoire sociale des idées*, Yvan Lamonde se contente de mentionner que « l'Institut canadien-français [...] vivotera quelques années⁶⁰ ». Cette brève évocation contraste nettement avec l'attention considérable qu'il accorde à l'Institut canadien. Nous avons donc consulté les archives de l'Institut canadien-français conservées dans la Collection Baby de l'Université de Montréal. La constitution de l'Institut allait comme suit :

⁵⁵ BMS2000, paroisse de Notre-Dame (Montréal), 16 juin 1846 : Acte de mariage de Georges Étienne Cartier et Hortense Fabre.

⁵⁶ BMS2000, paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska, 3 août 1864 : Acte de mariage d'Hector Fabre et Marie Joséphine Flora Stein.

⁵⁷ Sylvain Simard et Denis Vaugois, « Fabre, Hector », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, http://www.biographi.ca/fr/bio/cassidy_francis_10F.html, page consultée le 25 mai 2020. Voir également Ivan Carel et Sami Mesli, dir., *Hector Fabre*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 2011, 184 p.

⁵⁸ Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 131-143.

⁵⁹ Jacques Monet, « Labrèche-Viger, Louis », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, http://www.biographi.ca/fr/bio/labreche_viger_louis_10F.html, page consultée le 25 mai 2020.

⁶⁰ Lamonde, *Histoire sociale des idées*, *op. cit.*, p. 327.

- 1) Notre société est formée sous le nom d'Institut Canadien Français.
- 2) Le but de cette société est la conservation de la nationalité Canadienne française.
- 3) Pour faire partie de cette société, il faut être Canadien français ou être considéré comme tel, parler la langue française & être catholique.
- 4) Aucune personne faisant partie d'une société secrète ne peut être membre de l'Institut.
- 5) Toutes les lectures publiques dans un but opposé aux croyances catholiques et toutes discussions sur des sujets religieux sont formellement interdites.
- 6) La Bibliothèque de cet Institut ne se compose que d'ouvrages instructifs, utiles & moraux⁶¹.

Par ces résolutions, les fondateurs de l'Institut canadien-français souhaitaient clairement se conformer aux exigences de l'Église. De plus, seuls les individus considérés comme « Canadiens français » pouvaient être membres, bien que figurent des noms anglophones parmi les signataires : l'Institut se basait donc davantage sur la connaissance de la langue et sur l'appartenance confessionnelle que sur l'origine ethnique comme telle. Malgré son obédience au clergé, l'Institut canadien-français demeurait laïc et indépendant de l'épiscopat⁶². De fait, il ne s'identifiait pas à l'ultramontanisme, mais plutôt à un catholicisme libéral modéré, conjuguant modernité et foi chrétienne. « Le libéralisme modéré n'ayant pas évacué l'essence catholique de la nation séduisit nombreux intellectuels qui avaient, durant leur jeunesse, couru les conférences de l'Institut canadien⁶³ », et qui maintenant se retrouvaient à l'Institut canadien-français.

Les registres de procès-verbaux⁶⁴ de l'Institut canadien-français répertorient environ 200 séances, tenues entre 1858 et 1866 sur une base bimensuelle. Pour la période 1866-1870, on en dénombre seulement une quarantaine. On constate une certaine négligence dans la tenue du registre durant cette séquence, plusieurs séances n'ayant pas été consignées⁶⁵. Néanmoins, la fréquence des rencontres a bel et bien chuté à partir de la Confédération de 1867. Tout comme l'Institut canadien, l'Institut canadien-français possédait une bibliothèque et une salle de périodiques. Hector Fabre y occupa d'ailleurs à nouveau le rôle de bibliothécaire et, tout comme Louis Labrèche-Viger, il assumait la fonction de vice-président. L'Institut canadien-français organisait des lectures publiques, des soirées de discussion et des conférences. Les thèmes abordés étaient très variés : moralité,

⁶¹ Université de Montréal, Collection Louis-François-Georges Baby, Institut canadien-français, P0058/R007, *Résolutions adoptées pour être les principes fondamentaux de l'Institut canadien-français*, 3 mai 1858, p. 1.

⁶² Alexandre Camiré, *Confrontations et excommunication : l'impact de l'Affaire Guibord, au Canada et ailleurs*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2011, p. 11.

⁶³ Guillaume Durou, *La pourpre et le rouge : l'anticléricalisme canadien-français au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, 2011, p. 146.

⁶⁴ Université de Montréal, Collection Louis-François-Georges Baby, Institut canadien-français, P0058/R002-R047, *Registres des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1-2, 1858-1870*, [n.p.].

⁶⁵ Par exemple, les procès-verbaux font référence (rétrospectivement ou prospectivement) à plusieurs séances qui n'apparaissent pourtant nulle part dans le registre.

colonisation, économie, politique locale et internationale, histoire, etc. À chaque rencontre, cinq à dix débatteurs croisaient le fer sur une question particulière et votaient ensuite pour déterminer l'option gagnante. Le débat constituait souvent le cœur de chaque séance. Le thème était toujours choisi lors de la rencontre précédente, offrant ainsi à chaque orateur au moins deux semaines de préparation. Parmi les débatteurs, certaines figures se démarquaient par la fréquence de leurs interventions. On pense d'abord à Hector Fabre, surtout pendant l'année 1859. Il resta davantage en retrait à partir de 1860, au bénéfice de Louis-Amable Jetté. Ce dernier occupa le devant de la scène jusqu'en 1866, avant d'être suppléé par Laurent-Olivier David. À plus d'une occasion, les trois jeunes hommes affrontèrent tour à tour le même adversaire, le jeune Joseph-Adolphe Chapleau. Signalons également la présence de Ludger Labelle, un autre irréductible rhéteur. Tous juristes, tous nés à l'époque des Rébellions patriotes (1835-1840), ces quatre personnages présentent un profil socioculturel similaire. Leurs liens professionnels, amicaux et associatifs sont assez évidents, comme le confirme aisément un bref survol biographique.

Louis-Amable Jetté (1836-1920) a grandi à L'Assomption avant d'étudier le droit chez les Jésuites à Montréal⁶⁶. Il épousa Berthilde Laflamme en 1862, sœur de l'avocat rouge Rodolphe Laflamme et belle-sœur de Louis Labrèche-Viger⁶⁷. Alors âgé de 22 ans, il rejoignit l'Institut canadien-français pour y occuper successivement les fonctions de secrétaire (1858), de trésorier (1866) et de vice-président (1870). Jetté forma une étude d'avocats avec ses amis Hector Fabre et Simon Le Sage, un autre membre de l'Institut canadien-français. Ce dernier (1835-1909), aussi originaire de L'Assomption, y fit son cours classique avant d'effectuer son droit auprès de George-Étienne Cartier, le beau-frère d'Hector Fabre⁶⁸. Le Sage allait ensuite faire carrière dans la fonction publique québécoise, où il eut l'occasion de travailler autant avec des gouvernements conservateurs que libéraux. Sa vie durant, il garda d'ailleurs d'étroits contacts avec Fabre et Jetté⁶⁹. Une grande familiarité existait donc entre Jetté, Le Sage et Fabre.

À l'instar de Louis-Amable Jetté, Laurent-Olivier David (1840-1926) étudia le droit au collège jésuite Sainte-Marie de Montréal. Participant activement à l'Institut canadien-français dès

⁶⁶ Sylvio Normand, « Jetté, Louis-Amable », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1998, http://www.biographi.ca/fr/bio/jette_louis_amable_14F.html, page consultée le 24 mai 2020.

⁶⁷ BMS2000, paroisse de Notre-Dame-de-Montréal, 23 avril 1862 : Acte de mariage de Louis-Amable Jetté et Berthilde Laflamme.

⁶⁸ Martin Vallières, « Le Sage, Siméon », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1994, http://www.biographi.ca/fr/bio/le_sage_simeon_13F.html, page consultée le 12 septembre 2020.

⁶⁹ Trépanier, *Siméon Le Sage*, *op. cit.*, p. 40-42.

l'âge de 22 ans, notamment comme secrétaire (1862) et secrétaire-archiviste (1863), il était aussi membre du Cercle littéraire de Montréal, une association fondée par les Sulpiciens pour rivaliser avec l'Institut canadien. En 1862, il œuvra brièvement comme assistant-rédacteur à *La Minerve*. Admis au barreau en 1864, il travailla dans l'étude de son ami Joseph-Alfred Mousseau jusqu'en 1872⁷⁰. Ledit Mousseau (1837-1886) entra au barreau en 1860. Membre de l'Institut canadien-français à l'âge de 18 ans, il y remplit les fonctions de secrétaire-archiviste (1858) et de bibliothécaire (1859). On le connaît surtout aujourd'hui pour avoir été le chef du Parti conservateur provincial et premier ministre du Québec de 1882 à 1884. David et Mousseau conservèrent d'étroites relations toute leur vie. Mousseau assista au mariage de David en 1869⁷¹ et, par la suite, de 1870 à 1873, ils rédigèrent ensemble le journal illustré *L'Opinion publique*. David garda un bon souvenir de son ami Mousseau, un homme « très français, très catholique », mais qui malheureusement, ajouta-t-il, « finit par confondre l'intérêt du parti avec son propre intérêt⁷² ».

Joseph-Adolphe Chapleau (1840-1898) était un bon ami de Laurent-Olivier David et de Joseph-Alfred Mousseau. À l'instar de ce dernier, il assista au mariage de David en 1869⁷³. Chapleau étudia au collège de Saint-Hyacinthe et fut admis au barreau en 1861, après un passage en droit à Montréal auprès de Gédéon Ouimet. Notons que ledit Ouimet, lui aussi membre de l'Institut canadien-français dont il assuma la présidence en 1865-1866 et 1870, sera premier ministre du Québec de 1873 à 1874. Admis à l'Institut à l'âge de 18 ans, Chapleau se démarqua non seulement comme débateur, mais aussi comme secrétaire (1859) et vice-président (1868). Chapleau œuvra comme avocat avec son ancien maître Ouimet, puis avec son ami Mousseau, avant de se lancer en politique provinciale et de devenir premier ministre du Québec de 1879 à 1882 sous la bannière conservatrice⁷⁴. Ludger Labelle (1839-1867) était un autre ami du trio David-Mousseau-Chapleau. À l'Institut canadien-français, il endossa le rôle d'archiviste (1859). Entré au barreau en 1860, il s'associa vite à Mousseau. Élu conseiller municipal en 1863, il mourra toutefois

⁷⁰ Jean Landry, « David, Laurent-Olivier », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/david_laurent_olivier_15F.html, page consultée le 24 avril 2020.

⁷¹ BMS2000, paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Québec), 1^{er} juillet 1869 : Acte de mariage de Laurent-Olivier David et de Marie Rose Albina Chenet.

⁷² Laurent-Olivier David, *Mes contemporains*, Montréal, Eusèbe Senécal & fils, 1894, p. 199-205.

⁷³ BMS2000, paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Québec), 1^{er} juillet 1869 : Acte de mariage de Laurent-Olivier David et de Marie Rose Albina Chenet.

⁷⁴ Andrée Désilets, « Chapleau, Joseph-Adolphe », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1990, http://www.biographi.ca/fr/bio/chapleau_joseph_adolphe_12F.html, page consultée le 28 septembre 2021.

en 1867 à l'âge de 28 ans⁷⁵. Avec Chapleau, David et Mousseau, Labelle fonda le journal *Le Colonisateur* (1862-1863), une feuille dédiée aux arts, aux sciences et à la littérature. Selon Andrée Désilets, « [c]es jeunes intellectuels prétendent briser les lignes des partis politiques afin de faire ensemble œuvre nationale, en contribuant aux progrès de la colonisation dans la province⁷⁶ ». Et Roy Dussault d'ajouter : « De façon un peu utopique, [*Le Colonisateur*] cherche à trouver un consensus général en ne prenant pas de grandes positions politiques, mais plutôt en tenant de véhiculer des solutions aux maux de la société⁷⁷. » Cet esprit d'impartialité lui valut d'être taxé « d'hermaphrodite politique qui peut être classé dans les deux camps alternativement⁷⁸ ».

Il est intéressant de noter que l'Institut canadien-français (1858-1872) s'inscrivait au moins partiellement dans le sillon creusé par le défunt l'Institut national (1852-1855), non seulement par son contexte de fondation, mais aussi par la composition de ses membres. En effet, Thomas-Jean-Jacques Loranger et Charles-André Leblanc, deux pères de l'Institut national, furent également cofondateurs de l'Institut canadien-français. Les deux hommes eurent d'ailleurs l'occasion d'en occuper la présidence. Signalons en outre la présence du député, ministre et futur premier ministre conservateur Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui fut président de l'Institut canadien-français en 1858-1859. L'ex-premier ministre Denis-Benjamin Viger était lui aussi du nombre, ainsi que le jeune Wilfrid Laurier qui adhéra brièvement à l'Institut canadien-français en 1862. Même s'il transita rapidement vers l'Institut canadien, Laurier eut le temps de tisser des liens durables avec certains membres de l'Institut canadien-français, notamment avec Laurent-Olivier David⁷⁹.

L'Institut canadien-français entretenait d'excellentes relations avec l'Église catholique et n'hésita pas à inviter M^{gr} Bourget, les supérieurs du séminaire de Montréal, les Jésuites et les Oblats à son inauguration. Furent également conviés les professeurs de l'École normale et de l'École de médecine, le maire de Montréal et le président de la Société Saint-Jean-Baptiste⁸⁰. L'Institut sollicita d'ailleurs régulièrement des religieux pour donner des conférences. De plus, contrairement

⁷⁵ Huguette Filteau et Jean Hamelin, « Labelle, Ludger », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1977, http://www.biographi.ca/fr/bio/labelle_ludger_9F.html, page consultée le 26 mai 2020.

⁷⁶ Andrée Désilets, « Mousseau, Joseph-Alfred », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1982, http://www.biographi.ca/fr/bio/mousseau_joseph_alfred_11F.html, page consultée le 26 mai 2020.

⁷⁷ Dussault, *Défense des intérêts des Canadiens français*, *op. cit.*, p. 33-34.

⁷⁸ *Le Canadien*, 13 octobre 1862.

⁷⁹ Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 31-33.

⁸⁰ Université de Montréal, Collection Louis-François-Georges Baby, Institut canadien-français, P0058/R002, *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, 1858-1866, Séance du 7 décembre 1858*, [n.p.].

à l'Institut canadien, l'Institut canadien-français était invité aux processions de la Société Saint-Jean-Baptiste. Ses membres participèrent également à la création de la Banque Jacques-Cartier et de plusieurs sociétés de colonisation, notamment sous l'initiative conjointe de Loranger et Jetté⁸¹.

Les rapports de l'Institut canadien-français permettent d'observer l'évolution de sa bibliothèque, de ses effectifs et de sa condition financière. En 1860, la collection ne contenait encore que 559 livres et 326 documents papier (revues, pamphlets, rapports, etc.). Sa salle de nouvelles possédait 55 journaux, dont la grande majorité des périodiques canadiens, ainsi que quelques journaux britanniques, français et américains⁸². Le rapport de 1863 comptabilisa 477 membres, environ 1 200 volumes (dont 950 ouvrages reliés) et 51 journaux. Jugeant qu'il manquait de livres et d'argent, le conseil d'administration demanda l'aide du gouvernement. De plus, il ordonna de « faire disparaître ces titres en langue anglaise que l'on lit au-dessus des rayons de notre bibliothèque, et qui n'ont pas de place dans une institution française⁸³ ». Cette tâche fut rapidement accomplie, les derniers livres anglais ayant été remplacés de façon à être moins visibles. La collection atteignit 1 500 volumes en 1864, divisée en douze catégories : religion, philosophie, droit, physique, chimie, mathématiques, économie politique, histoire, critique historique, voyages, biographies et littérature. Elle comptait également 44 journaux⁸⁴. Si l'Institut canadien-français demeurait au moins de trois à quatre fois plus petit que l'Institut canadien, il n'en fut pas pour autant négligeable dans le paysage culturel montréalais, comme en témoignent ses effectifs, sa collection et ses liens avec la société civile (clergé, Société Saint-Jean-Baptiste, notables, etc.).

Les finances de l'Institut se détériorèrent toutefois à la fin de l'année 1864, forçant la réduction des dépenses et l'obligation de contracter des emprunts⁸⁵, tandis que la bibliothèque se rétrécit à 1 400 volumes⁸⁶. En 1865, l'Institut se retrouva au bord du gouffre financier. Sur proposition de Ludger Labelle, un comité se pencha sur la possibilité d'une fusion avec l'Institut canadien⁸⁷, mais sans succès. Les problèmes continuant de s'accumuler, on déplora que depuis quelques années « l'Institut n'a cessé de végéter, de voir le nombre de ses membres diminuer et

⁸¹ Voir *L'Ordre*, 2 et 20 décembre 1860 ; 7 décembre 1861 ; 22 décembre 1862.

⁸² *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Premier Rapport de la Commission de bibliothèque de l'Institut Canadien Français, 8 novembre 1860.

⁸³ *Ibid.*, Second Rapport de la Commission de Bibliothèque de l'Institut Canadien-Français, 1^{er} mai 1862.

⁸⁴ *Ibid.*, Rapport du bibliothécaire de l'Institut canadien-français de mai 1863 à mai 1864.

⁸⁵ *Ibid.*, Rapport général sur les finances de l'Institut canadien-français, 31 octobre 1864.

⁸⁶ *Ibid.*, Quatrième rapport du bibliothécaire, 3 novembre 1864.

⁸⁷ *Ibid.*, Séance du 2 novembre 1865.

ses ressources décroître dans la même proportion⁸⁸ ». Laurent-Olivier David revint en 1866 l'idée d'une union avec d'autres sociétés littéraires, en vain⁸⁹. Apparemment, Louis-Amable Jetté parvint à relancer les finances de l'Institut au cours des années suivantes⁹⁰, mais ne put empêcher sa dissolution en 1872.

Il faudrait effectuer de plus amples recherches pour retracer toute l'histoire de l'Institut canadien-français. Il est impressionnant d'y rencontrer un si grand nombre de personnalités politiques marquantes du XIX^e siècle québécois, libérales comme conservatrices. Il s'agissait d'un véritable foyer intellectuel modéré et transpartisan, un terreau idéal pour l'équipe de Louis-Victor Sicotte. Si le chef Sicotte ne devint jamais membre de l'Institut, son bras droit, Thomas-Jean-Jacques Loranger, en était un pilier incontournable. Sans surprise, le Parti rouge ne partageait guère cet enthousiasme. Pour le ténor rouge Louis-Antoine Dessaulles, Hector Fabre et Louis Labrèche-Viger avaient trahi la cause libérale en quittant l'Institut canadien et en se pliant aux demandes de l'épiscopat. Notons que le Tribunal de l'Inquisition louangea l'Institut canadien-français en 1869, alors que l'Institut canadien fut victime d'une condamnation papale. Pour Dessaulles, qui n'admettait pas l'existence d'une alternative au bipartisme bleu/rouge, Sicotte et l'Institut canadien-français ne pouvaient être considérés qu'à la manière de conservateurs déguisés. « Dessaulles prétend que tout se tient : *Le Pays*, l'Institut canadien, le Parti libéral⁹¹ », rappelle Yvan Lamonde. Indépendants, voire rivaux des instances culturelles rouges, les violets ne pouvaient être pleinement intégrés au Parti démocrate à ses yeux. Le triptyque de la presse, de l'association littéraire et du parti politique constituait, en effet, la colonne vertébrale de la mouvance rouge. La mouvance violette allait suivre le même schéma. La naissance du Parti libéral-national de Sicotte et celle de l'Institut canadien-français accompagnèrent l'apparition d'un nouveau journal qui allait se faire l'écho des violets dans la conversation civique.

⁸⁸ *Ibid.*, Rapport de Mr. R. Trudeau sec. trésorier de l'Institut canadien-français, 4 décembre 1865.

⁸⁹ *Ibid.*, Séances du 25 janvier 1866, du 1^{er} février 1866 et du 22 février 1866.

⁹⁰ Université de Montréal, Collection Louis-François-Georges Baby, Institut canadien-français, P0058/R047, *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 2, 1866-1870*, Commission de discussion, [s.d.], [n.p.].

⁹¹ Yvan Lamonde, *Louis-Antoine Dessaulles, 1818-1895. Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 2014, p. 210.

c. Un journal « violet » : *L'Ordre*

Le périodique bihebdomadaire puis trihebdomadaire *L'Ordre* fut fondé en 1858 par des membres de l'Institut canadien-français, un peu comme *L'Avenir* et *Le Pays* furent créés par les rouges de l'Institut canadien. Rapidement, *L'Ordre* devint la propriété de Jacques-Alexis Plinguet. Cet imprimeur avait jusqu'alors été propriétaire du *Pays*, qu'il avait cofondé avec le père d'Hector Fabre, Edmond-Raymond Fabre. Il s'en départit toutefois dans la foulée de la scission de l'Institut canadien en 1858, lorsqu'il choisit de suivre Hector Fabre à l'Institut canadien-français. Il y occupa le rôle d'aide-bibliothécaire (1859) et d'aide-trésorier (1864). De 1858 à 1861, Joseph Royal (1837-1902) et Cyrille Boucher (1835-1865), deux membres de l'Institut canadien-français, assumèrent la rédaction de *L'Ordre*. Les deux hommes étudièrent le droit au collège Sainte-Marie et collaborèrent un temps au journal bleu *La Minerve*. Royal effectua son stage de droit dans le cabinet de George-Étienne Cartier, à l'instar d'Hector Fabre et de Siméon Le Sage⁹². En plus de fréquenter l'Institut canadien-français, Boucher côtoyait Laurent-Olivier David au Cabinet de lecture des Sulpiciens. *L'Ordre* fut financé entre autres par Denis-Benjamin Viger, personnage admiré par Joseph Royal qui lui consacra une biographie⁹³. En 1861, Royal et Boucher cédèrent la place à un nouveau rédacteur en chef : il s'agissait de nul autre qu'Hector Fabre. Signalons également le rôle joué par Louis Labrèche-Viger comme correspondant parlementaire, et celui de Siméon Le Sage et de Louis-Amable Jetté comme collaborateurs. À bien des égards, *L'Ordre* ressemble à un prolongement direct de l'Institut canadien-français.

Sur le plan structurel, *L'Ordre* s'apparente aux autres grands journaux bas-canadiens, avec ses sept colonnes de texte bien remplies, ses faits divers, son feuilleton, ses nouvelles internationales, ses annonces, sa revue de presse, etc⁹⁴. Sous-titré « Union catholique », il prônait des valeurs assez conservatrices et n'hésitait pas à publier des textes du journaliste ultramontain Louis Veuillot et des sermons religieux. Véritable porte-parole de l'Institut canadien-français dans la presse, il tenait régulièrement ses lecteurs au fait des activités qui s'y déroulaient : événements,

⁹² Arthur Isaac Silver, « Royal, Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1994, http://www.biographi.ca/fr/bio/royal_joseph_13F.html, page consultée le 14 juillet 2021 ; Philippe Sylvain, « Boucher, Cyrille », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1977, http://www.biographi.ca/fr/bio/boucher_cyrille_9F.html, page consultée le 14 juillet 2021.

⁹³ Lavallée, *Faire échec à l'Union*, op. cit., p. 169.

⁹⁴ Sur la structure et la rhétorique de la presse d'opinion, voir par exemple Micheline Cambron, dir., *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie, 1836-1845*, Saint-Laurent, Fides, 1999, 419 p.

rapports, lectures publiques, discussions, etc. Dès sa fondation, *L'Ordre* déclara la guerre au désordre, à l'esprit de parti et à l'Union des Canadas, « qui, après quinze années d'existence est encore aussi grosse de difficultés et de péril⁹⁵ ». Ne se posant « nullement comme fondateurs de parti », *L'Ordre* en appelait à l'unité des Canadiens français pour « la conservation de notre Religion, de notre Nationalité et de nos Institutions⁹⁶ ». Inlassablement, il affirma ne s'associer « ni avec les *Rouges*, ni avec les *Bleus*, ni avec les *Clear-Grits*, ni avec les *Orangistes*⁹⁷ ». Comme un leitmotiv, le journal répéta n'être « ni bleu, ni rouge » et accusa la presse d'opinion d'alimenter les divisions. « Pressés d'un côté par le rougisme voltairien et cynique, enviés, persécutés sourdement par les hommes qui se disent chefs du parti des bons principes, où donc aller⁹⁸ ? », s'interrogèrent ses rédacteurs. *L'Ordre* en vint à condamner la partisanerie en soi : « Si l'on veut réellement le salut du Bas-Canada, il faut que les partis sachent mettre au-dessus de leurs intérêts ceux de la patrie, la conservation intacte de notre liberté, de nos mœurs et de notre langue⁹⁹ ». « Les partis, voilà la cause des malheurs politiques du Bas-Canada¹⁰⁰. » Ces divisions finiraient un jour par s'effacer, du moins l'espérait-on.

L'Ordre se frotta féroce aux journaux bleus et rouges, qu'il espérait pourtant réunir sous une même bannière « nationale ». À la barre du *Pays*, Louis-Antoine Dessaulles lança très tôt les hostilités en critiquant la neutralité du nouveau journal. Courroucé, *L'Ordre* suggéra à ses lecteurs de se laver les mains après la lecture du *Pays*, « car c'est sale besogne que de [le] feuilleter¹⁰¹ ». Il taxa volontiers le Parti rouge de « socialiste », lui reprochant de convoler avec les infâmes *grits* de George Brown : « [N]e se trouvaient[-ils] pas des alliés plus dignes, plus *libéraux*, plus propres à sauver l'honneur en partageant avec vous les profits d'une loyale opposition¹⁰² ! » *L'Ordre* cracha sur le laïcisme, le communisme et l'anarchisme qu'il associait au Parti rouge. Sa dissolution participerait d'ailleurs à restaurer l'unité nationale :

[C]e parti disparaîtra de lui-même [...] [et] alors seront finies parmi nous ces malheureuses distinctions de *rouges* et de *bleus*, qui divisent la nation et affaiblissent le pouvoir au lieu de le soutenir. Réunissons-nous donc tous dans un seul parti, qui sera le parti libéral, le parti conservateur,

⁹⁵ *L'Ordre*, 23 novembre 1858.

⁹⁶ *Idem*.

⁹⁷ *L'Ordre*, 30 novembre 1858.

⁹⁸ *L'Ordre*, 28 juin 1859.

⁹⁹ *L'Ordre*, 7 décembre 1858.

¹⁰⁰ *L'Ordre*, 15 mars 1859.

¹⁰¹ *L'Ordre*, 10 décembre 1858.

¹⁰² *L'Ordre*, 15 mars 1859.

le parti national, le parti Canadien, comme vous voudrez l'appeler, [...] et hors duquel, il n'y aura que les fanatiques, les hommes aux principes outrés, aux opinons violentes¹⁰³.

Les rouges n'étaient toutefois pas les seuls responsables de la division de la nation canadienne-française. Rapidement, *L'Ordre* croisa le fer avec *Le Journal de Québec* et *La Minerve*, deux feuilles bleues, et critiqua vivement le gouvernement Cartier-Macdonald. « Vous avez fait passer vos intérêts avant ceux de la patrie ; [...] vous avez un ministère presque exclusivement composés d'hommes hostiles à nos mœurs, à nos institutions, complètement étrangers à notre race¹⁰⁴ », dénonça-t-il, avant d'ajouter : « *Le Pays*, malgré sa mauvaise foi habituelle et ses calomnies politiques, n'a cependant pas tout-à-fait tort quand il dénonce comme ruineuses les entreprises de nos hommes d'État¹⁰⁵. » Essentiellement, les bleus étaient accusés d'avoir pactisé avec les *tories*, et notamment avec des membres de l'ordre d'Orange tels que John A. Macdonald. Or, les orangistes étaient réputés pour leur anticatholicisme et leur francophobie : « Qui est-ce qui a encouragé l'orangisme, en lui permettant d'entrer en triomphe dans l'enceinte parlementaire, avec la rosette sanglante sur la poitrine ? C'est vous¹⁰⁶. » « Nos ministres, comme le fameux Durham, visent à l'anéantissement des Canadiens-français¹⁰⁷ ! », s' alarma *L'Ordre*. Secte secrète impie et dangereuse, les orangistes manipuleraient le Parti bleu : « Les adeptes de la *société* sont devenus les instruments de J. A. McDonald et du gouverneur pour perdre leurs adversaires » ; ils sont « marqués de la griffe de Satan¹⁰⁸ ». Comment sympathiser avec de pareils personnages ? À l'exception de George-Étienne Cartier, les bleus étaient dépeints comme un ensemble « d'hommes secondaires, dont les capacités politiques ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité¹⁰⁹ ». En critiquant le gouvernement conservateur, *L'Ordre* se campait *de facto* dans un rôle d'opposition. Par le fait même, le journal ne manqua pas de se faire assimiler au Parti rouge, ce qui ne lui plut guère : « Beaucoup se sont étonnés de nous voir essayer nos premières armes contre le Ministère : on a crié au sacrilège [...]. Nous nous sommes efforcés de dire la vérité à tous, [...] au risque de passer pour rouge ou pour ingrat¹¹⁰. » Surnommé par *La Minerve* de « feuille rouge de la rue Saint-Gabriel », *L'Ordre* fulmina :

¹⁰³ E. I. de Bellefeuille, « Essai sur le rougisme », *L'Ordre*, 13 mai 1859.

¹⁰⁴ *L'Ordre*, 4 février 1859.

¹⁰⁵ *L'Ordre*, 8 février 1859.

¹⁰⁶ *L'Ordre*, 11 février 1859.

¹⁰⁷ *L'Ordre*, 8 avril 1859.

¹⁰⁸ *L'Ordre*, 3 octobre 1860.

¹⁰⁹ *L'Ordre*, 10 juillet 1861.

¹¹⁰ *L'Ordre*, 22 février 1859.

L'Ordre n'a jamais été rouge, [...] à moins que ce titre ne s'applique à ceux qui veulent le respect de la constitution, la responsabilité ministérielle ; qui sont contre la représentation, contre le divorce, contre l'assimilation [...] et pour la double majorité. Du reste, demandez au *Pays* si nous sommes rouges¹¹¹.

Sans surprise, *L'Ordre* se montra très favorable au Parti libéral-national de Louis-Victor Sicotte. Il dénonça furieusement le choix d'Ottawa comme capitale et appuya tambour battant le principe de la double majorité. *L'Ordre* présentait Sicotte comme le chef d'un « troisième parti » authentiquement « catholique et national ». Le périodique s'appropriâ les idées et les positions du couple Sicotte-Loranger, deux hommes qu'il ne cessait de louer : « [A]vec plus d'organisation, avec des chefs aussi habiles que MM. Sicotte et Loranger, l'opposition peut faire beaucoup de bien¹¹². » Les rédacteurs de *L'Ordre* défendaient conséquemment le Parti de Sicotte contre la presse conservatrice. Au Parlement, George-Étienne Cartier lança plusieurs piques à l'intention de *L'Ordre*, un journal qu'il jugeait complice du groupe de Sicotte. Il n'avait pas tort : le chef libéral-national se faisait volontiers l'avocat du périodique montréalais¹¹³. Lorsqu'un prêtre accusa *L'Ordre* de verser dans la partisanerie, alors qu'il disait pourtant vouloir la combattre, Royal et Boucher répliquèrent : « À la vérité, nous avons soutenu M. Sicotte, M. Loranger et d'autres hommes contre la *Minerve* et M. Cartier ; mais c'était dans l'intérêt de la Religion et de la Patrie, deux choses sacrées¹¹⁴. » L'intérêt supérieur de la nation commandait d'appuyer tous les hommes susceptibles de la défendre efficacement et d'unir ses différentes tendances. Se glorifiant de sa stricte neutralité, l'organe de presse montréalais passa à une forme de partisanerie pro-Sicotte. Ce faisant, il s'autorisa une certaine partialité électorale. *L'Ordre* s'invita progressivement dans les luttes partisans locales, en soutenant différentes candidatures jugées indépendantes des bleus et des rouges. Le premier candidat violet pleinement endossé par le journal se nommait Godefroy Laviolette – ça ne s'invente pas ! –, qui se présenta sans succès dans Terrebonne en 1860 contre le ministre Louis-Siméon Morin. Laviolette se réclamait de la tradition réformiste, que le Parti conservateur aurait trahie : « J'ai appartenu et j'appartiens encore au parti libéral-conservateur, que le gouvernement actuel est loin de personnifier ; et ma candidature, en opposition à un membre du

¹¹¹ « Trois mensonges dans trois lignes », *L'Ordre*, 19 juin 1861.

¹¹² *L'Ordre*, 18 février 1859.

¹¹³ *L'Ordre*, 27 mars 1859.

¹¹⁴ *L'Ordre*, 21 juin 1861.

Cabinet, se pose devant vous sans sacrifices d'opinions ou de principes¹¹⁵. » Malgré tout, la presse bleue associa directement Laviolette au Parti rouge. *L'Ordre* démentit cette association :

Puisque de vive voix et par écrit, M. Laviolette atteste qu'il n'a rien de commun avec les *rouges*, pourquoi la *Minerve* veut-elle en faire un *rouge* malgré lui ? [...] L'Hon. Loranger, l'Hon. Sicotte et d'autres aussi honorables sont-ils *rouges* parce qu'ils n'approuvent pas l'administration actuelle ? Eh bien ! demandez à M. Laviolette quelle est sa politique ? il vous répondra qu'elle ressemble à celle des honorables membres que je viens de nommer, et aucun d'eux ne rougira de voir M. Laviolette à ses côtés¹¹⁶.

L'Ordre appréciait d'autant plus Laviolette qu'il s'opposait « à l'usure, à l'orangisme, au divorce, au mépris du serment, à la confédération des provinces », contrairement à son adversaire qui « fait partie d'un cabinet orangiste, qui protège l'orangisme, qui a voté pour l'orangisme¹¹⁷ ». Aux élections générales de 1861, Louis Labrèche-Viger fit le saut en politique active auprès du Parti libéral-national de Sicotte et triompha dans Terrebonne contre le ministre conservateur Louis-Siméon Morin. Hector Fabre et Louis-Amable Jetté ne se gênèrent pas pour défendre leur ami sur la place publique. *L'Ordre* de Boucher et Royal ne se fit pas prier non plus :

Entre les deux candidats, entre le fondateur de l'Institut Canadien-Français et le *chevalier d'Island Pond*, il n'y a pas de comparaison possible ; sous le rapport de l'intelligence, du caractère, du patriotisme, de l'indépendance, de l'honorabilité, autant le ciel l'emporte sur la terre, autant M. Labrèche-Viger l'emporte sur M. Morin¹¹⁸.

L'Ordre prit le parti de différents candidats libéraux-nationaux dans la région de Montréal, sans jamais totalement renoncer à son vernis d'indépendance. Après tout, il ne disait chercher que la « victoire de l'esprit public, de l'entente nationale, sur l'intérêt et les jalousies individuelles et locales¹¹⁹ ». Battu dans Terrebonne, Louis-Siméon Morin tenta sa chance dans le comté de Laval. Pour le discréditer, Louis Labrèche-Viger révéla l'appartenance de Morin à l'Institut canadien de Montréal, l'accusant d'être un rouge déguisé en bleu : « Tout le monde se rappelle, je pense, de la scission éclatante opérée il y a trois ans au sein de l'Institut-Canadien par un certain nombre de ses membres, sous l'impulsion de leurs convictions religieuses et nationales. M. Morin [...] est resté avec les mauvais livres¹²⁰. » Et *L'Ordre* de renchérir :

¹¹⁵ « Aux libres électeurs du comté de Terrebonne », *L'Ordre*, 3 février 1860.

¹¹⁶ « La candidature du nouveau Solliciteur-Général », *L'Ordre*, 7 février 1860.

¹¹⁷ *L'Ordre*, 10 février 1860.

¹¹⁸ *L'Ordre*, 14 juin 1861. *Island Pond* réfère à la Gare du Grand Tronc, situé à Island Pond (Vermont) et considéré comme le cœur du réseau ferroviaire du Nord-Est américain. Morin semble donc accusé de servilité vis-à-vis des compagnies de chemins de fer.

¹¹⁹ *L'Ordre*, 1^{er} octobre 1862.

¹²⁰ « L'Hon. M. L.S. Morin », *L'Ordre*, 2 septembre 1861.

La Minerve est fâchée toute *rouge* contre M. Labrèche-Viger, parce qu'il a appris aux électeurs de Ste. Rose que M. Morin est encore membre de l'Institut-Canadien. [...] Les injures de la *Minerve* ne feront oublier à personne les éminents services rendus à la cause des principes religieux par M. Labrèche-Viger. C'est à lui que nous devons la scission d'une aussi forte minorité des membres de l'Institut, et la fondation de l'Institut Canadien-Français¹²¹.

L'Ordre appuya plutôt la candidature de Joseph Bellerose, qui se présentait comme indépendant : « En se séparant depuis déjà quelque temps du parti Ministériel, M. Bellerose n'avait pas fait acte de trahison, mais d'indépendance et de conscience politiques. Il n'a fait que rester fidèle aux principes constitutionnels de MM. Lafontaine et Baldwin, de suivre les traces éclatantes de MM. Sicotte et Loranger¹²². » Lors d'une assemblée contradictoire, Thomas-Jean-Jacques Loranger se porta à la défense de Joseph Bellerose, tandis que Joseph-Adolphe Chapleau plaida en faveur de Louis-Siméon Morin¹²³. L'année suivante, Siméon Le Sage se présenta sans succès dans le comté de Montcalm, avec la bénédiction de *L'Ordre* et de Louis-Victor Sicotte¹²⁴. Voilà une preuve supplémentaire, s'il en faut, de la proximité entre l'Institut canadien-français et le Parti libéral-national. Louis-Auguste Olivier bénéficia également de leur soutien dans la division de Lanaudière, lui qui se réclamait explicitement de l'héritage du Parti réformiste : « Quoique je n'aie jamais voulu m'astreindre rigoureusement aux exigences quelquefois extrêmes des partis, j'ai toujours partagé et professé les principes du parti libéral¹²⁵. »

Si les rédacteurs Joseph Royal et Cyrille Boucher n'avaient aucun problème à soutenir les candidatures violettes, ils refusaient systématiquement de trancher entre les bleus et les rouges. À l'opposé, le propriétaire de *L'Ordre*, Joseph-Alexis Plinguet, jugeait qu'un appel au vote stratégique pouvait s'imposer. C'était d'ailleurs la ligne de conduite adoptée par Louis-Victor Sicotte, qui s'engageait à combattre les bleus au profit des rouges dans tous les comtés où son propre parti ne présenterait pas de candidat. Or, dans la circonscription de Montréal-Est, le chef démocrate Antoine-Aimé Dorion affrontait le chef conservateur George-Étienne Cartier. Alors que Royal et Boucher voulaient conserver une stricte neutralité, Plinguet soutenait explicitement la candidature de Dorion. Ces positions contraires entraînaient la démission de Royal et Boucher le 25 juin 1861, et leur remplacement par Hector Fabre à la tête de la rédaction¹²⁶. Le nouveau

¹²¹ « Comté de Laval », *L'Ordre*, 4 septembre 1861.

¹²² « Comté de Laval », *L'Ordre*, 23 septembre 1861.

¹²³ Il est intéressant de noter que Chapleau et Loranger faisaient tous les deux partie de l'Institut canadien-français.

¹²⁴ *L'Ordre*, 17 janvier 1862.

¹²⁵ *L'Ordre*, 30 juillet 1862.

¹²⁶ « Au public », *L'Ordre*, 25 juin 1861.

rédacteur en chef réitéra l'indépendance du journal *L'Ordre*, notamment par rapport au Parti rouge¹²⁷. Malgré leur fracassant départ, Royal et Boucher continuèrent d'approuver le groupe modéré de Louis-Victor Sicotte¹²⁸. Après la Confédération, Joseph Royal prit un virage nettement ultramontain, avant de migrer vers le Manitoba. Là-bas, il fonda un grand Parti national franco-métis et réclama sans succès l'emploi d'une double majorité linguistique à l'Assemblée manitobaine¹²⁹ ; difficile de ne pas y voir une continuité avec les idées défendues par *L'Ordre*... D'ailleurs, le journal montréalais n'allait pas rester longtemps le seul défenseur de la mouvance violette dans la presse bas-canadienne.

2.3 LA VAGUE MAUVE : 1860-1863

a. La diffusion du mouvement violet dans la presse

Inspirés par l'idéologie centriste de Louis-Victor Sicotte, deux jeunes professionnels de Saint-Jean-sur-Richelieu, Félix-Gabriel Marchand (1832-1900) et Charles Laberge (1827-1874) fondirent un nouveau journal en 1860 : *Le Franco-Canadien*. Celui-ci devint incontournable dans le paysage social et littéraire de Saint-Jean¹³⁰. Écrivain, notaire, cultivateur et éditeur, Marchand étudia au collège de Saint-Hyacinthe où il reçut « une éducation influencée par le libéralisme catholique¹³¹ ». Ses implications à Saint-Jean furent nombreuses, tant du point de vue municipal que corporatif, économique ou militaire. Au début de sa carrière, « [i]l fréquente les “rouges”, notamment François Bourassa [député de Saint-Jean de 1854 à 1896], mais par tradition familiale et par éducation il est plus à l'aise avec les libéraux modérés, tels Louis-Amable Jetté et Charles Laberge, qui vouent un attachement profond à l'Église, à la démocratie et à la nation¹³² ». L'avocat Charles Laberge fut lui aussi étudiant au collège de Saint-Hyacinthe. Il fréquenta les cercles rouges de Montréal (*L'Avenir*, l'Institut canadien, etc.) avant de rejoindre le camp des libéraux modérés. Tout comme Marchand, il collabora à *L'Ordre*. Les deux hommes créèrent un bataillon de milice

¹²⁷ « M. Cartier et M. Dorion », *L'Ordre*, 1^{er} juillet 1861.

¹²⁸ « Division de Lorimier », *L'Ordre*, 12 septembre 1862.

¹²⁹ Silver, « Royal, Joseph », *loc. cit.*

¹³⁰ Dominique Marquis, « Le journal régional, organe politique et outil de développement : l'exemple du *Franco-Canadien* et du *Canada français* de Saint-Jean », *Mens*, vol. 17, n^{os} 1-2, automne 2016-printemps 2017, p. 79-106.

¹³¹ Michel Brassard et Jean Hamelin, « Marchand, Félix-Gabriel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1990, http://www.biographi.ca/fr/bio/marchand_felix_gabriel_12F.html, page consultée le 24 mai 2020.

¹³² *Idem.*

ensemble et furent voisins de 1869 à 1874¹³³. Sans surprise, Marchand avait assisté au mariage de Laberge en 1859¹³⁴ et devint le parrain de sa fille Marie Rose l'année suivante¹³⁵. Laurent-Olivier David témoigne de la proximité de Laberge, Marchand et Jetté, qui auraient chacun su « [t]rouver moyen d'être habile et honnête, pieux et libéral, modéré, patient, bienveillant et vertueux, dans une atmosphère d'exagérations, de violences, de passions et d'égoïsme¹³⁶ ».

Le Franco-Canadien se présentait comme l'organe par excellence du district d'Iberville, mais après un an d'existence, il dut admettre qu'il ne connaissait un succès qu'assez mitigé¹³⁷. Bihebdomadaire, *Le Franco-Canadien* affichait cinq colonnes de texte qu'il remplissait de nouvelles internationales, de publicités, de feuilletons, de conseils agricoles, d'éditoriaux politiques, de poèmes, de lettres pastorales, etc. Comme dans *L'Ordre*, les textes de l'ultramontain Louis Veillot y avaient toute leur place. Dans son prospectus, *Le Franco-Canadien* affirma vouloir se démarquer de la presse partisane : « Ces journaux sont en outre à peu près tous les organes exclusifs d'un parti quelconque, défendant la politique du gouvernement actuel ou combattant dans les rangs de l'opposition¹³⁸. » Convaincu de l'imminence d'une confrontation politique féroce avec le Haut-Canada, il jurait vouloir observer la situation « au point de vue national, sans être aucunement retenus par des considérations de parti¹³⁹ ». Il dressait un portrait assez sombre de la situation des Canadiens français, « devenus *tolérants* » et « toujours prêts à donner le pas à une autre langue », en plus de s'être « apprivoisés avec l'orangisme au point de marcher avec lui bras dessus, bras dessous » et de tendre de plus en plus à « [s']effacer comme nationaux¹⁴⁰ ». Le bipartisme bleu/rouge était naturellement à blâmer, et plus particulièrement l'alliance des bleus avec les *tories*¹⁴¹. Ne se revendiquant « ni *rouge*, ni *bleu*, mais national¹⁴² », il reçut sans surprise un bon accueil de *L'Ordre* et un regard plutôt critique de la part du *Pays*.

¹³³ Philippe Sylvain, « Laberge, Charles », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1972, <http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=39203>, page consultée le 24 mai 2020.

¹³⁴ BMS2000, paroisse de Terrebonne, 23 novembre 1859 : Acte de mariage de Charles Joseph Laberge et de Marguerite Caroline Hélène Turgeon.

¹³⁵ BMS2000, paroisse de Saint-Jean-sur-Richelieu, 29 août 1860 : Acte de baptême de Marie Rose Hélène Laberge, fille de Charles Joseph Laberge et Marguerite Hélène Turgeon

¹³⁶ David, *Mes contemporains*, *op. cit.*, p. 219.

¹³⁷ « Notre journal », *Le Franco-Canadien*, 4 juin 1861.

¹³⁸ « Prospectus », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juin 1860.

¹³⁹ *Idem*.

¹⁴⁰ *Le Franco-Canadien*, 5 juin 1860.

¹⁴¹ *Le Franco-Canadien*, 8 juin 1860.

¹⁴² « Opinion de la Presse sur le Franco-Canadien », *Le Franco-Canadien*, 8 juin 1860.

Rapidement, *Le Franco-Canadien* s'attaqua au Parti conservateur : « Le gouvernement actuel n'est pas un gouvernement de parti ; l'association d'hommes politiques qui tiennent le pouvoir, n'est pas fondée sur des principes communs, sur des convictions communes, mais sur l'intérêt du moment, sur le besoin d'une entente à tout prix pour conserver le pouvoir¹⁴³. » Outré par le choix de la capitale, il regretta amèrement la perversion du bon vieux Parti réformiste de La Fontaine et l'avènement de la coalition conservatrice :

Sous la coalition, la dépense et la dette publiques ont plus que doublé ; la corruption électorale a eu ses coudées franches ; les sociétés secrètes ont relevé la tête ; le parti tory s'est non-seulement réveillé, mais il a séduit le parti libéral et gouverne avec lui ; le patronage a été centuplé [...] ; l'opinion publique a été engourdie, sinon tuée [...]. La source du mal, c'est la coalition ; tout ce qui s'y plonge s'y souille¹⁴⁴.

La liste des griefs à l'endroit du Parti conservateur était longue : légalisation du divorce, prolifération de l'ordre d'Orange par l'entremise de John A. Macdonald, corruption, choix d'Ottawa comme capitale, multiplication des titres aristocratiques anglais, etc¹⁴⁵. En outre, le ministère était accusé de noyer les Canadiens français sous une mer d'immigrants anglo-protestants, d'assimiler les lois du Bas-Canada à celles du Haut-Canada et de rejeter le salutaire principe de la double majorité¹⁴⁶. « Le parti ministériel a tout foulé à ses pieds, pousse encore l'audace jusqu'à se dire le *bon* parti, le parti des *bons* principes ; ceux [...] des alliés de l'orangisme, des défenseurs outrés de l'usure, des violateurs de la constitution, des transfuges de tous les partis¹⁴⁷ », fustigea le journal. *Le Franco-Canadien* traita George-Étienne Cartier de corrompu, d'hypocrite et de traître¹⁴⁸. Marchand et Laberge se firent beaucoup moins véhéments à l'endroit des rouges. Le journal dénonça les tentatives de censure exercées contre *Le Pays* : après tout, même en « admettant que le *Pays* méritât la censure, combien d'autres ne la mériteraient pas¹⁴⁹ » ? Il faut dire que Saint-Jean demeurait éloigné des querelles qui opposaient l'Institut canadien et l'Église catholique. Les rouges ne représentaient pas, aux yeux du *Franco-Canadien*, un adversaire à redouter. Ils pouvaient au contraire servir de précieux alliés dans leur lutte contre le gouvernement conservateur. Néanmoins, jamais *Le Franco-Canadien* ne s'identifia à la mouvance rouge.

¹⁴³ « L'apathie », *Le Franco-Canadien*, 9 octobre 1860.

¹⁴⁴ « La prochaine session », *Le Franco-Canadien*, 4 janvier 1861.

¹⁴⁵ « La coalition », *Le Franco-Canadien*, 19 février 1861.

¹⁴⁶ *Le Franco-Canadien*, 11 mars 1861.

¹⁴⁷ *Le Franco-Canadien*, 29 mai 1861.

¹⁴⁸ « La session », *Le Franco-Canadien*, 26 février 1861.

¹⁴⁹ *Le Franco-Canadien*, 29 mai 1861.

Lorsqu'éclata une querelle entre les libéraux radicaux et les libéraux modérés du comté d'Iberville, l'hebdomadaire jeannois se rangea résolument du côté des modérés, à l'image de *L'Ordre* et du *Courrier de Saint-Hyacinthe*¹⁵⁰.

Non loin de là, la bourgade de Saint-Hyacinthe se trouvait dans une situation bien différente. Jean-Paul Bernard est l'un des seuls historiens à s'être penché sur les tendances politiques maskoutaines de l'époque. « Toute la période 1840-1867, avance-t-il, est marquée par l'opposition des Rouges et du clergé [...]. Saint-Hyacinthe ne cède qu'à Montréal comme centre du rougisme¹⁵¹. » Après tout, les grandes familles radicales (Dessaulles, Laframboise, Papineau...) y étaient bien enracinées. Louis-Antoine Dessaulles monopolisait les charges de maire et de conseiller législatif. Le *Journal de Saint-Hyacinthe* et l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe constituaient également deux ardents foyers du rougisme. Pourtant, ce portrait s'avère très incomplet. Saint-Hyacinthe n'était-il pas le fief de Louis-Victor Sicotte, député de 1851 à 1863 ? Son élève Pierre Bachand n'y a-t-il pas été élu de 1867 à 1878 ? Rémi Raymond, ami de Louis-Victor Sicotte, n'a-t-il pas représenté Saint-Hyacinthe de 1863 à 1867 ? Manifestement, la mouvance violette y avait, elle aussi, des racines bien profondes. L'abbé Joseph-Sabin Raymond, frère de Rémi Raymond et professeur au collège de Saint-Hyacinthe, témoigne également de la présence d'un courant modéré dans l'Église. Il s'inspirait du catholicisme libéral français, tout en proclamant sa fidélité aux doctrines romaines. L'abbé Raymond combattit vigoureusement Louis-Antoine Dessaulles, mais dut également en découdre avec les ultramontains montréalais. Sa volonté de « dépoliariser le débat entre le libéralisme et l'ultramontanisme¹⁵² » ressemble beaucoup à l'attitude empruntée par les libéraux-nationaux. Rappelons qu'Hector Fabre, Joseph-Adolphe Chapleau, Félix-Gabriel Marchand et Charles Laberge ont tous étudié au collège de Saint-Hyacinthe.

D'abord d'orientation rouge, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* prit un virage modéré à partir de 1861. Son nouveau rédacteur, un jeune avocat de 24 ans nommé Pierre Boucher de La Bruère (1837-1917)¹⁵³, proclamait son indépendance totale. Né en 1837, il étudia au collège de Saint-

¹⁵⁰ « Division de Lorimier », *Le Franco-Canadien*, 5-16 septembre 1862.

¹⁵¹ Jean-Paul Bernard, « Les fonctions intellectuelles de Saint-Hyacinthe à la veille de la Confédération », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 47, 1980, p. 15.

¹⁵² Yvan Lamonde, « Raymond, Joseph-Sabin », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1982, http://www.biographi.ca/fr/bio/raymond_joseph_sabin_11F.html?print=1, page consultée le 17 février 2021.

¹⁵³ Boucher de La Bruère était parent des familles Taché et Nelson, toutes deux d'allégeance réformiste/conservatrice.

Hyacinthe puis à l'Université Laval. Il fut également vice-président de la Banque du Crédit foncier¹⁵⁴. *Le Courrier* présente un format très comparable au *Franco-Canadien*, avec ses six colonnes de texte, ses nouvelles internationales, ses chroniques agricoles, ses publicités, son feuilleton, ses lettres pastorales, ses éditoriaux, etc. Il réclamait à grands cris l'unité des Canadiens français : « Ce qu'il y a de certain c'est qu'il faut une union parfaite parmi les députés Canadiens, car l'heure approche où il faudra lutter avec énergie contre les exigences et le fanatisme du Haut-Canada¹⁵⁵. » Pour « concilier les partis, du moins les hommes qui ne sont pas à idées extrêmes et qui placent le salut du Bas-Canada avant l'intérêt d'une faction car, nous le répétons, il nous faut un fort parti canadien français¹⁵⁶ », ajouta-t-il. *Le Courrier* se montra d'abord très prudent à l'égard du groupe de Louis-Victor Sicotte, mais se laissa peu à peu séduire. Contrairement à Antoine-Aimé Dorion, le député de Saint-Hyacinthe ne faisait aucune concession aux *grits* de George Brown :

[L]e chef de l'opposition bas-canadienne a des idées diamétralement opposées à celles de M. Brown [...]. M. Sicotte a formellement déclaré qu'il ne voulait pas de ce violent tribun comme collègue [...]. Croit-on que M. Sicotte abdiquerait ses principes conservateurs au détriment des intérêts de son pays ? Nous sommes convaincus que non ; car nous croyons ce monsieur sur parole¹⁵⁷.

Les baldwinistes de John Sandfield Macdonald donnaient également des garanties satisfaisantes aux yeux du *Courrier*, notamment le député haut-canadien Michael Hamilton Foley. Une résurrection du bon vieux Parti réformiste semblait à portée de main¹⁵⁸. Boucher de La Bruère conservait par contre certaines sympathies pour le Parti conservateur. Pour lui, *Le Pays* avait tort de le taxer de « parti de la corruption ». Pourtant, jamais *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* ne reprocha au *Le Franco-Canadien* l'emploi de cette expression¹⁵⁹.

En juillet 1862, à l'âge de 23 ans, le futur premier ministre québécois Honoré Mercier (1840-1894) devint le nouveau rédacteur en chef du journal maskoutain. Il avait étudié au collège jésuite Sainte-Marie de Montréal et au collège de Saint-Hyacinthe avant d'apprendre le droit auprès de Maurice Laframboise et Augustin-Cyrille Papineau¹⁶⁰, deux rouges très proches de la famille Dessaulles. Mercier était membre de l'Union catholique de Saint-Hyacinthe, tout comme Boucher

¹⁵⁴ « Banque de Crédit Foncier », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 mars 1862.

¹⁵⁵ « La lettre de M. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 juin 1861.

¹⁵⁶ *Idem*.

¹⁵⁷ « Discours de M. Foley », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 octobre 1861.

¹⁵⁸ « Bulletin parlementaire », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} avril 1861.

¹⁵⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 juin 1862.

¹⁶⁰ Augustin-Cyrille Papineau était apparenté à Thomas-Jean-Jacques Loranger par son épouse Marie-Louise Trudeau, belle-sœur de Loranger.

de La Bruère¹⁶¹. Collaborateur au *Courrier* et membre lui aussi de l'Union catholique, Paul de Cazes était alors l'ami et le futur beau-frère d'Honoré Mercier¹⁶². De Cazes avait d'ailleurs étudié avec Mercier auprès de Laframboise et Papineau. Dans les années 1880, il rejoindra le Parti national de Mercier et deviendra surintendant de l'Instruction publique sous son gouvernement¹⁶³. L'avocat et journaliste Raphaël Ernest Fontaine était un autre ami d'Honoré Mercier, qui assista à son mariage en 1871¹⁶⁴. Fontaine fut également membre de la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. De Cazes, Fontaine et Mercier formèrent d'ailleurs ensemble une étude d'avocats à Saint-Hyacinthe¹⁶⁵. De plus, la famille Mercier était très proche de la famille Laberge, et notamment du rédacteur du *Franco-Canadien*, Charles Laberge. Les deux clans avaient activement soutenu les patriotes en 1837-1838¹⁶⁶. Notons que Mercier collabora à *L'Ordre* et devint membre de l'Institut canadien-français en 1863¹⁶⁷.

Mercier assura aux lecteurs du *Courrier* qu'il imiterait l'esprit de neutralité de son prédécesseur : « La politique du *Courrier* sera toujours indépendante et impartiale. Guidés par les principes et non par l'intérêt nous combattons sans cesse, comme par le passé, cet esprit de parti qui aveugle les hommes et déshonore trop souvent le journalisme¹⁶⁸. » Il ajouta : « Le malheur veut que tous les actes qui s'accomplissent aujourd'hui dans notre monde politique ne soient jugés qu'avec l'esprit de parti, qu'au point de vue des partis, que pour l'intérêt des partis¹⁶⁹. » Cela dit, Mercier appuya spontanément le Parti libéral-national de Sicotte qui, « par son programme et par la confiance qu'elle nous inspire[,] demande notre soutien et notre approbation, et nous les lui donnons sincèrement et cordialement¹⁷⁰ ». À l'instar de *L'Ordre* et du *Franco-Canadien*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* invoquait l'intérêt supérieur de la nation pour justifier la création d'un grand Parti national à partir du groupe de Sicotte. Cette union devait reposer sur des valeurs

¹⁶¹ Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1994, p. 19-24.

¹⁶² BMS2000, paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, 9 mai 1871 : Acte de mariage d'Honoré Mercier et Marie Virginie St-Denis.

¹⁶³ « Paul de Cazes », *L'Encyclopédie de l'histoire du Québec*, Marianopolis College, <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/encyclopedia/PauldeCazes-QuebecHistory.htm>, page consultée le 10 février 2021.

¹⁶⁴ BMS2000, paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, 9 mai 1871 : Acte de mariage d'Honoré Mercier et Marie Virginie St-Denis.

¹⁶⁵ Camille Madore, « Anciens rédacteurs du *Courrier de Saint-Hyacinthe* », *Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe*, <http://www.chsth.com/histoire/histoire-regionale/histoire-d-ici/article/anciens-redacteurs-du-courrier-de>, page consultée le 10 février 2021.

¹⁶⁶ Gallichan, *Honoré Mercier, op. cit.*, p. 17-18.

¹⁶⁷ « Séance du 5 novembre 1863 », *Registre des procès-verbaux, Tome 1, op. cit.*

¹⁶⁸ « Aux Lecteurs du Courrier », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 juillet 1862.

¹⁶⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 décembre 1862.

¹⁷⁰ « Aux Lecteurs du Courrier », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 juillet 1862.

patriotiques, et non sur des individus : « Nous représentons les principes et non pas les hommes ; nous ne sommes liés à ces derniers qu'en autant qu'ils représentent eux-mêmes le parti auquel nous appartenons et pour le succès duquel nous travaillons¹⁷¹. » Le principal adversaire du *Courrier* n'était pas tant le Parti bleu que le Parti rouge. Cela s'explique entre autres par les forces en présence à Saint-Hyacinthe. En effet, Louis-Antoine Dessaulles, *Le Journal de Saint-Hyacinthe* et l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe avaient beau consentir (sans plaisir) à une alliance avec les mauves, ils demeuraient très sceptiques vis-à-vis du leadership de Louis-Victor Sicotte. Réciproquement, Mercier détestait purement et simplement le Parti rouge et le laissa savoir à plus d'une reprise¹⁷². Il lui reprochait surtout son anticléricalisme et son radicalisme, n'hésitant pas à publier des pamphlets particulièrement virulents contre les « démocrates ». C'est donc avec colère et stupéfaction que Mercier accueillit les premières accusations de « rougisme » formulées à son endroit par la presse conservatrice. Il s'en défendit vigoureusement :

Le mot rouge a une acceptation si large aujourd'hui et si généralement répandue qu'on est tout d'abord porté à croire que ce parti est puissant et dominant en Canada. [...] On a appelé rouge depuis quelques années tout ce qui était de l'opposition ; rien de plus inexact que cette dénomination, rien de moins juste. On n'était pas rouge parce qu'on opposait le ministère Cartier-MacDonald, et encore moins l'est-on parce que l'on soutient [Louis-Victor Sicotte]¹⁷³.

Un autre journal allait prêter main-forte à la phalange violette. En effet, *Le Canadien* passa entre les mains d'un petit groupe de libéraux pro-Sicotte de Québec, dont faisait partie l'avocat François Évanturel. Membre en vue de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et cofondateur du très modéré Institut canadien de Québec, Évanturel siégeait depuis 1855 comme député conservateur avant de bifurquer dans l'opposition. Selon Gérard Laurence, « [i]l se déclare libéral, mais se démarque très nettement des “rouges”, se situant plutôt au centre droit¹⁷⁴ ». *Le Canadien* paraissait trois fois par semaine, avec sept colonnes bien pleines et un format similaire aux autres feuilles présentées. Il citait très généreusement *L'Ordre* et *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, mais aussi *Le Pays*. À son arrivée au *Canadien*, l'équipe d'Évanturel promit de rester « libre et indépendant[e] de toute influence suspecte » et de demeurer étrangère à « l'esprit de parti¹⁷⁵ ». Elle salua toutefois le Parti de Sicotte et de Loranger, notamment en raison de leur opposition au choix

¹⁷¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 octobre 1862.

¹⁷² Voir par exemple *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

¹⁷³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 octobre 1862.

¹⁷⁴ Gérard Laurence, « Évanturel, François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1990, http://www.biographi.ca/fr/bio/evanturel_francois_12F.html, page consultée le 9 juillet 2021.

¹⁷⁵ « Le Propriétaire du Canadien à ses patrons et amis », *Le Canadien*, 28 mars 1862.

d'Ottawa : « La capitale de l'Union canadienne peut et doit être autre que la ville de l'Outaouais¹⁷⁶. » Les deux hommes forts du mouvement violet lui apparaissaient « sages et modérés », tout comme les baldwinistes de John Sandfield Macdonald¹⁷⁷. À l'image des autres journaux de tendance libérale-nationale, *Le Canadien* se trouva écartelé entre son indépendance partisane autoproclamée et son appui au groupe de Sicotte. Et comme les autres, il se justifia en appelant à la nécessité de rassembler les patriotes sous une bannière commune susceptible d'unifier la nation. Puis, il dissocia clairement le Parti national en tant qu'idéal du Parti national en tant que regroupement d'individus :

Nous avons prêché la fusion de nos partis bas-canadiens qui nous posent en autant de factions les uns vis-à-vis des autres. [...] Et, en effet, que signifient ces absurdes dénominations de *rouges* et de *bleus* appliquées aux enfants du sol qui, après tout, ont un égal amour pour leur patrie, et qui au fond veulent tous la même chose ? [...] Aujourd'hui ce n'est pas M. Sicotte que nous soutenons, mais la large et féconde politique de conciliation qu'il représente¹⁷⁸.

Les similitudes qui existent entre les différents journaux violets de l'époque s'avèrent incontestablement nombreuses, et pas seulement d'un point de vue idéologique. La vaste majorité des rédacteurs étaient des juristes dans la vingtaine, qui avaient souvent étudié dans les mêmes institutions (collège Sainte-Marie, collège de Saint-Hyacinthe, etc.) et qui orbitaient presque tous autour de l'Institut canadien-français. Ils n'hésitaient pas à s'envoyer des fleurs. *L'Ordre* se montra solidaire du *Franco-Canadien* à plus d'une reprise, saluant ce « zélé défenseur des institutions du Bas-Canada » et applaudissant ses rédacteurs Marchand et Laberge¹⁷⁹. Ces derniers lui rendirent la politesse à plus d'une occasion¹⁸⁰. *Le Franco-Canadien* applaudit également les implications de l'Institut canadien-français en matière de colonisation, et encensa plusieurs fois l'Institut lui-même¹⁸¹. Marchand et Laberge s'inspirèrent de ces initiatives pour créer la Société canadienne-française du district d'Iberville, vouée à la colonisation¹⁸². Tout comme *L'Ordre*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* louangeait *Le Franco-Canadien*, un journal « qui se distingue par son ton modéré et la justesse ordinaire de ses appréciations¹⁸³ ». À l'occasion du départ de Laberge, que l'on savait proche de la famille Mercier, *Le Courrier* écrivit : « Nous souhaitons au *Franco-Canadien* qu'il

¹⁷⁶ *Idem*.

¹⁷⁷ « Le "Parti National" et les Écoles séparées », *Le Canadien*, 5 mai 1862.

¹⁷⁸ *Le Canadien*, 4 mars 1863.

¹⁷⁹ *L'Ordre*, 10 septembre 1860 ; 12 juin 1861 ; 21 juillet 1862.

¹⁸⁰ Voir par exemple « L'Ordre », *Le Franco-Canadien*, 29 novembre 1861.

¹⁸¹ « La colonisation », *Le Franco-Canadien*, 7 décembre 1860.

¹⁸² *Le Franco-Canadien*, 11 décembre 1860.

¹⁸³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1862.

conserve le degré de respectabilité et d'intérêt que lui avait acquis l'habile direction de M. Laberge¹⁸⁴ »; « M. Laberge n'a pas d'ennemis politiques et encore moins d'ennemis personnels », notamment grâce à « son caractère modéré¹⁸⁵ ». Mercier appréciait lui aussi son collègue montréalais *L'Ordre*, affirmant que « les succès de *L'Ordre* nous réjouissent et nous rendent heureux, et ce à plus d'un titre », avant d'ajouter avoir senti « le besoin de reconnaître ici qu'il a toujours conservé noblement l'indépendance politique, de loyauté envers tous les adversaires, et de dévouement sans réserve à ses principes¹⁸⁶ ». En retour, Hector Fabre adulait son « excellent ami et collaborateur, M. Honoré Mercier », lui qui jouait noblement « le difficile rôle d'indépendant au milieu des disputes de partis¹⁸⁷ ». *Le Canadien* resta toutefois exclu de ces embrassades journalistiques. L'écart générationnel qui séparait François Évanturel des autres rédacteurs nous apparaît comme une explication satisfaisante à cet isolement, quoique la distance géographique doit également être prise en compte.

On perçoit justement un certain régionalisme montréalais dans les pages de *L'Ordre*, du *Franco-Canadien* et du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Sur la question du siège du gouvernement, *L'Ordre* dénonça le manque de soutien des représentants de Québec envers la candidature de Montréal. Si Ottawa a triomphé, « la faute en est aux députés de Québec qui auraient préféré voter pour Pékin plutôt que de voter pour Montréal¹⁸⁸ ». Cette opinion était largement partagée par *Le Franco-Canadien* : « Ils doivent se rappeler à deux ou trois exceptions près, que c'est leur faute si le Bas-Canada a perdu la capitale, que c'est à leur égoïsme qu'ils doivent attribuer tous les désagréments qu'ils rencontrent aujourd'hui¹⁸⁹. » Avec le temps, *L'Ordre* accepta de soutenir la candidature de Québec, surtout pour contrer celle d'Ottawa : « Québec a été la capitale du pays durant toute l'époque Française [...]. Les rivalités locales doivent se taire devant l'ancienneté de ses titres¹⁹⁰. » De plus, par esprit national, *L'Ordre* prétendait condamner toute forme d'« égoïsme local¹⁹¹ ». *L'Ordre*, *Le Franco-Canadien* et *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* ignoraient néanmoins les candidatures violettes extérieures à la région montréalaise. À propos de la candidature d'Henri-Gustave Joly dans Lotbinière, *L'Ordre* affirma simplement en 1862 : « [N]ous ne le connaissons

¹⁸⁴ « Le “Franco Canadien” », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

¹⁸⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 septembre 1863.

¹⁸⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 septembre 1863.

¹⁸⁷ *L'Ordre*, 9 juillet 1862.

¹⁸⁸ *L'Ordre*, 18 février 1859.

¹⁸⁹ « Correspondance spéciale », *Le Franco-Canadien*, 6 juin 1862.

¹⁹⁰ *L'Ordre*, 31 janvier 1862.

¹⁹¹ *L'Ordre*, 6 novembre 1862.

pas assez pour en parler¹⁹². » Éventuellement, Joly et son collègue de Kamouraska Luc Letellier furent complimentés pour leur intelligence, leur libéralité et leur modération¹⁹³. Les candidats désignés comme « violets » par Jean-Paul Bernard étaient majoritairement concentrés dans la grande région de Montréal, à quelques exceptions près, notamment François Évanturel¹⁹⁴. S'il existait effectivement une mouvance aux reflets violets dans la grande région de Québec, son cœur intellectuel et politique demeurait centré autour de Montréal, un peu à l'image du rougisme d'ailleurs. Cela dit, bien plus que les rouges, les violets avaient bel et bien un pied à terre dans la portion est du Bas-Canada, notamment grâce au groupe d'Évanturel.

En somme, les liens qui unissaient les différentes figures violettes étaient de nature non seulement associative (associations littéraires, sociétés de colonisation, corps de milice, journaux), mais également professionnelle (cabinets d'avocat) et interpersonnelle (liens matrimoniaux, amitiés). Il existait manifestement un réseau violet dans la grande région de Montréal, se décomposant en plusieurs sous-groupes personnels et régionaux. Les violets se caractérisaient par leur proximité avec les membres du Parti bleu, notamment à l'Institut canadien-français. Les partisans de Louis-Victor Sicotte semblaient, d'un certain point de vue, aussi proches – sinon plus – des conservateurs modérés que des rouges. Cette promiscuité aide à comprendre le vieux rêve transpartisan et unificateur porté par Sicotte, Loranger, Mercier, Fabre, Jetté et David. On peut certainement parler d'un « réseau violet », même si celui-ci, à l'instar des liens qui unissaient les autres formations politiques, n'était ni uniforme ni hermétique.

b. L'arrivée du gouvernement Sicotte

En avril 1862, alors que la guerre de Sécession faisait rage à la frontière, le gouvernement conservateur proposa l'instauration d'une grande milice canadienne pour assurer la protection du Canada en cas d'invasion américaine. Cette mesure était en large partie motivée par les pressions de Londres, qui exigeait une plus grande participation de sa colonie à l'effort militaire. Or, le projet de loi déposé par les conservateurs déclencha l'ire des députés d'opposition bas-canadiens. Louis-Victor Sicotte et Antoine-Aimé Dorion dénoncèrent le militarisme exagéré du gouvernement Cartier-Macdonald et l'importance injustifiée des coûts encourus. Le groupe modéré de Sicotte et

¹⁹² *L'Ordre*, 17 octobre 1862.

¹⁹³ *L'Ordre*, 20 février 1863.

¹⁹⁴ Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 100.

le groupe radical de Dorion réunissaient alors chacun près du quart de la députation bascanadienne. En ralliant quelques députés ministériels, les violets et les rouges pouvaient donc renverser le Parti bleu. Dans le Haut-Canada, les députés *grits* et baldwinistes étaient déjà majoritaires. Ainsi, un vote de confiance renversa le ministère conservateur, le gouverneur général appelant John Sandfield Macdonald et Louis-Victor Sicotte à former un nouveau gouvernement¹⁹⁵. Sicotte et Macdonald remplirent le rôle de co-premiers ministres et de procureurs généraux. Antoine-Aimé Dorion occupa le poste de secrétaire provincial, Thomas d’Arcy McGee assura la présidence du Conseil exécutif, Ulric-Joseph Tessier fut désigné commissaire des Travaux publics et John Abbott¹⁹⁶ devint solliciteur général. Notons que Sicotte entretenait d’étroits liens avec la famille Abbott ; en effet, son gendre, Harry Abbott, était le frère de John Abbott¹⁹⁷. De plus, Sicotte créa un premier ministère de l’Agriculture, dirigé par François Évanturel. Thomas-Jean-Jacques Loranger demeura l’un des piliers du Parti de Sicotte, mais n’entra pas au cabinet. On peut dire la même chose du député Henry Starnes, banquier montréalais, membre de l’Institut canadien-français¹⁹⁸ et beau-frère de Louis-Victor Sicotte¹⁹⁹. Sicotte sera accusé, par ses adversaires, d’entretenir des liens incestueux avec les milieux financiers en raison de cette proximité²⁰⁰.

Le gouvernement Sicotte a largement été négligé par l’historiographie et n’a certainement pas taillé sa place dans la mémoire collective. Embourbé dans une crise fiscale permanente, il ne survécut qu’un an. Aux yeux de la presse violette, la victoire de Sicotte devait toutefois marquer un tournant dans l’histoire du pays. « Il faut se reporter aux premiers jours du ministère La Fontaine-Baldwin et au premier élan de satisfaction et de confiance des libéraux [...] pour trouver un avènement ministériel dont les circonstances, la portée [...] correspondent à l’avènement du ministère MacDonald-Sicotte », jubila *L’Ordre*²⁰¹. Les divisions partisans héritées de 1848 et de 1854 allaient enfin s’évanouir et laisser place à un grand Parti national, libéral et modéré : « C’est la fusion des partis qui commencera, en laissant de côté les hommes

¹⁹⁵ Bernard, *Les Rouges*, *op. cit.*, p. 186.

¹⁹⁶ Mieux connu comme premier ministre du Canada de 1891 à 1892.

¹⁹⁷ BMS2000, paroisse de Saint-Hyacinthe, 18 février 1868 : Acte de mariage d’Harry Abbott et Marguerite Amélie Sicotte.

¹⁹⁸ *Registre des procès-verbaux de l’Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 12 mai 1859.

¹⁹⁹ BMS2000, paroisse de Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1837 : Acte de mariage de Louis-Victor Sicotte et Marguerite Emélie Starnes.

²⁰⁰ « Un mystère financier », *L’Ordre*, 10 novembre 1862.

²⁰¹ « Correspondance Parlementaire. Québec, 26 mai 1862 », *L’Ordre*, 28 mai 1862.

tarés²⁰². » Le périodique montréalais salua également John Sandfield Macdonald qui, « à titre de catholique, à titre de libéral éprouvé et d'ailé constant du Bas-Canada²⁰³ », constituait un co-premier ministre idéal. *Le Franco-Canadien* partageait cet enthousiasme : « Cet événement fera époque dans notre histoire ; il restera longtemps gravé dans la mémoire de tous ceux qui n'ont pas oublié que nous avons une religion, une langue et une nationalité à conserver et à faire respecter²⁰⁴. » Le gouvernement Sicotte-Macdonald était « un fort parti d'hommes intègres et consciencieux que le patriotisme et le respect de la constitution ont seuls inspirés et rattachés à sa cause ; chez ceux-ci l'intérêt national est plus puissant que l'intérêt de parti²⁰⁵ ». *Le Canadien* célébra pareillement : « Le pays se glorifiera à juste titre de la session parlementaire de 1862 ; elle restera dans nos annales législatives à côté des plus belles pages de notre histoire politique²⁰⁶. » Ce « gouvernement constitutionnel et réformiste », composé « d'honnêtes gens²⁰⁷ », ne pouvait qu'obtenir « l'assentiment de tous les esprits sages et de tous les hommes modérés » et pratiquer un esprit « libéral et réformateur dans la meilleure et la plus saine acceptation du mot²⁰⁸ ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* de Boucher de La Bruère tenta de conserver sa légendaire neutralité, mais succomba rapidement à l'euphorie violette :

Malade et souffrant le Canada semblait s'éteindre et se ruiner dans ses divisions et dans la pénurie de ses finances ; encore quelques jours et il aurait peut-être été trop tard. Mais la Providence veillait sur lui : la crise ministérielle survient, il est sauvé. La position était critique ; elle l'est encore. La chose publique est toujours en mauvais état ; mais aujourd'hui nous avons l'espérance que nous n'avions pas hier, aujourd'hui nous avons foi en l'avenir, et hier nous désespérions même du présent²⁰⁹.

Aux yeux du *Courrier*, *L'Ordre* était devenu « le journal sinon officiel au moins semi officiel du ministère²¹⁰ ». La feuille maskoutaine lança également quelques fleurs à sa cousine jeannoise : « *Le Franco-Canadien* contraste admirablement bien avec le *Pays*. Il soutient le nouveau ministère, ça va sans dire, mais il le soutient avec noblesse et dignité ; sa manière de combattre est

²⁰² « Correspondance Parlementaire. Québec, 23 mai 1862 », *L'Ordre*, 26 mai 1862.

²⁰³ *Idem*.

²⁰⁴ « Notre journal », *Le Franco-Canadien*, 3 juin 1862.

²⁰⁵ *Le Franco-Canadien*, 7 avril 1863.

²⁰⁶ « Revue de la dernière session Législative », *Le Canadien*, 13 juin 1862.

²⁰⁷ *Le Canadien*, 12 novembre 1862.

²⁰⁸ *Le Canadien*, 30 janvier 1863.

²⁰⁹ « Revue de la presse », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} juillet 1862.

²¹⁰ « Revue de la presse », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 6 juin 1862.

toujours la même et l'on se plaît à trouver dans cette feuille le ton du gentilhomme, ce langage grave et sérieux, qui indique la conviction et la fait pénétrer dans l'esprit du lecteur²¹¹. »

Le programme ministériel Sicotte-Macdonald comprenait l'élimination du déficit budgétaire, la fin des allocations au chemin de fer du Grand Tronc et la consécration d'un réseau séparé d'écoles catholiques dans le Haut-Canada. Surtout, le gouvernement s'engageait à respecter le principe de la double majorité. Refusant de fournir les 50 000 miliciens exigés par Londres, il créa néanmoins un corps de 25 000 hommes et tripla le budget militaire. En conséquence, le gouvernement Sicotte-Macdonald eut des démêlés avec les autorités britanniques tout au long de son court règne, Sicotte et Loranger devant même se rendre en Angleterre pour justifier leur position. Le choix de la capitale, quant à lui, ne fut pas remis en question. On suspendit toutefois les travaux de construction à Ottawa, retardant donc le déplacement effectif du siège du gouvernement. De plus, les nouveaux premiers ministres annoncèrent la tenue d'une enquête sur le financement des édifices ottaviens, tout en abaissant les allocations versées de 700 000 \$ à 500 000 \$²¹². Ce compromis sur la question de la capitale déçut *L'Ordre* et *Le Franco-Canadien*, mais tous deux endossèrent l'entièreté du programme²¹³. *Le Canadien* applaudit également :

Ces doctrines rafraîchissantes d'égalité représentative devant l'union fédérale, de double majorité devant le gouvernement constitutionnel de la province-unie, de retranchement et d'économie, [...] elles sont si peu familières au peuple qui n'entendait plus depuis longtemps que le langage du torysme fossile ou de l'oligarchie échevelée, qu'il est resté comme ébahi devant elles ! Ce n'est pas un rêve pourtant, et c'est bien vrai qu'avec la nouvelle administration Macdonald-Sicotte s'inaugure une ère de réparation²¹⁴.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe abonda dans le même sens : « Nous ne pouvons qu'approuver le programme de la nouvelle administration, car de tout temps [...] nous avons pensé que la double majorité était nécessaire [...] et nous avons toujours cru que les dépenses, dans les différents départements, pouvaient être diminuées²¹⁵ ».

²¹¹ *Idem*.

²¹² Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, op. cit., p. 470.

²¹³ « Correspondance Parlementaire. Québec, 26 mai 1862 », *L'Ordre*, 28 mai 1862 ; « Le nouveau ministère », *Le Franco-Canadien*, 30 mai 1862.

²¹⁴ « Le Programme ministériel », *Le Canadien*, 2 juin 1862.

²¹⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1862.

c. Le Parti « national-libéral » : la revanche de La Fontaine ?

Comme nous l'avons déjà signalé, les violets ne s'identifiaient pas eux-mêmes comme des « violets », préférant se présenter comme des « constitutionnels », des « nationaux » ou des « modérés ». Ils s'emparèrent également de l'étiquette « libérale », en prenant soin de la dissocier du libéralisme « rouge ». C'est plutôt en référence au parti de Louis-Hippolyte La Fontaine qu'ils se placèrent sous cette enseigne. Les violets ne se voyaient pas comme les fondateurs d'un nouveau parti, mais plutôt comme les continuateurs du vieux Parti libéral-national fondé à l'époque des patriotes et repris par La Fontaine dans les années 1840. Les bleus ayant trahi les idéaux du Parti réformiste, ils ne pouvaient plus s'en réclamer : « Ce n'est donc pas M. Sicotte ni M. Loranger qui ont changé, mais vous », leur lança *L'Ordre*²¹⁶. Son rédacteur, Hector Fabre, opérait une nette distinction entre « les hommes à idées avancées sorties de la grande école de M. Papineau » d'une part, et d'autre part « les successeurs légitimes de MM. Lafontaine et Baldwin », porteurs des « traditions » et des « principes du vieux parti libéral²¹⁷ ». Certes, la plupart des anciens réformistes encore actifs (George-Étienne Cartier, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Étienne-Paschal Taché, etc.) siégeaient du côté des conservateurs. « S'il est juste d'admettre que la majorité de ses partisans est du côté du ministère, il est également vrai de dire que ses principes, ses tendances nationales, son respect de la constitution, sont dans l'opposition avec MM. Sicotte et Loranger²¹⁸ », rétorqua Fabre. Louis-Victor Sicotte lui-même ne pensait pas autrement :

L'existence des partis doit être basée sur la vérité, sur un progrès sage et rationnel et sur le respect de la constitution et des droits du citoyen. C'est ainsi qu'au temps des Lafontaine et des Baldwin, on comprenait l'organisation des partis. Le parti libéral est appelé à se reconstituer en dehors des coteries et des intérêts individuels, et dans le sens des idées qui nous ont donné les libertés dont nous jouissons et qu'il est de notre devoir de conserver²¹⁹.

Et d'ajouter : « Messieurs, en me séparant de l'administration en 1858, sur la question du siège du gouvernement, je n'ai pas [...] changé de parti [...] et aujourd'hui avec l'assentiment de tous ceux qui opposent le gouvernement, nous demandons et sollicitons la confiance des électeurs, comme le

²¹⁶ *L'Ordre*, 3 mai 1861.

²¹⁷ *L'Ordre*, 10 juillet 1861.

²¹⁸ *L'Ordre*, 12 août 1861.

²¹⁹ « M. Sicotte et le Ministère », *L'Ordre*, 29 mai 1861.

parti libéral²²⁰. » Dans son vocabulaire, « libéral » était d'ailleurs parfaitement synonyme de « national », comme au temps de La Fontaine²²¹ ; bref, c'était des « libéraux-nationaux ».

Que *L'Ordre* ait ardemment souhaité la dissolution des partis en faveur d'une union nationale, cela va de soi. Cependant, maintenir l'unité ne serait point aisé : « C'est dire que si nous désirons avec autant d'ardeur [...] l'union des Canadiens, nous ne nous f[ai]sons aucune illusion sur les conditions de cette union et sur les dangers que lui feraient sans cesse courir les tendances et les traditions différentes des partis qui la formeraient²²². » Seuls des hommes honnêtes, tempérés et patriotes pouvaient forger pareille coalition. Naturellement, l'union ne pouvait pas être confiée aux responsables de la division partisane, à savoir les bleus et les rouges. L'importante tâche de rassembler la nation revenait donc aux violets : « Ce que nous souhaitons ardemment pour notre part, c'est de voir la grande majorité des hommes modérés ralliés autour d'un ministère composé des meilleurs éléments [...], unissant un vif dévouement national²²³. » Par conséquent, Sicotte et Loranger « sont les seuls hommes publics actuels qui puissent réunir dans un seul parti tous les hommes modérés [...]. Ils réaliseraient, autant que cela peut se faire, l'union des Canadiens, dans un seul grand parti dévoué à un but national²²⁴. » Après tout, leur programme n'était-il pas le « plus conforme au caractère général de l'opinion publique²²⁵ » ?

La neutralisation, puis la disparition des rouges et des bleus devenaient éventuellement incontournables. Pour Hector Fabre, « [s]'il n'y avait dans l'opposition que des hommes modérés, [...] la destinée du pays serait à l'abri de toute attaque, de tout péril²²⁶ ». L'alliance avec les rouges reposait sur des motifs purement pragmatiques, et non sur une fraternité chaleureuse. Malgré l'appui stratégique accordé par Hector Fabre à Antoine-Aimé Dorion contre George-Étienne Cartier – son propre beau-frère – en 1861, il se réjouit de la défaite du chef rouge en 1862²²⁷. En réalité, *L'Ordre* ne désirait pas tant la réalisation d'une entente multipartite équitable que l'absorption du plus grand nombre de sièges et d'électeurs possible par le « Parti libéral-national ». *Le Franco-Canadien* partageait en bonne partie cette vision. Il disait vouloir rassembler la nation

²²⁰ « Seconde lettre de M. Sicotte », *L'Ordre*, 7 juin 1861.

²²¹ *L'Ordre*, 8 juillet 1861.

²²² *Idem.*

²²³ *Idem.*

²²⁴ *L'Ordre*, 14 mars 1862.

²²⁵ *L'Ordre*, 27 janvier 1862.

²²⁶ *Idem.*

²²⁷ *L'Ordre*, 17 mars 1862.

derrière un parti composé de toutes les âmes patriotes, « quelque soit leur couleur²²⁸ ». Mais il jugeait sévèrement le Parti bleu, qui ne pourrait jamais revendiquer le titre de Parti national :

Le grand parti national ! C'est, paraît-il celui qui a réussi à faire descendre si bas notre nationalité dans l'échelle politique, qu'elle y est quasi invisible. C'est celui qui, captant la faveur populaire en se donnant comme héritier légitime de l'ancien parti libéral, a renié toutes les traditions de celui-ci [...]. C'est celui qui a réussi à faire accepter par le Bas-Canada, comme alliés, ses ennemis les plus acharnés, en les affublant du nom de conservateurs, nom inconnu, au lieu de les appeler *torys* comme ils l'ont toujours été et le sont encore plus que jamais²²⁹.

La liste des griefs à l'encontre du Parti bleu était longue : alliance immorale avec les orangistes, politique d'immigration anglophone et assimilatrice, choix de la capitale à Ottawa, corruption, etc.

Une recombinaison du jeu partisan semblait donc nécessaire :

Il est inutile de parler du maintien de l'Union avec les [bleus] au pouvoir, avec les lambeaux de toutes sortes de partis, les ruines de toute espèce, qui forment maintenant l'association politique qui s'appelle libérale-conservatrice. Sans conviction, sans principe fixe, [...] le parti libéral-conservateur est trop faible pour opposer une digue au débordement [...] des haines de race et de religion qui menace d'emporter le frêle édifice de l'union. Nous ne disons pas : à d'autres hommes, mais à un autre parti politique appartient cette tâche, si elle est encore possible²³⁰.

Lorsque les bleus évoquèrent la possibilité d'une alliance avec l'opposition libérale bas-canadienne, *Le Franco-Canadien* ferma résolument la porte à toute coalition conservatrice qui ignorerait le programme de Louis-Victor Sicotte :

Nous trouvons donc un peu tardif ce réveil de la presse ministérielle, au sentiment du péril sinon du devoir, et nous sommes forcés d'avouer qu'il nous est impossible de prendre au sérieux l'invitation qu'elle fait à l'opposition de passer l'éponge sur les anciens griefs et de se réunir au parti qu'elle représente [...]. Nous dirons donc aux fusionnistes que nous serions les premiers à leur tendre la main lorsqu'ils auront admis le principe de double majorité²³¹.

Pour « rejeter la défroque tory », le journal jeannois appelait à « reconstituer un parti libéral fort, ou si la chose est impossible, dissoudre l'Union²³² ». Le Parti libéral-national devait proposer le respect de la double majorité, encourager la colonisation et réduire les dépenses publiques, ce que promettait Sicotte. Toutefois, il ne devait pas, comme le faisait le Parti rouge, pactiser avec les *clear grits* de George Brown. Cela dit, *Le Franco-Canadien* respectait Antoine-Aimé Dorion et

²²⁸ *Le Franco-Canadien*, 12 juin 1860.

²²⁹ *Le Franco-Canadien*, 19 juillet 1861.

²³⁰ *Le Franco-Canadien*, 27 novembre 1860.

²³¹ « Nouvelle tactique », *Le Franco-Canadien*, 17 septembre 1861.

²³² « La coalition », *Le Franco-Canadien*, 30 novembre 1860.

n'osa jamais l'attaquer directement²³³. Tout comme *Le Canadien*²³⁴, Charles Laberge et Félix-Gabriel Marchand militaient en faveur d'une certaine harmonie entre libéraux radicaux et modérés du Bas-Canada. Pour eux, il existerait entre *Le Pays* et *L'Ordre* « la plus parfaite entente » sur toutes les questions névralgiques²³⁵, ce qui manifestement n'était pourtant pas le cas. Si *Le Franco-Canadien* espérait une conciliation des violets et des rouges, il n'était pas question de fraterniser avec le rougisme lui-même, de « faire prévaloir de lamentables préjugés propres à infuser dans l'esprit de nos populations de ces principes anti-nationaux et anti-religieux qui tendent à égarer le peuple, en lui inspirant de fausses doctrines²³⁶ ». Le Parti rouge devait suivre la ligne de conduite imposée par les chefs nationaux, et non l'inverse. « Pour être puissants il faut être unis et pour être unis il faut être d'accord²³⁷ », insista le journal de Saint-Jean. L'unité du Parti libéral préfigurerait naturellement l'unité de l'ensemble des Canadiens français sous la bannière mauve.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe ne partageait pas cet esprit d'ouverture envers les rouges. Pour lui, « les amis de la cause libérale » et « les amis de la cause des rouges » ne pouvaient aucunement mener à une alliance durable, les deux clans professant des valeurs trop divergentes²³⁸. « Une mer immense séparera toujours en principe le parti libéral du parti rouge ; une alliance solide et réelle de deux partis opposés est aussi impossible qu'elle est funeste²³⁹ », écrivait Honoré Mercier. Les rouges n'auraient jamais renoncé et ne renonceraient jamais à leurs idées annexionnistes, anticléricales et républicaines. C'est essentiellement par opportunisme politique que les rouges acceptaient de marcher main dans la main avec Sicotte : « Il existe dans le Bas-Canada un parti qui a nom "parti libéral" et c'est à l'ombre de ce parti estimé et estimable à cause de l'homme qu'il a pour chef que se réfugient les rouges²⁴⁰. » Le rédacteur maskoutain doutait de la capacité des violets à assimiler les rouges. C'est plutôt le phénomène inverse qui l'inquiétait :

Le mot libéral est un bouclier derrière lequel voudraient disparaître aujourd'hui certains êtres informes qui se trouvaient trop mal bâtis pour oser se montrer à la lumière du jour. Le Rédacteur du *Pays* [Louis-Antoine Dessaulles] voudrait nous faire à son image. Il voudrait nous voir à la porte des Églises *battre de la grosse caisse* à sa manière, [...] de nous transformer en *saltimbanques* de sa façon²⁴¹.

²³³ « Les élections », *Le Franco-Canadien*, 16 juillet 1861.

²³⁴ Par exemple : *Le Canadien*, 29 septembre 1862 ; 5 janvier 1863.

²³⁵ *Le Franco-Canadien*, 29 avril 1862.

²³⁶ *Le Franco-Canadien*, 1^{er} août 1862.

²³⁷ *Le Franco-Canadien*, 25 juillet 1862.

²³⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 octobre 1862.

²³⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 septembre 1862.

²⁴⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 octobre 1862.

²⁴¹ *Idem*.

Mercier détestait se faire classer « avec ces mêmes journaux que nous combattons de toutes nos forces et auxquels nous sommes opposés par principes et par convictions », tout en assurant que « M. Sicotte ne sympathise en aucune façon avec la presse rouge ; [...] tout le monde le dit, tout le monde le pense et nous tout le premier²⁴² ». Les journaux violets communiaient tous autour d'un « Parti libéral-national » hérité de La Fontaine et désormais dirigé par Sicotte. Cette filiation revendiquée avec les réformistes leur permettait de se positionner étant comme les seuls à se tenir droit devant la volatilité politique et la polarisation idéologique ambiante. Ils divergeaient toutefois assez clairement sur le degré de collaboration à maintenir avec les rouges.

Les feuilles mauves partageaient un avis identique à l'égard des partis haut-canadiens. *L'Ordre* en tête, elles rejetaient simultanément les *clear grits* et les *tories*, cherchant plutôt à créer une alliance avec les réformistes modérés de « l'école libérale de Baldwin²⁴³ », maintenant dirigée par John Sandfield Macdonald. Pour Mercier, « [i]l est faux que le Haut-Canada soit divisé en Orangistes et Clear Grits », car « il y a encore les catholiques dont la grande majorité n'est pas clear-grits », ainsi que les sympathisants de « l'ancien parti Baldwin-Lafontaine » qui « sont encore en assez grand nombre²⁴⁴ ». De l'avis du *Franco-Canadien*, « [l]es dénominations de torys, de clear-grits, etc., ne sont plus, à vrai dire, que de vains mots », car ils prêchaient tous la francophobie anticatholique. Heureusement, à côté de ces « esprits fanatiques et injustes » existaient « des hommes modérés, prêts à respecter les droits du Bas-Canada²⁴⁵ ». L'unité nationale canadienne-française devait donc s'accompagner de l'unité de « tous les gens calmes et modérés²⁴⁶ », y compris parmi les anglophones. « [I]l faut éliminer les hommes aux idées extrêmes ; il faut un parti [...] assez fort pour bâillonner et écraser au besoin tous ces misérables fanatiques [...]. Si cela est impossible, évidemment l'Union est aussi impossible²⁴⁷. » Louis-Victor Sicotte se fiait également aux baldwinistes pour assurer la stabilité de l'Union :

Le parti réformiste dans le Haut-Canada constitue certainement la grande majorité de la population, et c'est avec lui et par lui que nous avons conquis les droits et les libertés politiques dont nous sommes justement si orgueilleux ; et par notre union avec le parti, dont les tendances sont celles du parti libéral

²⁴² « M. Sicotte et la Presse Rouge », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 octobre 1862.

²⁴³ « Correspondance Parlementaire. Québec, 2 mai 1862 », *L'Ordre*, 5 mai 1862.

²⁴⁴ « M. Auguste Papineau et le Haut-Canada », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 septembre 1863.

²⁴⁵ *Le Franco-Canadien*, 22 avril 1862.

²⁴⁶ « La domination française », *Le Franco-Canadien*, 31 août 1860.

²⁴⁷ « Le Prince et l'Orangisme », *Le Franco-Canadien*, 7 septembre 1860.

du Bas-Canada, les questions d'antagonisme sectionnel auront moins raison d'être ; la tolérance et l'égalité s'implanteront davantage dans les idées et dans la discussion²⁴⁸.

Malgré cette ouverture, les violets conservaient une vive méfiance à l'égard de la province voisine. Les *grits* et les *tories* mettant constamment le Bas-Canada en danger, la question constitutionnelle devait revenir sur le tapis tôt ou tard. Dès sa fondation, *L'Ordre* réclama la séparation du Haut et du Bas-Canada²⁴⁹. Il rejetait également toute idée de Confédération des provinces²⁵⁰ : « [A]près ce qui s'est passé lorsqu'il fut question de l'union des deux Provinces, on doit demander sur quoi peuvent reposer les brillantes espérances de ceux qui se font les panégyristes de la Confédération », laquelle va « noyer la population franco-canadienne²⁵¹ ». Pareil « plan de confédération immoral » aboutirait à « la nullité de notre influence²⁵² ». Dans ce contexte, le rappel de l'Union s'imposait :

Ne serait-il pas plus raisonnable, plus logique, plus national, de demander le Rappel pur et simple de l'Union [?] [...] Et sommes-nous obligés, par l'acte de notre baptême, de courber le front dans la poussière, de [é]cher les mains liberticides d'une race qu'un imbécile gouverneur a nommée supérieure²⁵³ ?

Le journal montréalais se montra moins virulent vis-à-vis du projet proposé par le député conservateur Joseph-Charles Taché en 1858 dans son essai *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*²⁵⁴, surtout parce qu'il lui semblait garantir le rappel de l'Union et l'établissement de liens très lâches entre les différentes colonies. Cela dit, jamais le périodique violet ne cautionna quelque projet confédératif que ce soit. De 1858 à 1867, les débatteurs de l'Institut canadien-français adoptèrent la même position²⁵⁵. Cela dit, Louis-Victor Sicotte lui-même ne proposa pas un rappel de l'Union. Il sympathisa même à quelques reprises avec l'idée d'une confédération, et ce, dès 1858²⁵⁶. Le chef violet continua de rêver en 1863 à une grande association

²⁴⁸ *Le Franco-Canadien*, 18 juin 1862.

²⁴⁹ Par exemple : *L'Ordre*, 2 août 1859 ; 28 septembre 1860.

²⁵⁰ *L'Ordre*, 4 novembre 1858.

²⁵¹ *L'Ordre*, 24 décembre 1858.

²⁵² *L'Ordre*, 11 mars 1861.

²⁵³ *Idem*.

²⁵⁴ Joseph-Charles Taché, *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, Québec, J.T. Brousseau, 1858, 252 p. Voir aussi Michel Ducharme, « Joseph-Charles Taché et son projet de confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique », dans Julien Goyette et Claude La Charité, dir., avec la coll. de Catherine Broué, *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2013, p. 223-256.

²⁵⁵ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances des 9 septembre 1858, 12 décembre 1859, 25 septembre 1862 et 15 décembre 1864.

²⁵⁶ « Le discours de M. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 mars 1858 ; Lettre de Louis-Victor Sicotte à Hector-Louis Langevin, 24 mars 1859, citée dans Désilets, *Un Père de la Confédération canadienne, op. cit.*, p. 157.

des colonies britanniques, qui s'étendrait du Pacifique à l'Atlantique²⁵⁷. Malgré cela, jamais il n'entreprit quelque action politique que ce soit en faveur d'une confédération, et demeura assez discret sur la question. Il misait complètement sur le principe de la double majorité – une position qui, en fin de compte, le mena à sa perte.

2.4 L'EFFONDREMENT DE LA COALITION VIOLETTE

a. La chute du ministère Sicotte

Comme la plupart des gouvernements de la période préconfédérative, le ministère Sicotte-Macdonald affronta plusieurs crises internes avant d'éclater en morceaux. Sa stabilité reposait sur la capacité des violets, des baldwinistes, des rouges et des *clear grits* à faire front commun, ce qui s'avérât fort malaisé. Tout d'abord, Antoine-Aimé Dorion se retira du cabinet en septembre 1862 pour protester contre le financement du chemin de fer Intercolonial, qu'il jugeait trop onéreux. *L'Ordre* se déclara en accord avec Dorion sur le principe, mais se désola de sa défection²⁵⁸. Son rédacteur, Hector Fabre, espérait vivement que le gouvernement Sicotte se maintienne, car une fois « le Ministère actuel renversé, il n'y a de possible qu'un Ministère ultra-conservateur ou un Ministère démocratique²⁵⁹ ». *Le Franco-Canadien* partageait le même avis. Selon lui, Sicotte avait dû « offrir à l'Angleterre le projet d'un chemin de fer intercolonial comme compensation de la perte du bill de milice qui a si fort indisposé la métropole vis-à-vis de nous²⁶⁰ ». Pour sa part, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* applaudit chaudement le départ du chef rouge :

Partisan et ami [...] du ministère qui représente dans le Bas-Canada le parti libéral ; favorable à ce parti, désirant son succès et son triomphe dans la personne de son chef, et la personnification de ses principes, nous avons vu avec regret que l'alliance de certains hommes, étendard vivant d'un fragment de parti que le pays croyait anéanti, allait compromettre ce succès et ce triomphe [...] pour lesquels nous faisons des vœux aussi ardents que sincères²⁶¹.

En novembre 1862, le rédacteur maskoutain dénonça toutefois le patronage ministériel, qui ne convenait nullement à un authentique Parti national.

Au début du mois de mars 1863, Thomas-Jean-Jacques Loranger tira sa révérence pour devenir juge. Au même moment, le ministère Sicotte affrontait la plus grande crise de sa courte

²⁵⁷ « Comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

²⁵⁸ *L'Ordre*, 26 janvier 1863.

²⁵⁹ *L'Ordre*, 9 février 1863.

²⁶⁰ *Le Franco-Canadien*, 31 octobre 1862.

²⁶¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 septembre 1862.

existence. En effet, le député ottavien Richard Scott parraina son quatrième projet de loi sur le renforcement et la codification des droits scolaires catholiques dans le Haut-Canada, et obtint – enfin – gain de cause. L'écrasante majorité des députés bas-canadiens votèrent sans surprise en sa faveur. Cependant, le projet de loi ne rencontra pas l'adhésion d'une majorité de députés haut-canadiens. Or, Louis-Victor Sicotte avait promis de respecter le principe de la double majorité. Pour réformer le réseau scolaire haut-canadien, ne fallait-il pas obtenir l'assentiment du Haut-Canada ? Ayant juré solennellement de protéger les écoles catholiques, Sicotte se trouva pris entre l'arbre et l'écorce. Cherchant à ménager la chèvre et le chou, le premier ministre affirma que les droits scolaires constituaient un enjeu d'intérêt général, soustrait au principe de la double majorité. Tous ne furent pas convaincus par cette pirouette rhétorique, y compris chez ses propres partisans. Pour *L'Ordre*, « l'adoption de la loi des Écoles séparées, grâce seulement à une majorité Bas-Canadienne, a été un grave échec pour le Ministère et pour le système de la Double Majorité²⁶² ».

C'était la goutte de trop pour les *clear grits*, qui pourfendaient les écoles catholiques : « Enhardi par la lâcheté et l'infidélité ministérielle de ses anciens partisans, [...] M. Brown a retiré à l'administration l'espèce de tolérance menaçante qu'il lui avait accordé[e] jusqu'ici et lui a déclaré la guerre²⁶³. » La possibilité d'une « coalition des ennemis les plus extrêmes du Bas-Canada²⁶⁴ » terrifia *Le Canadien* : « Tomber des bras de M. John A. Macdonald dans ceux de M. George Brown, c'est tout bonnement tomber de la poêle dans le feu²⁶⁵. » Honoré Mercier redoutait lui aussi l'alliance « des partis extrêmes du Haut-Canada ». « L'intérêt du Bas-Canada en appelle à l'union et à l'entente cordiale et pratique entre ses représentants. L'ennemi ne doit pas nous trouver divisés²⁶⁶ », lança-t-il. Si *L'Ordre* anticipa la chute du ministère, *Le Canadien* se montra confiant : « Plus que jamais nous avons confiance que la politique du cabinet actuel triomphera dans le Haut comme le Bas-Canada²⁶⁷. » Le 7 mai, un vote de confiance renversa le gouvernement Sicotte. Les bleus arrachèrent une majorité dans le Bas-Canada, forçant Sicotte à démissionner en vertu du principe de la double majorité. « En définitive [...] ce même ministère qui a lutté avec avantage contre le Haut-Canada sur le terrain de la représentation basée sur la population et des écoles séparées, a été défait par une majorité BAS-CANADIENNE FRANÇAISE !!!

²⁶² *L'Ordre*, 30 mars 1863.

²⁶³ *Idem*.

²⁶⁴ *Le Canadien*, 7 janvier 1863.

²⁶⁵ *Le Canadien*, 14 janvier 1863.

²⁶⁶ « Revue », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 13 janvier 1863.

²⁶⁷ « L'opposition », *Le Canadien*, 7 mai 1863.

O tempora ! Ô mores ! », se scandalisa *Le Canadien*. C'est Antoine-Aimé Dorion qui remplaça Sicotte à la tête du Bas-Canada, alors que John Sandfield Macdonald resta co-premier ministre.

Aussitôt, l'étendard violet se déchira de toutes parts. Le propriétaire de *L'Ordre*, Joseph-Alexis Plinguet, donna son appui au gouvernement Dorion-Macdonald, provoquant le départ d'Hector Fabre. « J'ai soutenu le Ministère MacDonald-Sicotte [...] à cause de son programme, parce qu'il tentait de faire fonctionner un système équitable pour les deux provinces et qu'il aurait pu amener la réconciliation de tous les hommes modérés²⁶⁸ », rappela Fabre. Comme le ministère Dorion jetait aux orties le principe de la double majorité, il ne méritait pas sa confiance. *L'Ordre* ne se transforma pas complètement en journal rouge, continuant à regretter « les divisions si profondes qu'ont créées, dans notre pays, les partis extrêmes²⁶⁹ » et à privilégier « la modération sur la violence, le patriotisme sur l'esprit de parti²⁷⁰ ». Toutefois, en l'absence d'un Parti national uni, le Parti libéral dirigé par Dorion demeurait la meilleure option. C'était également l'opinion du *Franco-Canadien*²⁷¹. La députation violette se rangea majoritairement derrière Antoine-Aimé Dorion, y compris Louis Labrèche-Viger et Henri-Gustave Joly ; il en est de même du conseiller législatif Luc Letellier²⁷². Les ministres déchus François Évanturel, John Abbott et Thomas D'Arcy McGee rejoignirent quant à eux les rangs de l'opposition conservatrice.

Sans surprise, Honoré Mercier salua la démission d'Hector Fabre, qui « abandonne la place éminente qu'il a occupée jusqu'ici dans la presse du pays plutôt que de faire taire ses sentiments », tout en déplorant que *L'Ordre* s'éloigne « de la belle voie que ses fondateurs lui avaient tracée²⁷³ ». De plus, « [l]'amalgame qu'on a fait entre les rouges du Bas-Canada et les gritts du Haut-Canada n'est nullement de nature à nous inspirer de la confiance. L'union de ces deux factions extrêmes est trop suspecte pour qu'il ne nous soit pas permis de craindre dans le moment, de craindre surtout pour l'avenir²⁷⁴. » *Le Canadien* manifesta également ses craintes, soulignant avec raison « l'indécision de la presse indépendante et patriote qui approuve les hommes tombés en se scindant²⁷⁵ ». S'attristant de voir disparaître avec Sicotte « le plus beau programme que pouvait

²⁶⁸ « Aux Lecteurs de "L'Ordre" », *L'Ordre*, 20 mai 1863.

²⁶⁹ *L'Ordre*, 27 mai 1863.

²⁷⁰ *L'Ordre*, 3 juin 1863.

²⁷¹ « La crise ministérielle », *Le Franco-Canadien*, 16 mai 1863.

²⁷² Desrochers, *Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière*, *op. cit.*, p. 61-65.

²⁷³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 mai 1863.

²⁷⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 mai 1863.

²⁷⁵ *Le Canadien*, 22 mai 1863.

désirer le Bas-Canada²⁷⁶ », le journal québécois continua de prêcher « l'union des Bas-Canadiens pour résister au torrent dévastateur d'un libéralisme localisé qui n'est pas le nôtre²⁷⁷ ». Toutefois, à son avis, cette union passerait d'abord par une réconciliation avec les rouges.

Louis-Victor Sicotte n'accepta pas sa défaite de bon gré. Le député de Saint-Hyacinthe continua de dénoncer cet « esprit de partisan qui gâte tout ce qu'il touche », puisque « les meilleures causes ont été ruinées par les exagérations et les fautes qu'il traîne à sa suite²⁷⁸ ». « Je n'appartiendrai pas plus qu'autrefois aux sectes et aux coteries, qu'elles soient rouges ou qu'elles soient bleues ; et je reste du parti libéral, comme au début de ma carrière²⁷⁹ », réitéra-t-il. Bien qu'il ait été renversé par les bleus, Sicotte assura plutôt avoir été victime d'un complot haut-canadien :

Le changement qui s'est fait dans le gouvernement du Bas-Canada, a été fait à la demande et sous la pression du Haut-Canada. [...] C'était toute la question fédérale ; c'était le gouvernement du Canada par le Haut-Canada ; car la demande de nous imposer tel ou tel homme [...] règle toutes les difficultés sectionnelles, au point de vue du Haut-Canada, et dans son intérêt exclusif. [...] [I]l fallait placer à la tête du Gouvernement du Bas-Canada, un homme moins compromis sur les questions des Écoles Séparées et de la Représentation. [...] La situation est mauvaise, et il y a derrière et à côté des hommes qui sont plus dangereux que la situation²⁸⁰.

Fièrement « indépendant des *bleus* et des *rouges* », Sicotte clama devant ses partisans « que dans chaque partie il y avait quelques nuances » et que « c'était ces nuances qui constituaient les sectes et les coteries ». Il donna en exemple le Parti rouge, auquel il « n'a jamais appartenu et n'appartiendra jamais²⁸¹ ». Sicotte fut immédiatement dénoncé par les rouges – et par Louis-Antoine Dessaulles d'abord. Les pages du *Courrier de Saint-Hyacinthe* se portèrent rapidement à la défense de Sicotte : « On dit qu'il y a trois partis bien distincts en chambre : deux extrêmes et un moyen. Celui-ci est le meilleur, paraît-il, suivant le mot : *In medio stat virtus*²⁸². » Mercier proposa que « les conservateurs et les libéraux modérés opposent une résistance ferme et patriotique [...] à la phalange de M. Brown, aux gritts et aux rouges²⁸³ ». Reprenant la rhétorique de Sicotte, Mercier affirma que « M. Brown est au fond de toute l'affaire²⁸⁴ ». Quoique les bleus aient bel et bien terrassé le gouvernement Sicotte, il rejeta toute la faute sur les rouges et les *gritts*.

²⁷⁶ *Le Canadien*, 29 mai 1863.

²⁷⁷ *Le Canadien*, 3 août 1863.

²⁷⁸ « Aux électeurs du Comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1863.

²⁷⁹ *Idem*.

²⁸⁰ *Idem*.

²⁸¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

²⁸² « La vertu est au milieu ». Amicus, « Correspondance », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 juin 1863.

²⁸³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 juillet 1863.

²⁸⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 mai 1863.

Durant l'été 1863, Louis-Victor Sicotte entretint une correspondance avec Joseph-Ulric Tessier, son ancien ministre des Travaux publics, pour le convaincre de recréer le Parti libéral-national. Il tenait encore les rouges responsables de la tournure des événements, dénonçant au surplus la trahison de *L'Ordre* de Plinguet²⁸⁵. Chose certaine, Sicotte n'entendait nullement à jeter l'éponge : « L'indépendance la plus entière, l'isolement dans notre devoir, la force dans et par notre condamnation de la situation gouvernementale, faite au Bas-Canada, des exagérations et de l'intolérance des bleus et des rouges, voilà suivant moi, notre rôle²⁸⁶. » « [A]vec de l'énergie et du temps, un vrai parti libéral va se constituer [...] [et] mettre sous le même drapeau tout le Bas-Canada, et faire disparaître pour toujours rouges et bleus, et ne laisser qu'un grand parti²⁸⁷ », prédit-il. Tessier déclina toutefois les propositions de Sicotte, qui lui répliqua : « Permettez-moi de vous dire que les rouges ne sont pas le parti libéral [...]. Au plaisir de vous voir à Québec, plus libéral et moins rouge²⁸⁸. » À sa rentrée en Chambre, Sicotte accusa le gouvernement Dorion de violer le principe de double majorité. Il proposa une motion de défiance, rejetée par 63 voix contre 60²⁸⁹.

De son côté, Hector Fabre migra à Québec où il devint rédacteur en chef du *Canadien*. « Nous demeurons toujours fidèles à la politique si courageusement suivie par M. Sicotte [...] parce que nous sommes convaincus qu'elle est la seule qui puisse en ce moment sauver le Bas-Canada et la véritable cause libérale²⁹⁰ », assura-t-il. Fabre opposait au démocratisme des rouges un « libéralisme national » et un « parti libéral modéré²⁹¹ », qui sauraient unir les Canadiens français :

Il y a deux ans, [...] la direction de l'opposition parlementaire passait des mains du chef des démocrates dans celles du chef des libéraux, et dès la première session, le ministère [...] était renversé et remplacé par un ministère à la fois *libéral et national*. Placé entre deux partis ennemis, il leur offrait l'occasion de se rencontrer sur un terrain neutre [...] pour rechercher [...] si l'on ne pouvait concilier toutes les idées dans une action commune. [...]. *Il y a trois partis dans la députation bas-canadienne, et il faudrait bien peu de chose pour qu'il n'y en eût qu'un seul*²⁹².

²⁸⁵ BAnQ Rimouski, collection numérique, Fonds Famille Tessier, P1,S1,SS2,P164-P165, mai-juillet 1863 : Lettres de L.V. Sicotte à Ulric-Joseph Tessier.

²⁸⁶ *Ibid.*, P1,S1,SS2,P166, 10 juin 1863.

²⁸⁷ *Ibid.*, P1,S1,SS2,P167, 2 juillet 1863.

²⁸⁸ *Ibid.*, P1,S1,SS2,P168, 2 juillet 1863.

²⁸⁹ Désilets, « Sicotte, Louis-Victor », *loc. cit.*

²⁹⁰ « Aux abonnés du *Canadien* », *Le Canadien*, 7 août 1863.

²⁹¹ « Aux lecteurs du *Canadien* », *Le Canadien*, 10 août 1863.

²⁹² *Le Canadien*, 12 août 1863. Nous soulignons.

Dans cet esprit, il appela « tous les hommes modérés, conservateurs, libéraux ou démocrates » à « s'entendre dans une politique qui n'ait point pour but le succès passager d'un parti [...] mais l'avenir du pays²⁹³ ».

Honoré Mercier applaudit le retour d'Hector Fabre, se disant admiratif devant ses « brillants talents » et saluant sa « courtoisie honnête », sa « verve spirituelle » et « sa rédaction particulièrement remarquable²⁹⁴ ». Fabre lui rendit la pareille : « Nous ne pouvons que féliciter notre confrère sur les énergiques et brillantes qualités qu'il déploie dans la défense de la cause libérale à Saint-Hyacinthe, que l'encourager à persévérer dans ses nobles résolutions et son attitude indépendante²⁹⁵. » Le nouveau rédacteur du *Canadien* continua de promouvoir les activités de l'Institut canadien-français, tout en lançant des œufs sur *L'Ordre* de Joseph-Alexis Plinguet, coupable de compromission avec les rouges²⁹⁶. Il croyait lui aussi que la « transformation d'un ministère national en un ministère démocratique » s'était faite sous « l'influence du Haut-Canada » : « Compromis aux yeux des fanatiques haut-canadiens par son programme national, M. Sicotte devait faire place à M. Dorion²⁹⁷ », « substituant le drapeau rouge au drapeau modéré²⁹⁸ ». « Le ministère actuel a empêché la fusion qui s'opérait entre les libéraux modérés du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada, sur un terrain qui nous était tout favorable²⁹⁹ », se lamenta-t-il.

En septembre 1863, Sicotte quitta la vie politique pour devenir juge. Son départ outra le nouveau rédacteur du *Canadien* : « M. Sicotte est, à coup sûr, aux yeux de l'opinion, le plus coupable. Chef d'un parti, bien plus, personnification d'une cause nationale, plus nécessaire encore à son pays qu'à ses amis, chef désigné de [...] tous les hommes modérés [...] il déserte son drapeau » ; mais heureusement, « [i]l n'y a dans nos rangs qu'un libéral de moins. Ce drapeau que notre chef vient de laisser tomber, nous le porterons haut et ferme³⁰⁰ ». L'idée « qu'il faut tout simplement choisir entre M. Brown et M. Cartier » restait pour Hector Fabre à la fois un « raisonnement absurde » et un « argument étroit et mesquin³⁰¹ ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*

²⁹³ *Le Canadien*, 4 novembre 1863.

²⁹⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 5 avril 1864.

²⁹⁵ *Le Canadien*, 9 décembre 1863.

²⁹⁶ *Idem*.

²⁹⁷ *Le Canadien*, 21 août 1863.

²⁹⁸ *Le Canadien*, 26 août 1863.

²⁹⁹ *Le Canadien*, 8 février 1864.

³⁰⁰ *Le Canadien*, 9 septembre 1863.

³⁰¹ *Le Canadien*, 26 octobre 1863.

se montra tout autant déçu, soupçonnant Sicotte d'avoir trahi ses idéaux « en échange [d']une charge lucrative et d'honneur³⁰² ». Le départ de Sicotte réveilla les anciennes divisions partisans, même chez les violets. Malgré tout, les élections de 1863 marquèrent l'entrée en scène de nouvelles personnalités libérales modérées, à l'image de Joseph-Xavier Perrault dans le comté de Richelieu. Né en 1836, il avait étudié l'agronomie en Europe et travaillé comme fonctionnaire au ministère de l'Agriculture dirigé par François Évanturel³⁰³.

Au début de l'année 1864, le Parti conservateur reprit les rênes du pouvoir, avec Étienne-Paschal Taché et John A. Macdonald comme co-premiers ministres. Honoré Mercier et Hector Fabre se drapèrent de bleu, confirmant la repolarisation bipartite de la vie politique bas-canadienne. Ils prêtaient à Taché les qualités d'un homme rassembleur et modéré, qui saurait concilier les libéraux-nationaux et les conservateurs. Pourtant, le ministère Taché-Macdonald violait allègrement le principe de la double majorité. Si *Le Canadien* et *Le Courrier* penchaient du côté des bleus, ils s'abstinrent généralement d'attaquer *Le Franco-Canadien* ; d'ailleurs, c'étaient bien aux « démocrates » qu'étaient livrées leurs insultes, jamais aux « libéraux » et encore moins aux modérés. Fait intéressant, Honoré Mercier fut amené à s'opposer publiquement à la candidature de ses anciens maîtres Maurice Laframboise et Augustin-Cyrille Papineau, deux rouges. Il n'hésita pas à traîner Laframboise dans la boue, affirmant littéralement qu'il n'avait pas inventé la poudre³⁰⁴. Dans Saint-Hyacinthe, Mercier seconda le conservateur Rémi Raymond, ami de Sicotte, dont le succès « est assuré par l'alliance des conservateurs et des libéraux modérés du comté » et dont les « idées de modération et de conciliation » ont triomphé des « hommes extrêmes³⁰⁵ ».

Selon le rédacteur maskoutain, « [i]l y a des hommes entre lesquels une union est impossible ; et MM. Brown et Cartier sont de ce nombre³⁰⁶ ». C'est sur la base de cette conviction qu'il préférait soutenir le Parti bleu au Parti rouge. Or, en juin 1864, George-Étienne Cartier et George Brown s'unirent bel et bien dans l'espoir de résoudre les problèmes constitutionnels et politiques de l'Union, avec pour option privilégiée la Confédération des provinces. « Pour nous, nous l'avouerons ingénument [...], nous n'avons pu céder à un sentiment pénible quand le

³⁰² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 septembre 1863.

³⁰³ François Hudin, « Perrault, Joseph-Xavier », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1994, http://www.biographi.ca/fr/bio/perrault_joseph_xavier_13F.html, page consultée le 25 mai 2020.

³⁰⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 juillet 1863.

³⁰⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 septembre 1863.

³⁰⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 avril 1863.

télégraphe nous jeta cette nouvelle avec toute sa froide nudité³⁰⁷ », soupira Mercier. Ses plus grands cauchemars semblaient en voie de se réaliser. Le mois suivant, il abandonna *Le Courrier* en raison des « graves événements qui viennent de s’accomplir dans notre monde politique et ceux plus graves encore que l’avenir semble ménager³⁰⁸ ». Hector Fabre relativisa le danger, la Grande Coalition des *tories*, des *grits* et des bleus venant rétablir *de facto* la double majorité³⁰⁹. Mais les jeunes nationaux de l’Institut canadien-français, eux, n’allaient pas abandonner de sitôt la cause « nationale »...

b. La Confédération face à *L’Union nationale*

L’avènement de la Confédération ayant été bien analysée dans l’historiographie³¹⁰, nous ne nous y attarderons pas ici. Cependant, il vaut la peine de jeter un coup d’œil aux positions prises par les violets à cette époque, et plus particulièrement au journal *L’Union nationale*.

Comme nous l’avons souligné, *L’Ordre* et l’Institut canadien-français s’étaient toujours opposés à une confédération des colonies britanniques, et ce, de 1858 à 1867. Dès 1861, *Le Franco-Canadien* adopta la même position et la conserva jusqu’à la victoire définitive du projet constitutionnel porté par la Grande Coalition. Le périodique jeannois se désolidarisait d’ailleurs complètement des colonies maritimes (« nous n’avons rien en commun avec les Provinces d’en Bas ») et craignait une dérive vers la guerre civile³¹¹. On peut en dire autant du *Canadien* d’Évanturel à partir de 1862³¹², même s’il croyait qu’une forme d’association de toutes les colonies était inévitable³¹³. Bien qu’il penchât du côté des bleus, le député Charles de Cazes³¹⁴ livra une véritable philippique contre la Confédération dans les pages du *Courrier de Saint-Hyacinthe* à partir de 1864, avec la bénédiction d’Honoré Mercier. Le nœud de la question était l’infériorisation

³⁰⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 juin 1864.

³⁰⁸ « Aux lecteurs du “Courrier” », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 juillet 1864.

³⁰⁹ *Le Canadien*, 1^{er} juillet 1864.

³¹⁰ Voir Jacqueline Krikorian et coll., dir., *Roads to Confederation. The Making of Canada, 1867*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 2 t. ; Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Guy Laforest, dir., *La Conférence de Québec de 1864, 150 ans plus tard. Comprendre l’émergence de la fédération canadienne*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2016, 384 p. ; Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*, University of British Columbia Press, 2014, 403 p. ; Janet Ajzenstat, Paul Romaney, Ian Gentles et William D. Gairdner, dir., *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2004, 554 p. ; Jean-Charles Bonenfant, *La naissance de la Confédération*, Montréal, Les éditions Leméac, Montréal, 1969, 155 p.

³¹¹ « La Confédération », *Le Franco-Canadien*, 5 mars 1861.

³¹² Par exemple : *Le Canadien*, 14 avril 1862.

³¹³ « Le Chemin de fer Intercolonial », *Le Canadien*, 12 septembre 1862.

³¹⁴ Charles de Cazes (1808-1867) est le père de Paul de Cazes, ami et futur beau-frère d’Honoré Mercier.

démographique des Canadiens français à l'intérieur de l'ensemble fédéral. Il doutait de la capacité des Bas-Canadiens de défendre les minorités francophones des autres provinces, tout en prédisant une centralisation excessive des pouvoirs³¹⁵.

Le fer de lance de la lutte anti-confédérative se trouve toutefois du côté de *L'Union nationale*, périodique montréalais fondé en 1864 sur la rue Saint-Gabriel, à Montréal – et donc voisin du journal *L'Ordre*. Son rédacteur en chef, l'avocat et journaliste maskoutain Médéric Lanctôt (1838-1877), venait d'une famille patriote et avait d'abord été proche des rouges, avant de reprendre à son compte les idées de Louis-Victor Sicotte. À la barre du journal *La Presse* en 1863-1864, il proposa l'union des partis, l'autonomie du Bas-Canada et le rejet de toute alliance directe avec George Brown³¹⁶. Pour s'opposer à la Grande Coalition, Lanctôt lança *L'Union nationale* en collaboration avec plusieurs de membres de l'Institut canadien-français tels que Laurent-Olivier David, Louis-Amable Jetté et Ludger Labelle, en plus du jeune Wilfrid Laurier. Laurier et Lanctôt s'associèrent d'ailleurs un temps comme avocats. Le député modéré Joseph-Xavier Perrault se joignit également à l'équipe de *L'Union nationale*. Ensemble, ils condamnèrent vigoureusement le bipartisme bleu/rouge : « Les vrais Canadiens, voyant les ravages que l'esprit de parti faisait autour d'eux, se demandaient avec inquiétude où cela nous conduirait ? Ils le prévoyaient alors et le savent aujourd'hui : ils n'ont qu'à jeter les yeux sur l'abîme que la Confédération ouvre sous nos pieds³¹⁷. » Pour ces jeunes rédacteurs, il existait trois groupes politiques dans le Bas-Canada : les rouges, les bleus et les « nationaux », auxquels ils s'identifiaient eux-mêmes. À travers la plume de Laurent-Olivier David, ils se distancèrent clairement des libéraux radicaux : « Loin de nous la pensée de vouloir excuser les écarts et les fautes du parti rouge ; il s'est compromis gravement sur des questions d'une importance vitale pour nous, nous l'avons combattu et nous sommes prêts à recommencer la lutte contre lui, si jamais il expose ses doctrines d'autrefois³¹⁸. » Lanctôt déplora « l'esprit de parti » des bleus et des rouges, qui ne valaient guère mieux les uns que les autres :

Nous [...] ne partag[eons] pas les opinions morales, religieuses et nationales – ou plutôt les opinions immorales, irrégieuses et anti-nationales du *Pays*. Les lecteurs de la *Minerve* sont certains maintenant que nous n'avons pas plus de sympathies pour les traîtres de son parti que pour ceux du *Pays*. [...] Alors, les deux frères siamois de la trahison et de l'anglification [...] seront probablement cause de leur perte simultanée et opportune. Puis les patriotes respireront à leur aise, heureux d'avoir

³¹⁵ Charles De Cazes, « Quelques mots de politiques », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 juin 1864.

³¹⁶ Voir Marie-Marthe Filion-Montpetit, *Médéric Lanctôt, journaliste engagé (1838-1877). Une biographie intellectuelle*, thèse de doctorat (lettres françaises), Université d'Ottawa, 2003, 478 p.

³¹⁷ *L'Union nationale*, 8 septembre 1864.

³¹⁸ Laurent-Olivier David, « La Minerve », *L'Union nationale*, 28 novembre 1864.

détruit l'hydre à deux têtes et d'avoir édifié sur ces ruines une patrie française à l'abri des radicaux du *Pays* et des faux conservateurs de la *Minerve*³¹⁹.

À n'en point douter, voilà un discours typiquement violet, notamment en ce qu'il renvoie dos à dos les partis bleu et rouge au nom de l'unité nationale. Au surplus, *L'Union nationale* ne se gênait pas pour s'inscrire dans la continuité du Parti réformiste. Pour elle, le Parti national à reconstruire n'était autre que le « parti des Lafontaine, des Baldwin et des Sicotte³²⁰ ». Le journal montréalais ne faisait toutefois pas cavalier seul dans son opposition au projet de Confédération : *Le Franco-Canadien* et *L'Ordre* étaient évidemment de la partie, tout comme la totalité de la presse rouge. Au début de l'année de 1864, *Le Canadien* se drapa quant à lui dans un flou artistique qui ne manqua pas de semer la confusion³²¹. Son rédacteur, Hector Fabre, hésitait à condamner ou à appuyer sans réserve le projet de Confédération. Bien qu'il ait longtemps été un adversaire de cette idée, il ne pouvait ignorer l'impasse dans laquelle s'était mis le Bas-Canada après l'échec du gouvernement Sicotte et restait donc ouvert à un plus large compromis. Lors d'une discussion tenue à l'Institut canadien-français en septembre 1864, Fabre trancha toutefois en défaveur de la Confédération³²², et ses critiques allèrent en s'accroissant jusqu'en 1867. Ses tergiversations initiales furent néanmoins chaudement moquées par *L'Union nationale*. François Évanturel, lui, finit par voter en faveur de la Confédération en 1865, quoique « sans enthousiasme excessif³²³ ».

La campagne anti-confédérative menée par *L'Union nationale* orbitait autour de l'Institut canadien-français, dont le journal se faisait l'écho fidèle. Les activités de l'Union catholique et du Cabinet de lecture paroissial, deux associations littéraires montréalaises, trouvaient également leur place dans les pages du journal, mais jamais celles de l'Institut canadien. À plus d'une occasion, les militants anti-confédératifs tinrent leurs réunions dans les locaux de l'Institut canadien-français. Désireux de former un front commun avec les rouges, leurs alliés objectifs, ils y invitèrent régulièrement Antoine-Aimé Dorion, Rodolphe Laflamme ou Joseph Doutre, ainsi que George Edward Clerk, le rédacteur du journal anglo-catholique *The True Witness*³²⁴. Son fils épousera

³¹⁹ Médéric Lancôt, « La Minerve et le Pays », *L'Union nationale*, 20 juillet 1864.

³²⁰ « Assemblée de la division Rougement », *L'Union nationale*, 15 septembre 1864.

³²¹ Ivan Carel, Samy Mesli et Simon Giguère, « Hector Fabre, le flâneur diplomate », dans Carel et Mesli, dir., *Hector Fabre, op. cit.*, p. 31.

³²² « Institut canadien-français », *L'Union nationale*, 8 septembre 1864.

³²³ Laurence, « Évanturel, François », *loc. cit.*

³²⁴ « Assemblée anti-fédérale à l'Institut canadien-français », *L'Union nationale*, 6 février 1865.

d'ailleurs la fille de Laurent-Olivier David en 1898³²⁵. Côme-Séraphin Cherrier participa également aux assemblées. En 1867, la Société Saint-Jean-Baptiste convia les membres de l'Institut canadien-français « à prendre part à la célébration de la fête de la Confédération le 1^{er} juillet », ce à quoi ils répliquèrent « à l'unanimité qu'aucune part active ne peut être prise par l'Institut dans cette occasion³²⁶ ». Cela dit, il ne faut pas en conclure que tous les membres de l'Institut désavouaient la Confédération. Les jeunes conservateurs Joseph-Adolphe Chapleau et Joseph-Alfred Mousseau l'approuvaient, parfois en empruntant une rhétorique assez similaire à celle des libéraux-nationaux. Par exemple, pour Roy Dussault, « Chapleau se méfi[ait] des extrêmes » et « [c]'est justement ce qui le séduit dans le projet de Confédération : le fait qu'à son avis, le projet est soutenu par des hommes modérés³²⁷ ».

La joyeuse bande de *L'Union nationale* frappa son Waterloo lorsque l'Église catholique choisit d'investir la campagne. Les travaux de Marcel Bellavance font état de l'ingérence épiscopale dans le débat sur la Confédération, sans parler de la proximité de plusieurs curés avec les politiciens conservateurs. On alla même jusqu'à censurer les journaux *L'Union nationale* et *Le Pays* dans les diocèses de Montréal et de Trois-Rivières, deux bastions ultramontains. *L'Ordre* et *The True Witness* furent pour leur part contraints de tempérer leur opposition à la Confédération, voire de s'y rallier. Le club Saint-Jean-Baptiste fondé par Médéric Lanctôt fut également condamné comme une « société secrète ». Diabolisés par une partie non négligeable du clergé, les rédacteurs de *L'Union nationale* n'avaient pourtant jamais attaqué l'Église catholique³²⁸. On ne peut toutefois nier leur alliance politique objective avec les rouges, eux-mêmes associés à l'anticléricalisme. Au Parlement, les libéraux modérés, comme Louis Labrèche-Viger, Joseph-Xavier Perrault, Henri-Gustave Joly et Luc Letellier, proposèrent en 1865 un argumentaire anti-confédératif en tout point semblable à celui de leurs collègues rouges. Ils dénonçaient la minorisation des francophones au sein de la Confédération, la faible autonomie qu'y détiendrait le Bas-Canada et la non-électivité du Sénat³²⁹. Bien que le leadership d'Antoine-Aimé Dorion fut reconnu par les députés modérés et

³²⁵ BMS2000, paroisse de Saint-Louis-de-France (Montréal), 14 mai 1898 : Actes de mariage de Victor Olivier Bourbeau Rainville et Elisa David, ainsi que de Jean Pio Robert Clerk et Marie Alma David.

³²⁶ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 2, op. cit.*, Séance du 19 juin 1867.

³²⁷ Dussault, *Défense des intérêts des Canadiens français, op. cit.*, p. 36.

³²⁸ Voir Marcel Bellavance, *Le Québec et la Confédération : un choix libre ? Le clergé et la constitution de 1867*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1992, 214 p. Voir aussi Lamonde, *Histoire sociale des idées, op. cit.*, et Bernard, *Les Rouges, op. cit.*

³²⁹ *Débats de l'Assemblée législative de la Province du Canada sur la Confédération, 1865*, [en ligne] <https://hcmc.uvic.ca/confederation/fr/lgPCLAssem.html>, page consultée le 31 octobre 2021.

que les rouges constituèrent le fer de lance de l'opposition anti-confédérative, les violets comptaient pour beaucoup dans la lutte parlementaire. Jean-Paul Bernard admet même que « les Rouges authentiques ne représentaient pas la majorité des députés canadiens-français qui étaient opposés au projet [de Confédération]³³⁰ ». Cela dit, n'oublions pas que certains anciens partisans de Sicotte acquiescèrent à la proposition constitutionnelle, à l'image de François Évanturel. De son côté, John Sandfield Macdonald vota contre la Confédération. Cela dit, il ne tarda pas à l'accepter et devint premier ministre de l'Ontario en 1867 sous la bannière du Parti conservateur.

La lutte anti-confédérative souda au moins temporairement les liens entre les rouges et les nationaux, qui jetèrent ensemble les bases d'un nouveau « Parti libéral » uni. Aux élections de 1867, la plupart des vétérans rouges se tournèrent vers le Parlement fédéral, laissant le champ libre aux modérés à l'échelle provinciale. Henri-Gustave Joly s'y imposa peu à peu comme le chef de l'opposition, secondé par le journaliste et député jeannois Félix-Gabriel Marchand, ainsi que par le député maskoutain Pierre Bachand, ancien élève de Louis-Victor Sicotte. Joly prit immédiatement ses distances vis-à-vis du Parti rouge, déclarant ne point vouloir « traîner ce parti comme un boulet à sa jambe³³¹ ». Le député lotbiniérais souscrivit sans réserve au nouveau régime, tout en dénonçant les déclamations anticléricales du *Pays*³³². Marchand digéra plus difficilement la Confédération, réclamant que le texte constitutionnel soit interprété de manière à offrir la plus grande souveraineté possible aux provinces.

La résurrection politique du Bas-Canada sous le nom de « province de Québec » insuffla aux conservateurs l'espoir d'anéantir une bonne fois pour toutes les querelles partisanses, souhait partagé par plusieurs membres de l'opposition libérale :

À l'instar du *Franco-Canadien*, les modérés rêvent de voir s'étendre les luttes partisanses dans la nouvelle Assemblée législative. Dans le salon de la famille canadienne-française, ils espèrent discuter sans esprit de parti des problèmes de l'émigration, de l'agriculture, de la colonisation, de l'éducation. Les radicaux du *Pays* [...] ne peuvent, au contraire, imaginer de compromis avec les ministériels³³³.

L'inexpérience politique de la majorité des parlementaires favorisa d'ailleurs un certain relâchement des frontières partisanses. *Le Canadien* d'Hector Fabre réclama lui aussi une politique

³³⁰ Bernard, *Les Rouges*, op. cit., p. 260.

³³¹ *Le Journal de Québec*, 3 septembre 1867.

³³² Marcel Hamelin, « Joly de Lotbinière, Henri-Gustave », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 1994, http://www.biographi.ca/fr/bio/joly_de_lotbiniere_henri_gustave_13F.html, page consultée le 19 juin 2020.

³³³ Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Les cahiers d'histoire de l'Université Laval », n° 19, 1974, p. 24.

d'union nationale à l'échelle fédérale³³⁴, mais la complicité des bleus et des *torys* de John A. Macdonald freina toute opération de rapprochement. Pour sa part, *L'Ordre* tourna définitivement le dos au Parti libéral et se jeta dans les bras de l'ultramontanisme en 1869, disparaissant peu après. *L'Union nationale* s'évanouit à la même époque, Médéric Lanctôt se tournant plutôt vers le militantisme ouvrier et le républicanisme radical. Pourtant, ce n'était encore que le début de la carrière politique de Laurent-Olivier David, d'Honoré Mercier, de Louis-Amable Jetté et de tant d'autres ; sans même regarder en détail la suite de leur parcours, on peut déjà supputer une certaine pérennité du réseau violet à travers les franges modérées du Parti libéral postconfédératif... Mais l'analyse de cette postérité dépasse le cadre de notre mémoire.

Manifestement, il est impossible de comprendre le rôle de Louis-Victor Sicotte et de ses partisans durant la période 1858-1867 en fonction d'une stricte classification bleu/rouge. L'Institut canadien-français de Montréal, les journaux *L'Ordre*, *Le Franco-Canadien*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, *Le Canadien* et *L'Union nationale* ne peuvent être compris en recourant à un schéma bipartite. La multiplicité des liens interpersonnels, associatifs, politiques et idéologiques qui unissaient les différentes personnalités que nous avons qualifiées de « violettes » à la suite de Jean-Paul Bernard confirme l'existence d'une mouvance autonome et relativement cohérente. En outre, les membres de la constellation mauve avaient tout à fait conscience de faire partie d'une même tendance conçue comme héritière de La Fontaine et Baldwin, qu'ils qualifiaient tantôt de « nationale », de « modérée », de « patriote » ou de « libérale ». Ils se définissaient d'ailleurs ouvertement en opposition aux bleus et aux rouges, même s'ils souhaitaient ultimement les fédérer derrière un grand Parti national conçu et dirigé par les violets. Considérant la place centrale qu'ils accordaient à l'unité nationale, nous croyons que l'étiquette de « libéraux-nationaux » ou même simplement de « nationaux » constitue une appellation intéressante pour désigner le groupe violet, qui de surcroît respecte leur propre vocabulaire. Il convient toutefois de rappeler les motivations rhétoriques évidentes derrière cet étendard « libéral-national » (ou « national » tout court), à savoir la monopolisation du combat national et de la tradition réformiste par les violets. Leur hostilité viscérale envers « l'esprit de parti » et la puissance du bipartisme parlementaire compliquèrent grandement l'établissement d'une troisième voie forte, assumée et durable, qui se serait structurée

³³⁴ *Le Canadien*, 4 novembre 1867.

en un parti permanent. Ce qui faisait l'unité des libéraux-nationaux était en même temps ce qui les empêchait de durer. Enfin, la fondation du régime confédératif obscurcit presque totalement l'épisode du gouvernement Sicotte de 1862-1863, en plus de consacrer l'échec de son système de double majorité. Pourtant, une étude attentive de la période postconfédérative montrerait certainement que les violets n'avaient pas forcément dit leur dernier mot.

L'existence de la mouvance violette (ou libérale-nationale) étant maintenant bien établie, il reste désormais à caractériser plus en détail les fondements de sa pensée. Comment se positionnait-elle par rapport aux courants intellectuels de l'époque ? Quels projets, quelles idées proposait-elle ? C'est ce que nous allons approfondir dans la seconde partie.

PARTIE II

LA PENSÉE DES VIOLETS : ÉTUDE THÉMATIQUE

CHAPITRE 3.

CATHOLICISME, NATIONALISME, LIBÉRALISME. REGARD CONCEPTUEL

« Définir l'idéologie telle une grille de conscience suppose [...] de l'aborder non comme une série d'éléments isolés mais en tant qu'*ensemble de relations*¹. » C'est bien sous cet angle que nous abordons le concept « d'idéologie », dont nous nous autorisons un usage relativement souple. Nous tendons globalement à voir l'idéologie comme un système d'idées structuré et modulé par certaines valeurs. Les idéologies elles-mêmes peuvent se mêler, s'opposer et se décomposer en plusieurs combinaisons que nous recouvrons à leur tour du nom « d'idéologie ». Nous croyons que les violets étaient bel et bien unis par un ensemble de grands principes communs structurés autour d'un discours cohérent. Cela dit, cette « pensée violette » ne flottait pas dans le vide. Elle tirait ses racines d'un assemblage d'idées inspirées par différents courants. En somme, pour comprendre l'essence de la pensée violette, il faut examiner comment celle-ci se positionne par rapport aux trois grands pôles idéologiques qui traversaient la société canadienne-française du XIX^e siècle, à savoir le catholicisme, le nationalisme et le libéralisme. Ces trois pôles avaient acquis une dimension paradigmatique, c'est-à-dire qu'ils pénétraient la société tout entière.

L'hégémonie du libéralisme comme principe d'organisation sociale, dont l'influence se mesure dans les mœurs politiques, sociales, économiques ou judiciaires, a déjà été bien démontrée². Comme l'a remarqué Éric Bédard, « la question du libéralisme reste un débat fondamental de notre historiographie³ ». À la fois « une théorie, une doctrine, un programme, une pratique⁴ », le libéralisme situe la liberté humaine au cœur du fonctionnement de la société.

Pareillement, le catholicisme est une donnée incontournable de la société canadienne-française. Pour reprendre l'expression de Jean-Marie Fecteau, la religion avait acquis un statut de

¹ Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 7.

² Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 464 p. ; Jean-François Constant et Michel Ducharme, dir., *Liberalism and Hegemony. Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 473 p.

³ Bédard, *Survivance*, op. cit.

⁴ Georges Burdeau, *Le libéralisme*, Paris, Seuil, coll. « Points Politique », 1979, p. 7.

« phénomène social total ». À partir des années 1840, la hausse des effectifs cléricaux, l'expansion du réseau paroissial, le renouvellement de la piété populaire, l'accès facilité aux sacrements, l'ajustement des règles morales, la réorganisation épiscopale et la multiplication des institutions d'enseignement religieux changèrent le visage du Canada français⁵. L'Église en vient à constituer « un univers en soi, complet avec ses valeurs, ses institutions, sa hiérarchie et son avenir anticipé⁶ ». Le catholicisme est fondé sur une transcendance divine, incarnée (au sens littéral) par Jésus-Christ, et sur ses médiations humaines – au premier chef l'Église. Dans la mesure où la religion catholique pénétrait le débat d'idées et s'infiltrait dans la discussion publique, il nous semble évident qu'elle représentait un élément incontournable de l'univers idéologique canadien-français, au même titre que le libéralisme. Cela ne signifie aucunement, on le verra, qu'il y ait incompatibilité absolue entre ces deux pôles. Certes, la religion demeure d'abord centrée sur la relation avec Dieu, et non sur la « liberté » comme telle (sauf comme grâce spirituelle issue de cette relation). La cohabitation du libéralisme et du catholicisme a donc forcément produit quelques étincelles. Cela dit, d'après Fecteau, « l'invasion du champ social par les institutions religieuses n'est concevable que dans le cadre du libéralisme moderne⁷ ». Malgré certains conflits, les deux paradigmes parvenaient donc bel et bien à coexister.

La nation s'est elle aussi implantée comme une référence incontournable au XIX^e siècle. Partout en Occident, l'idée nationale (et le nationalisme en découlant) devint partie intégrante de la « manière d'être au monde⁸ ». Définir la « nation » n'a rien d'évident. Elle désigne généralement une population humaine animée du sentiment d'une destinée commune, au-delà des appartenances particulières (tribales, familiales, régionales). Mais sur quoi précisément repose-t-elle ? La langue, la religion, les coutumes, l'histoire ? La politique, la volonté collective, le territoire ? Un mélange de tout cela ? Chose certaine, la nation est un *phénomène* avant d'être un *objet*. Pour reprendre l'expression de Fernand Dumont, la nation est d'abord et avant tout une référence collective⁹.

⁵ Pierre Savard, *Aspects du catholicisme canadien-français au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, coll. « Essais et recherches », 1980, 196 p. ; Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1999, 216 p.

⁶ Jean-Marie Fecteau, « La dynamique sociale du catholicisme québécois au XIX^e siècle : éléments pour une réflexion sur les frontières et les conditions historiques de possibilité du "social" », *Histoire sociale/Social History*, vol. 35, n^o 70, 2002, p. 511.

⁷ *Ibid.*, p. 508.

⁸ Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 213 p.

⁹ Dumont, *Genèse de la société québécoise*, *op. cit.*

Comme la liberté et la religion, la nation est davantage une inspiration qui rassemble qu'une liste de critères à cocher.

L'interaction de ces trois grandes idéologies provoquait forcément des frictions. Comme les trois couleurs primaires, elles se déclinaient sous plusieurs tons et changeaient d'aspect au contact les unes des autres¹⁰. Et comme le rappelle Pierre Trépanier, « l'histoire donne des exemples de tous les types de combinaisons¹¹ ». L'historiographie a généralement divisé chacune de ces idéologies en binômes polarisés. Voyons-y de plus près.

3.1 ULTRAMONTANISME, ANTICLÉRICALISME ET CATHOLICISME LIBÉRAL

En matière religieuse, c'est le binôme de l'ultramontanisme et de l'anticléricalisme qui a longtemps monopolisé l'attention des historiens. Érigé en opposition au gallicanisme¹² (le contrôle de l'Église par l'État) et au sécularisme¹³ (la séparation de l'Église et de l'État), l'ultramontanisme proposait d'« instaurer une fois pour toutes la suprématie de la société religieuse sur la société civile par le biais de la soumission totale de l'État à l'Église¹⁴ ». Considérant que les vérités révélées portent en elles-mêmes « un caractère d'évidence¹⁵ », les ultramontains ne jugeaient ni nécessaire ni désirable de faire appel au rationalisme pour débattre des questions morales ou sociales. L'ultramontanisme se présentait ainsi comme un refus de la modernité libérale et une réaffirmation exacerbée des valeurs catholiques. Aucun compromis n'était possible entre la religion et le libéralisme, et « [c]eux qui persisteront à maintenir cette double allégeance sont, selon les ultramontains, soit les victimes d'un complot machiavélique [...] soit encore des hypocrites¹⁶ ». À plusieurs égards, le choc entre le catholicisme et la modernité était inévitable, dans la mesure où

¹⁰ Par exemple, les tableaux typologiques de Pierre Trépanier sur les différents types de nationalismes, de traditionalismes, de libéralismes et de socialismes, montrent bien en quoi leur nature s'altère au contact de l'un et de l'autre. Voir Pierre Trépanier, « L'historien et la tradition », dans Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, dir., *Les idées en mouvement : perspective en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », p. 101.

¹¹ Trépanier, « Notes pour une histoire des droits », *loc. cit.*, p. 121.

¹² Le gallicanisme est une doctrine créée au Moyen Âge pour affirmer la subordination de l'Église au roi de France.

¹³ Le concept de sécularisme se diffuse principalement aux XVIII^e et XIX^e siècles pour désigner l'autonomie du politique par rapport aux religions, et vice-versa.

¹⁴ Nadia Fahmy Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, coll. « Histoire », 1978, p. 6.

¹⁵ *Ibid.*, p. 69.

¹⁶ *Ibid.*, p. 136.

chacun reposait sur des *a priori* différents. On pourrait schématiser (très synthétiquement) cette dichotomie de la manière suivante¹⁷ :

	Catholicisme	Modernité libérale
Sujet central	Dieu	Homme
Première source de vérité	Révélation	Raison
Mode d'organisation	Hiérarchie ecclésiale	Régime participatif
Vision de l'avenir	Royaume des Cieux	Progrès social et matériel

Déjà présent dans les années 1820, l'ultramontanisme prit de l'ampleur au Bas-Canada dans les années 1840 et surtout après le Printemps des peuples de 1848, qui menaça le pouvoir temporel du pape et les privilèges de l'Église en Europe. Ce courant bénéficiait d'un soutien ferme dans l'épiscopat montréalais, en plus de disposer d'une presse active. Il obtint même une certaine représentation politique, surtout à partir de 1871¹⁸. Inflexibles à l'égard du libéralisme, plusieurs ultramontains étaient toutefois sympathiques au nationalisme¹⁹. À leurs yeux, la préservation de la nationalité canadienne-française était consubstantielle à celle du catholicisme. Les ultramontains valorisèrent par conséquent une identité nationale axée non seulement sur la langue et la culture françaises, mais aussi sur la confession catholique, l'économie artisanale, la famille et la ruralité. Dotée d'une mission providentielle, la nation canadienne-française devait personnifier le message chrétien et répandre les lumières du catholicisme en Amérique.

L'anticléricalisme peut être identifié comme une réaction au dogmatisme ultramontain. Pour Pierre Savard, le binôme ultramontain/anticlérical « imprègne tous les débats politiques du temps²⁰ ». Cette dichotomie occupe la première place chez Philippe Sylvain et Nive Voisine : « Deux conceptions opposées divisaient donc l'intelligentsia canadienne-française : l'une, attachée

¹⁷ Nous nous inspirons en partie du tableau de Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, op. cit.*, p. 49.

¹⁸ Notamment dans la foulée du *Programme catholique*, publication électorale de l'aile cléricale du Parti conservateur en faveur d'une prépondérance des critères religieux sur les questions civiques.

¹⁹ Ce qui, jusqu'à un certain point, constitue une spécificité nationale. Les ultramontains européens se montraient généralement antipathiques aux nationalismes, mettant plutôt l'accent sur l'universalité de l'Église catholique. Comme le rappelle Pierre Trépanier, « M^{grs} Lartigue, Bourget et Laflèche n'étaient pas moins canadiens et n'aimaient pas moins leur patrie et leur nation que la fraction la plus avancée du Parti patriote » (Trépanier, « L'historien et la tradition », *loc. cit.*, p. 87.) D'ailleurs, l'ultramontain Jules-Paul Tardivel ira jusqu'à militer en faveur d'un État canadien-français indépendant. (Voir Pierre Savard, « Jules-Paul Tardivel, un ultramontain devant les problèmes et les hommes de son temps », *La Société historique du Canada*, vol. 42, n° 1, 1963, p. 125-140.)

²⁰ Savard, *Aspects du catholicisme, op. cit.*, p. 22.

aux valeurs traditionnelles de fidélité au passé, à l'Église [...] ; l'autre, tournée vers l'avenir, touchée par les idées de liberté, de progrès, d'ouverture au monde²¹. » Regroupés autour du Parti rouge et de l'Institut canadien de Montréal, les anticléricaux ne voulaient pas d'une société où « le clergé déborde de ses attributions spirituelles pour mener un rôle sociopolitique majeur, généralement au détriment des institutions laïques²² ». « L'anticléricisme [...] espérait neutraliser l'utopie ultramontaine en revendiquant un mode d'organisation sociale qui évacuait en marge le trop-plein de religieux au profit de la chose publique et de la démocratie²³ », écrit Guillaume Durou. Anticléricisme ne signifiait pas forcément anticatholicisme, surtout au Canada français où l'apostasie et l'athéisme se faisaient rares. Du moment que le catholicisme était limité à sa sphère purement spirituelle, qu'il ne tentait pas de combattre la modernité libérale en politisant ses valeurs particulières, le conflit pouvait être évité. Néanmoins, l'Église catholique revendiquait à l'époque un certain contrôle social et culturel qui se conciliait difficilement avec les vellétés laïcistes.

Une voie mitoyenne était pourtant possible. Après tout, plusieurs pères du rationalisme moderne comme René Descartes et Blaise Pascal étaient catholiques, et les valeurs libérales découlent en bonne partie des enseignements évangéliques. Le christianisme n'est-il pas fondé sur la rencontre de l'humain et du divin, en la personne de Jésus-Christ ? C'est là qu'entre en scène le catholicisme libéral. Pour Dupuis, cette tendance « cherche à concilier l'Église éternelle avec les sociétés modernes²⁴ ». Sans remettre en question les dogmes établis, elle refusait d'écarter pour autant les valeurs de la modernité telles que la liberté, la raison ou le progrès. L'ultramontanisme et le catholicisme libéral s'entendaient sur l'essentiel : la défense du pape et des États pontificaux, le rejet du protestantisme et de la philosophie des Lumières, le maintien de l'ordre social, la censure des œuvres impies, l'éducation confessionnelle, etc. Cependant, les « catholibéraux » distinguaient la tolérance civile de la tolérance dogmatique. Par exemple, ils combattaient sans réserve l'idéologie anticléricale, sans pour autant s'interdire certaines collaborations avec les anticléricaux eux-mêmes²⁵. Leur intransigeance religieuse ne se mutait point en intolérance civique.

²¹ Philippe Sylvain et Nive Voisine, dir., *Histoire du catholicisme québécois. Réveil et consolidation, 1840-1898*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1991, t. 2, vol. 2, p. 129.

²² Durou, *La pourpre et le rouge*, *op. cit.*, p. 36.

²³ *Ibid.*, p. 81.

²⁴ *Ibid.*, p. 22.

²⁵ *Ibid.*, p. 4-24.

Pour retracer la généalogie du catholicisme libéral, il faut de se tourner vers l'univers intellectuel français. Dans l'atmosphère révolutionnaire de 1830, le grand théologien Félicité de La Mennais (1782-1854), le dominicain Henri Lacordaire (1802-1861) et le comte Charles de Montalembert (1810-1870) fondèrent le journal *L'Avenir*. Ce dernier militait pour une réconciliation de l'Église et des libertés politiques, rêvant d'une fraternité universelle à la fois conforme aux aspirations modernes et aux enseignements du Christ. Dans cet esprit, le périodique prit résolument le parti des insurgés polonais en lutte contre l'oppression russe. Pour les trois journalistes, les nationalistes polonais synthétisaient à merveille l'amour de la patrie, la fidélité au catholicisme et la quête de liberté. Cependant, cette prise de position contredisait les recommandations du pape Grégoire XVI. Condamné en 1834 par l'encyclique *Singulari nos*, La Mennais claqua la porte de l'Église catholique pour proposer un christianisme renouvelé. Montalembert et Lacordaire restèrent fidèles au pape, mais continuèrent de promouvoir leurs idéaux libéraux²⁶. Allié à l'évêque d'Orléans, M^{gr} Félix Dupanloup, Montalembert s'imposa comme le principal chef de la tendance catholibérale française. « Mon Catholicisme et mon libéralisme ont surgi l'un à côté de l'autre dans mon âme, presque au sortir du berceau²⁷ », disait-il. Tantôt allié, tantôt adversaire des ultramontains, Montalembert se porta à la défense des écoles catholiques tout en combattant le régime autoritaire de Napoléon III. Malgré leurs efforts, les catholiques libéraux subirent plusieurs revers majeurs au milieu du siècle, notamment avec le Syllabus des erreurs du pape Pie IX en 1864 et le concile de 1870, qui confirmèrent l'hégémonie de la pensée ultramontaine à Rome²⁸.

L'historiographie a déjà noté l'influence du catholicisme libéral français au Canada. On l'aperçoit au diocèse de Québec et à l'Université Laval, même si leur modération s'apparentait parfois davantage à une attitude de prudence qu'à une quelconque doctrine théologique²⁹. Chose certaine, les thèses lamennaisiennes eurent une influence marquante sur le mouvement patriote d'abord, puis sur la mouvance rouge. Du côté conservateur, on peut citer l'admiration de Pierre-

²⁶ Nicole Roger Taillade, « Les “silences” du *Journal intime*. Montalembert, le pape et la Pologne », dans Jean-Noël Dumont, dir., *Montalembert et ses contemporains*, Paris, Les éditions du Cerf, 2012, p. 22-37.

²⁷ *Ibid.*, p. 13.

²⁸ Marian Joseph Kowalski, *The French Liberal Catholics and Louis Veillot from the Syllabus of Errors to the Vatican Council*, mémoire de maîtrise (Master of Arts), Université d'Ottawa, 1966, 210 p.

²⁹ Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau*, *op. cit.*, p. 111. Voir aussi Sonia Chassé, *Benjamin Pâquet, adversaire des ultramontains*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1989, 111 p.; René Hardy, « Libéralisme catholique et ultramontanisme au Québec : éléments de définitions », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 2, septembre 1971, p. 247-251.

Joseph-Olivier Chauveau et de Joseph-Charles Taché pour Montalembert, tous deux n’hésitant pas à quêter directement son approbation³⁰. L’abbé Joseph-Sabin Raymond s’inspira lui aussi du comte français, entretenant une correspondance avec lui et exposant certainement ses doctrines aux étudiants du collège de Saint-Hyacinthe – parmi lesquels Hector Fabre, Charles Laberge, Félix-Gabriel Marchand, Honoré Mercier³¹...

3.2 NATION CIVIQUE OU NATION CULTURELLE ?

S’il existe une tension sous le chapiteau du nationalisme, c’est bien celle qui oppose nationalisme civique et nationalisme culturel. Généralement, ces conceptions sont rattachées à deux phases successives. D’abord, au tournant du XVIII^e siècle, les révolutions atlantiques auraient promu un idéal national purement politique, fondé sur l’appartenance à une même communauté de citoyens. Ce modèle aurait principalement fait fureur dans le monde atlantique. Ensuite, la vague nationaliste qui balaya l’Europe durant la seconde moitié du XIX^e siècle aurait dévié des identités civiques pour se recentrer sur les communautés ethnolinguistiques, notamment en Europe centrale et dans les Balkans. Globalement, on pourrait résumer cette binarité ainsi :

	Nation civique	Nation culturelle
Groupe de référence	Communauté de citoyens	Entité culturelle
Situation géographique	Territoriale et délimitée	Diasporique/transfrontalière
Mode d’organisation	Régime participatif égalitaire	Variable/Apolitique
Philosophie politique	Libéralisme/républicanisme	Conservatisme/traditionalisme

Entre ces deux phases figure ordinairement une période intermédiaire, marquée par une fusion du patriotisme libéral et du nationalisme culturel. Désignée sous le nom de « principe des nationalités », cette union connut son paroxysme durant le Printemps des peuples de 1848 et constitua une puissante référence pour les nationalismes italiens et polonais³². Ce glissement d’une

³⁰ Pierre Savard, « Montalembert au Canada français. Un aspect des relations culturelles des deux mondes (1830-1930) », *Littérature canadienne*, n° 83, hiver 1979, p. 32-49.

³¹ Sylvain, Robert, « Le premier disciple canadien de Montalembert : l’abbé Joseph-Sabin Raymond », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, vol. 17, n° 1, juin 1963, p. 93-103.

³² Bernard Cottret, dir., *Du patriotisme aux nationalismes, 1700-1848. France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Paris, Créaphis, 2002, 229 p. ; Anderson, *L’imaginaire national*, op. cit.

conception nationale purement politique vers une conception davantage culturelle est généralement placé sous le signe d'un déplorable travestissement, y compris dans l'historiographie québécoise.

Pour Gérard Bouchard, les patriotes des années 1830 proposaient « une affirmation nationale largement affranchie de références ethniques [...] conformément à l'idée qu'on se faisait d'une société des Amériques³³ ». Il regrette amèrement la transition subséquente vers un nationalisme « de survivance », où prédominent conservation culturelle et loyalisme. On retrouve le même schéma chez Philippe Reid³⁴, Gérald Bernier et Daniel Salée³⁵. Fernand Dumont abonde dans le même sens : le Bas-Canada était vu par les patriotes comme une nation civique, « c'est-à-dire des citoyens élevés à cette qualité par la Constitution³⁶ ». Le sociologue de l'Université Laval reconnaît néanmoins l'importance de la majorité francophone dans leur discours. Une identité culturelle et dépolitisée, dite « clérico-nationaliste », prendrait toutefois le dessus dès le début de l'ère réformiste. Tout en rappelant l'intensification des tensions ethniques vers 1838, Michel Ducharme insiste lui aussi sur la dimension inclusive (car strictement républicaine) du patriotisme canadien de l'époque³⁷.

Marcel Bellavance fait relativement bande à part dans l'historiographie québécoise en affirmant que le Parti patriote cherchait « le maintien de la culture française comme culture majoritaire dans la vallée du Saint-Laurent et son émergence comme culture intégratrice³⁸ », comme en témoigne son opposition à l'Acte d'Union. Le « principe des nationalités » serait donc partie intégrante du projet patriote³⁹. Mais comme les autres, Bellavance observe (et déplore) la fameuse dérive vers le nationalisme ethnique après 1840. Denis Monière s'en désole tout autant : « La xénophobie, la crainte et le rejet des étrangers ont toujours été au Québec le fait des nationalistes conservateurs à qui s'oppose une tradition nationaliste progressiste, qui concevait la

³³ Bouchard, *Genèse des nations et cultures*, *op. cit.*, p. 97.

³⁴ Philippe Reid, « L'émergence du nationalisme canadien-français : l'idéologie du *Canadien* (1806-1842), *Recherches sociographiques*, vol. 21, n^{os} 1-2, 1980, p. 11-53.

³⁵ Gérald Bernier et Daniel Salée, « Les Patriotes, la question nationale et les rébellions de 1837-1838 », dans Michel Sarra-Bournet, dir., *Les nationalismes au Québec du XIX^e siècle au XXI^e siècle*, avec collab. de Jocelyn Saint-Pierre, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Prisme », 2001, p. 25-37.

³⁶ Dumont, *Genèse de la société québécoise*, *op. cit.*, p. 149.

³⁷ Ducharme, *Le concept de liberté au Canada*, *op. cit.*, p. 157-158.

³⁸ Marcel Bellavance, *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », n^o 68, 2004, p. 61.

³⁹ C'est d'ailleurs aussi ce qu'avancent plusieurs historiens anglophones. Voir Phillip Buckner, « The Canadian Civil Wars, 1837-1838 », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 25, n^o 1, 2020, p. 96-118.

nation comme la réunion de tous les habitants d'un même pays⁴⁰. » Louis Balthazar décrit la même dichotomie⁴¹. Yvan Lamonde regrette particulièrement l'échec du « principe des nationalités », l'alliance de l'idée nationale à l'idée républicaine ayant disparu au tournant des années 1850. Cette désunion aurait lobotomisé la nation, le Parti bleu se contentant d'une identité « apolitique parce qu'il refuse d'associer une revendication nationalitaire à une description des caractéristiques culturelles⁴² », et le Parti rouge accordant « la préséance des valeurs libérales et de la démocratie sur la nationalité⁴³ ». Guillaume Durou amène une analyse comparable⁴⁴, ajoutant toutefois que les libéraux modérés ont peut-être pu réconcilier, au moins en partie, les idées libérales avec le clérical-nationalisme.

Les notions de nation ethnique et de nation civique obsèdent manifestement une bonne partie de l'historiographie. Il resterait d'ailleurs plusieurs recherches à faire sur la nature des discours nationalistes au Bas-Canada, affranchies de cette binarité. Certains historiens (Lamonde, Bellavance) mettent en valeur la possibilité d'une synthèse des deux pôles grâce au « principe des nationalités », tout en insistant sur son échec dans le cas canadien-français. Si le principe des nationalités réconcilie le *demos* citoyen à l'*ethnos* culturel, peut-on cependant imaginer une forme de cohabitation un peu moins absolue ? Comme le précise Gil Delannoi, politique et culture constituent des vases communicants indissociables : « Comment le nationalisme pourrait-il être purement culturel ou purement politique alors qu'il vise à faire se superposer les deux dimensions autant que possible⁴⁵ ? » Le nationalisme culturel canadien-français ne pourrait-il pas de la sorte comporter une dimension politique ? Existerait-il des points de contact malgré l'absence d'une fusion complète entre le politique et le culturel ?

3.3 RÉPUBLICANISME ET LIBÉRALISME MODERNE

Le libéralisme n'a pas seulement été étudié comme un phénomène social totalisant, mais aussi comme la synthèse de plusieurs courants intellectuels rivaux. Si liberté il y a, encore faut-il

⁴⁰ Monière, *Le développement des idéologies au Québec*, op. cit., p. 174.

⁴¹ Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Politique et société », 1986, p. 25-29.

⁴² Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 319.

⁴³ *Ibid.*, p. 357.

⁴⁴ Guillaume Durou, *La pourpre et le rouge : l'anticléricalisme canadien-français au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, 2011, p. 138 ; 156.

⁴⁵ Gil Delannoi, *La nation contre le nationalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, p. 134-135.

savoir laquelle. La principale opposition relevée par l'historiographie est sans nul doute celle du républicanisme et du libéralisme moderne⁴⁶. Pour simplifier à l'extrême, on peut la rattacher à l'antagonisme entre la liberté collective et la liberté individuelle. Ces deux courants représentaient des idéaux-types structurants et non des programmes politiques précis. Parmi les principaux auteurs québécois à s'être penché sur cette dichotomie, mentionnons Stéphane Kelly⁴⁷, Louis-Georges Harvey⁴⁸ et Michel Ducharme⁴⁹.

Héritier de l'humanisme civique de la Renaissance et de la pensée de Jean-Jacques Rousseau, le républicanisme mettait d'abord l'accent sur l'action citoyenne. Le pouvoir émanerait du peuple et s'exercerait d'abord et avant tout par le biais du pouvoir législatif. Cette vision s'avérait de sorte incompatible avec la monarchie, la théocratie, l'aristocratie et le colonialisme. Pour éviter toute dérive autoritaire, les républicains favorisaient la décentralisation du pouvoir et la protection des libertés publiques. Dans le même esprit, ils décourageaient la création d'armées permanentes et la conscription, préférant les milices citoyennes volontaires. Dans le contexte canadien, le républicanisme remettait forcément en question le lien impérial :

Le peuple républicain est par nature souverain. Évidemment, affirmer la souveraineté du peuple haut ou bas-canadien dans le contexte colonial britannique représente un acte de subversion. En effet, si le peuple colonial est souverain, comme le prétendent les républicains, le Parlement britannique ne peut pas l'être. Le discours sur la souveraineté du peuple menace ainsi non seulement les fondements de l'État colonial, mais également l'intégrité de l'Empire britannique⁵⁰.

Ce système politique reposait sur l'idéal du citoyen-propriétaire, généralement un cultivateur autonome et instruit, prêt à prendre les armes pour protéger sa patrie. Frugal et vertueux, le citoyen travaillait au bien commun et non à ses désirs personnels. Il s'opposait ainsi aux corrompus, aux privilégiés et aux groupes d'intérêt qui détournaient les richesses de la nation à leur profit. L'idéal républicain ne cherchait pas seulement la souveraineté nationale, mais aussi l'unité. Le peuple devait être compact et solidaire, sans quoi il ne pouvait que se fragmenter en une série de factions avides et égoïstes. Il fallait alors juguler toute division, hormis celle qui distinguait les honnêtes patriotes des traîtres et des corrompus :

⁴⁶ Janet Ajzenstat et Peter J. Smith, dir., *Canada's Origins. Liberal, Tory or Republican ?*, Ottawa, Carleton University Press, 1995, 288 p.

⁴⁷ Kelly, *La petite loterie*, op. cit., 283 p.

⁴⁸ Louis-Georges Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, 296 p.

⁴⁹ Ducharme, *Le concept de liberté au Canada*, op. cit.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 144.

Tout ce qui distingue, divise ou oppose [...] est retranché. C'est donc un peuple qui ignore les classes. Qu'auraient-elles à faire dans la nation dont l'unité ne saurait être affectée par les divergences de sentiments ou d'intérêts, accidentelles et d'ailleurs mal fondées car elles prouvent que celui qui les professe ne se comporte pas en citoyen⁵¹ ?

Afin d'endiguer les risques de corruption, l'État devait limiter au maximum la taxation et les dépenses publiques. Cela se traduisait par une critique féroce du financement public accordé aux compagnies de chemins de fer, par exemple. Plus largement, les puissances marchandes et industrielles faisaient l'objet d'une vive méfiance, leur capitalisme sauvage s'avérant en contradiction avec la primauté du politique et le culte de la vertu civique. Le libre-échange était néanmoins perçu positivement, l'absence de barrières tarifaires allégeant le fardeau fiscal des citoyens et réduisant la taille de l'État.

Digne création de la philosophie de John Locke et du baron de Montesquieu, le libéralisme moderne priorisait quant à lui la sphère économique et les libertés individuelles. Le bonheur collectif n'étant que le résultat de la somme des bonheurs individuels, il importait d'encourager l'enrichissement des particuliers en stimulant le commerce et l'industrie, y compris par des moyens étatiques. « [L]a recherche des biens matériels par la domination des mécanismes économiques n'est pas une dépravation morale, c'est le moyen légitime de répondre à la véritable nature de l'homme⁵². » Ce faisant, l'État devait avant tout protéger les intérêts particuliers et la propriété privée. « Chez les constitutionnels, la liberté ne repose pas essentiellement sur la participation des citoyens à la vie politique de l'État. Les constitutionnels ne conçoivent donc pas l'État comme le lieu où se vit la liberté, mais uniquement comme ce qui la garantit⁵³. » De même, si le droit de vote était fondamental, il agissait uniquement comme garde-fou des libertés individuelles : « La liberté-autonomie est une fin, la liberté-participation est un moyen⁵⁴. » Comme la voix du peuple pouvait devenir tyrannique, elle nécessitait des contrepoids. C'est pourquoi le libéralisme moderne préférait équilibrer l'autorité de l'Assemblée législative avec celle d'une chambre aristocratique et du pouvoir monarchique, comme en Grande-Bretagne. L'équilibre des différents groupes d'intérêt et le respect des multiples corps sociaux étaient de loin préférés à la quête d'unanimité. Un tel système de gouvernement était tout à fait compatible avec l'appartenance à l'Empire britannique. Contrairement au républicanisme, le libéralisme moderne favorisait la centralisation étatique et la

⁵¹ Burdeau, *Le libéralisme*, op. cit., p. 191.

⁵² *Ibid.*, p. 72.

⁵³ Ducharme, *Le concept de liberté au Canada*, op. cit., p. 178.

⁵⁴ Burdeau, *Le libéralisme*, op. cit., p. 160.

création d'une armée permanente et puissante pour assurer l'ordre⁵⁵. De plus, le protectionnisme commercial apparaissait tout à fait approprié pour renflouer les caisses de l'État et défendre les industries nationales. L'assistance de l'État ne se traduisait toutefois pas sur le plan social. En effet, l'individu seul était responsable de sa condition matérielle : les inégalités s'avéraient inévitables et naturelles. La misère sociale et la moralisation publique devaient être prise en charge par la société civile, notamment les organisations religieuses. On pourrait résumer très brièvement les priorités de ces deux courants comme suit :

	Républicanisme	Libéralisme moderne
Source du pouvoir	Assemblée législative élue	Parlement mixte
Liberté principale	Collective	Individuelle
Type d'économie	Rurale et agraire	Industrielle et commerciale
Organisation militaire	Milices volontaires	Armée permanente

Évidemment, le grand duel du républicanisme et du libéralisme moderne finit par s'essouffler au courant du XIX^e siècle, ou du moins à perdre une partie de sa radicalité. Au Canada, la lutte s'est plutôt conclue par un certain triomphe du libéralisme moderne, surtout à partir du régime d'Union. Il faut dire que les deux courants partageaient beaucoup de points communs : la nécessité d'institutions représentatives, la protection de l'autonomie individuelle et de l'ordre social, la moralisation des masses, l'importance de la propriété privée, etc. Avec l'élargissement progressif de la franchise électorale et la perte d'influence des instances aristocratiques, les modèles républicain et constitutionnel finirent par converger. *In fine*, « le pragmatisme anglo-saxon ne conduit pas à une solution très différente de celle du rationalisme français⁵⁶ ». L'hégémonie du capitalisme et de l'individualisme catalysa la victoire des valeurs libérales modernes⁵⁷, mais nul ne saurait complètement nier l'héritage du républicanisme en matière d'austérité économique, de libre-échange ou de démocratie.

⁵⁵ Ce qui ne signifie pas que les États républicains n'ont point d'armée. Cela dit, la doctrine républicaine conçoit d'abord la défense de la patrie comme étant l'apanage de tous les citoyens, alors que la doctrine libérale moderne mise davantage sur le rôle du gouvernement central et sur la professionnalisation de la sphère militaire.

⁵⁶ Burdeau, *Le libéralisme*, op. cit., p. 191.

⁵⁷ C'est clairement ce que l'on constate chez Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998, 301 p.

On peut discerner derrière l'opposition du Parti bleu et du Parti rouge une relative manifestation de la lutte du libéralisme moderne et du républicanisme. À quelle enseigne logeaient les violets ? Selon Kelly, ils « utilisent abondamment les thèmes républicains⁵⁸ », malgré une influence déterminante du libéralisme moderne. Naviguaient-ils donc dans une zone intermédiaire entre les deux courants ? N'étaient-ils pas les maîtres de l'équilibre ?

3.4 L'ÉQUILIBRE PARFAIT : UNE PENSÉE CONSERVATRICE ?

Le lecteur aura peut-être remarqué l'absence du conservatisme parmi les trois paradigmes idéologiques choisis. Comme l'avance Éric Bédard, le conservatisme demeure un parent pauvre de l'historiographie, ayant surtout été utilisé comme repoussoir par le libéralisme, le socialisme, l'anticléricalisme et le communisme⁵⁹. En ce sens, il reste difficile de définir sa nature propre, malgré sa présence certaine et continue durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Une étude sur le conservatisme du Parti bleu nous éclaircirait sans doute beaucoup. Cela dit, à l'heure actuelle, plusieurs auteurs voient le conservatisme comme une attitude qui évolue avec le temps plutôt qu'un projet autonome. Frédéric Boily le définit comme une disposition de l'esprit qui insisterait sur la faiblesse de l'homme et des grands systèmes théoriques, préférant se référer à la sagesse de l'histoire, à la tradition et aux liens sociaux immédiats (famille, Église, ethnie, etc.)⁶⁰.

Ainsi, le conservatisme apparaît avant tout comme une forme de scepticisme vis-à-vis des promesses de la modernité. Il surgit initialement en opposition à la Révolution française, sous deux formes différentes. D'un côté, des penseurs réactionnaires comme Louis de Bonald ou Joseph de Maistre défendaient un ordre providentiel prédéterminé et inaltérable. Ils refusaient le libéralisme comme tel, lui préférant un monde prémoderne idéalisé, à la fois rural, religieux et hiérarchisé. Ce courant traditionaliste inspira nombre de royalistes et d'ultramontains. D'un autre côté, les conservateurs modérés de la tradition britannique d'Edmond Burke critiquaient eux aussi les utopies de la Révolution française, celles-ci étant accusées de briser l'ordre social établi par l'histoire. Il ne s'agissait pas de protéger un mode de vie passéiste, mais de respecter l'évolution naturelle des sociétés. Le changement devait se produire par le biais d'une sorte de lente

⁵⁸ Kelly, *La petite loterie*, *op. cit.*, p. 77.

⁵⁹ Éric Bédard, « Penser le conservatisme canadien-français », dans *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé*, Montréal, Les Éditions du Boréal, coll. « Études d'histoire du Québec », 2011, p. 205-224.

⁶⁰ Frédéric Boily, *Le conservatisme au Québec. Retour sur une tradition oubliée*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Prisme », 2010, 135 p.

sédimentation, plutôt que par des ruptures violentes. Pour maintenir la cohésion nationale, il fallait faire preuve de sagesse et de prudence, en acceptant les contradictions de l'existence pour mieux les équilibrer. Face aux libertés fondamentales proclamées par la Déclaration des droits de l'homme, les burkiens opposaient les droits traditionnels du peuple anglais, acquis et validés par l'expérience des siècles. Contrairement aux réactionnaires, les conservateurs modérés n'étaient pas totalement antilibéraux⁶¹. À leurs yeux, le libéralisme modéré – et notamment le libéralisme moderne – était tout à fait recevable : après tout, il promulguait lui aussi l'ordre, l'équilibre des pouvoirs et la moralisation sociale. Cette porosité libérale-conservatrice atteignit son paroxysme dans l'Angleterre du XIX^e siècle, dont l'influence sur le Canada français ne doit pas être négligée. Pierre Trépanier mentionne que « [d]e tous les libéralismes, le britannique était certainement le plus apte à nourrir un conservatisme “moderne”, à faire l'éducation politique du clergé et à orienter dans un sens conservateur les hommes politiques⁶² ». Les assises sociales du libéralisme s'appuyaient puissamment sur les modèles traditionnels, voire les exacerbait, comme en témoigne le suffrage censitaire masculin : « Le triomphe du libéralisme [...] a été en partie assuré par sa capacité à puiser dans les réserves disciplinaires des traditions bourgeoises et paysannes⁶³ », conclut Trépanier. Pour Jean-Paul Bernard, libéralisme et conservatisme finirent même par fusionner à la fin du XIX^e siècle :

En somme au-delà des étiquettes mouvantes et souvent arbitraires, et des simples tempéraments politiques, il faudrait peut-être mettre de l'avant l'hypothèse générale que l'opposition entre le conservatisme et le libéralisme n'a plus de fondement une fois assuré l'essentiel du triomphe de la société bourgeoise sur la société d'Ancien Régime⁶⁴.

Chose certaine, il y avait croisement entre les branches modérées du conservatisme et du libéralisme. Au Canada français, le libéralisme et le conservatisme formaient un *continuum*, plutôt qu'une opposition ferme et tranchée. Entre le libéralisme radical et l'ultramontanisme se tenaient divers courants libéraux ou conservateurs modérés, distincts mais néanmoins apparentés.

Libéralisme radical	Libéralisme et conservatisme modérés	Ultramontanisme

⁶¹ Philippe Beneton, *Le conservatisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 2410, 1988, 121 p.

⁶² Trépanier, « L'historien et la tradition », *loc. cit.*, p. 86.

⁶³ *Ibid.*, p. 97.

⁶⁴ Jean-Paul Bernard, « Présentation », dans Jean-Paul Bernard, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, coll. Études d'histoire du Québec, n° 5, 1973, p. 31.

Si les deux tendances se chevauchaient, c'est le libéralisme qui demeurait l'idéologie dominante à partir de laquelle le conservatisme ou bien s'opposait ou bien se mélangeait. Comme le rappelle Bernard Ouellet, « le “conservatisme” de l'idéologie canadienne-française traditionnelle » représente généralement « une variante du libéralisme⁶⁵ ». « Il devient alors moins problématique de comprendre comment un auteur[,] que l'on dit pourtant *libéral*, puisse tenir un discours qui se confond à l'occasion à certaines idées défendues par les conservateurs ou vice-versa⁶⁶. » S'il existait des voies de passage évidentes entre le libéralisme moderne et le conservatisme, le républicanisme pouvait lui aussi s'en rapprocher par occasion, notamment par l'entremise de ses valeurs agraires, de son désir d'unanimité ou de sa minimalisation des interventions étatiques⁶⁷.

Éric Bédard s'est référé explicitement au conservatisme pour décrire la pensée réformatrice des années 1840-1850. Il écrit :

Plus difficile à circonscrire sur le plan conceptuel, le conservatisme est une sensibilité particulière qui accepte les progrès de l'humanité tout en craignant que ceux-ci ne balaient certains héritages du passé, qui privilégie la communauté nationale par rapport aux individus, ce qui ne saurait signifier que les réformistes s'opposaient à la dynamique libérale qui transformait alors le monde⁶⁸.

Bédard définit ce conservatisme comme un mélange de pragmatisme et de nationalisme. En effet, c'est bien au nom des intérêts (et de la fragilité) du groupe national que les réformistes justifiaient leur modération et leur prudence politique. Cette idéologie était fondée sur trois concepts-clés : l'unité nationale, rendue nécessaire par la situation minoritaire des Canadiens français ; la prospérité économique, seule capable de redonner du tonus à la nationalité en danger ; la morale, qui endiguait les dérives de la modernité et préservait l'intégrité du tissu social.

On le sait, les violets se présentaient souvent comme des « libéraux modérés » de l'école réformatrice. Mais modérés par quoi, sinon par le conservatisme ? Selon Hector Fabre, le libéralisme et le conservatisme devaient coexister pour permettre un équilibre sain. Définis comme « deux sentimen[t]s parfaitement distincts, également vivaces, et qui existent dans tous les pays qui vivent, dans toutes les âmes qui sentent autre chose que [...] l'égoïsme⁶⁹ », ils avaient tous les deux leurs

⁶⁵ Ouellet, *Le libéralisme et les courants idéologiques au Canada français*, p. 9.

⁶⁶ Ouellet, *Le libéralisme et les courants idéologiques*, op. cit., p. 7-8.

⁶⁷ Certains parlent même de « républicanisme paroissial » pour désigner cette parenté du républicanisme et du conservatisme. Voir Peter J. Smith, « Chapter 3. The Ideological Origins of Canadian Confederation », dans Janet Aizenstat et Peter J. Smith, dir., *Canada's Origins. Liberal, Tory or Republican ?*, Ottawa, Carleton University Press, 1995, p. 48-78.

⁶⁸ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 330.

⁶⁹ *L'Ordre*, 13 novembre 1861.

forces et leurs faiblesses. Fabre associait le conservatisme à la préservation des acquis, et le libéralisme au progrès. Cette tension entre un désir de continuité et un appel au changement, entre « le repli et l'action », a déjà été repérée dans l'historiographie⁷⁰. Les violets voulaient à la fois profiter des richesses du passé et de celles de l'avenir, comme le proclamait Louis-Victor Sicotte :

Il en est qui sont toujours disposés à blâmer le passé et il en est d'autres qui espèrent tout et trop de l'avenir. Peut-être que ces fanatiques du passé comme ces fanatiques de l'avenir causent autant de désordres les uns que les autres. Le grand point pour une société aussi peu nombreuse que la nôtre c'est d'être en dehors des fanatismes quelconques, en dehors des sectes quelconque[s]⁷¹.

C'est la « fusion de l'élément conservateur et libéral⁷² » qui pourrait unir la nation – d'où l'étiquette mainte fois revendiquée de « nationaux ». Voilà pourquoi « [l]e ministère Sicotte donnait à la fois des gages de sécurité et de protection au pays pour ses droits, de libéralisme aux démocrates, de véritable esprit conservateur aux conservateurs⁷³ ». Pour éviter « les dangers des deux partis extrêmes », il fallait « une combinaison d'opinions réunissant les *contre-poids utiles* [...] de l'esprit conservateur aux aspirations de l'esprit démocratique⁷⁴ ». Les violets n'avaient aucun problème avec l'étiquette conservatrice, tout en se dissociant vivement du Parti conservateur :

On nous a fait la courtoisie de nous saluer du nom de *conservateur*. Nous le sommes bien certainement, conservateurs des lois sacrées de la famille, conservateurs de la religion de nos ancêtres, conservateurs des sages libertés politiques et personnelles dont nous jouissons [...]. Mais, si, par conservateur, on entendait un membre ou adepte du parti qui s'est affublé de ce nom dans notre pays, [...] nous ne sommes pas du tout conservateur[s]⁷⁵.

Le parti de George-Étienne Cartier serait d'ailleurs constitué de « faux conservateurs⁷⁶ ». En effet, « il n'est ni conservateur, ni libéral, il pratique l'expédient⁷⁷ »... « Ces prétendus conservateurs, il n'y a plus à en douter, ne sont au fond que des ambitieux sans scrupule⁷⁸ », concluait *L'Ordre*. De leur propre avis, les libéraux-nationaux représenteraient la seule voie véritablement conservatrice. La pondération de l'esprit violet avait effectivement quelque chose de philosophiquement conservateur. « Le bien public avant tout, l'intérêt de la patrie avant tout autre intérêt ; mais d'un

⁷⁰ Chantal Legault et Marie-Paule Rémillard, « Le romantisme canadien : entre le repli et l'action », dans Cambron, dir., *Le journal Le Canadien, op. cit.*, p. 329-332.

⁷¹ « Comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

⁷² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 juillet 1863.

⁷³ *Le Canadien*, 12 août 1863.

⁷⁴ *Le Canadien*, 10 février 1864.

⁷⁵ *Le Franco-Canadien*, 12 juin 1860.

⁷⁶ Médéric Lanctôt, « La Minerve et le Pays », *L'Union nationale*, 20 juillet 1865.

⁷⁷ *L'Ordre*, 13 novembre 1861.

⁷⁸ *L'Ordre*, 18 décembre 1862.

autre côté toute réforme demande de la sagesse, de la prudence et de la modération⁷⁹ », écrivait par exemple *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Cependant, les violets cherchaient constamment et explicitement à équilibrer le conservatisme et le libéralisme. En politique, ils préféraient d'ailleurs revendiquer l'étiquette « libérale ». On peut même dire qu'ils étaient *agressivement* modérés, qu'ils ne se contentaient pas d'une molle prudence : « Modération ne signifie pas faiblesse, indépendance ne signifie pas réticence ; impartialité ne signifie pas abnégation de ses propres sentiments⁸⁰. » La vertu de la modération a une longue histoire, qui doit autant à la philosophie aristotélicienne qu'au stoïcisme ou même, plus tard, au classicisme français. Cependant, les journaux de l'école violette se réfèrent bien davantage au catholicisme libéral qu'au conservatisme pour justifier intellectuellement leur dogme du juste milieu. Voyons maintenant comment les violets s'y prenaient pour synthétiser et dépasser les différentes binarités présentes à l'intérieur de chaque grand pôle idéologique, en commençant par leurs fondements religieux, philosophiques et identitaires.

⁷⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 juillet 1862.

⁸⁰ *L'Union nationale*, 30 octobre 1865.

CHAPITRE 4.

LES FONDEMENTS INTELLECTUELS : DIEU, L'HOMME, L'HISTOIRE ET LA NATION

Pour cerner l'essence idéologique du groupe libéral-national, il convient de décrypter ses principales assises intellectuelles. Comme nous l'avons démontré dans la première partie, les violets formaient un groupe de journalistes et de politiciens souvent appelés à réagir à l'actualité. Cela dit, au-delà des contingences quotidiennes, il se dégage de leur discours une pensée religieuse, nationale et sociale cohérente, structurée autour d'un ensemble de valeurs stables et partagées. Pour en prendre la pleine mesure, nous optons ici pour une synthèse approfondie de leur architecture idéologique. Nous décortiquerons d'abord les éléments les plus structurants de l'imaginaire des violets. Leur vision du catholicisme ouvre la marche de ce cortège idéologique, suivi de la doctrine sociopolitique du *jus gentium* et de leur conception de l'identité nationale.

4.1 À L'ÉCOLE DE MONTALEMBERT : LES VIOLETS ET LA RELIGION

a. Chrétien et libéral : « On ne peut être l'un sans l'autre »

À l'exception de Joseph Royal et de Cyrille Boucher, les journalistes violets admiraient profondément le comte de Montalembert, M^{gr} Dupanloup et le père Lacordaire, qu'ils citaient fréquemment. Hector Fabre s'identifiait fervemment à « cette grande école catholique et libéral[e] » qui, contrairement aux ultramontains, « ne professe pas le dédain et la haine de notre siècle », mais « l'aime à cause de ses grandes qualités, en essayant de le corriger de ses défauts¹ ». Les catholiques libéraux français « veulent, eux, et nous voulons avec eux, l'alliance de la liberté et du catholicisme », alors que les anticléricaux œuvrent à « la discorde de la liberté et de l'Église² ». Fabre était convaincu de « la compatibilité de l'esprit religieux et de l'esprit moderne », de « la conciliation de la liberté et de la religion, de l'Église et du siècle³ ». « Peut-on imaginer une plus noble entreprise, une œuvre plus grande⁴ ? » Il fallait donc réfuter les deux extrêmes : « Il y a parmi nous des hommes qui aiment exclusivement la vérité, comme il y en a parmi vous qui aiment exclusivement la liberté. Nous [...] parlons de liberté à ceux qui n'aiment que la vérité, et de vérité

¹ *L'Ordre*, 4 octobre 1861.

² *L'Ordre*, 22 janvier 1862.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

à ceux qui n'aiment que la liberté⁵. » La vraie liberté était impossible sans la vérité révélée, et vice-versa. *L'Ordre* d'Hector Fabre reçut d'ailleurs la bénédiction de Montalembert en personne : le comte confessa avoir éprouvé une « vive satisfaction [...] en voyant que le Canada possédait dans votre journal, un organe de cette école catholique et libérale⁶ ». *Le Canadien* de François Évanturel se revendiquait aussi explicitement de cette mouvance : « C'est à cette école qu'ont été formés les libéraux de la trempe des Montalembert, preuve qu'on peut être à la fois chrétien et libéral : nous dirions mieux même qu'on ne peut être l'un sans l'autre⁷. » Laurent-Olivier David prit régulièrement la plume pour défendre ladite école catholibérale, déplorant autant l'obscurantisme des ultramontains que le rationalisme sceptique des anticléricaux⁸.

Pour les violets, la liberté constituait un bien précieux. Y renoncer, « *c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs*⁹ ». La liberté ne devait pas pour autant être illimitée. En la matière, les libéraux-nationaux tenaient une position en tout point semblable à celle exprimée en 1872 par l'abbé Benjamin Pâquet, figure de proue du catholicisme libéral québécois et dont les positions furent officiellement reprises par l'Université Laval. Pour l'abbé Pâquet, « l'homme ne peut pas être traité comme une chose » et nul ne pouvait nier « l'intégrité des droits inhérents à la nature humaine¹⁰. » Il ajoutait :

À la vue des excès, des malheurs et des ruines causées au nom de la liberté, bien des hommes sont portés à la maudire, et à faire même un reproche à Dieu de nous l'avoir donnée : ces hommes ne se trompent guère moins que ceux qui exagèrent la liberté de l'homme et la confondent avec la licence. *Il y a un juste milieu à tenir entre ces deux extrêmes*¹¹.

Ce juste milieu n'était accessible qu'en orientant la liberté vers l'accomplissement du bien : « Celui qui fait du mal, devient l'esclave du mal. [...] Où est l'esprit de Dieu, c'est-à-dire sa volonté, sa loi, là se trouve la liberté¹². » C'était exactement la position de *L'Ordre* de Royal et Boucher : « Quand on dit qu'un homme est *libre*, on entend non seulement que dans toutes ses actions, il est le maître d'agir ou de ne pas agir, de choisir entre le bien et le mal, mais qu'il doit subordonner sa

⁵ *Idem*.

⁶ *L'Ordre*, 4 octobre 1861.

⁷ *Le Canadien*, 22 juin 1863. Nous soulignons.

⁸ Laurent-Olivier David, « Cabinet de lecture paroissial », *L'Union nationale*, 15 mai 1865.

⁹ « Rapport de Lord Durham ou Rappel de l'Union », *L'Ordre*, 23 septembre 1859.

¹⁰ Benjamin Pâquet, *Le libéralisme. Leçons données à l'Université Laval*, Québec, Imprimerie du *Canadien*, 1872, p. 7.

¹¹ *Ibid.*, p. 9. Nous soulignons.

¹² *Ibid.*, p. 16.

liberté à sa raison, et sa raison à la Foi¹³. » Fabre défendait pareillement « les fortes mœurs, l'esprit religieux, la moralité sociale qui seuls peuvent perpétuer la liberté¹⁴ », réclamant « le plus large libéralisme compatible avec les intérêts moraux¹⁵ ». La vérité résidait au croisement de la raison et de la foi¹⁶. La science et le progrès matériel étaient encouragés, à condition d'être balisés par le catholicisme. L'abbé Benjamin Pâquet disait :

Et, afin d'enlever tout doute sur la répulsion de l'Église pour le progrès et la civilisation moderne, la presse ultramontaine a répondu à ceux qui voulaient hasarder quelques distinctions, que le Pape ne distinguait pas [...]. [L]e Souverain Pontife [...] a répudié et proscrit un certain progrès, et une certaine civilisation ; mais il n'a flétri ni le progrès, ni la civilisation¹⁷.

Selon lui, « l'Église adopte et encourage le progrès matériel [...] pour donner à l'homme une plus grande somme de jouissances légitimes¹⁸ ». C'était exactement la doctrine du *Courrier de Saint-Hyacinthe* : « Nous croyons pouvoir avancer que l'idée et la notion du Progrès ont été introduites dans le monde par le Christianisme. [...] L'Église, c'est [...] le perfectionnement dans les individus et les institutions sociales commandé par l'esprit de charité¹⁹. »

En conséquence, les nouvelles théories scientifiques étaient bien prises en compte, mais acclimatées aux dogmes de l'Église. De ce point de vue, la presse violette rappelle *Le Canadien* d'Étienne Parent, qui ne reconnaissait les découvertes « comme véritablement exactes que si elles confirm[ai]ent les traditions religieuses, tant sur le plan historico-chronologique que sur le plan éthique ou biologique²⁰ ». La filiation du singe et de l'être humain telle que suggérée par *L'Origine des espèces* (1859) de Charles Darwin posait notamment problème. Les journaux violets se moquaient bien de l'enthousiasme éprouvé par Louis-Antoine Dessaulles envers l'évolutionnisme, le comparant à un « singe botté²¹ » et assurant lui laisser « toutes ses philosophiques doctrines sur la perfectibilité du singe²² ». La théorie de l'évolution n'en était pas pour autant niée en bloc. La

¹³ « Cabinet de Lecture Paroissial », *L'Ordre*, 17 février 1860.

¹⁴ *L'Ordre*, 7 février 1862.

¹⁵ *L'Ordre*, 12 février 1862.

¹⁶ « L'Italie », *Le Franco-Canadien*, 10 août 1860 ; « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 11 janvier 1861.

¹⁷ Pâquet, *Le libéralisme*, op. cit., p. 82. On retrouve les mêmes positions chez Joseph-Sabin Raymond ; voir Joseph-Sabin Raymond, *Discours sur l'action de Marie dans la société prononcé devant l'Union catholique de Saint-Hyacinthe le 8 décembre 1872*, Québec, Ovide Fréchette, Libraire-éditeur, 1873, 72 p.

¹⁸ *Ibid.*, p. 95.

¹⁹ « Le "Progrès" », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 décembre 1863.

²⁰ Jean Coutin, « L'échelle des bonheurs : science et utopie », dans Cambron, dir., *Le journal Le Canadien*, op. cit., p. 149.

²¹ Médéric Lanctôt, « Coup-d'œil rétrospectif », *L'Union nationale*, 27 juillet 1865.

²² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 13 février 1863.

parenté entre l'espèce humaine et les anciens primates était même recevable, dans la mesure où il s'agissait d'une transformation rapide et surnaturelle survenue il y a sept ou huit millénaires, plutôt qu'une suite d'adaptions échelonnées sur des millions d'années²³. Cette vision des origines humaines contredisait les thèses racialistes, puisqu'elle démentait la possibilité d'un « retard » évolutif chez les certains groupes humains. S'il y avait inégalité entre les civilisations, ce n'était pas en raison de considérations biologiques, mais du péché originel :

La transition est du singe à Adam. La dégradation de certaines variétés nègres, dont le principe est dans la chute originelle, [...] ne grandit pas le singe [...]. Le singe a beau être le type animal le plus rapproché de l'homme, [...] il y a incomparablement plus de distance entre lui et l'homme le plus stupide, qu'il n'y a de rapprochement entre le dernier des singes et l'animal qui vient immédiatement au-dessous de lui²⁴.

Les violets n'étaient donc pas exempts de préjugés raciaux. Toutefois, ils ne leur fournissaient pas d'explication biologique. Le retard culturel était plutôt d'origine religieuse et pouvait par conséquent être comblé par l'évangélisation.

Cette indissociabilité de la religion et de la connaissance exigeait que les institutions culturelles catholiques ferment leurs portes aux membres des autres confessions :

[N]ous croyons qu'il y a, dans tous les endroits habités par des personnes qui ne professent pas la même croyance religieuse, un obstacle qui empêche souvent l'établissement de bibliothèques [...], c'est de vouloir rendre ces bibliothèques accessibles à toutes ces personnes. C'est tout simplement une impossibilité. La religion est si intimement liée à la science dans toutes les branches qu'elles ne peuvent se séparer²⁵.

Une bibliothèque laïque posait de grands risques pour les cœurs et les âmes du peuple, surtout celles de la jeunesse²⁶. Contrairement à l'Institut canadien-français, dont les rayons de bibliothèques s'en tenaient à l'orthodoxie, l'Institut canadien de Montréal faisait figure de contre-modèle : « Qu'est-ce [...] qu'une société comme l'Institut, où tout le monde est admis [...] ? Une école populaire. Or, qu'est-ce qu'une école dont l'enseignement est tout-à-tour catholique, protestant, voltarien, national et antinational²⁷ ? » Il allait donc de soi que les catholiques aient accès à des écoles confessionnelles séparées²⁸. Bien protégé dans le Bas-Canada, le réseau scolaire catholique était toutefois malmené dans le Haut-Canada. « Que demandent les catholiques du Haut-

²³ Cette chronologie se rapproche des estimations du calendrier hébraïque, fondées sur les généalogies de *La Genèse*.

²⁴ « Le "Progrès" », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 décembre 1863.

²⁵ « Instituts et bibliothèques », *Le Franco-Canadien*, 22 juin 1860.

²⁶ *L'Ordre*, 5 février 1862.

²⁷ *Idem*.

²⁸ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 9 décembre 1859.

Canada ; que doivent demander tous les catholiques de la Province dans une loi d'éducation ? Instruits par l'Église, nous devons exiger que la religion soit la base et la source de tout enseignement public²⁹. » Dans *L'Union nationale*, le jeune avocat Charles de Lorimier³⁰ s'exprima sur la nécessité d'un enseignement distinct :

[N]ous sommes placés ici entre deux courants d'idées forts et opposés l'un à l'autre, qui découlent d'une part des sources françaises ou catholiques, de l'autre, des sources anglaises ou protestantes. Or, nos maisons d'éducation occupent nécessairement la même position que nous, elles se ressentent, elles aussi, du malaise qu'éprouve notre société par l'inoculation forcée que l'on veut faire en Canada des idées étrangères et protestantes, et il leur faut, comme à nous, simples particuliers, lutter et lutter avec persistance et énergie, pour ne pas être emporté par courant envahisseur des idées ultra libérales et rationalistes³¹.

L'éducation catholique était toujours présentée comme un droit fondamental. « Les Bas-Canadiens ont, je le répète, toujours été en faveur de la tolérance religieuse et de l'égalité³² », insistait Louis-Victor Sicotte. Il s'agissait d'« une question qui devrait être réglée, non dans l'intérêt d'une secte ou d'une race, mais au point de vue de la tolérance religieuse la plus libérale et la plus clairvoyante³³ ». La presse violette soutenait unanimement ce raisonnement : ce n'était qu'une question « de stricte justice », de réciprocité. « On sait que, dans le Bas-Canada, les protestants, qui forment la minorité de la population, ont le privilège d'établir dans chaque localité, des écoles séparées [...]. La chose est parfaitement juste³⁴. » Pour les violets, le libéralisme ne consistait pas à séculariser l'enseignement, mais à respecter les droits de chaque communauté³⁵. Il s'agissait, selon *Le Canadien* de François Évanturel, d'un droit consubstantiel à la constitution, qui échappait donc au principe de la double majorité³⁶.

L'Ordre dénonçait les « mauvais livres » et l'éducation laïque. Il s'en prenait tout autant au théâtre et au cirque « immoraux³⁷ ». La moralité des représentations publiques faisait également débat à l'Institut canadien-français³⁸. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* recommandait le « bon »

²⁹ *L'Ordre*, 23 novembre 1858.

³⁰ Charles de Lorimier (1842-1919) est le neveu de François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier, patriote pendu le 15 février 1839 à Montréal.

³¹ Charles de Lorimier, « Idée heureuse », *L'Union nationale*, 21 septembre 1865.

³² « Le discours de M. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 mars 1858.

³³ *Le Franco-Canadien*, 18 juin 1862.

³⁴ « Écoles séparées », *ibid.*, 20 mars 1863.

³⁵ *Idem*.

³⁶ « Le bill des écoles séparées », *Le Canadien*, 16 mars 1863.

³⁷ *L'Ordre*, 22 juillet 1859 ; 24 février 1860.

³⁸ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 27 septembre 1860. On se rappelle que la moralité des pièces de théâtre faisait déjà débat à l'époque de la Nouvelle-France, sous Frontenac.

théâtre et caressait la possibilité de censurer les pièces jugées problématiques : « Des mesures devraient être prises pour forcer ces compagnies, quand elles se présentent devant notre public à respecter les sentiments d'une population et à ne pas l'insulter par des libertés aussi contraires à la politesse qu'à la décence publique³⁹. » Le rôle de la religion ne se cantonnait toutefois pas à la sphère intellectuelle, morale et culturelle. Au nom de la charité chrétienne, il était également nécessaire de « verser le baume du Catholicisme sur les plaies saignantes de la société⁴⁰ ». Le clergé avait la responsabilité de secourir les plus infortunés : « L'Église ne veut pas d'autre privilège dans un État que celui d'avoir la liberté de faire le bien ; c'est-à-dire, de soulager les misères, de recueillir les enfants, les vieillards et les infirmes, d'assister le criminel et de soigner les malheureux⁴¹. » Cela incluait entre autres la lutte à l'intempérance.

b. Une Église libre dans un État libre

Irremplaçable sur le plan social et culturel, l'Église catholique ne pouvait toutefois pas prétendre régenter la vie politique. De plus, il était hors de question d'interdire les autres cultes. Sur ce point, les violets s'alignaient parfaitement avec la vision des réformistes⁴². Les nationaux réclamaient une Église libre dans un État libre, où les deux institutions auraient les coudées franches pour accomplir leur mission particulière. Comme les catholiques libéraux, ils voulaient « établir entre l'Église et l'État libéral un *modus vivendi* fondé sur le respect de la liberté religieuse⁴³ ». « Nous jouissons dans le pays de la liberté des cultes. Nous ne voulons gêner personne dans l'exercice de cette liberté : que l'[É]glise catholique jouisse de la même faveur⁴⁴ », écrivait *L'Ordre*. À l'instar de Montalembert, les libéraux-nationaux ne craignaient pas l'adversité des autres confessions : « C'est précisément dans les pays où il est exposé à toute l'ardeur de la concurrence et de la lutte [...] [que le catholicisme] a effectué ses plus remarquables progrès. [...] [II] n'a rien à craindre de la comparaison avec les autres doctrines⁴⁵. »

³⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 juillet 1863.

⁴⁰ *L'Ordre*, 23 novembre 1858.

⁴¹ *L'Ordre*, 22 juillet 1859.

⁴² Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 232-251.

⁴³ Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau*, op. cit., p. 22.

⁴⁴ *L'Ordre*, 1^{er} février 1859.

⁴⁵ *L'Ordre*, 1^{er} septembre 1862.

Comme l'abbé Pâquet de l'évêché de Québec⁴⁶, les violets recommandaient la neutralité politique de l'Église. Cette posture s'alignait avec l'héritage réformiste : « [L]e prêtre doit laisser les affaires politiques entre les mains des politiciens [...]. Les prêtres doivent se garder de sombrer dans les débats partisans que rejettent de nombreux réformistes⁴⁷. » Louis-Victor Sicotte lui-même préférait la discrétion politique du clergé : « L'influence de la religion devrait être comme celle que, dit-on, exerce la Providence : sentie et rarement vue⁴⁸. » La vertu civique commandait aux prêtres de laisser les électeurs voter comme ils l'entendaient, « en rendant à César que ce qui appartient à César⁴⁹ ». Les périodiques nationaux jugeaient donc sévèrement les tentatives du Parti conservateur de s'arroger l'appui du clergé : « Nous avons, en Canada, les mêmes marchands de religion, la même secte d'hypocrites, qui sont toujours à faire leur cour au clergé sur la confiance duquel ils spéculent, en lui criant sans cesse : prenez garde aux impies, nous seuls sommes attachés à la religion⁵⁰. » S'ils réclamaient souvent le monopole de la bonne conduite chrétienne, les violets garantissaient toujours leur indépendance vis-à-vis du clergé. Cet esprit de neutralité ne fut pas nécessairement facile à tenir. Par exemple, *L'Union nationale* se buta à la mobilisation d'une bonne partie de l'épiscopat en faveur de la Confédération. Le journal montréalais tenta de conjurer le problème en donnant le plus de visibilité possible aux prêtres anti-confédératifs, tout en nuanciant les prises de position adverses. Les nationaux espèrent même une volte-face de la part des évêques, mettant en évidence les dangers de la Confédération pour les catholiques⁵¹.

La liberté religieuse et la neutralité partisane n'étaient toutefois pas synonymes de laïcité. Pour les catholiques libéraux, il n'y avait « [n]i union ni séparation, mais autonomie mutuelle et collaboration⁵² » entre l'État et l'Église. Pour l'abbé Pâquet, la laïcité républicaine relevait du « libéralisme de l'athée et de l'impie⁵³ ». Les libéraux-nationaux ne rêvaient pas de théocratie, mais ils ne concevaient pas non plus un État totalement indifférent aux valeurs religieuses : « Depuis que les idées démocratiques ont pris racine dans le sol, les [...] lois se passent au nom du peuple,

⁴⁶ Pâquet, *Le libéralisme*, op. cit., p. 52.

⁴⁷ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 232-250.

⁴⁸ « Le discours de M. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 mars 1858.

⁴⁹ *L'Ordre*, 15 août 1860.

⁵⁰ *Le Canadien*, 28 novembre 1862.

⁵¹ Laurent-Olivier David, « Que pense le clergé ? », *L'Union nationale*, 24 octobre 1864 ; « Opinion d'un Membre du Clergé sur la Confédération », *ibid.*, 30 janvier 1865 ; Médéric Lanctôt, « Le clergé canadien-français et la Confédération », *ibid.*, 2 février 1865, Laurent-Olivier David, « Le clergé et la Confédération », *ibid.*, 20 février 1865.

⁵² Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau*, op. cit., p. 76.

⁵³ Pâquet, *Le libéralisme*, op. cit., p. 76.

jamais au nom de la divinité. Nous pouvons être fiers de ce progrès [...]. Or, une législation [...] qui se moque, pour ainsi parler, de la volonté divine, est une législation infernale⁵⁴. » Ni dépendance ni indépendance, mais interdépendance du politique et du religieux. Après tout, les questions politiques influençaient la vie confessionnelle. *Le Franco-Canadien* était limpide :

On a tant répété que la religion n'a rien à faire avec la politique, que beaucoup de gens de bonne foi ont fini par le croire. Cependant il est facile de voir combien la politique peut affecter la religion quand il s'agit de l'administration temporelle des biens de l'église, de l'éducation, du mariage et de son indissolubilité, des sociétés secrètes⁵⁵.

En toute logique, la presse violette combattait sans réserve l'anticlérisme et le rationalisme laïc. Pour *L'Union nationale*, « ce sont ces idées erronées qui ont empêché le triomphe de la cause nationale, de la cause de la moralité⁵⁶ » dans le débat sur la Confédération. La philosophie des Lumières était également dénoncée⁵⁷. On accusait les rouges d'avoir propagé « des théories propres à troubler la conscience du peuple et à diminuer le prestige de la puissance protectrice de notre nationalité, l'Église⁵⁸ ». Les rouges auraient pu apporter un changement positif dans le Bas-Canada, mais ils avaient commis l'impardonnable impair de s'aliéner le clergé : « Ce fut un jour malheureux pour ce pays, celui où des hommes désireux de promouvoir les intérêts populaires, oublièrent leurs devoirs au point de rompre en visière avec les gardiens naturels de la foi et du dépôt national⁵⁹. » Honoré Mercier harcelait volontiers *Le Pays* de Louis-Antoine Dessaulles, qui « s'attaque à nos prêtres et essaie son souffle impur sur leurs personnes jusqu'ici inviolables et sacrées. [...] L'on dirait que cette feuille est inspirée par une légion de lutins qui n'ont d'autres satisfactions que celles que procurent la haine et l'envie⁶⁰. »

Durant l'hiver 1862, une querelle majeure éclata entre *L'Ordre* et *Le Pays*. Le comte de Montalembert lui-même déclencha les hostilités. Celui-ci n'avait guère apprécié l'accueil chaleureux qu'avait offert l'Institut canadien de Montréal au prince Napoléon-Jérôme Bonaparte, un anticlérisme notoire. *L'Ordre* publia avec délectation sa lettre de remontrance :

J'ai été [...] douloureusement affecté par l'adresse qui a été présentée à ce prince par je ne sais quel *Institut-Canadien* [...]. Je me suis demandé comment il avait pu se trouver, parmi cette population d'origine française qu'on nous représente comme si attachée à la religion [...], des hommes assez mal

⁵⁴ *L'Ordre*, 11 janvier 1859.

⁵⁵ « Prospectus », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juin 1860.

⁵⁶ Médéric Lanctôt, « Le Pays », *L'Union nationale*, 18 janvier 1866.

⁵⁷ « Jean-Jacques Rousseau », *Le Franco-Canadien*, 15 octobre 1861.

⁵⁸ *Le Canadien*, 30 novembre 1863.

⁵⁹ Médéric Lanctôt, « La cause nationale et le clergé », *L'Union nationale*, 5 avril 1865.

⁶⁰ « Revue de la presse », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 juillet 1863.

inspirés pour avoir pu décerner un hommage public de respect et de sympathie à celui qui n'a pas craint d'insulter grossièrement le Souverain-Pontife⁶¹.

Pourtant, au moment de la visite du prince, *L'Ordre* n'avait adressé aucun reproche à l'Institut canadien. Fabre esquiva la contradiction en affirmant qu'« une polémique à ce sujet durant le séjour du Prince en Canada, nous aurait paru un oubli de la courtoisie⁶² ». Le rédacteur en profita pour déplorer « la triste position, au milieu de nous, de l'Institut-Canadien, mis au ban de la conscience publique » et ne représentant « que les idées d'une cinquantaine de personnes⁶³ ». Cependant, en bon catholique libéral, Fabre opérait une distinction entre tolérance dogmatique et tolérance civile. « La liberté, la tolérance qui sert de base à la société générale est juste, parce qu'elle est la seule règle équitable des relations des sociétés particulières entre elles et de leurs relations avec la société générale. Mais ce qui est tolérance dans la société générale devient indifférence dans la société particulière⁶⁴. » La tolérance s'avérait de mise sur l'arène politique, mais non dans la sphère socioculturelle. De là venait la possibilité de tisser des alliances politiques avec les rouges, tout en dénonçant leurs idées et leurs excès. Ces conflits laissaient, en somme, un goût amer à Hector Fabre : « Nous avons parmi les membres de l'Institut-Canadien plusieurs de nos amis personnels et de nos alliés politiques ; nous regrettons d'avoir à les combattre et à les condamner⁶⁵. »

Les anticléricaux n'étaient pas la seule menace. À l'image de leur collègue et ami George Edward Clerk du *True Witness and Catholic Chronicle*⁶⁶, la presse violette se faisait un point d'honneur de défendre l'Église contre les attaques des protestants. *L'Ordre* conspuait le mariage des ministres du culte, et plus largement la conception protestante du mariage⁶⁷. Il cracha sur « ce protestantisme qui tombe de toutes parts en pourritures⁶⁸ », ce qui lui valut plusieurs passes d'armes avec des journaux anglophones. Pour le périodique violet, « les sociétés catholiques n'ont jamais connu le paupérisme : c'est le protestantisme qui en a doté l'Europe⁶⁹ ». *L'Union nationale* s'en prit directement aux racines du protestantisme, discréditant Martin Luther : « On le voit, ce n'est pas parce que le clergé avait besoin de réforme [que Luther] s'en sépara, mais bien parce que son

⁶¹ *L'Ordre*, 7 janvier 1862.

⁶² *L'Ordre*, 15 janvier 1862.

⁶³ *Idem*.

⁶⁴ *L'Ordre*, 5 février 1862.

⁶⁵ *L'Ordre*, 22 janvier 1862.

⁶⁶ Bruno Clerk, *Le journal The True Witness and Catholic Chronicle et la pensée religieuse de George Edward Clerk (1850-1875)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1996, 179 p.

⁶⁷ *L'Ordre*, 25 janvier 1859.

⁶⁸ *L'Ordre*, 17 juin 1859.

⁶⁹ *L'Ordre*, 9 septembre 1859.

orgueil fut blessé ; et quoiqu'en disent les protestants, Luther n'a été qu'un gueux et un misérable, qui s'est moqué de Dieu et des hommes⁷⁰. » L'anticléricisme des rouges paraissait d'autant plus problématique qu'il donnait des munitions au camp protestant : « [E]n face du protestantisme affamé d'accusations, vous insultez la religion de vos compatriotes⁷¹. »

La complicité de l'anticléricisme et du protestantisme s'inscrivait dans une sorte de complot plus large où se mêlaient tous les ennemis du catholicisme. En effet, comme les ultramontains, les catholiques libéraux « dénonçaient du même souffle le protestantisme, la franc-maçonnerie, le naturalisme philosophique, le laïcisme scolaire et le socialisme⁷² ». Comme cela était courant à l'époque, on semblait croire que « tout un pan de la société serait sous l'influence du déraisonnable et même de l'occulte⁷³ ». Cette crainte n'était pas cantonnée à la sphère morale ou religieuse. Rappelons que le premier gouvernement réformiste de La Fontaine-Baldwin avait présenté en 1843 deux projets de loi pour encadrer les processions de l'ordre d'Orange, et un autre pour exclure les membres des « sociétés secrètes » de la fonction publique et de la composition des jurys. D'ailleurs, en 1857-1858, trois pétitions bas-canadiennes furent déposées à la Chambre d'Assemblée pour demander la suppression des sociétés secrètes⁷⁴. Les violets voyaient l'influence des « sociétés secrètes » un peu partout, pointant principalement du doigt l'ordre d'Orange et la franc-maçonnerie, auxquels étaient autant associés les compagnies ferroviaires et les philosophes rationalistes que les missionnaires protestants. Cette méfiance percolait jusque dans les campagnes électorales. Le discours d'Alexandre Bareil Lajoie, candidat pro-Sicotte dans Lanaudière, était révélateur : « Les sociétés secrètes, les écoles *mixtes*, le divorce et l'usure rencontreront en moi un opposant inflexible⁷⁵. » « *Mort aux sociétés secrètes ou rappel de l'Union*⁷⁶ », clamait *L'Ordre* haut et fort. Pour le périodique montréalais, la discrimination contre les francophones dans l'administration publique serait également l'œuvre de ces groupes obscurs : « Et dans le Bas-Canada, c'est une très grande faveur quand on nomme un compatriote [à une charge publique]. Est-ce parce qu'il ne s'en trouve pas un nombre suffisant dans les sociétés secrètes. Faut-il être

⁷⁰ « Les réformateurs ou fondateurs du protestantisme », *L'Union nationale*, 12 avril 1866.

⁷¹ *L'Ordre*, 12 avril 1859.

⁷² Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau*, *op. cit.*, p. 63.

⁷³ Isabelle Décarie, « Le bruissement des faits divers : paradoxe des voix, choc des discours », dans Cambron, dir., *Le journal Le Canadien*, *op. cit.*, p. 265.

⁷⁴ Jean-Marie Fecteau, « Les dangers du secret : note sur l'État canadien et les sociétés secrètes au milieu du 19^e siècle », *Canadian Journal of Law and Society/La Revue Canadienne Droit et Société*, vol. 6, 1991, p. 91-111.

⁷⁵ « Aux Électeurs de la Division de Lanaudière », *L'Ordre*, 17 septembre 1862.

⁷⁶ *L'Ordre*, 28 septembre 1860.

franc-maçon⁷⁷ ? » Laurent-Olivier David était persuadé que la Confédération visait secrètement « à détruire l'influence cléricale », et c'est pourquoi « le rationalisme et le protestantisme accepteraient la confédération qui doit naturellement amener la réalisation de leurs idées et de leurs espérances communes⁷⁸ ». Notons que les dénonciations de Médéric Lanctôt publiées dans *L'Union nationale* contre les manigances des « rationalistes⁷⁹ » finirent par se retourner contre lui, le club Saint-Jean-Baptiste, qu'il présidait, ayant été condamné comme une « société secrète » par l'Église.

En somme, les violets étaient des catholiques convaincus qui défendaient leur foi sans compromis, mais sans verser dans l'ultramontanisme. Valorisant l'interdépendance de l'État et du clergé, les libéraux-nationaux voyaient le catholicisme comme une force sociale essentielle à l'exercice de la liberté individuelle, à la réflexion rationnelle, à la connaissance scientifique, à la moralité et à l'éducation⁸⁰. Pour pouvoir récolter ces fruits, les journaux violets réclamaient des institutions culturelles distinctes pour les catholiques, où les autres doctrines n'auraient pas droit de cité. Cependant, hors de ce réseau exclusivement catholique, ils toléraient les autres confessions et leur reconnaissaient les mêmes droits. Cette pensée à deux facettes, qui conjugait intolérance dogmatique et tolérance civile, permettait de satisfaire les exigences du catholicisme en même temps que celles du libéralisme. Sans cette conciliation, ni la foi chrétienne ni la liberté humaine ne pouvaient pleinement fleurir. Le catholicisme libéral des violets ne correspondait pas seulement à une vision équilibrée, à un jeu à somme nulle, mais bien à une interpénétration cohérente et originale de la religion et des idées modernes. Surtout, il teintait l'ensemble de leur pensée.

4.2 AU TRIBUNAL DU DROIT DES GENS : DROITS, DEVOIRS ET LIBERTÉS DES PEUPLES

a. *Le jus gentium*

Il est difficile d'exagérer l'importance de la politique internationale dans la presse violette. Et si le catholicisme libéral influençait les nationaux sur un thème particulier, c'était bien sur celui du droit des peuples. Pris entre les républicains et les monarchistes, Montalembert et ses alliés cherchaient un compromis entre la souveraineté populaire et le loyalisme. Exigeant « la liberté par

⁷⁷ « Colonisation », *L'Ordre*, 8 novembre 1861.

⁷⁸ Laurent-Olivier David, « Le Rationalisme et la Confédération », *L'Union nationale*, 5 décembre 1864.

⁷⁹ Médéric Lanctôt, « Coup-d'œil rétrospectif », *L'Union nationale*, 27 juillet 1865.

⁸⁰ En ce sens, ils participaient au processus de modernisation de la société canadienne-française. Voir Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Études canadiennes : politique et économie », 1994, 435 p.

le droit et la justice, non par la Révolution⁸¹ », ils promouvaient une voie mitoyenne destinée à équilibrer les droits et les devoirs des peuples envers les autorités en place⁸². Leur premier réflexe était de se porter à la défense des victimes de tous les extrémismes, que ce soit de la révolution, du fanatisme religieux ou de l'impérialisme. M^{gr} Dupanloup résumait ainsi leur position :

Nous sommes dans la Grande-Bretagne du côté de l'Irlande ; en Orient pour les chrétiens du Liban ; en Amérique du côté des esclaves ; en Russie du côté de la Pologne ; en Italie du côté du Pape ; dans le monde entier du côté des faibles, des pauvres, des enfants, des abandonnés, du côté de la pudeur, de la conscience, de la probité, de tout ce qui est ici bas souffleté, honni, crucifié avec Jésus-Christ⁸³.

Des croisades jusqu'aux révoltes polonaises⁸⁴, c'était la nécessité de se défendre contre les abus qui seule justifiait une résistance armée. Cette pensée équilibrante était désignée par les violets sous le nom de « droit des gens ». Mais qu'est-ce à dire ?

Le *jus gentium*, ou droit des gens, tire ses origines de la Rome antique et du Moyen Âge. Sa forme moderne provient toutefois des XV^e-XVI^e siècles, alors que certains humanistes tracèrent une voie intermédiaire entre le droit naturel (*jus naturale*) et le droit positif (*jus civile*). Le droit naturel repose sur des *a priori* philosophiques ou religieux fondamentaux, auxquels les législations humaines tentent (ou non) de se conformer. S'inscrivent dans cette logique le droit divin des rois, les droits de l'homme ou le droit à l'autodétermination des peuples. Au contraire, le droit positif correspond simplement aux lois mises en vigueur par les États. Pour le droit des gens, le droit naturel se révèle dans l'histoire à travers l'évolution du droit positif⁸⁵. Comme le souligne Marc Belissa, le *jus gentium* « se distingue du droit naturel parce qu'il est le fruit du consentement des peuples, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il soit de pure convention⁸⁶ ». Le droit des gens postulait l'existence d'une sorte de contractualisme international imposant des limites – ne serait-ce que morales – à l'action des États. Chez certains penseurs des Lumières, le *jus gentium* en vint au XVIII^e siècle à incarner un nouveau « lien éthique entre les peuples⁸⁷ ». Pour ce faire, on comptait sur le rôle des traités internationaux, « qui sont à proprement parler *le droit des gens en*

⁸¹ *L'Ordre*, 22 janvier 1862.

⁸² Augustin Pic, « Montalembert et le légitimisme », dans Dumont, *Montalembert, op. cit.*, p. 107.

⁸³ « L'Église et la Pologne », *Le Franco-Canadien*, 28 juin 1860.

⁸⁴ Votre adversaire, « L'Église et les Révolutions », *L'Union nationale*, 18 mai 1865.

⁸⁵ Marie-France Renoux-Zagamé, « Disparition du droit des gens classique », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 4, 1987, p. 23-53.

⁸⁶ Marc Belissa, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795). Les cosmopolites du droit des gens*, Paris, Les Éditions Kimé, 1998, p. 7.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 25.

*action*⁸⁸ ». Le *jus gentium* avait une nature à la fois descriptive et prescriptive, puisqu'il s'inspirait des ententes internationales pour justifier une certaine philosophie politique : « [L]e droit décrit à la fois ce qui est et ce qui devrait être. D'où l'ambivalence du droit des gens : droit positif des conventions, mais aussi droit naturel des nations⁸⁹. »

Au XIX^e siècle, le *jus gentium* était encore un concept utilisé par plusieurs auteurs européens. Pour le diplomate Gérard de Rayneval, auteur du traité *Institutions du droit de la nature et des gens* (1803), un contrat liait les gouvernés et les gouvernants, et « dès qu'une association a adopté un mode, une forme, tous ses membres sont obligés de s'y conformer, parce qu'ils en ont pris l'engagement formel⁹⁰ ». Ce contrat devait être scrupuleusement respecté, sous peine de voir le pays sombrer dans la guerre civile, « qui est le plus grand fléau qui puisse affliger une nation⁹¹ ». En la matière, « les séditions et les guerres civiles sont presque toujours, directement ou indirectement, l'ouvrage du gouvernement⁹² », soit par incompetence, soit par faiblesse. Dans son ouvrage sur le *Droit des gens moderne de l'Europe* (1819), le juriste Johann Ludwig Klüber avançait de son côté qu'« aucune puissance ne peut entièrement déroger à la dignité du droit des gens par une marche arbitraire⁹³ ». Pour appuyer cette proposition, il se basait à la fois sur le droit coutumier, le droit positif et le droit naturel. Il arrivait ainsi à distinguer les insurrections légitimes des insurrections illégitimes. Il en allait de même du côté des conflits : « La guerre est donc *juste*, du côté de l'[É]tat qui se trouve obligé de la faire pour défendre ses droits⁹⁴. » Enfin, dans leur *Précis du droit des gens* (1877), le sociologue Théophile Funck-Brentano et l'historien Albert Sorel insistèrent sur la distinction entre l'État et la nation, le premier étant politique et la seconde, culturelle. Ils rejetaient autant le droit à l'autodétermination que l'impérialisme. Pour les deux auteurs, les nationalités appartenaient à la sphère privée, et non au domaine public. Ainsi, le droit de conquête se limiterait à l'acquisition de la souveraineté territoriale, excluant donc l'assimilation des vaincus. La russification de la Pologne représentait alors un parfait contre-exemple. « Lorsque le droit des gens privé est violé, lorsque, par exemple, il y a déni de justice, la nation lésée n'a, pour

⁸⁸ *Ibid.*, p. 48.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 438.

⁹⁰ Gérard de Rayneval, *Institutions du droit de la nature et des gens*, 2^e éd., Paris, Leblanc, Imprimeur-libraire, 1803, p. 10-11. On devine que l'auteur s'inspirait au moins en partie du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau.

⁹¹ *Ibid.*, p. 125.

⁹² *Ibid.*, p. 126.

⁹³ Jean Louis Klüber, *Droit des gens moderne de l'Europe*, Stuttgart, Librairie de J.G. Cotta, 1819, p. 6.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 376.

obtenir réparation, d'autre ressource que la négociation ou la guerre⁹⁵ », écrivaient Funck-Brentano et Sorel. Comme la guerre civile était toujours malheureuse et hasardeuse, « [l]a conduite la plus prudente et la plus habile en pareil cas est la modération⁹⁶ ».

La doctrine jusgentiliste⁹⁷ se reflétait déjà chez Étienne Parent : « Notre nationalité c'est notre propriété : en cherchant à la conserver, nous ne faisons qu'user de notre droit⁹⁸. » Denis-Benjamin Viger voyait également les « institutions nationales » comme étant la « propriété privée » de la nation canadienne⁹⁹. Chose certaine, cette vision tranchait à la fois avec la pensée loyaliste et avec l'idéal nationalitaire. *Le Canadien* de François Évanturel insistait sur le contractualisme social du *jus gentium* : « La loyauté vraie est celle qui enseigne à respecter la constitution, [...] celle qui commence par dire la vérité aux gouvernants, en même temps qu'elle prêche leurs devoirs aux gouvernés¹⁰⁰. » Dans le même esprit, Honoré Mercier dénonçait toute polarisation extrême :

Toute société peut être divisée, par rapport à l'autorité qui la régit et la gouverne en deux classes distinctes et séparées l'une de l'autre et dont les sentiments sont tellement antipathiques qu'ils sont souvent [...] la source qui alimente les haines des partis et d'où s'échappe la flamme de guerre civile. Les hommes qui composent surtout ces deux classes sont des ultra loyaux et les démagogues, les révolutionnaires¹⁰¹.

Pour Mercier, les ultra-loyaux étaient « [p]rosterlés en face du spectre, souvent en face de la tyrannie », alors que les révolutionnaires s'avéraient « sans cesse soulevés et agités comme la tempête ». Naturellement, le journaliste se disait opposé à ces deux mouvances. Seule une doctrine médiane permettrait la paix sociale : « Tout en protestant en faveur de nos droits que l'on lèse et méprise avec indignité, avec égoïsme et bassesse, nous conserverons toujours le respect et la soumission qui sont d[u]s à l'autorité, puisqu'elle représente la divinité sur la terre. » C'était au « tribunal des nations et de l'histoire » que devaient être jugées les gouvernants et les gouvernés, et non par un pouvoir arbitraire. Césarisme et révolution se trouvaient condamnés d'un seul trait :

L'alliance et les chaudes sympathies qui existent entre les bourreaux Russes, les libéraux Italiens et les républicains des États-Unis feront voir une fois de plus que la démocratie du 19^e siècle et

⁹⁵ Théophile Funck-Brentano et Albert Sorel, *Précis du droit des gens*, Paris, E. Plon et Cie, Imprimeurs-éditeurs, 1877, p. 29.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 30.

⁹⁷ Nous sommes l'auteur de ce néologisme. En effet, il n'existait pas encore de terme équivalent à ceux de « jusnaturalisme » (droit naturel) et de « juspositivisme » (droit positif) pour faire référence au droit des gens.

⁹⁸ Étienne Parent, « L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité », cité dans Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 261.

⁹⁹ Lavallée, *Faire échec à l'Union*, *op. cit.*, p. 41.

¹⁰⁰ « La loyauté », *Le Canadien*, 20 juillet 1863.

¹⁰¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 août 1862.

l'absolutisme de César sont faits pour se donner la main et marcher ensemble vers la destruction de tout ce qu'il y a dans le monde d'intérêts sacrés, de droits imp[re]scriptibles, et de nobles aspirations¹⁰².

Comme les théoriciens du *jus gentium*, le journal maskoutain défendait corps et âme les traités internationaux, dont le viol menait toujours au désordre :

Si le principe de l'inviolabilité du sol de la patrie est méprisé et foulé aux pieds par les peuples voisins, il n'y a plus de garantie pour la paix des peuples ; si les traités de neutralité que les nations font entre elles peuvent être violés impunément par une des parties, il n'y a plus de sûreté, plus de tranquillité possible ; l'ordre social est ébranlé et le droit international n'est plus qu'un vain mot¹⁰³.

Le Franco-Canadien partageait ces obsessions, laissant d'ailleurs transparaître une vive anxiété vis-à-vis de la situation internationale. En ce « siècle de révolutions », on pouvait s'attendre à « une abondance de maux et peu de bien¹⁰⁴ ». Pour conjurer le chaos, il fallait que chaque nation respecte les autres, leur complémentarité étant source de progrès : « Il y a dans le monde une variété de races, [...] contribuant, chacune, suivant ses aptitudes, son caractère et son génie au grand œuvre de la civilisation¹⁰⁵. » Contre le rouge Gonzalve Doutre qui prophétisait la fusion des différentes nations du monde¹⁰⁶, *L'Union nationale* défendait « cette juxtaposition d'idées et d'intérêts divers » des cultures humaines, celle-ci opérant « dans le champ de l'intelligence humaine ces inventions et ces perfectionnements admirables¹⁰⁷ ». Les violets se référaient parfois explicitement au *jus gentium* dans leurs éditoriaux. Mais, généralement, ils tenaient pour acquis que le lecteur en avait déjà une connaissance de base. Chose certaine, l'ensemble de leurs propos sur la situation internationale correspondait parfaitement aux doctrines jusgentilistes.

b. Enjeux internationaux : France, Angleterre, Italie, Pologne, États-Unis

C'était au « tribunal du droit des gens » qu'étaient jugés les différents enjeux internationaux. Par exemple, si les violets aimaient profondément la France, ils se montraient très peu admiratifs envers le régime de Napoléon III. Félix-Gabriel Marchand et Charles Laberge se méfiaient de cet empereur « dont le trône est fondé sur un parjure et qui n'y est monté qu'en passant

¹⁰² « Courrier d'Europe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 juillet 1863.

¹⁰³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 novembre 1862.

¹⁰⁴ *Le Franco-Canadien*, 31 décembre 1862.

¹⁰⁵ *Le Franco-Canadien*, 26 novembre 1861.

¹⁰⁶ Gonzalve Doutre, *Le Principe des nationalités*, Montréal, Imprimerie du Pays, 1864, 73 p.

¹⁰⁷ *L'Union nationale*, 5 décembre 1864.

dans le sang des défenseurs de la constitution¹⁰⁸ ». Tout comme Joseph Royal, Cyrille Boucher et Hector Fabre de *L'Ordre*, les rédacteurs du *Franco-Canadien* reprochaient à Bonaparte son coup d'État et son alliance avec le royaume du Piémont-Sardaigne, au détriment du pape et des autres principautés italiennes¹⁰⁹ ; le césarisme et l'impérialisme étaient inadmissibles aux yeux du droit des gens. Cette critique sans concession du Second Empire tranchait avec le discours des conservateurs bas-canadiens. À l'Institut canadien-français, les bleus louangeaient la dynastie impériale¹¹⁰. De même, ils approuvaient Napoléon III, au grand dam d'Hector Fabre qui manifesta vivement sa dissension¹¹¹.

La plupart des théoriciens du *jus gentium* jugeaient sévèrement la politique impériale britannique. « À l'image des Romains qui étaient une nation liberticide parce qu'ils ne considéraient que leur puissance, les Anglais ont agi en despotes des nations¹¹². » Les nationaux partageaient cette grille de lecture. En 1859, *L'Ordre* publia une série d'articles contre la perfide Albion. Citons-le longuement :

Qui est-ce qui a préparé, encouragé, ourdi la révolution française ? c'est l'Angleterre. [...] Qui est-ce qui a prêché aux Italiens ces idées de liberté sauvage [...] ? c'est l'Angleterre. Qui est-ce qui a fait mourir dans les Indes, par le fer, le feu et la faim, plus de trois millions d'hommes, pour le seul crime qu'ils voulaient rester hommes ? c'est l'Angleterre. [...] Par sa politique d'astuce et de corruption, l'Angleterre s'est efforcée de propager à l'étranger l'Impiété et la Révolution¹¹³.

Non seulement les révolutions libérales étaient mises sur le même pied que les exactions coloniales, mais toutes s'avéraient liées à un seul et même coupable : l'Angleterre. L'impérialisme de cette dernière apparaissait d'autant plus choquant qu'il allait à l'encontre de sa culture et de ses institutions : « L'Angleterre est un pays de liberté et de progrès. Comment expliquer que, hors de chez elle, elle ne montre que malveillance ou hostilité contre tout ce qui paraît avoir quelque chance de grandir et de prospérer¹¹⁴ ? » *Le Franco-Canadien* critiquait aussi cette duplicité¹¹⁵. Commentant la misère des classes populaires anglaises, le journal jeannois remarquait que « l'or qui suffirait de reste à mettre un terme à ces infortunes, s'en va dans toutes les parties du monde,

¹⁰⁸ « L'Europe », *Le Franco-Canadien*, 13 novembre 1860.

¹⁰⁹ « L'élément religieux dans la politique moderne », *Le Franco-Canadien*, 23 août 1861.

¹¹⁰ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 16 septembre 1858 et du 22 décembre 1859.

¹¹¹ *Ibid.*, Séance du 20 janvier 1859.

¹¹² Belissa, *Fraternité universelle et intérêt national, op. cit.*, p. 67.

¹¹³ « La France, l'Angleterre et le Canada », *L'Ordre*, 19 août 1859.

¹¹⁴ « La politique de l'Angleterre », *L'Ordre*, 14 septembre 1860.

¹¹⁵ *Le Franco-Canadien*, 26 novembre 1861.

soudoyer l'erreur et la révolte, et entretient à côté de cette épouvantable destitution un luxe non moins épouvantable¹¹⁶ ». Laurent-Olivier David n'en pensait pas moins : « Il est un fait bien connu : c'est que la politique de l'Angleterre est d'anglifier les nations qu'elle conquiert, par la ruse, la violence, l'or et l'argent et d'asseoir sa puissance sur les ruines de leur nationalité¹¹⁷. » Dans le même esprit, Honoré Mercier décriait les sévices subis par les colonies anglaises, en Irlande comme en Inde¹¹⁸. En apparence contradiction avec cet anti-impérialisme, *L'Ordre* salua en février 1859 la participation de Canadiens français aux entreprises coloniales britanniques¹¹⁹. *Le Franco-Canadien*, quant à lui, énonça en septembre 1862 son « vif désir de promouvoir [...] la prospérité et la grandeur de l'empire auquel nous appartenons tous », affirmant que la vocation de l'Angleterre était de propager à « la liberté civile et religieuse dans le monde¹²⁰ ». Ce genre de déclarations pro-impériales restait cependant extrêmement rare.

Les guerres d'Italie obnubilaient toute la presse canadienne-française de l'époque. En effet, la campagne du Piémont-Sardaigne et des nationalistes italiens pour unifier les principautés italiennes finit par menacer les États pontificaux et, par le fait même, le pouvoir temporel du pape. La croisade révolutionnaire des chemises rouges de Giuseppe Garibaldi suscita de la frayeur chez le clergé et de l'extase chez les libéraux radicaux. Si Hector Fabre appuya initialement les nationalistes italiens¹²¹, il changea très vite d'avis. Pour les violets, les actions du Piémont et des révolutionnaires italiens contrevenaient aux normes établies par le droit des gens. *L'Ordre* de Royal et Boucher publia une innombrable quantité d'articles en faveur des États pontificaux et des duchés italiens, notamment au printemps et à l'été 1859. Dès avril 1860, Marchand et Laberge organisèrent à Saint-Jean des manifestations en soutien au pape¹²². Au *Franco-Canadien*, ils décrivent l'expédition contre le royaume des Deux-Siciles comme une invasion étrangère et illégitime :

Quelques soient les fautes du gouvernement napolitain, quelque tyrannique qu'il soit, une chose frappe cependant : c'est que pour lui seul un nouveau droit est créé et reconnu : c'est que le droit de révolution et d'invasion qui serait un crime s'il s'agissait de la Pologne, de la Hongrie, de l'Irlande, des esclaves des États du Sud, devient une chose sacrée quand il s'agit de Naples¹²³.

¹¹⁶ *Le Franco-Canadien*, 31 décembre 1862.

¹¹⁷ Médéric Lanctôt, « Compte-rendu d'une Assemblée dans le comté de Nicolet », *L'Union nationale*, 2 octobre 1865.

¹¹⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 août 1862.

¹¹⁹ *L'Ordre*, 11 février 1859.

¹²⁰ *Le Franco-Canadien*, 2 septembre 1862.

¹²¹ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 12 mai 1859.

¹²² *L'Ordre*, 2 avril 1860.

¹²³ « L'Italie », *Le Franco-Canadien*, 28 juin 1860.

Le principe des nationalités invoqué par les partisans de l'unification italienne ne valait pas grand-chose aux yeux du journal jeannois. Après tout, la culture italienne n'était nullement menacée par les principautés. Au contraire, c'étaient les révolutionnaires qui violaient les institutions nationales déjà établies :

Le Piémont se posant en vengeur du droit public, en redresseur des torts de l'ambition, en protecteur des faibles, cela ne manquerait ni d'audace ni d'originalité. [...] Est-ce que le partage de la Pologne a été plus coupable que l'invasion du royaume de Naples, de quinze provinces des États du Pape, et des duchés ? [...] Il faut nier l'évidence ou reconnaître que le royaume de Naples est une Pologne sous les pieds sanglan[t]s d'un czar subalpin¹²⁴.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe partageait cette indignation, soulignant à grands traits le mariage de la révolution et de l'impérialisme : « Alors, comme aujourd'hui, les libres-penseurs, les ennemis du Catholicisme approuvèrent l'oppression et la tyrannie¹²⁵. » Les souffrances du pape Pie IX refléteraient celles du Christ¹²⁶, tandis que la tragédie italienne préfigurerait une forme d'apocalypse :

L'Europe est en ce moment sur un volcan terrible qui menace à chaque instant de faire explosion et de la lancer dans les horreurs de l'anarchie et de la révolution. Qu'on ne l'oublie pas, l'Europe peut être mise en feu par un coup de télégraphie qui annoncerait l'invasion de la Vénétie et des provinces romaines par Garibaldi et ses bandes infernales, les enfants de la révolution¹²⁷.

Pays chéri de Montalembert, la Pologne représentait la nation-martyre par excellence. Les membres de l'Institut canadien-français se prononcèrent à l'unanimité pour une intervention de la France et de l'Angleterre contre l'occupant russe¹²⁸. *Le Franco-Canadien* défendait passionnément le peuple polonais ; comme le soulignait Montalembert, « la Pologne personnifie le mieux, la foi, la liberté, le patriotisme¹²⁹ ». Même si leurs méthodes violentes ne rencontraient pas une adhésion marquée, il était impossible de ne pas sympathiser avec les insurgés polonais : « N'allons donc pas blâmer les Polonais et les Hongrois d'avoir pour leurs traditions et leurs institutions nationales le profond et viril attachement dont nous regrettons l'absence chez les Italiens¹³⁰. » Ce que demandait la Pologne, c'est simplement la sauvegarde des garanties contenues dans les traités :

Le mouvement polonais, bien qu'il ait à se tenir en garde contre les funestes avances de la révolution est essentiellement anti-révolutionnaire ; il ne ch[e]rche pas à sortir du droit, c'est au contraire sur le

¹²⁴ « Le Piémont et la Pologne », *Le Franco-Canadien*, 26 mai 1863.

¹²⁵ « Courrier d'Europe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

¹²⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} avril 1863.

¹²⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 août 1862.

¹²⁸ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 23 avril 1863.

¹²⁹ « La Pologne », *Le Franco-Canadien*, 27 mars 1863. Notez le triptyque catholicisme-libéralisme-nationalisme.

¹³⁰ « Autriche-Hongrie », *Le Franco-Canadien*, 18 octobre 1861.

droit qu'il s'appuie. C'est en effet dans les traités européens, dans les traités de 1815, qu'il trouve sa base légale. [...] Que veut la Pologne ? elle veut le respect de sa législation, le maintien de sa langue, la liberté de son Église : elle ne demande en cela que l'exécution des traités de 1815¹³¹.

La nationalité étant la propriété privée des peuples, l'Empire russe commettait une faute grave en voulant l'étouffer : « Communauté d'intérêts, législation, langue, instruction, religion, tout cela c'est la v[i]e d'un peuple. Et la faute impardonnable d'un gouvernement russes est de ne pas voir que la Pologne ne veut rien prendre de ces éléments de son existence nationale¹³². » *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* d'Honoré Mercier voyait les choses exactement de la même façon. Tout en recommandant la prudence, il ne put qu'appuyer leur combat : « C'est la lutte des Vendéens contre la Convention ; c'est la protestation héroïque des Napolitains contre la révolution Piémontaise, c'est le droit qui s'élève contre l'iniquité¹³³. » Pour Mercier, « il y a une différence radicale et essentielle entre ce qu'on appelle, à faux, la révolution Italienne et l'insurrection qui vient d'éclater dans la catholique patrie de Sobiewski¹³⁴ ». En effet, les Polonais résistaient à une tyrannie étrangère, alors que les nationalistes italiens s'en prenaient à leurs propres institutions nationales. En Pologne, c'était « la vraie liberté¹³⁵ » qui était en péril, celle qui conjugait catholicisme et droit des gens. Citant Montalembert et M^{gr} Dupanloup, *Le Courrier* sympathisait avec l'établissement d'« un gouvernement plus libéral et plus éclairé¹³⁶ » en Pologne et dénonçait la conscription imposée par la Russie. *L'Union nationale* attaquait également les exactions autrichiennes contre ses minorités polonaise et hongroise, ainsi que l'expansionnisme prussien¹³⁷. À n'en point douter, les violets ne brûlaient pas d'admiration pour les empires d'Europe.

Cela dit, les regards demeuraient prioritairement tournés vers les États-Unis. Contrairement aux catholiques libéraux français¹³⁸, les libéraux-nationaux n'étaient guère impressionnés par la République américaine. La guerre de Sécession (1861-1865) monopolisait particulièrement leur attention. Comme les bleus¹³⁹, les violets manifestaient une certaine sympathie pour la cause du Sud. Certes, l'esclavage contredisait à la fois le droit des gens et le catholicisme¹⁴⁰. Cependant, à

¹³¹ H. Marie Martin, « Ce que veut la Pologne », *Le Franco-Canadien*, 20 décembre 1861.

¹³² *Idem*.

¹³³ « Courrier d'Europe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

¹³⁴ « Pologne », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} avril 1863.

¹³⁵ « Courrier d'Europe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1863.

¹³⁶ « Pologne », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} avril 1863.

¹³⁷ « Aurons-nous une autre Guerre ? », *L'Union nationale*, 31 août 1865.

¹³⁸ Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, op. cit.*, p. 88-90.

¹³⁹ Lamonde, *Histoire sociale des idées, op. cit.*, p. 396.

¹⁴⁰ De Rayneval, *Institutions du droit de la nature et des gens, op. cit.*, p. 50.

leurs yeux, son abolition devait être non violente : « L’extinction graduelle de l’esclavage en payant une indemnité aux propriétaires d’esclaves serait certes le procédé le plus économique, le plus prompt et le plus juste¹⁴¹. » Après tout, la guerre civile constituait « une honte et une calamité pour la civilisation, comme elle est un outrage à l’humanité et un scandale pour le christianisme », d’autant plus qu’elle « coûte déjà plus de millions qu’il en aurait fallu pour [...] indemniser les propriétaires des noirs¹⁴² ». L’enjeu central du conflit n’était point l’esclavage, voué tôt ou tard à disparaître¹⁴³. Il s’agissait plutôt des droits des États : « L’Union telle qu’elle était, c’est l’Union librement consentie par tous les États ; [...] c’est enfin la renonciation à toute contrainte et à toute violence pour rétablir un pacte fondé sur l’adhésion des parties contractantes, et qui ne devait vivre et durer que par la continuation de leur mutuel consentement¹⁴⁴. » En agressant le Sud, le Nord aurait violé le droit des gens¹⁴⁵. À l’Institut canadien-français, un conférencier assura que les *Yankees* et les *Dixies* formaient deux « races » différentes, vouées de ce fait à des destins séparés¹⁴⁶. Il y avait donc lieu de se désoler du « patriotisme des Américains qui égorgent leurs frères du Sud pour les forcer à rester en union avec eux¹⁴⁷ ». Le président Abraham Lincoln et son « administration ruineuse et oppressive » étaient généralement tenus responsables de la guerre¹⁴⁸.

Plusieurs conservateurs et libéraux modérés de l’Institut canadien-français voyaient un certain intérêt stratégique à l’éclatement des États-Unis¹⁴⁹. Pour Siméon Le Sage, la fragmentation du monde anglo-saxon jouait en faveur de la préservation nationale des Canadiens français¹⁵⁰. Cependant, comme le soulignait Hector Fabre, la décomposition des États-Unis pourrait « jeter le découragement dans les âmes de ceux qui croient que l’avenir appartient à la liberté, à la liberté morale, sensée, modérée¹⁵¹ ». De plus, les secousses de la guerre se faisaient sentir au Canada, notamment d’un point de vue commercial. Une guerre économique était d’ailleurs à craindre¹⁵². La

¹⁴¹ « L’étranger », *Le Franco-Canadien*, 26 juillet 1861. Voir aussi *L’Ordre*, 8 février 1861.

¹⁴² « Amérique et Europe », *Le Canadien*, 7 janvier 1863.

¹⁴³ *Le Franco-Canadien*, 31 décembre 1862.

¹⁴⁴ « Correspondance Américaine », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} avril 1863.

¹⁴⁵ *L’Ordre*, 6 février 1861.

¹⁴⁶ « Lecture de M. Masseras », *L’Ordre*, 21-23 octobre 1861.

¹⁴⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 décembre 1862.

¹⁴⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 juin 1863 ; *Registre des procès-verbaux de l’Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 1^{er} décembre 1864.

¹⁴⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, Séance du 4 et du 11 décembre 1862.

¹⁵⁰ « Institut canadien-français », *L’Ordre*, 23 février 1863.

¹⁵¹ *L’Ordre*, 28 octobre 1861.

¹⁵² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 février 1864.

perspective d'une invasion du Canada par les *Yankees* n'avait rien de rassurant non plus¹⁵³. En effet, si l'océan Atlantique préservait le Canada des conflits européens, il demeurait exposé sur le flanc sud : « La guerre n'est plus en Europe, elle est à nos portes, et d'un jour à l'autre elle peut nous envelopper¹⁵⁴. » Mais pour la plupart des violets, une attaque restait improbable¹⁵⁵.

La proclamation d'émancipation des esclaves du 22 septembre 1862 fut relativement mal accueillie par l'Institut canadien-français¹⁵⁶ et la presse violette. Tout en saluant son bien-fondé moral, on redoutait une amplification des violences raciales¹⁵⁷. On doutait aussi que le Nord traitât dignement les esclaves émancipés. Si les débatteurs de l'Institut canadien-français limitaient la légitimité du président Lincoln aux États du Nord¹⁵⁸, ils ne favorisaient pas forcément la reconnaissance internationale de la Confédération du Sud¹⁵⁹. Les journaux violets étaient conscients des sympathies de la Grande-Bretagne pour le Sud et s'en méfiaient d'autant : « L'Angleterre a besoin de se ménager l'amitié du gouvernement de Richmond ; elle est [à] genoux devant le Dieu Coton, comme elle sait se prosterner devant le Dieu Égoïsme¹⁶⁰. » À coup sûr, une entrée en guerre de l'Empire britannique serait préjudiciable pour le Canada. Bien qu'ils aient des motifs légitimes de rébellion, les États du Sud demeuraient moralement peu fréquentables :

S'entendre avec le Sud, c'est soutenir l'esclavage, c'est se dépouiller tout d'un coup de ce fameux manteau philanthropico-libéral dont l'Angleterre sait si bien se servir pour duper les niais [...] ; et ce ne sera pas un mince déboire pour notre libéralisme de voir son idole s'entendre et pactiser avec des marchands de chair humaine¹⁶¹.

En regard de l'orageuse situation internationale, on pouvait donc s'estimer chanceux de vivre au Canada : « [E]n présence des maux qui affligent tant d'autres peuples, [...] nous ne pouvons que bénir la providence qui nous a traités en enfant[s] privilégiés¹⁶² » ; « Félicitons-nous au moins en ce pays du Canada, félicitons la cette patrie à nous, d'être tranquille encore devant

¹⁵³ *Le Canadien*, 25 juillet 1862.

¹⁵⁴ *Le Canadien*, 18 septembre 1863.

¹⁵⁵ « Aurons-nous la Guerre ? », *Le Franco-Canadien*, 3 décembre 1861.

¹⁵⁶ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 16 octobre 1862.

¹⁵⁷ *Le Canadien*, 1^{er} octobre 1862.

¹⁵⁸ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 19 janvier 1865.

¹⁵⁹ *Ibid.*, Séances des 20 et 27 novembre 1862.

¹⁶⁰ « Le Canada et l'Angleterre. La question actuelle », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 août 1862.

¹⁶¹ « L'A[n]gleterre et les États-Unis », *Le Franco-Canadien*, 25 octobre 1861.

¹⁶² *Le Franco-Canadien*, 31 décembre 1862.

l'Europe et l'Amérique déchirées de leurs propres mains¹⁶³. » Mais le pays n'était pas à l'abri de tout danger, et son histoire en témoignait bien.

4.3 LES SOUFFRANCES DU JEUNE CANADA : HISTOIRE NATIONALE ET LEÇONS POLITIQUES

a. Grandir sous les épines de la rose

*Le passé des peuples les guide à travers les dangers du présent
et leur fait éviter les écueils de l'avenir*¹⁶⁴.

HONORÉ MERCIER

Pour la vaste majorité des élites canadiennes-françaises, l'histoire du Canada représentait un grand recueil de leçons morales et politiques. Les violets n'y échappent pas : « Nous avons de beaux exemples à suivre ; chaque page de notre histoire est un plaidoyer éloquent, un enseignement pour l'avenir¹⁶⁵. » Toutefois, cette histoire serait trop souvent méconnue du grand public : « [L]e canadien ne connaît pas l'histoire de son pays ; nous ne savons pas ce qu'étaient nos ancêtres, nous ignorons trop leurs vertus et leur noble désintéressement pour pouvoir les imiter et les suivre. Nous avons besoin d'étudier notre histoire¹⁶⁶. » Du même souffle, Honoré Mercier proposait d'enseigner l'histoire nationale aux cultivateurs par le biais d'écoles rurales. L'importance de l'histoire canadienne était double : d'une part, elle insérait le Bas-Canada dans le portrait politique mondial et montrait par là sa parenté avec les autres nations bafouées aux yeux du *jus gentium* ; d'autre part, elle consolidait la légitimité historique de la nation canadienne-française et ses revendications vis-à-vis l'Angleterre. En somme, l'histoire servait de pont entre l'universalité du droit des gens et la situation particulière de la vallée laurentienne.

Si la référence à la Nouvelle-France prenait déjà une importance capitale dans la littérature canadienne-française de l'époque¹⁶⁷, la presse violette n'y fait pratiquement jamais référence. Elle commence presque toujours le récit national par la Conquête anglaise, qui marque l'intégration du Canada à l'ordre géopolitique et diplomatique contemporain. Pour les réformistes des années 1840-1850, « [l]a Conquête n'est pas un drame, elle est le fait d'un roi "trop léger" et imprévoyant. [...]

¹⁶³ *Le Canadien*, 31 décembre 1863.

¹⁶⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 juillet 1863.

¹⁶⁵ B. de LaBruère, « Le Canada sous la Domination Anglaise », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 novembre 1862.

¹⁶⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 13 mars 1863.

¹⁶⁷ Louise Frappier, « Littérature, société et histoire dans *Le Canadien* », dans Cambron, dir., *Le journal Le Canadien*, *op. cit.*, p. 320-321.

Certains vont plus loin. Plutôt que d'être un traumatisme, la "cession" aurait constitué un certain progrès pour la nationalité canadienne¹⁶⁸. » En dépit de leur héritage réformiste revendiqué, ce n'était absolument pas là l'opinion des libéraux-nationaux. Même si le règne de Louis XV s'avère critiqué, la cession du Canada correspond toujours, dans la presse mauve, à un drame, un traumatisme intergénérationnel, une croix portée d'âge en âge :

Dans les peuples comme dans les familles, il y a des douleurs, causés par un extrême malheur, qui se perpétuent de génération en génération, comme un héritage sacré : pour nous, nation douloureusement détachée de son tronc avant de posséder une force et une grandeur suffisantes, nous avons traversés les jours de la conquête, avec peine, tantôt dans l'espérance d'une liberté prochaine¹⁶⁹.

Mais, « [c]omme tous les peuples que Dieu tient dans sa main, [...] nous nous sommes multipliés dans le martyre¹⁷⁰ ». Si la Conquête fut une tragédie, les clauses écrites des capitulations de Québec (1759), de Montréal (1761) et du traité de Paris (1763) protégeaient au moins les propriétés privées et la religion des Canadiens. La validité de ces garanties aurait d'ailleurs été confirmée par les juristes britanniques¹⁷¹. Dans une optique jusgentiliste, c'est l'existence même de ces traités qui assurait la protection de la nationalité. Par exemple, la langue figurerait implicitement parmi les propriétés privées des Canadiens. Or, l'Angleterre n'aurait pas respecté ces conventions :

Si nous consultons les annales de notre histoire, nous voyons que depuis la conquête, nous avons eu à lutter sans cesse contre le fanatisme et l'esprit d'intolérance de la race anglo-saxonne. Au mépris des traités qui nous assuraient nos libertés civiles et religieuses, on a voulu porter la main sur nos institutions, arracher de nos cœurs nos croyances et notre foi, faire disparaître notre langue, nos lois et nos mœurs ; on a voulu faire du Canada une nouvelle Irlande¹⁷².

Les guerres américaines de 1775-1783 et de 1812-1815 obligèrent toutefois l'Angleterre à faire des compromis. Les concessions accordées par l'Acte de Québec de 1774 n'avaient donc qu'une visée géostratégique : « Si nous voyons plus tard l'Angleterre faire justice aux Canadiens, c'est dû plutôt aux circonstances extérieures qu'à ses principes, ou à sa libéralité. On le sait depuis longtemps, la politique anglaise a pour base l'égoïsme et l'intérêt¹⁷³. » En réponse à ces concessions, le peuple canadien-français refusa l'annexion aux États-Unis et resta loyal envers sa nouvelle métropole¹⁷⁴.

¹⁶⁸ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 300.

¹⁶⁹ *L'Ordre*, 2 août 1859 ; Médéric Lanctôt, « Où est le droit ? Où est l'égalité ? », *L'Union nationale*, 2 avril 1866.

¹⁷⁰ *L'Ordre*, 16 août 1859.

¹⁷¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 5 août 1862.

¹⁷² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 août 1863.

¹⁷³ B. de LaBruère, « Le Canada sous la Domination Anglaise », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 août 1862.

¹⁷⁴ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1*, op. cit., Séance du 24 février 1859.

Chez les réformistes et les bleus, les troubles de 1837-1838 constituaient une résistance légitime à la tyrannie anglaise, mais somme toute regrettable¹⁷⁵. Il fallait oublier cet épisode malheureux¹⁷⁶. Du côté des rouges, les Rébellions ont davantage été magnifiées, bien que leur caractère malavisé et prématuré fût noté¹⁷⁷. Quant aux ultramontains, ils n'eurent jamais une excellente opinion des patriotes. Sans hésitation, les jeunes journalistes nationaux voyaient les Rébellions comme l'apogée de l'histoire canadienne. Tous nés au tournant des années 1840, ils avaient grandi entouré par le souvenir vivace de ces événements tragiques, sans les avoir véritablement connus eux-mêmes. À l'unanimité, ils considéraient que les soulèvements patriotes étaient justifiés par le viol du droit des gens. *L'Ordre* de Joseph Royal et Cyrille Boucher écrivait :

Certes, s'il [ne] fut jamais une génération noble dans son attitude, c'était bien la génération d'alors ; et jamais aussi MM. Viger, Bédard et Papineau, tous hommes de conciliation, n'auraient taquiné l'Angleterre pour le simple plaisir de se montrer ingrats. [...] Les anglais, comme partout où ils ont le pouvoir en main, voulaient nous traiter en peuple conquis [...]. Enfin, fatigués de cette criante injustice et de l'inutilité de leurs représentations, les canadiens s'insurgèrent¹⁷⁸.

Ce faisant, les patriotes ne perdirent jamais leur « attachement aux institutions de l'empire ». Ils défendaient leurs « droits de citoyens anglais, ni plus, ni moins¹⁷⁹ », et surtout « les droits qui furent garantis à la race française par les traités¹⁸⁰ ». Certes, la violence n'était pas une solution optimale. Toutefois, « lorsqu'un peuple se voit en proie aux calomnies les plus noires, qu'il sent qu'on en veut à son existence même [...], il est naturel que l'émotion le surmonte, fière de sa brillante origine, qu'il relève la tête et s'oppose aux coups de gens désireux de l'anéantir¹⁸¹ ».

Les journaux violets ne relevaient aucune trace d'anticléricalisme chez les patriotes, les dépeignant comme de bons catholiques et d'ardents défenseurs de la foi¹⁸². Pour Wilfrid Laurier, « l'idée nationale était le fond de la politique de ce temps » et les 92 résolutions formaient le « code des droits de la Nationalité Française¹⁸³ ». Si Pierre Boucher de La Bruère ramenait les Rébellions

¹⁷⁵ Opinion notamment défendue par Galarneau dans son *Histoire du Canada*.

¹⁷⁶ Bédard, *Les Réformistes*, p. 64-78.

¹⁷⁷ Voir Bernard, *Les Rouges*, op. cit. ; Luc Laurin, *Le nationalisme et le radicalisme du journal La Patrie, 1879-1897*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1973, 250 p.

¹⁷⁸ *L'Ordre*, 5 août 1859.

¹⁷⁹ *L'Ordre*, 23 juillet 1860.

¹⁸⁰ B. de LaBruère, « Le Canada sous la Domination Anglaise », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} août 1862.

¹⁸¹ B. de LaBruère, « Le Canada sous la Domination Anglaise », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 octobre 1862.

¹⁸² *L'Ordre*, 11 janvier, 1859.

¹⁸³ Wilfrid Laurier, « Esquisse biographique sur l'hon. A.N. Morin », *L'Union nationale*, 3 août 1865.

à une lutte « de deux races différentes¹⁸⁴ », il était contredit par *Le Franco-Canadien* qui rappelait que « l'insurrection était aussi anglaise que française¹⁸⁵ ». Les violets tenaient à commémorer les patriotes, dont la mémoire devait être respectée à tout prix : « [N]otre cœur est trop imbu des grands principes nationaux pour vouloir souiller la gloire de nos immortels patriotes qui ont défendu, au prix de leur sang, nos droits et nos libertés civiles et religieuses¹⁸⁶. » Par exemple, l'Institut canadien-français et *L'Ordre* approuvèrent l'initiative menée par l'Institut canadien pour ériger un monument à la mémoire des victimes de 1837-1838¹⁸⁷. De plus, la presse mauve crachait sur les interprétations historiques des *tories*, jugées biaisées et infondées¹⁸⁸. Surtout, ils n'acceptaient pas l'euphémisation des souffrances vécues par les Bas-Canadiens : « [Le *Times* de Londres] [...] dit que, sur le tout, les insurgés furent traités avec clémence. [...] [N]ous laissons aux prisons, aux bagnes, aux colonies pénitentiaires et à l'échafaud, et à leurs nombreuses et infortunées victimes, de définir cette clémence ! exercée [...] en violation des lois et de la constitution¹⁸⁹. »

Surgit ensuite lord Durham et son « avilissante politique », « ses vues anti-catholiques, ses principes antifrçais¹⁹⁰ » qui conduisirent à l'Acte d'Union de 1840. « Union malheureuse, union funeste qui aujourd'hui nous met aux prises avec des hommes qui nous haïssent à cause de notre origine française, à cause de notre religion¹⁹¹. » Mais l'ère réformiste inaugura une période d'apaisement et de consolidation nationale :

[L]es jours de luttes sanglantes sont passées ; c'est le tour des luttes paisibles de l'intelligence. Nos pères, en versant généreusement leur sang sur plus d'un champ de bataille, nous ont légué une nationalité pleine de grands souvenirs ; nous devons la fortifier, l'ennoblir par une noble émulation, par la patience dans le devoir, l'entourant de deux choses sacrées : la liberté et la civilisation¹⁹².

Cette pacification serait dû au gouvernement La Fontaine-Baldwin, « administration belle, noble, progressive et la plus véritablement occupée de bien-être public que nous ayons eu depuis¹⁹³ ».

¹⁸⁴ B. de LaBruère, « Le Canada sous la Domination Anglaise », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} août 1862. Paradoxalement, c'était aussi la thèse de lord Durham...

¹⁸⁵ « Le Times et le Canada Français », *Le Franco-Canadien*, 18 septembre 1860.

¹⁸⁶ *L'Ordre*, 26 août 1859.

¹⁸⁷ *L'Ordre*, 23 novembre 1858 ; *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 10 novembre 1858.

¹⁸⁸ *L'Ordre*, 29 janvier 1862.

¹⁸⁹ « Le Times et le Canada Français », *Le Franco-Canadien*, 18 septembre 1860.

¹⁹⁰ *L'Ordre*, 2 août 1859. Les principes « anti-français » de lord Durham ne sont pas difficiles à démontrer, mais il est beaucoup moins sûr, voire faux, que le commissaire anglais ait été anticatholique.

¹⁹¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 août 1863.

¹⁹² « Rapport de Lord Durham ou Rappel de l'Union », *L'Ordre*, 23 septembre 1859.

¹⁹³ *L'Ordre*, 23 novembre 1858.

C'est grâce à elle que l'Union des Canadas échoua à remplir sa mission assimilationniste. Bien qu'il ait été un opposant du Parti réformiste, Denis-Benjamin Viger (qui, rappelons-le, était cofondateur de *L'Ordre* et de l'Institut canadien-français) recevait également bien des fleurs¹⁹⁴. Deux malheurs seraient toutefois venus gâcher ce nouvel élan patriotique.

D'abord, en fondant le Parti rouge, Louis-Joseph Papineau divisa la nation en deux. Pour Hector Fabre, « [il] y a dans la carrière de M. Papineau deux parties distinctes et séparées [...] : la période nationale qui se ferme au milieu de la catastrophe de 1837 et la période démocratique qui va de 1847 à 1854¹⁹⁵ ». Fabre résumait les deux périodes ainsi :

Dans la première période M. Papineau est [...] la personnification éclatante de toute une race [...]. Mais la seconde période de cette grande existence n'a pas droit à la même inviolabilité, [...] M. Papineau n'a plus été qu'un chef de parti, [...] et que comme tel il nous a donné des conseils que nous avons bien fait de ne pas suivre. Où en serions-nous maintenant si [...] nous avons en 1847 repoussé le gouvernement responsable comme un *leurre*, imposé en 1848 la représentation basée sur la population au Haut-Canada, enfin demandé l'annexion aux États-Unis en 1850¹⁹⁶ ?

Médéric Lanctôt se montrait plus indulgent, rappelant que « M. Papineau a pu se tromper, mais pas comme on se trompe aujourd'hui, par excès de zèle pour l'Angleterre¹⁹⁷ ». Puis, en 1854, ce sont les bleus qui commirent l'erreur de s'unir avec les *tories*, « alliance inique qui a été la source du malaise qui pèse maintenant sur notre pays¹⁹⁸ ». Après tout, les *tories* formaient « le parti qui en 1837, en 1849 [avec l'incendie du Parlement de Montréal] [...] nous a donné des preuves mémorables de son affection¹⁹⁹ ». En bref, « [l']alliance des libéraux et des tories en 1854 fut une faute énorme et une inconséquence déplorable. [...] Le parti *tory* n'est guère devenu libéral, et le parti libéral est devenu passablement *tory*²⁰⁰ ». La Grande Coalition de 1864, qui vit l'union des bleus, des *tories* et des *clear grits*, ne constitua aux yeux de *L'Union nationale* qu'un prolongement de l'alliance maléfique de 1854²⁰¹.

Généralement, les nationaux se montraient amers vis-à-vis de la politique ambiante. Le sentiment de vivre dans un creux de vague était bien palpable :

¹⁹⁴ Voir par exemple *L'Ordre*, 9 avril et 24 août 1860 ; B. de LaBruère, « Le Canada sous la Domination Anglaise », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 30 septembre 1862.

¹⁹⁵ *Le Canadien*, 12 février 1864.

¹⁹⁶ *Idem*.

¹⁹⁷ Médéric Lanctôt, « Compte-rendu d'une Assemblée dans le comté de Nicolet », *L'Union nationale*, 2 octobre 1865.

¹⁹⁸ *L'Ordre*, 1^{er} juillet 1861.

¹⁹⁹ *L'Ordre*, 30 juillet 1862.

²⁰⁰ *L'Ordre*, 4 août 1862.

²⁰¹ Médéric Lanctôt, « La situation », *L'Union nationale*, 2 novembre 1865.

Nos pères ont eu les grandes luttes et les hautes vertus ; ils ne nous ont laissé que d'obscures épreuves à vaincre et que d'humbles vertus à pratiquer. Notre époque sera comme perdue dans l'histoire entre le passé qui a fondé notre nationalité et l'avenir qui lui donnera sa constitution politique définitive²⁰².

À l'Institut canadien-français, Hector Fabre manifesta cette mélancolie : « Autrefois nous combattions pour notre liberté ouvertement menacée par une ligue de tyrans et de traîtres [...]. Les escarmouches ont remplacé les grandes batailles. Nous sommes divisés à l'infini, quelquefois par des opinions sincères, souvent par des préjugés et de[s] mesquineries jalouses²⁰³. » La morosité des temps actuels pourrait toutefois bientôt être supplantée par une nouvelle phase de violences : « Notre situation politique, tout le monde en conviendra, est loin d'être rassurante, et, si elle n'est pas encore tout à fait désespérée, elle est du moins très menacée²⁰⁴. » Le plus grand danger venait évidemment du fanatisme anglais et protestant, toujours prêt à mordre : « Espérons toutefois que le règne de la terreur ne reviendra pas au milieu de nous et qu'il ne sera pas fait à Québec ce qui fut fait à Montréal en 1849²⁰⁵. » L'angoisse était donc généralisée : « Notre regard peut se porter avec anxiété sur notre avenir politique ; notre existence sociale est en feu, le naufrage est facile ; l'éviterons-nous²⁰⁶ ? » La possibilité d'une guerre civile entre les deux Canadas obsédait la presse violette, qui promettait une résistance farouche aux ennemis du Bas-Canada. « Non, et si malgré notre libéralité on voulait employer la violence à notre égard, nous trouverions dans notre âme assez d'énergie pour faire respecter nos droits, nos libertés religieuses et nationales²⁰⁷ », jurait Laurent-Olivier David. D'ailleurs, les enseignements du passé autorisaient une certaine confiance : « Notre pays a traversé bien des époques critiques ; il a eu à lutter pendant plus d'un demi-siècle contre l'oppression et il en est sorti victorieux au prix des plus douloureux sacrifices. [...] [N]ous triompherons de la domination haut-canadienne²⁰⁸. » Cette fascination pour la guerre civile et cette amertume vis-à-vis des temps présents représente un état d'âme qui n'est pas sans rappeler le fameux « mal du siècle ». En effet, pour une partie de la jeune élite française du XIX^e siècle, la vacuité du monde bourgeois, la nostalgie de l'aventure napoléonienne et les limites du régime libéral conduisaient à un certain désenchantement. En littérature et en art, le courant romantique a

²⁰² *Le Canadien*, 19 octobre 1863.

²⁰³ « Institut canadien-français », *Le Canadien*, 14 décembre 1863.

²⁰⁴ « La situation », *Le Franco-Canadien*, 4 octobre 1861. Voir aussi *Le Canadien*, 17 juillet 1863.

²⁰⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 décembre 1862.

²⁰⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 août 1862. Notons le surprenant mariage du feu et de la mer...

²⁰⁷ Laurent-Olivier David, « “La confédération ou la représentation basée sur la population” », *L'Union nationale*, 1^{er} décembre 1864.

²⁰⁸ *Le Canadien*, 14 octobre 1863.

souvent servi de véhicule à cette mélancolie. Dans cette perspective, les révolutions et les guerres apparaissaient comme un rappel que « tout peut arriver, que la transgression de l'ordre dans le monde dystopique est possible », ce qui apportait paradoxalement « un sentiment de liberté²⁰⁹ ».

b. Un loyalisme au conditionnel

Aux yeux de Joseph Royal et Cyrille Boucher, le principal apprentissage offert par l'histoire canadienne était la duplicité de l'Angleterre et la malveillance du protestantisme :

Pour nous, quand nous étudions les luttes du passé, nous les appelons luttes du catholicisme contre le protestantisme. [...] Parce que nous n'avons pas voulu du clergé marié de l'Angleterre, parce que nous avons méprisé ses progrès corrupteurs et sa civilisation factice ; parce que nous nous sommes moqués de ses écoles et de ses bibles, de ses mœurs et de ses coutumes on veut nous punir par la loi du talion²¹⁰.

« Pour dire vrai, nous ne devons rien à l'Angleterre ; l'habitude de nous persécuter nous a fait prendre l'habitude de l'indifférence envers ses victoires ou ses revers²¹¹ », ajoutèrent-ils. Lord Durham serait l'incarnation même de la politique britannique et de sa fourberie :

Quand Lord Durham, après l'administration la plus insensée qui ait jamais pesé [...] en Canada, quitta le sol américain, il s'écria comme pressé par le remords de n'avoir pas été assez tyran : *J'avais pourtant visé à l'anéantissement des Canadiens-Français !* Ces paroles expriment parfaitement toute la pensée de l'Angleterre comme aussi elles désignent très bien le but où tendent les efforts constants de sa politique, tantôt effrontément immorale et tantôt sournoisement spoliatrice²¹².

Cette anglophobie était largement relayée par *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*²¹³. La politique internationale anglaise était déjà l'objet d'un vif mépris et elle méritait la même désapprobation dans le cas canadien. Cette hostilité tranchait nettement avec le loyalisme anglophile des élites conservatrices de l'époque, ou encore avec le mythe de la Conquête providentielle²¹⁴.

Malgré tout, les violets se disaient loyalistes. Cette loyauté s'expliquait d'abord par l'honneur de la « race » française : « Le sang français est dans sa nature chevaleresque et loyal, et la première leçon du catholicisme, c'est de respecter son serment et d'obéir aux lois et au roi. [...] »

²⁰⁹ Décarie, « Le bruissement des faits divers », *loc. cit.*, p. 253-254.

²¹⁰ *L'Ordre*, 5 août 1859.

²¹¹ « La France, l'Angleterre et le Canada », *L'Ordre*, 19 août 1859.

²¹² *L'Ordre*, 8 avril 1859.

²¹³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 août et 30 septembre 1862.

²¹⁴ Lamonde, *Histoire sociale des idées*, *op. cit.*, p. 384-387. Ladite hostilité rappelait toutefois certaines critiques de l'ère patriote, y compris celles énoncées par des modérés comme Étienne Parent. Voir Louise Frappier, « Littérature, société et histoire dans *Le Canadien* », Cambron, dir., *Le journal Le Canadien*, *op. cit.*, p. 293.

[L]e principe révolutionnaire est protestant²¹⁵. » Comme « la fidélité est une vertu du sang français et du catholicisme », « le Bas-Canada n'offre que double sécurité et garantie » à l'Angleterre²¹⁶. L'assimilation des Canadiens français serait donc fatale à l'Amérique britannique²¹⁷. « Notre nationalité [...] a été la seule gardienne du drapeau Britannique en Canada », tandis que « [l]es Haut-Canadiens n'ont jamais oublié qu'ils étaient les frères des américains²¹⁸ ». « Comment l'Angleterre pourrait-elle compter sur notre fidélité, si nous n'étions d'abord fidèles à notre religion, à notre langue, à nos traditions²¹⁹ ? », renchérit *Le Franco-Canadien*. Les violets s'attristaient donc de voir leur nation « journallement traduits au ban de l'opinion publique comme une race abatardie », malgré sa « longue fidélité au drapeau de l'Angleterre²²⁰ ».

Plus prosaïquement, la loyauté des Canadiens français était aussi fondée sur des considérations stratégiques²²¹. « [M]algré tous ces désavantages, [...] nous sommes attachés au gouvernement anglais. Est-ce par amour ? *certes non* [...] Notre attachement à l'empire britannique est fondé sur le devoir [...] et sur notre intérêt bien entendu²²². » Tout est résumé dans ces quelques lignes de *L'Ordre* : « [D]epuis la conquête les Canadiens-Français, non par amour de l'Angleterre, mais par esprit national, ont voulu être un peuple à part en Amérique. Or, pour conserver leurs mœurs [...] ils ont refusé [...] de faire partie de la grande république américaine²²³. » L'annexion étant synonyme d'assimilation, le Bas-Canada avait tout intérêt à demeurer britannique²²⁴. « Nous voulons être dans la suite par nous-mêmes, et pour parvenir à ce but, la seule planche de salut qui nous soit offerte est la protection de la Grande Bretagne : [...] jamais nous ne consentirons à nous unir à la république voisine²²⁵. » Même que « [t]oute pensée annexio[n]niste est un crime vis-à-vis de la nationalité canadienne²²⁶ ». Médéric Lanctôt présentait exactement le même argumentaire en 1865 : « Par-dessus tout nous mettons notre nationalité française, et notre autonomie. [...] Or, en entrant dans l'annexion, la population française [...] entre de plein pied dans le néant. [...] Pas de

²¹⁵ « Les devoirs des Canadiens devant la défense », *Le Canadien*, 14 novembre 1862.

²¹⁶ « La loyauté », *Le Canadien*, 20 juillet 1863.

²¹⁷ *L'Ordre*, 5 septembre 1860.

²¹⁸ L.J.B. Beaubien, « La Presse Anglaise et notre Nationalité », *L'Ordre*, 7 octobre 1859.

²¹⁹ « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 11 janvier 1861.

²²⁰ « La politique de l'Angleterre », *L'Ordre*, 21 septembre 1860.

²²¹ Le loyalisme stratégique trouvait de multiples adeptes chez les penseur et politiciens réformistes. Voir Groulx, *François-Xavier Garneau, op. cit.*, p. 103 ; 146.

²²² « La loyauté », *Le Franco-Canadien*, 12 octobre 1860. Nous soulignons.

²²³ « Le Canada. Ses difficultés avec l'Angleterre, etc. », *L'Ordre*, 27 août 1862.

²²⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 août et 2 septembre 1862.

²²⁵ L. J. B. Beaubien, « La Presse Anglaise et notre Nationalité », *L'Ordre*, 7 octobre 1859.

²²⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 septembre 1862.

scission, pas de séparation probable ni possible même²²⁷. » Ces réflexions n'étaient pas étrangères à l'expérience de la guerre de Sécession. En effet, Washington avait clairement statué l'indivisibilité de l'Union américaine, déclarant illégale l'indépendance du Sud. Une intégration du Bas-Canada aux États-Unis permettrait d'acquérir une certaine autonomie, mais compromettrait la possibilité d'une future indépendance : « Qu'on nous montre que l'annexion nous offrirait, non pas plus de liberté d'action dans la législature locale [...] ; mais moins de risques, en vue d'une existence nationale distincte et séparée²²⁸. »

La soumission du Canada à l'Angleterre était encadrée et balisée par des liens historiques, et plus particulièrement par les traités. Pour les tenants du *jus gentium*, seule l'existence d'un « pacte » permettait de lier deux nations : « [C]e n'est pas la conquête qui légitime la possession et donne la souveraineté, mais le consentement tacite ou exprimé des individus conquis²²⁹ ». Cette idée n'était pas totalement absente du discours de plusieurs penseurs britanniques, qui justifiaient la Glorieuse Révolution par la supposée rupture du « pacte » conclu entre le conquérant normand et le peuple anglo-saxon. Tout en se référant aux doctrines de Montalembert, les nationaux puisèrent dans la rhétorique jusgentiliste pour circonscrire les limites de la loyauté impériale. « Nos serments envers l'Angleterre ne sont que conditionnels ; le pacte fait entre elle et nos pères était un pacte mutuel et réciproque. En refusant de remplir sa part des conditions, l'Angleterre nous délivre de la nôtre²³⁰ », expliquait *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. C'est uniquement comme « citoyens libres » que les Canadiens français acceptaient la tutelle anglaise²³¹. L'équilibre et la réciprocité s'avéraient donc au cœur de cette relation : « La loyauté du *Canadien* c'est de ne tromper pas plus la métropole que la colonie, c'est de mettre la probité et l'honneur dans leurs rapports réciproques²³². » À l'origine de ce pacte se trouvaient d'abord les traités de capitulation de Québec et de Montréal, véritables *Magna Carta* du peuple canadien-français :

Vous savez bien que ni Québec ni Montréal n'ont été prises. [...] Le Canada a donc été remis à l'Angleterre sous certaines conditions stipulées par ces capitulations. Les deux plus importantes conditions de ces deux actes sont : La promesse formelle que nous ne serons jamais inquiétés dans

²²⁷ Médéric Lanctôt, « Presse annexioniste », *L'Union nationale*, 22 juin 1865. Lanctôt changea toutefois d'avis dans les années suivantes, se ralliant aux idées annexionnistes.

²²⁸ *Idem*. Pour un regard sur les arguments annexionnistes de l'époque, voir notre article : Justin R. Dubé, « L'annexion aux États-Unis, un projet nationaliste ? Le discours annexionniste et le patriotisme canadien-français des Rébellions à l'élection de Wilfrid Laurier (1837-1896) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 29, n° 3, automne 2021, p. 120-142.

²²⁹ Belissa, *Fraternité universelle et intérêt national*, *op. cit.*, p. 79.

²³⁰ « Le Canada et l'Angleterre. La question actuelle », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 août 1862.

²³¹ *Idem*.

²³² *Le Canadien*, 22 août 1862.

l'exercice de notre religion ; et la garantie pour nous de la jouissance à tout jamais, des droits et privilèges attachés au titre de sujet du roi d'Angleterre²³³.

Ces clauses particulières s'inscrivaient dans une jurisprudence plus large, inspirée du jusgentilisme. Derrière le traité formel existait un traité informel, qui « pour avoir été fait au bout des bayonnettes [...] n'en existe pas moins. C'est le traité auquel se soumettent toujours de fait les vaincus et les vainqueurs²³⁴. » Quoique le traité de Paris de 1763 fût « un odieux traité dont un siècle n'a pu encore effacer la honte²³⁵ », c'était tout de même à lui que les Canadiens français devaient « le maintien des droits, des privilèges et des institutions²³⁶ » qu'ils chérissaient. La conservation de la nationalité s'avérait ainsi garantie par des conventions à la fois explicites et implicites :

Nous avons le droit incontestablement et incontesté de parler la langue française et de professer le catholicisme ; ce sont nos deux droits les plus chers qui nous sont garantis par les traités, garantis par la possession, *garantis par le droit des gens* ; droits que nulle puissance au monde ne peut nous enlever désormais²³⁷.

À ces multiples garde-fous s'ajoutait « la libéralité de la constitution anglaise », protectrice des minorités²³⁸. L'existence de ce fameux « pacte » constituait l'un des principaux arguments contre l'annexion aux États-Unis : « Nous ne pourrions rompre avec l'Angleterre sans perdre, en même temps, le bénéfice des traités ; [...] nous abandonnerions des droits solidement appuyés avec la perspective de ne rien obtenir en retour²³⁹. » Et si le pacte qui liait la métropole à sa colonie était rompu, alors s'évaporerait avec lui le devoir de loyauté. La France pourrait même intervenir pour contraindre la Grande-Bretagne au respect des traités²⁴⁰. En violant le pacte, le Bas-Canada gagnerait un juste motif de rébellion et risquerait d'entrer en guerre civile, comme en 1837-1838.

Très rarement retrouve-t-on dans l'historiographie cette idée d'un « pacte » entre la colonie et la métropole, et encore moins dans une perspective jusgentiliste. Pourtant, dans son *Histoire du droit canadien* (1889), le juriste Edmond Lareau assurait que « le Canada a été conquis sous condition, puisqu'il a capitulé et que les restrictions indiquées par sa capitulation ont formé en

²³³ Charles De Cazes, « De l'antagonisme de races et de religion », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 janvier 1863.

²³⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 juillet 1862.

²³⁵ Médéric Lanctôt, « Le Canada français », *L'Union nationale*, 27 juillet 1865.

²³⁶ Ludger Labelle, « La Gazette de Montréal », *L'Union nationale*, 12 septembre 1864.

²³⁷ « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 11 janvier 1861. Nous soulignons.

²³⁸ *Le Franco-Canadien*, 26 novembre 1861.

²³⁹ *Le Franco-Canadien*, 14 janvier 1862.

²⁴⁰ Charles De Cazes, « De l'antagonisme de races et de religion », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 janvier 1863. Voir aussi *Le Franco-Canadien*, 14 janvier 1862.

partie la base de sa reddition²⁴¹ ». Pour lui, « ces actes ne sont pas seulement un traité national, mais [...] doivent être considérés comme une convention étroite et rigoureuse de deux nations entre elles, ne faisant que confirmer les préliminaires du traité [de 1763]²⁴² ». Avec Stéphane Paquin²⁴³, on peut d'ailleurs voir une parenté avec l'idée future d'un pacte entre les peuples fondateurs et les provinces du Canada. Toutefois, contrairement à Paquin, nous refusons de réduire ces théories à de pures fabulations compensatoires. L'optique juscgentiliste offre un nouvel aperçu sur les épistémologies politico-juridiques de l'époque, et il convient d'étudier celles-ci sérieusement.

4.4 LA NATION DES NATIONAUX : IDENTITÉ ET OBJECTIFS

a. Qui est « Nous » ?

Si l'histoire est fondatrice du discours patriotique violet, c'est aussi parce qu'elle met en scène la continuité temporelle du groupe national. Mais qui fait partie de ce groupe ? Quelles sont ses limites, ses caractéristiques ? Dans le discours violet, il y a un « Nous » récurrent qui correspond presque toujours à la « nation canadienne-française ». Cette identité reposait sur trois piliers majeurs : la religion catholique, la langue française et les institutions politiques bas-canadiennes²⁴⁴. L'ADN de la nation canadienne-française était principalement culturel, et non génétique ou héréditaire (sans faire de mauvais jeu de mots). Comme le rappelle *L'Ordre*, « tout individu considéré comme canadien-français [...] est admis à l'Institut-Canadien-Français²⁴⁵ », ce qui incluait « les Français ou les Irlandais²⁴⁶ ». Il y avait donc à la fois une dimension subjective et objective à cette identité. Plus abstraitement, il existerait, par-delà la langue ou la foi, un « instinct providentiel de conservation », « une puissance plus forte que celle de toutes les lois » qui unirait les Canadiens français. « Pendant longtemps privés d'instruction, sans aucun moyen de s'entendre, sans organisation durable, cependant les mêmes événements ont excité parmi nous à peu près les mêmes sympathies, ou les mêmes répugnances, la même confiance ou les mêmes craintes²⁴⁷. » Notons que les violets utilisaient aussi les termes de « nationalité du peuple canadien » ou de « race

²⁴¹ Edmond Lareau, *Histoire du droit canadien*, Montréal, A. Périard, 1889, t. 1, p. 32.

²⁴² *Ibid.*, p. 125.

²⁴³ Paquin, *L'invention d'un mythe*, *op. cit.*, p. 63.

²⁴⁴ *L'Ordre*, 23 novembre 1858 et 18 janvier 1859, par exemple.

²⁴⁵ *L'Ordre*, 26 février 1862.

²⁴⁶ *Idem.*

²⁴⁷ « Les municipalités », *Le Franco-Canadien*, 23 octobre 1860.

du peuple Canadien » pour désigner la nationalité canadienne-française²⁴⁸. Bien que le terme « Canadien français » existât depuis le XVII^e siècle, il gagna surtout en popularité à partir des années 1840, afin de mieux distinguer les francophones et les anglophones du Canada-Uni. La presse violette constitue néanmoins un bon exemple de la pérennité de l'ethnonyme « Canadien » dans le vocabulaire des années 1860²⁴⁹. Si les Canadiens français formaient d'abord un groupe culturel transcendant les frontières, le Canada français était quant à lui une entité géographique et politique assez bien située. Quoiqu'intégrées au Canada-Uni, les institutions bas-canadiennes formaient avec l'Église catholique l'épine dorsale du corps national canadien-français. La nation conservait une dimension politique et citoyenne incontournable et pouvait donc s'exprimer à travers la bouche des électeurs et des élus de l'Assemblée législative :

Mais le peuple c'est le pays ; les cultivateurs c'est la nation. Ce peuple et cette nation les membres de la Chambre Basse les représentent ; eux aussi sont le peuple et la nation. Or ces membres, [...] sont représentés au pouvoir par quelques hommes qu'on nomme ministres ; c'est en eux que [...] viennent se fondre tous les intérêts²⁵⁰.

Les termes « Bas-Canada » et « Canada français », et par conséquent « Bas-Canadiens » et « Canadiens français », étaient presque toujours interchangeables dans le discours violet. « Le peuple du Bas-Canada²⁵¹ », c'était le peuple canadien-français, puisqu'après tout « l'immense majorité du Bas-Canada a la même religion, la même langue²⁵² ». Cela dit, la correspondance de ces deux identités n'était pas toujours parfaite. Pour *L'Union nationale*, « les intérêts des Bas-Canadiens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont [...] étroitement liés²⁵³ », signe qu'il existait une identité bas-canadienne autonome, indépendante de l'identité culturelle. Mais ce patriotisme bas-canadien visait d'abord et avant tout les francophones. « Les Anglais et nos compatriotes d'autre origine du Bas-Canada ne sont pas à nos yeux les ennemis de notre race et de nos institutions » ; mais « tout en voulant l'union de tous les Bas-Canadiens, nous faisons d'abord appel aux Canadiens-Français²⁵⁴ ». Une identité bas-canadienne française se mêlait ainsi étroitement à une identité bas-canadienne pluriethnique, sans totalement se confondre.

²⁴⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 juillet et 30 septembre 1862, par exemple.

²⁴⁹ Bernard Andrès, « D'une mère partie à la patrie canadienne : archéologie du patriote au XVIII^e siècle », *Voix et images*, vol. 26, n^o 3, 2001, p. 474-497 ; Groulx, *François-Xavier Garneau, op. cit.*, p. 17.

²⁵⁰ « Crédit foncier », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 décembre 1862.

²⁵¹ *Idem.*

²⁵² « L'Union entre Bas-Canadiens », *L'Union nationale*, 8 septembre 1864.

²⁵³ *Idem.*

²⁵⁴ Ludger Labelle, « La Gazette de Montréal », *L'Union nationale*, 12 septembre 1864.

C'est en opposition au Haut-Canada que se fortifiait ce double patriotisme bas-canadien, les violets effectuant même un parallèle avec la rivalité du Nord et du Sud des États-Unis²⁵⁵. « Nous sommes bas-canadiens ou canadiens-français avant tout, et toujours on nous trouvera du côté de ceux qui voudront résister aux empiètements du Haut-Canada²⁵⁶ », résuma Médéric Lanctôt. Généralement, les libéraux-nationaux essentialisaient l'identité des deux sections du Canada-Uni autour de leurs majorités linguistique et religieuse respectives. Rappelons que les manuels de géographie de la première moitié du XIX^e siècle décrivait systématiquement le Bas-Canada comme la patrie des francophones, où résidaient incidemment « d'autres » types de populations (anglophones, Autochtones, immigrants anglicisés, etc.). Ces minorités étaient elles-mêmes décomposées en plusieurs sous-groupes confessionnels et culturels, renforçant le contraste avec l'homogénéité de la majorité francophone. En parallèle, le Haut-Canada appartiendrait exclusivement aux anglophones protestants²⁵⁷. Le clivage culturel entre les deux Canadas était éloquemment décrit par *Le Franco-Canadien* :

Quoiqu'on puisse faire et dire le Haut et le Bas-Canada sont encore et seront toujours deux pays distincts, parfaitement divisés de croyance et d'intérêts. Les Haut-Canadiens sont anglais d'origine et de principes ; les Bas-Canadiens sont Français par le sang et par le cœur ; la province supérieure appartient à la race anglo-saxonne et nous ne contestons pas à celle-ci ses droits de propriété ; les Canadiens-Français sont les propriétaires du sol Bas-Canadien²⁵⁸.

Logiquement, il faudrait donc assurer la « colonisation de chaque partie de la province par des populations parlant la même langue et professant la même croyance que la majorité de ses habitants²⁵⁹ », ce que le gouvernement Sicotte se serait engagé à faire²⁶⁰.

Comme la plupart de leurs contemporains, les violets considéraient la nation canadienne-française comme « une variété dans la grande famille française²⁶¹ ». « Le Bas-Canada, c'est encore

²⁵⁵ Le Sud étant associé au Bas-Canada. Médéric Lanctôt, « L'Assemblée du 28 courant », *L'Union nationale*, 6 octobre 1864.

²⁵⁶ Médéric Lanctôt, « Le Haut et le Bas-Canada », *L'Union nationale*, 3 avril 1865.

²⁵⁷ Marc Brosseau, « La géographie et le nationalisme canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. 33, n° 3, 1992, p. 407-428.

²⁵⁸ *Le Franco-Canadien*, 19 novembre 1861.

²⁵⁹ *Le Franco-Canadien*, 18 avril 1862.

²⁶⁰ « Le nouveau ministère », *Le Franco-Canadien*, 27 mai 1862. L'imbrication de l'identité culturelle canadienne-française à l'entité politique bas-canadienne prépara l'interchangeabilité prolongée des termes de Canada français et de province de Québec. Voir Arthur Isaac Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation. 1864-1900*, 2^e éd., Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 111-118.

²⁶¹ Bouchard, *Genèse des nations*, op. cit., p. 119. L'expression « famille française » est d'ailleurs utilisée dans Médéric Lanctôt, « La cause nationale et le clergé », *L'Union nationale*, 5 avril 1865.

la France, la France en Amérique²⁶² », disait Étienne Parent à la même époque. Les Canadiens français feraient partie de « l'idée nationale française²⁶³ », voire de la « nationalité française²⁶⁴ ». Le drapeau tricolore était même considéré par les violets comme l'étendard national des Canadiens français. C'est pourquoi *L'Ordre* reprocha l'absence de pavillons français pour célébrer le passage du prince de Galles à Montréal²⁶⁵. « Un peuple sans drapeau, ce n'est pas un peuple : or, les canadiens tiennent à n'être point confondus avec les autres races ; [...] le drapeau français dira donc à tous ce que nous sommes et ce que nous prétendons être un jour²⁶⁶. » Suivant cette logique, les Français de France devaient être considérés comme des compatriotes : « Si les Français sont étrangers dans le Bas-Canada, les Canadiens-Français sont étrangers en Canada, car c'est le même sang, la même langue, la même âme nationale²⁶⁷. » Dans cet esprit, *Le Franco-Canadien* se choqua de voir prince Napoléon être désigné comme un « étranger » par *La Gazette des campagnes*²⁶⁸. À l'Institut canadien-français, la France était glorifiée sans réserve. On estimait qu'elle avait davantage « contribué que l'Angleterre à la liberté et au bonheur des peuples²⁶⁹ ». De même, ce serait la France qui aurait le plus grand mérite dans l'invention des machines à vapeur²⁷⁰. Les Acadiens formaient une autre étoile de la constellation française, quoique passablement apâlie par les vicissitudes de l'histoire. On encourageait donc la colonisation de la Gaspésie par les populations acadiennes, « [c]es débris d'une race si malheureuse, mais si courageuse²⁷¹ ».

Cette francité donnait une mission providentielle aux Canadiens français. En effet, c'est « la supériorité spirituelle de la France » qui « met en place l'idée d'une vocation particulière du Canada français en Amérique²⁷² », note Yvan Lamonde. *L'Ordre* parlait de « la mission [...] reçue de Dieu et de la France²⁷³ », tout comme *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* : « Le peuple Canadien

²⁶² Étienne Parent à Rameau de Saint-Pierre, 25 octobre 1861, dans Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 392.

²⁶³ *Le Canadien*, 12 août 1863.

²⁶⁴ Médéric Lanctôt, « Presse annexioniste », *L'Union nationale*, 22 juin 1865.

²⁶⁵ *L'Ordre*, 22 août 1860.

²⁶⁶ *L'Ordre*, 24 août 1860.

²⁶⁷ *L'Ordre*, 27 septembre 1861.

²⁶⁸ « Correspondance », *Le Franco-Canadien*, 4 octobre 1861.

²⁶⁹ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1*, op. cit., Séance du 16 juin 1859. L'adulation de la France était déjà bien présente dans *Le Canadien* d'Étienne Parent ; voir Coutin, « L'échelle des bonheurs », loc. cit., p. 128.

²⁷⁰ *Ibid.*, Séance du 20 octobre 1864. Affirmation qui résisterait sans doute mal à une analyse historique objective...

²⁷¹ « Munificence de Napoléon III envers les Acadiens », *Le Franco-Canadien*, 8 janvier 1863 ; « Les Acadiens », *Le Franco-Canadien*, 5 novembre 1861. Ce regain d'intérêt envers les Acadiens avait été stimulé au Bas-Canada par *La France aux colonies* d'Edme Rameau de Saint-Pierre, publié en 1859, cité longuement dans la presse violette.

²⁷² Lamonde, *Histoire sociale des idées*, op. cit., p. 389.

²⁷³ *L'Ordre*, 2 janvier 1862.

Français a, sur le continent américain[,] un immense rôle à jouer et de grandes destinées à remplir²⁷⁴. » Pour Laurent-Olivier David, « [I]es Canadiens-Français jetés au milieu de races entièrement livrées au culte des intérêts matériels, ont une plus noble mission à remplir », à savoir « répandre la civilisation, [...] glorifier les lettres et les arts²⁷⁵ ». Cela dit, les Canadiens français ne devaient pas se limiter à la sphère spirituelle ou culturelle : « Admirons, encourageons sans doute ceux de nos compatriotes qui dans le commerce et l'industrie, rivalisent avec les populations étrangères²⁷⁶. » De plus, l'accomplissement de cette mission providentielle n'était pas indissociable d'une certaine collaboration avec l'élément anglais : « Dieu a mis ici en présence la race française et la race anglaise, afin qu'elles travaillent [...] au progrès de l'humanité. Mais pour remplir cette glorieuse mission, [...] il nous faut conserver notre autonomie²⁷⁷. »

Néanmoins, les nationaux construisaient généralement l'identité canadienne-française en opposition à l'anglicité. Ils reprochaient notamment aux Britanniques d'avoir un sentiment de supériorité injustifié : « Les Canadiens-Français sont encore aujourd'hui, comme dans les premiers temps de la domination anglaise, méconnus, soupçonnés, même méprisés en Angleterre²⁷⁸. » Attaqué par les journaux anglophones, *L'Ordre* répliqua « qu'il faut être anglais pour traduire notre article comme ils l'ont traduit, travestissant nos pensées²⁷⁹ ». Le Haut-Canada servait souvent de paratonnerre à cette anglophobie, aussi régulièrement que l'Angleterre elle-même. Après tout, les Haut-Canadiens exerçaient « une domination étrangère, rivale et ennemie²⁸⁰ » sur le Bas-Canada. C'est pourquoi la représentation basée sur la population, qui donnerait au Haut-Canada la majorité des sièges au Parlement, était totalement irrecevable :

Quand le H.-C. aura la majorité sur nous, il sera libre de nous taxer comme il le voudra, de nous envoyer à la guerre comme il le voudra, d'empêcher que les lois ne soient faites et administrées en français quand il le voudra ; il aura le pouvoir d'envoyer nos enfants aux écoles protestantes quand il lui en prendra envie ; en un mot, il fera de nous ce que les Anglais de la vieille Angleterre ont fait des malheureux Irlandais²⁸¹.

²⁷⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} août 1862.

²⁷⁵ Laurent-Olivier David, « Une œuvre nationale », *L'Union nationale*, 5 octobre 1865.

²⁷⁶ *Idem*.

²⁷⁷ *L'Union nationale*, 8 septembre 1864.

²⁷⁸ *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juillet 1862.

²⁷⁹ « Revue de Journaux », *L'Ordre*, 26 août 1859.

²⁸⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 juillet 1863.

²⁸¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1863.

b. Solidarités asymétriques

L'univers identitaire violet ne s'arrêtait pas à la dualité de la francité et de l'anglicité. *L'Ordre* présentait, par exemple, la relation franco-autochtone de l'époque de la Nouvelle-France sous l'angle d'une cordiale fraternité. Par le christianisme, la France aurait transformé les premiers occupants en véritables « frères ». En revers, la Nouvelle-Angleterre aurait traité les peuples locaux comme du bétail²⁸². Pour la période contemporaine, les Autochtones étaient considérés comme d'authentiques sujets britanniques, mais aussi comme des pupilles de l'État. *L'Ordre* les désignait comme des « sauvages » à civiliser, notamment grâce à un encadrement religieux. Le journal défendait leurs droits territoriaux, mais sous un ton nettement paternaliste – voire carrément colonialiste²⁸³. Pour *Le Franco-Canadien*, les Autochtones semblaient sur le point de disparaître, et leur sort devait servir d'avertissement aux Canadiens français : « [S]erions-nous destinés [...] à être honteusement chassés, à en être effacés comme les sauvages habitants qui erraient dans les forêts du nouveau monde encore inconnu²⁸⁴ ? » Ce genre de discours n'était pas sans rappeler le concept de la *terra nullius*, à savoir la non-possession des territoires américains par les nations indigènes, ainsi que le mythe cent fois repris en Amérique du Nord du « *Vanishing Indian* », qui prophétisait leur inéluctable disparition²⁸⁵. Les propos du journal jeannois tranchaient nettement avec ceux de *L'Ordre* qui, malgré sa condescendance, reconnaissait les nations autochtones comme les premières propriétaires du sol. Cette dernière posture reconnaissait à l'Autochtone un statut beaucoup plus ambigu, à cheval entre l'étranger à civiliser, l'ancien allié et le nouveau concitoyen. Voilà une figure d'altérité bien ambivalente. Les peuples autochtones demeuraient toutefois très rarement mentionnés dans la presse violette, limitant une analyse beaucoup plus poussée.

Il existait aussi des références à une certaine « latinité » dans le discours violet. Pour *L'Union nationale*, la « mission des races latines » était de « répandre la civilisation par la diffusion

²⁸² *L'Ordre*, 12 août 1859.

²⁸³ « Les Sauvages du Sault-St.-Louis », *L'Ordre*, 24 et 27 janvier 1860. Ce mélange de sympathie, de pitié et de paternalisme était similaire à celle présente dans *Le Canadien* d'Étienne Parent (Christine Tellier, « Le discours sur l'Autre : étrangeté et utopie », dans Cambron, dir., *Le journal Le Canadien*, *op. cit.*, p. 220).

²⁸⁴ « La colonisation », *Le Franco-Canadien*, 4 décembre 1860.

²⁸⁵ Claude Gélinas, *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral : 1867-1960*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2007, p. 57-88. On peut également observer la construction de cette altérité dans le monde scolaire dans Catherine Larochelle, *L'école du racisme. La construction de l'altérité à l'école québécoise (1830-1915)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2021, 356 p. Voir particulièrement le chapitre 4 : « L'Indien : domination, effacement et appropriation ».

des idées²⁸⁶ ». La francité apparaissait donc comme une manifestation de la latinité, également partagée par l'Amérique hispanophone, le Brésil, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Le concept de « races latines » reste assez rarement dans les journaux libéraux-nationaux, ce qui n'est guère étonnant. En effet, l'idée d'une « latinité » venait tout juste d'être popularisée par la propagande de Napoléon III, dans le cadre de l'expédition française au Mexique (1861-1867). Pour contrecarrer l'hégémonie anglo-saxonne, l'émergence de la Prusse et la menace de l'Empire russe, la France souhaitait développer une sphère d'influence concurrente, axée sur les peuples dits latins. Le Second Empire voulait « créer un nouvel équilibre américain basé sur la race plutôt que sur la nation », en séparant les « Saxons » (anglais et germaniques) des « Romains » (latins)²⁸⁷. La latinité apparut dès lors comme un concept utile pour désenclaver le Canada français de la ceinture culturelle anglophone.

C'est néanmoins la référence celtique qui prévalait chez les violets. Plus ancienne, elle connut une première diffusion aux XVI^e et XVII^e siècles en France. Plusieurs lettrés de l'époque moderne opposaient l'héritage gallo-romain, associé aux roturiers, à l'héritage germanique, personnifié par l'aristocratie²⁸⁸. Avec la Révolution, la filiation gauloise supplanta définitivement celle des Francs dans l'imaginaire collectif. Il se répandit au XIX^e siècle une véritable celtomanie, et surtout à partir des années 1830-1840. Cette fascination historique, linguistique, généalogique et archéologique aboutit bientôt à une essentialisation de la figure du Celte, notamment grâce à la phrénologie (l'étude des caractéristiques crâniennes). Étroitement associé au nationalisme français, l'antagonisme projeté entre les races celtiques et germaniques s'accrut nettement devant l'essor de la Prusse dans les années 1860²⁸⁹. En Grande-Bretagne, il existait aussi une relative celtophilie, comme en témoigne le recours au terme *Britons* (Bretons) pour désigner les Britanniques. Cependant, l'« anglo-saxonisme » et la référence aux origines germaniques prédominaient. Même les élites écossaises des Lowlands s'identifiaient davantage à la « race saxonne » qu'au monde celte. En Irlande et au Canada, les Écossais préféraient généralement se mêler avec les anglophones

²⁸⁶ *L'Union nationale*, 8 septembre 1864.

²⁸⁷ Francis Abud, « Les races latines au service de la grande pensée du règne de Napoléon III. L'expédition française au Mexique 1861-1867 », *Cahiers d'histoire*, vol. 33, n° 2, automne 2016, p. 58-59.

²⁸⁸ Frédéric Charbonneau, « Les origines de la nation française selon Nicolas Fréret. Entre germanisme et romanisme », dans Daniel Dumouchel et Christian Leduc, dir., *Les ismes et catégories historiographiques. Formation et usage à l'époque moderne*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Mercure du Nord », 2021, p. 249-263.

²⁸⁹ Marc Décimo, « La celtomanie au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, vol. 93, n° 1, 1998, p. 1-40.

protestants, qui partageaient leur langue et leur religion, qu'avec les natifs catholiques²⁹⁰. Doit-on rappeler que le très loyal et orangiste John A. Macdonald était lui-même Écossais ? D'après *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, cette solidarité anglo-écossaise n'avait toutefois pas lieu d'être. Tout comme les Irlandais, les Écossais appartenaient au clan celtique :

Les Écossais descendent des Pictes et des Scots qui vivaient indépendants et libres dans leur pays [...]. Ils ne sont devenus sujets anglais que parce que l'Angleterre, après avoir coupé le cou à une de leurs reines qui avait des droits à sa couronne, eut l'habileté de les attirer à elle en mettant son sceptre dans la main du dernier de leurs rois. Quand vous parlez des Anglo-Saxons, vous n'entendez pas, non plus, parler des Irlandais, je pense. Les Irlandais sont de race celtique, et ne peuplent aujourd'hui l'Amérique en si grand nombre, que parce qu'ils ont été forcés de fuir la domination de cette même race avec laquelle vous leur conseillez traitreusement de se liguier contre nous²⁹¹.

La presse mauve cherchait à tisser des liens avec les Écossais et les Irlandais dans l'espoir manifeste de briser l'isolement ethnoculturel des Canadiens français et légitimer ses revendications identitaires. En sa dignité d'héritière de la vieille Gaule, la France représenterait le cœur du monde celtique européen. De même, le Bas-Canada pourrait constituer un refuge pour les populations d'origines celtes de l'ensemble du continent américain :

Le peuple canadien a d'ailleurs sur ce continent une mission toute spéciale pour laquelle il a été visiblement conservé par une protection providentielle. Cette mission, c'est de faire respecter le nom français sur le sol d'Amérique et d'offrir aux populations celtiques, éparses sur la surface du nouveau monde, un centre de ralliement où elles retrouveront les usages, les lois, la langue et la croyance de la mère patrie²⁹².

De plus, les injustices vécues par l'Écosse et l'Irlande aux mains de l'Angleterre traçaient un parallèle avec la situation canadienne. C'est pourquoi *L'Union nationale* relayait cet appel à une alliance celtique, notamment contre la Confédération²⁹³. Ce patriotisme celte érigerait d'ailleurs un rempart contre les incursions féniennes, menées par des partisans irlandais à la frontière canado-américaine : « Une précaution non moins salutaire serait de bien faire comprendre aux Féliens que la population du Bas-Canada, loin d'être hostile à l'Irlande, lui donne toutes ses sympathies²⁹⁴. » C'est d'ailleurs par considération pour les Irlandais haut-canadiens que le gouvernement Sicotte s'était battu pour les écoles catholiques séparées²⁹⁵. Cette « unité celtique » revendiquée ne semble

²⁹⁰ Colin Kidd, « Race, Empire, and the Limits of Nineteenth-Century Scottish Nationhood », *The Historical Journal*, vol. 46, n° 4, 2003, p. 873-892.

²⁹¹ Charles De Cazes, « De l'antagonisme de races et de religion », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 janvier 1863. Allusion à la reine d'Écosse Marie Stuart.

²⁹² *Le Franco-Canadien*, 18 novembre 1862.

²⁹³ Médéric Lanctôt, « Une alliance naturelle », *L'Union nationale*, 8 mars 1866.

²⁹⁴ Médéric Lanctôt, « Invasion du Canada par les Féliens », *L'Union nationale*, 9 novembre 1865.

²⁹⁵ « Le bill des écoles séparées », *Le Canadien*, 16 mars 1863.

pas avoir énormément été abordée dans l'historiographie. L'ouvrage de Simon Jolivet sur les identités québécoise et irlandaise au tournant du XX^e siècle mentionne certains sentiments de solidarités politiques et culturelles entre les deux communautés, mais ne relève dans le discours public que très peu de références à une civilisation celtique partagée²⁹⁶. L'évolution et l'interaction des références celtique et latine dans le discours national canadien-français mériteraient assurément d'être étudiées plus en profondeur. Au-delà de ces fraternités gauloises et romaines, les violets tendaient également la main à tous les catholiques quels qu'ils soient, et notamment aux immigrants polonais fuyant les persécutions russes²⁹⁷. *Le Franco-Canadien* s'offusqua de les voir qualifiés d'étrangers par certains journaux conservateurs : « Un Polonais catholique, instruit, victime politique, ayant une éducation française et un caractère honorable, demeurant depuis longtemps dans le pays, y ayant sa propre famille, ne peut être traité d'étranger²⁹⁸. »

Bien qu'elle fût significativement moins prégnante que l'appartenance canadienne-française, bas-canadienne ou catholique, il existait bel et bien une forme d'identité pancanadienne dans le discours violet. En effet, il arrivait que le terme de « Canadiens » englobât l'ensemble de la population du Haut et du Bas-Canada. Comme premier ministre du Canada-Uni, Louis-Victor Sicotte fit plusieurs fois référence à cette nation pancanadienne : « Le rôle des Canadiens, à quelques origines qu'ils appartiennent, est tout tracé : c'est de suivre et de défendre le drapeau national partout où l'honneur et le devoir les appelleront²⁹⁹. » *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* utilisait le même vocabulaire, saluant « les différentes races qui composent notre nationalité canadienne³⁰⁰ » et revendiquant « un pays libre où toutes les nationalités doivent jouir de leurs libertés³⁰¹ ». Une solidarité pancanadienne était possible au-delà des barrières culturelles et des antagonismes politiques entre le Haut et le Bas-Canada³⁰². On employait volontiers les expressions de « gouvernement national », de « législation nationale » ou de « représentation nationale » pour désigner les institutions parlementaires du Canada-Uni³⁰³. Mais cette nationalité pancanadienne ne

²⁹⁶ Simon Jolivet, *Le vert et le bleu. Identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011, 292 p.

²⁹⁷ « Le Canada et la Pologne », *L'Union nationale*, 1^{er} juin 1865.

²⁹⁸ « Montarville », *Le Franco-Canadien*, 7 juin 1861.

²⁹⁹ « Discours de l'hon. M. Sicotte », *L'Ordre*, 16 juin 1862.

³⁰⁰ Charles De Cazes, « De l'antagonisme de races et de religion », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 13 janvier 1863.

³⁰¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 avril 1863.

³⁰² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 17 février 1863.

³⁰³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 mars 1863.

prenait généralement corps qu'en opposition à la Grande-Bretagne³⁰⁴. Par exemple, si le ministre Alexander T. Galt était louangé comme « l'homme du pays » et « l'enfant du Canada », c'était seulement pour avoir défendu les intérêts et l'autonomie du Canada-Uni à Londres³⁰⁵. Chez *Le Franco-Canadien*, il y avait aussi cette volonté de « travailler de concert à l'avancement de notre commune patrie³⁰⁶ » et de « respecter nos frères d'autres origines, destinés à vivre en commun avec nous sous le drapeau britannique³⁰⁷ ». Comme l'indiquait *Le Canadien*, cette nation pancanadienne devait demeurer un agrégat politique de groupes culturels fondamentalement hétérogènes : « On parle beaucoup d'une nationalité canadienne qui résulterait de la fusion de toutes les races en un tout homogène. Mais s'est-on bien rendu compte de ce que l'on veut dire par là ? [...] On aura beau faire, le patriotisme d'un franco-canadien ne sera jamais le patriotisme d'un anglo-canadien³⁰⁸. »

La coexistence d'une nation canadienne strictement culturelle (les Canadiens français) et d'une nation canadienne purement territoriale et politique (les habitants du Canada-Uni) menait parfois à une certaine confusion. En effet, lorsqu'il est fait mention d'un « patriotisme canadien » ou d'un « peuple canadien » dans le discours des politiciens et journalistes violets, sans aucun autre élément de contexte, il n'est pas toujours possible de déterminer avec certitude de quelle identité il s'agit. On pourrait croire, comme l'avait jadis diagnostiqué le journaliste Jean Bouthillette, que les nationaux étaient simplement des victimes du colonialisme britannique. En effet, Bouthillette rattache le dédoublement de l'être canadien-français, à la fois « Canadien » par ses origines françaises et « Canadien » par sa nationalité politique, à une forme d'aliénation coloniale. L'appropriation du gentilé « Canadien » par les anglophones a effectivement popularisé l'usage de l'ethnonyme (déjà existant) de « Canadien français ». Bouthillette en conclut :

Car enfin, si notre nom comporte deux vocables, notre identité est une. Cet adjectif *français* que nous ajoutons à notre nom originel n'ajoute rien à ce que nous sommes : il sert à nous distinguer de l'Anglais, qui se dit également Canadien, mais ne se distingue pas en nous quand nous nous saisissons comme Canadiens³⁰⁹.

³⁰⁴ « La presse anglaise et le Canada », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 juin 1862.

³⁰⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 2 septembre 1862.

³⁰⁶ *Le Franco-Canadien*, 29 juillet 1862.

³⁰⁷ « Prospectus », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juin 1860.

³⁰⁸ *Le Canadien*, 25 juillet 1862.

³⁰⁹ Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2018 (1972), p. 16-17.

Le terme « Canada » lui-même pouvait prêter à la confusion. S'il désignait généralement le Canada-Uni, il pouvait aussi se limiter au Bas-Canada, ou même demeurer totalement abstrait. Le géographe et essayiste Jean Morisset a évoqué la mutation aux XIX^e-XX^e siècles d'un Canada aux frontières floues, représentant un espace approximatif autour du réseau hydrographique laurentien, à un territoire bien délimité, cartographié et intrinsèquement lié au gouvernement fédéral canadien³¹⁰. Ces pistes explicatives nous semblent pertinentes. Cependant, elles font bon marché de l'agentivité des Canadiens français. Sous l'ère patriote, le terme « Canadien » avait déjà deux sens. Augustin-Norbert Morin distinguait ainsi les Canadiens « de sang » et ceux « de cœur » :

Qu'est-ce que les Canadiens ? Généalogiquement, ce sont ceux dont les ancêtres habitaient le pays avant 1759, et dont les lois, les usages, le langage leur sont politiquement conservés par des traités et des actes solennels ; politiquement, les Canadiens sont tous ceux qui font cause commune avec les habitants du pays, quelle que soit leur origine³¹¹.

Louis-Hippolyte La Fontaine reprit cette définition dans les années 1840³¹². Le mot « Canadien » référait tantôt à une origine, tantôt à une allégeance³¹³, mais les deux significations embrassaient une même inspiration, un même esprit de solidarité. À bien des égards, il est impossible de circonscrire le nationalisme violet soit à une identité ethnique, soit à une identité politique. Les deux coexistaient et interagissaient. Nous soupçonnons même les violets d'avoir délibérément joué sur la double signification du mot « Canadien » – et, dans une certaine mesure, du mot « Bas-Canadien » – pour glisser facilement du nationalisme culturel au nationalisme politique, et vice-versa, sans apparence de discontinuité. Leur patriotisme avait plusieurs visages, mais un seul corps. C'était la même impulsion qui liait la nationalité canadienne-française, l'appartenance bas-canadienne, la solidarité française, celtique, latine ou catholique, et l'identité pancanadienne. À chaque fois, c'était un « Nous canadien » qui s'opposait à un « Autre anglais », certains groupes alternant d'ailleurs de catégorie selon les contextes. Par exemple, les Haut-Canadiens basculaient tantôt du côté de l'anglicité, tantôt de la canadienneté, dépendamment des circonstances. Le nationalisme des mauves reposait sur un réseau de solidarités différentes, mais suffisamment liées

³¹⁰ Jean Morisset, *Sur la poste du Canada errant*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2018, 362 p.

³¹¹ *La Minerve*, 23 avril 1827.

³¹² Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 72-73.

³¹³ Le doublon « allégeance/origine » nous vient de Richard LaRue, « Allégeance et origine : contribution à l'analyse de la crise politique au Bas-Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 4, printemps 1991, p. 529-548.

entre elles pour qu'elles soient assimilées à un tronc commun. Nous pourrions les résumer par le graphique suivant :

Liens d'appartenances		Le « Nous » canadien	« L'Autre » anglais
Critères culturels	Nationalité	Canadiens français	Anglo-Canadiens/Anglais
	Groupe culturel	Française et catholique	Anglo-saxonne et protestante
	Civilisation	Latine et/ou celtique	Germanique
Critères politiques	Entité politique	Bas-Canada	Haut-Canada/Empire
	Patrie historique	France/Canada	Angleterre
	Institution coloniale	Canada-Uni	Parlement de Londres

On notera l'absence des Autochtones dans ce tableau, ceux-ci n'étant jamais franchement associés à l'Anglais sans être pour autant inclus dans la sphère canadienne³¹⁴.

Sans l'ombre d'un doute, la pensée violette prend racine dans une profonde interpénétration des trois pôles idéologiques décrits en début de partie. La conciliation du catholicisme avec le libéralisme, conceptualisée par Montalembert et ses acolytes, se révèle vite incontournable pour les violets. Si les institutions culturelles (écoles, bibliothèques, etc.) devaient respecter des lignes de démarcation strictement confessionnelles, il était important de garantir l'égalité confessionnelle et la tolérance sociale, y compris en politique. La philosophie jusgentiliste cadrait magnifiquement bien avec la doctrine catholibérale, renvoyant dos à dos l'insubordination révolutionnaire et le césarisme despote, en plus d'offrir un relief surprenamment international à la pensée violette. Le cadre d'analyse de leur histoire nationale était résolument inspiré du *jus gentium*, tout comme leurs relations à l'Angleterre. Enfin, les libéraux-nationaux concevaient la nation à la fois comme une identité religieuse (catholique), une appartenance culturelle (française, latine et celtique) et une citoyenneté (bas-canadienne et/ou canadienne), ces trois dimensions se joignant étroitement sans

³¹⁴ Cette position ambivalente place paradoxalement les Autochtones dans une position d'altérité encore plus radicale, ceux-ci étant à la fois étrangers du « Nous » et du l'« Autre »...

jamais totalement se confondre. Reste donc à voir comment les maues envisageaient certains aspects plus concrets de la politique et de la société.

CHAPITRE 5.

LUTTES POLITIQUES ET PENSÉE SOCIALE

Qui dit nationalité, dit revendications nationales. En effet, tout discours national implique un diagnostic de la situation nationale, et ensuite une série de propositions pour remédier aux problèmes identifiés. Le nationalisme appelle à changer les paramètres politiques et sociaux dans lesquels se trouve la communauté, en même temps qu'il la conçoit et la construit comme communauté : le discours violet, orgueilleusement drapé du titre de « national », n'y échappe pas. Cela dit, il ne s'y limite pas non plus. On retrouve aussi plusieurs prises de position en matière économique et sociale, qui jouent un rôle non négligeable dans la vision du monde des violets. On peut dire la même chose de leur rapport à la cité, notamment en ce qui concerne les institutions politiques, le régime participatif et l'armée.

5.1 COMBATS ET REVENDICATIONS PATRIOTIQUES

a. Dignité, homogénéité et unité

Pour Louis Balthazar, le nationalisme « consiste à accorder une priorité [...] à l'appartenance nationale et à lutter pour une meilleure reconnaissance de la nation à laquelle on appartient¹ ». En conséquence, « il est presque impensable qu'une nation existe [...] sans qu'elle se manifeste comme une *politie*² », comme une revendication politique. Néanmoins, Balthazar juge que le nationalisme canadien-français, dans son ensemble, représentait un « abandon de la dimension politique de la nation³ ». Était-ce bien le cas ? Comme Roy Dussault, nous nuancerions cette thèse :

Plusieurs historiens [Balthazar, Dumont, Monière, Bouchard, etc.] ont interprété la période de la seconde moitié du XIX^e siècle comme étant l'apanage d'un nationalisme dit « traditionnel », ou bien « de survivance », soit une période où le nationalisme au Québec se trouverait refermé sur lui-même et se situerait en marge du politique. [...] Toutefois, le nationalisme [...] de cette période ne correspond pas à un nationalisme de repli qui se manifeste en marge du politique⁴.

¹ Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme*, op. cit., p. 19.

² *Ibid.*, p. 22.

³ *Ibid.*, p. 61 ; 171.

⁴ Dussault, *Défense des intérêts des Canadiens français*, op. cit., p. 156.

Chose certaine, et conformément à leur surnom, les *nationaux* plaçaient la question *nationale* au cœur de leur action politique. « La Nationalité, cette source de la vie d'un peuple, doit être le premier principe de législation⁵ », disait *L'Ordre*. Pour le périodique montréalais, « il est temps que la saine politique, la politique des Nationalités, prenne le dessus », remplaçant les « misérables intérêts de parti⁶ ». « Le citoyen rend foi et hommage à la patrie, son auguste souveraine, comme autrefois le vassal à son suzerain⁷ », illustra-t-il. Et de renchérir : « On ne peut séparer la nationalité de la politique ; on ne peut désintéresser l'une de l'autre⁸. » Si la religion conservait une certaine distance avec la sphère politique, ce n'était pas le cas de la nation : « La politique est la vie de notre nationalité⁹ ». Au *Canadien*, Hector Fabre continua d'insister sur le caractère proprement politique du nationalisme :

Séparer la politique de la nationalité, c'est évidemment séparer le moyen du but. [...] Toutes les grandes questions aboutissent à elle ; il est impossible de faire quoi que ce soit d'important sans modifier en quelque chose ses conditions d'existence [...]. Si la politique doit rester étrangère à la nationalité, comment se fait-il que cela ne se voit nulle part ? [...] Si la politique devait rester étrangère à la nationalité, pourquoi reconnaîtrait-elle comme base nécessaire de ses actes principaux l'existence de deux races, de deux provinces, de deux langues, d'institutions et d'idées différentes¹⁰ ?

Contre l'assimilation constituait le premier objectif politique du mouvement violet. Louis-Victor Sicotte tirait la sonnette d'alarme : « Il y a anglicisation [...] dans le langage, dans la religion, dans les lois, [...] des anglicisations des intérêts matériels¹¹. » Les violets dénonçaient la présence des anglicismes et l'effritement de la qualité du français. On s'en prenait d'abord à la « minorité anglicisée » du Parti bleu, et ensuite à tous ceux qui voudraient « être Anglais, parce qu'il y a plus de billets de banque anglais¹² ». Les rouges, quant à eux, étaient accusés de pratiquer un universalisme abstrait qui ignorait « la fibre nationale¹³ ». Non seulement « le peuple Canadien-Français ne veut pas mourir¹⁴ », mais il doit refuser de s'humilier devant « l'Anglais » par des concessions excessives¹⁵. *Le Franco-Canadien* encouragea d'abord la patience, suggérant de laisser « les énerguènes francophobes s'épuiser dans l'impuissance de leur rage » tout en

⁵ *L'Ordre*, 18 janvier 1859.

⁶ *L'Ordre*, 18 janvier 1859.

⁷ « La Fête Nationale », *L'Ordre*, 23 juin 1862.

⁸ *L'Ordre*, 1^{er} août 1862.

⁹ *L'Ordre*, 29 septembre 1862.

¹⁰ *Le Canadien*, 19 février 1864.

¹¹ « Seconde lettre de M. Sicotte », *L'Ordre*, 7 juin 1861.

¹² *L'Ordre*, 18 novembre 1861.

¹³ *Le Canadien*, 18 décembre 1863.

¹⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 septembre 1862.

¹⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 juillet 1862.

demeurant « polis et bienveillants¹⁶ ». Il assura que cette « espèce d'enragés francophobes » était minoritaire au sein de la population anglophone. Être « modérés et en même temps fermes¹⁷ » n'est pas toutefois pas facile : « Trop souvent il arrive que, pour paraître *libéraux*, des Canadiens-Français oublient leurs droits et leurs devoirs [...] quand ils ne le devraient pas faire¹⁸. » Le constat global demeurait celui d'une infériorisation généralisée des Canadiens français par rapport aux Anglais. « Sommes-nous des parias ? A-t-on décidé de nous parquer dans certaines limites aussi étroites que possible et de nous y laisser pourrir¹⁹ ? » Même au Bas-Canada, les Canadiens français seraient relégués au second rang :

Mais il est faux, archi-faux que le Haut-Canada soit sous la domination des Canadiens-Français ; le Bas-Canada lui-même ne l'est pas. [...] Non-seulement, nous ne sommes pas représentés par un tiers des membres de la Législature et du gouvernement ; mais, on ne nous voit pas dans les chambres de commerce, dans les banques, dans les chemins de fer, dans les entreprises industrielles en général, dans les manufactures, dans les charges publiques, ou nous n'y sommes que par exception²⁰.

Les libéraux-nationaux répliquaient fermement à la presse *grit*, réputée pour son discours francophobe : « À entendre parler le *Globe* [de George Brown], il faudrait conclure que les Canadiens-Français sont de véritables ilotes, ou les esclaves blancs de l'Angleterre. [...] Misérable peuple qui croit encore au Purgatoire et aux traités subsistants entre la France et le Canada²¹. » « Loin de commencer les premiers l'attaque », il serait toutefois passé le temps de « supporter l'injure sans se plaindre²² ». « Ce que veut le Bas-Canada, c'est que justice soit rendue à tous indistinctement²³ », y compris aux Canadiens français.

La presse violette revendiquait régulièrement une meilleure intégration des francophones à l'administration publique : « Nous sommes 900,000 Canadiens-français en Canada, c'est-à-dire les 3 huitième de la population entière. [...] Et d'après les statistiques exactes, il est prouvé que les Canadiens-français ne comptent que pour un huitième des employés publics et que pour un dixième dans le montant collectif des salaires²⁴. » « Nous voulons que l'on respecte nos droits. Dans le Haut-Canada, il y a des centaines de canadiens, un seul a-t-il été nommé à une charge de confiance

¹⁶ « Le Conseil-de-Ville à Montréal », *Le Franco-Canadien*, 17 août 1860.

¹⁷ « Français et Catholiques », *Le Franco-Canadien*, 28 septembre 1860.

¹⁸ « Prospectus », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juin 1860.

¹⁹ « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} mars 1861.

²⁰ « La loyauté », *Le Franco-Canadien*, 12 octobre 1860.

²¹ « Les Scrupules et tourments du Globe », *Le Canadien*, 19 novembre 1862.

²² L. J. B. Beaubien, « La Presse Anglaise et notre Nationalité », *L'Ordre*, 4 octobre 1859.

²³ « La représentation nationale », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 avril 1862.

²⁴ Charles De Cazes, « De l'antagonisme de races et de religion », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 janvier 1863.

ou lucrative. Non²⁵ ! » Les violets jugeaient honteuse la marginalisation du français au Parlement : « Et n'est-ce pas une grande pitié de voir dans une législature mixte, presque tous les Canadiens obligés de parler anglais [...] tandis que pas un seul anglais se donne la liberté grande de parler français. Ne forcerions-nous pas à notre tour, les anglais [à] parler français, si nous savions être ce que nous sommes²⁶ ? » Thomas-Jean-Jacques Loranger choisit de s'exprimer uniquement en français dans l'enceinte parlementaire, chose inédite²⁷. Il tenta en vain d'obliger la traduction des débats en français²⁸. Louis-Victor Sicotte et ses ministres canadiens-français employèrent régulièrement le français, refusant de débattre avec George-Étienne Cartier dans la langue de Shakespeare²⁹. La presse violette exigea la publication des lois dans les deux langues³⁰, position justifiée (encore une fois) par les traités : « [I]l fut décidé que la race française aurait certains droits, telle que la publication des lois, des ordonnances, des ordres ou instructions du gouvernement en langue française. L'esprit sinon la lettre même des traités et des conventions solennellement conclus à ce sujet, veut que la publication anglaise et française soit simultanée³¹. » Les nationaux réclamèrent également un plus large emploi de la langue de Molière dans les discours publics. Remarquant qu'« [a]ucun discours français n'a été prononcé » lors d'un banquet offert au gouverneur, *L'Ordre* refusa de « laisser passer sans protestation une pareille impolitesse » envers les francophones³². On déplorait aussi l'hégémonie de l'anglais dans la toponymie montréalaise³³.

L'immigration était un autre sujet chaud. L'Institut canadien-français, la presse mauve et le Parti libéral-national de Sicotte encourageaient l'immigration française au Canada³⁴. « Entourons-nous de frères et d'amis qui parlent notre langue, qui professent notre foi, qui aiment ce que nous aimons [...]. Alors nos ennemis diront avec une surprise mêlée d'admiration : le peuple Canadien est indomptable ; il ne sera jamais Anglais³⁵ », assénait *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* :

[N]ous ne permettrons jamais que des étrangers à qui nous aurons donné une main amie et de frère nous ravissent notre bonheur [...]. Nous voulons conserver intact notre foi comme notre langue, et

²⁵ « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 8 novembre 1861.

²⁶ *L'Ordre*, 16 août 1859.

²⁷ *L'Ordre*, 5 avril 1861.

²⁸ « Correspondance Parlementaire », *L'Ordre*, 30 avril 1862.

²⁹ *L'Ordre*, 23 février 1863.

³⁰ « Statuts du Bas-Canada », *Le Franco-Canadien*, 8 février 1861.

³¹ Médéric Lanctôt, « Où est le droit ? Où est l'égalité ? », *L'Union nationale*, 2 avril 1866.

³² *L'Ordre*, 7 juillet 1862.

³³ *L'Ordre*, 29 octobre 1862.

³⁴ *L'Ordre*, 23 mars 1860 ; *Le Canadien*, 28 mars 1862 ; *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome I, op. cit.*, Séance du 29 novembre 1860.

³⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 juillet 1862.

nous ne voulons pas ici de ces hommes qui, après avoir mangé le pain de la patrie, essaieront de nous réformer en prêchant à nos populations rurales une doctrine stupide et empoisonnée³⁶.

Pour ce faire, il fallait nommer un ministre francophone à l'Immigration, « un homme qui la tournera à notre profit et non au profit de ceux qui veulent nous englober au sein des hordes étrangères³⁷ ». *Le Franco-Canadien* publia de longs articles sur la question de l'immigration, crachant sur « la passion illégitime de nos adversaires [...] pour les norvégiens et les orangistes³⁸ » tout en s'inquiétant du remplacement des émigrés canadiens par des populations germaniques et protestantes. Avec le gouvernement Sicotte, il avait toutefois espoir « que nos *cousins* d'outre-mer seront désormais préférés aux hordes scandinaves³⁹ ». Mais avant d'accueillir ces cousins, il fallait prioritairement endiguer l'émigration des Canadiens⁴⁰. « On voit tous les jours de pauvres malheureux quitter cette terre de leur patrie, pour se rendre chez nos voisins Américains : eux canadiens par la langue, par les mœurs et par la religion, se rendre dans une contrée où ils devront nécessairement oublier leur langue [...] et perdre leur religion⁴¹. » N'était-il pas urgent de les retenir le plus possible ?

Non seulement fallait-il conserver le poids démographique de la majorité francophone du Bas-Canada, mais aussi son unité. Elle seule pouvait assurer la cohésion sociale⁴². Selon *L'Ordre*, « notre peuple n'est plus le peuple moral d'autrefois » et « l'origine du mal est dans l'esprit de parti⁴³ » et l'ambition. « Cherchons, selon la belle pensée de Mgr. Dupanloup, plutôt ce qui nous unit que ce qui nous divise⁴⁴ », sermonna le journal montréalais. La morale chrétienne exigeait « l'union [...] entre les enfants d'un même pays, entre les fils d'une même patrie », argua *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*⁴⁵. L'unité rêvée par les nationaux était tantôt celle des Canadiens français, tantôt celle des Bas-Canadiens, les deux étant souvent synonymes⁴⁶. De plus, la concorde nationale était nécessaire pour affronter les dangers. « L'homogénéité de la nation est un atout

³⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} août 1862.

³⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 juillet 1862.

³⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 novembre 1861.

³⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 juillet 1862.

⁴⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 novembre 1861 ; *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 juin 1863 ; *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 2, op. cit.*, Séance du 3 décembre 1868.

⁴¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 juin 1863.

⁴² *L'Ordre*, 23 novembre 1858.

⁴³ *L'Ordre*, 21 décembre 1858.

⁴⁴ *L'Ordre*, 25 novembre 1861.

⁴⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 juillet 1863.

⁴⁶ *Le Franco-Canadien*, 7 octobre 1862.

essentiel dans la lutte pour la survie, et il importe de la montrer et de s'en pénétrer ; cet impératif conduit à occulter les expressions de diversité, de clivages, de division⁴⁷ », souligne Gérard Bouchard. Cette rhétorique était omniprésente chez les réformistes⁴⁸ et encore bien enracinée chez les bleus. Sans surprise, on la retrouvait à son paroxysme chez les mauves, ces « nationaux » autoproclamés : « [C]e qu'il faut aux amis du Bas-Canada, [...] c'est l'union, c'est l'entente, c'est la concorde », parce « que l'union engendre la force⁴⁹. » Au-delà des étiquettes de bleu, de rouge, de libéral ou de conservateur, les Canadiens français devaient se battre pour contrer « les prétentions injustes du Haut-Canada », à l'image des patriotes qui firent bloc contre « les attaques sans cesse réitérées du Bureau Colonial⁵⁰ ». « Le malheur veut que le Bas-Canada, divisé et impuissant dans sa division, présente à ses ennemis une faiblesse qui lui est dangereuse⁵¹ ».

Pour réaliser l'union, il fallait naturellement s'entendre sur « les mêmes principes et les mêmes idées⁵² ». « Nos divergences sont faciles à effacer, les points de contact sont nombreux et les raisons de s'unir pressantes ; notre but est le même », à savoir « repousser la domination Haut-Canadienne et jeter les bases d'une union nationale⁵³ ». Seuls les extrémistes seraient exclus de cette alliance. L'union passerait par « un chef intelligent et dévoué », rôle que Louis-Victor Sicotte tenta de remplir. Inévitablement, elle « devra inspirer et commander des sacrifices communs et réciproques⁵⁴ ». Si les divisions avaient jusqu'alors persisté « dans la famille canadienne », c'était « parce que nous fermons aveuglément les yeux⁵⁵ ». Ce serait seulement en « immolant sur l'autel de la patrie leurs ambitions personnelles » que les politiciens parviendraient à « retirer le pays de la fausse route que lui ont fait prendre des hommes exagérés et impossibles⁵⁶. »

⁴⁷ Bouchard, *Genèse des nations*, op. cit., p. 109.

⁴⁸ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 81-125.

⁴⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 juillet 1863.

⁵⁰ « La représentation nationale », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 avril 1862.

⁵¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 30 janvier 1863.

⁵² Laurent-Olivier David, « “La confédération ou la représentation basée sur la population” », *L'Union nationale*, 1^{er} décembre 1864.

⁵³ *Le Canadien*, 13 novembre 1863.

⁵⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 juillet 1863.

⁵⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 février 1864.

⁵⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 août 1863.

b. Quel statut politique ?

Les violets identifiaient pleinement la nation canadienne-française à l'entité politique bas-canadienne, jusqu'à les confondre. À l'unanimité, ils condamnaient l'Acte d'Union et demandaient son rappel⁵⁷. *L'Ordre* y alla d'un réquisitoire éloquent :

Quel est le Canadien qui n'a pas maudit cent fois dans son cœur l'Union des deux Canadas ? [...] Il est un remède bien simple, c'est le rappel de l'Union. Le Haut-Canada se trouve mal avec nous : nous nous trouvons encore plus mal avec lui. Sans lui nous n'aurions pas cette législation bâtarde qui sape par ses fondements, la morale publique. Sans lui nous n'aurions point non plus sur les épaules une dette qui nous écrase. Sans lui une division sournoise et funeste n'affaiblirait point nos rangs⁵⁸.

Le rappel de l'Union serait possible si la majorité des Canadiens français faisaient bloc pour la demander à Londres⁵⁹. D'ailleurs, l'autonomie du Bas-Canada serait tout à fait viable et profitable. Sans le rappel, le pays va « aller se jeter tête baissée, en assez peu de temps, dans la banqueroute et peut-être dans la guerre civile⁶⁰ ». De fait, « l'Union des deux provinces, repousse l'Union des Canadiens-français », « la seule bonne et la seule vraie » des deux⁶¹.

Entre-temps, il fallait bien trouver une solution intermédiaire pour limiter les dégâts. Pour assurer justice à l'une et l'autre des deux sections du Canada-Uni, il fallait que chacune dispose d'un maximum d'autonomie, chose garantie par la double majorité. « [L]a simple majorité, c'est la plus incapable des tyrannies⁶² » ; c'est « la personnification d'un principe anticonstitutionnel et le reflet d'une domination antifédérale⁶³ ». De toute façon, la double majorité ne venait que confirmer le dédoublement administratif et politique existant. « [A]yant deux sociétés à gouverner, l'on ne mette pas l'une à la merci de l'autre⁶⁴ », disait Sicotte. Le respect des différences culturelles et politiques des deux Canadas n'était donc qu'une pure question d'équité et de justice. Mais c'était aussi pour prévenir la guerre civile que la double majorité devenait nécessaire :

La race française est trop grande dans le passé et dans le présent pour qu'on lui refuse toute influence dans la chose publique ; la race anglo-saxonne ne peut pas, ne doit pas se laisser gouverner par une majorité étrangère. Si un tel état de choses existait plus longtemps, il faudrait recommencer nos

⁵⁷ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 3 novembre 1858 et du 24 septembre 1863.

⁵⁸ *L'Ordre*, 4 mai 1860.

⁵⁹ *L'Ordre*, 20 novembre 1861.

⁶⁰ *Le Franco-Canadien*, 12 juin 1860.

⁶¹ Médéric Lanctôt, « La situation », *L'Union nationale*, 14 août 1865.

⁶² *L'Ordre*, 12 avril 1859.

⁶³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 juin 1863.

⁶⁴ « Aux électeurs du Comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1863.

vieilles luttes comme aux jours néfastes où une oligarchie infâme avit des échafauds pour le courage et des fers pour la liberté⁶⁵.

L'Ordre déployait à répétition la menace de la guerre civile⁶⁶, et il n'était pas le seul. Louis-Victor Sicotte lui-même en parlait régulièrement, dressant un lien avec la guerre de Sécession :

Quelle est la cause de la guerre Américaine ? si ce n'est la différence entre les intérêts sectionnels du Sud et du Nord. [...] Le gouvernement dont je faisais parti[e] dans la vue d'empêcher les agressions mutuelles d'une section sur l'autre, [...] s'était constitué sur le principe fédéral, sur le principe de l'égalité, sur le principe du respect des intérêts respectifs de chaque section. [...] Il est regrettable que l'esprit de parti ait empêché un tel ordre de chose de rester plus longtemps⁶⁷.

Pour le chef mauve, le fossé entre les deux Canadas n'était pas strictement culturel, mais aussi social, politique et économique :

Il ne s'agit pas seulement entre le Haut et le Bas-Canada de question d'origine, de question de religion. Ces deux questions ont bien certainement leur côté vivace. C'est principalement à raison des intérêts divergents du Haut et du Bas-Canada qu'il importe de ne pas donner l'avantage à aucune des Provinces sur l'autre. Que le Haut-Canada ait la domination sur le Bas-Canada, le commerce du Bas-Canada en souffrira, le développement du B.-Canada en souffrira énormément⁶⁸.

L'échec de la double majorité pourrait d'ailleurs précipiter l'adoption de la représentation basée sur la population, et conséquemment « une guerre civile semblable à celle des États du Sud en résistance aux États du Nord⁶⁹ ». Pour que la double majorité fonctionne bien, Sicotte comptait sur « la plus grande diminution des intérêts généraux sur les intérêts locaux », ainsi que sur « l'égalité des [É]tats fédérés⁷⁰ » dans les décisions communes. Il fallait donc « que chaque partie du ministère ne soit responsable qu'à la section de la province dont il relève⁷¹ ».

Les libéraux-nationaux voyaient donc la double majorité comme solution temporaire en attendant le rappel de l'Union⁷². « En proposant la mise en pratique du système de la double majorité, [...] nous n'avons qu'un but celui de préparer les voies à la dissolution de l'Union⁷³ », avoua *L'Ordre*. La seule alternative à la double majorité, c'était la séparation des deux Canadas. « Si l'Union des Provinces ne peut se conserver avec le caractère fédéral et juste qui l'a formé, elle

⁶⁵ *L'Ordre*, 3 juin 1859. Notons l'emploi de la troisième personne du singulier du verbe « avir », synonyme d'« assembler » (aujourd'hui tombé en désuétude).

⁶⁶ *L'Ordre*, 6 février et 17 avril 1861.

⁶⁷ « Comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

⁶⁸ *Idem*.

⁶⁹ « De la représentation suivant la population », *Le Canadien*, 28 mars 1862.

⁷⁰ « Seconde lettre de M. Sicotte », *L'Ordre*, 7 juin 1861.

⁷¹ *L'Ordre*, 1^{er} juillet 1861.

⁷² *L'Ordre*, 21 août 1861.

⁷³ *L'Ordre*, 16 septembre 1861.

se brisera et le peuple du Bas-Canada ne sera pas le dernier à s'en réjouir et à s'en féliciter⁷⁴ », écrivait Mercier. La pulvérisation du gouvernement Sicotte amena toutefois à la conclusion que « l'épreuve du système de la Double-Majorité n'a point été heureuse⁷⁵ ». À court terme, la séparation du Haut et du Bas-Canada ne semblait pas se profiler non plus : « Le système de double majorité, le seul propre à mettre à l'abri les intérêts sectionnels, est impossible en pratique. Le rappel de l'Union serait un remède efficace, peut-être, qu'il serait trop violent et aujourd'hui prématuré⁷⁶ », désespérait Mercier. *Le Canadien* partageait ce pessimisme. Pris de court par l'échec du gouvernement Sicotte, et nourrissant peu d'espoir envers une séparation, la plupart des violets se retrouvèrent littéralement placés devant un mur.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'idée d'une confédération des colonies britanniques rencontrait une très vive opposition chez les membres de la mouvance violette, que ce soit à l'Institut canadien-français⁷⁷ ou dans la presse. À la suite de *L'Ordre*, tous les journaux libéraux-nationaux associaient les projets de confédération à une volonté de « noyer l'influence des Canadiens-Français » et à un prolongement de l'Acte d'Union⁷⁸. Pour Médéric Lanctôt, la Confédération n'empêcherait même pas l'annexion aux États-Unis, enlevant ainsi tout avantage militaire ou stratégique à cette option⁷⁹. Sa rhétorique anti-confédérative puisait abondamment dans le répertoire argumentatif du *jus gentium*. En effet, « la confédération serait une infraction à l'esprit du traité de Paris, en ce que ce traité nous garantit des droits que la confédération anéantirait⁸⁰ ». Elle contredisait donc le droit des gens. Aux yeux de Laurent-Olivier David, cette transgression risquait de déclencher une guerre civile⁸¹, opinion partagée de longue date par les rédacteurs du *Franco-Canadien*⁸². La violation des traités autoriserait même la France à exiger réparation, et

⁷⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 mars 1863. On trouvait le même son de cloche chez Laberge et Marchand ; « Prospectus », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juin 1860 ; « Les élections », *Le Franco-Canadien*, 16 juillet 1861 ; « Le nouveau ministère », *Le Franco-Canadien*, 30 mai 1862. Il en était de même chez Évanturel ; « La Double Majorité », *Le Canadien*, 6 juin 1862.

⁷⁵ *L'Ordre*, 13 mai 1863.

⁷⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 août 1863. Voir aussi : *Le Canadien*, 6 juillet 1863.

⁷⁷ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances des 9 septembre 1858, 12 décembre 1859, 25 septembre 1862 et 15 décembre 1864.

⁷⁸ *L'Ordre*, 8 février 1859.

⁷⁹ *L'Union nationale*, 11 mai 1865.

⁸⁰ Médéric Lanctôt, « Mettez bas les armes : vous êtes dix fois battus », *L'Union nationale*, 29 septembre 1864.

⁸¹ Laurent-Olivier David, « Rapport du Comité National », *L'Union nationale*, 12 septembre 1864.

⁸² « La Confédération », *Le Franco-Canadien*, 5 mars 1861.

donc à intervenir en faveur du Canada français⁸³. La rhétorique jusgentiliste n'était jamais bien loin...

Le nationalisme des violets allait-il jusqu'à promouvoir l'indépendance du Canada-Uni, ou même celle du Bas-Canada directement? Louis-Victor Sicotte rêvait du jour où le drapeau britannique quitterait les rives du Saint-Laurent⁸⁴. Cet espoir ne lui était pas exclusif. Mercier caressait amoureusement l'idée d'une émancipation canadienne vis-à-vis de l'Angleterre : « La séparation [...] nous serait non seulement d'un bien matériel, mais même d'un bien moral. Au moins avec l'indépendance viendrait le droit de faire respect[er] notre amour propre national⁸⁵. » *Le Franco-Canadien* se permettait également quelques clins d'œil en ce sens⁸⁶. On plaçait toutefois l'indépendance à moyen ou à long terme, jamais dans un avenir immédiat. Contre l'avis majoritaire des débatteurs de l'Institut canadien-français, Laurent-Olivier David se prononça également en faveur de l'indépendance des colonies britanniques⁸⁷. *L'Union nationale* assura pareillement que « l'indépendance serait un progrès sur le présent⁸⁸ ». L'indépendance du Canada couplée au rappel de l'Union entraîneraient forcément la pleine souveraineté du Bas-Canada. Cette conclusion logique était parfois pleinement assumée par *L'Union nationale*, parfois démentie. En 1864, Médéric Lanctôt disait écarter cette idée : « Si nous avons parlé de jouer un rôle à part en Amérique, c'est simplement comme nationalité, non comme État⁸⁹. » À peine un an plus tard, il appela pourtant à « l'indépendance, puis, comme conséquence logique, l'autonomie française⁹⁰ ». À l'Institut canadien-français, les militants anti-confédératifs encouragèrent l'indépendance et la neutralité du Canada-Uni, mais aussi du Bas-Canada⁹¹. Laurent-Olivier David proclamait :

Placés entre la Confédération et l'Annexion, il me semble, M. le Président que nous pourrions éviter l'une et l'autre. [...] Déba[r]rassés de l'influence fatale de l'Angleterre, nous pourrions facilement régler nos difficultés avec le Haut-Canada et nous le forcerions bien d'entendre raison. C'est parceque

⁸³ Médéric Lanctôt, « Mettez bas les armes : vous êtes dix fois battus », *L'Union nationale*, 29 septembre 1864 ; voir aussi « Séance publique à l'Institut Canadien-Français. Discours de M. David », *L'Union nationale*, 11 décembre 1865 ; Médéric Lanctôt, « Que va devenir le Canada ? », *L'Union nationale*, 19 octobre 1865.

⁸⁴ « Le discours de M. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 mars 1858 ; Lettre de Louis-Victor Sicotte à Hector-Louis Langevin, 24 mars 1859, citée dans Désilets, *Un Père de la Confédération canadienne*, op. cit., p. 157.

⁸⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 juillet 1862.

⁸⁶ *Le Franco-Canadien*, 11 janvier et 26 novembre 1861.

⁸⁷ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1*, op. cit., Séances des 23 et 30 novembre 1865.

⁸⁸ *L'Union nationale*, 31 juillet 1865.

⁸⁹ *L'Union nationale*, 12 septembre 1864.

⁹⁰ Médéric Lanctôt, « L'annexion », *L'Union nationale*, 28 août 1865.

⁹¹ « Séance publique à l'Institut Canadien-Français. Discours de M. Rainville » ; « Séance publique à l'Institut Canadien-Français. Discours de M. David », *L'Union nationale*, 7 décembre 1865.

j'ai foi en l'Avenir de la race française en Amérique, que je repousse tout ce qui pourrait comprimer son essor et son expansion⁹².

Ces velléités indépendantistes n'ont toutefois jamais été franchement et durablement assumées par les nationaux. Globalement, on n'anticipait pas à court terme la rupture du lien colonial. Cela dit, la pleine émancipation du Bas-Canada restait une option envisageable et désirable pour l'avenir.

5.2 PROGRÈS ET SOCIÉTÉ

a. Agriculture, industrie et politique économique

Éclaireurs sur le chemin de la gloire, serons-nous les traîneurs sur la route du progrès⁹³ ?

L'ORDRE

La défense des intérêts de la nationalité canadienne-française ne saurait se limiter aux questions linguistiques et constitutionnelles. Pour assurer son épanouissement, le développement économique et social étaient tout autant nécessaires. C'est dans ce contexte qu'entre en scène une notion chérie des violets et des autres politiciens de l'époque : le « progrès ». L'un des traits majeurs du libéralisme du XIX^e siècle est sa ferme croyance en l'idée de progrès, qu'il soit matériel ou culturel⁹⁴. Par le progrès inévitable de l'espèce humaine, les incohérences et les failles de la société libérale finiraient par s'estomper : « C'est une doctrine optimiste : elle ne nie pas les déficiences de l'ordre social existant, mais elle assure qu'elles seront corrigées par l'usage de la liberté⁹⁵. » Au Canada français, Fernand Dumont remarque cet enthousiasme non seulement chez les rouges, mais aussi chez les modérés comme Étienne Parent et Laurent-Olivier David⁹⁶. « À travers les diverses tendances qu'il est possible de retracer à l'intérieur du discours libéral, on remarque un optimisme débordant face à l'avenir et au progrès, qui ne ressemble en rien à l'idéologie cléricale⁹⁷ », écrit Bernard Ouellet. Chose certaine, les violets manifestaient une solide confiance envers le progrès. Celui-ci viendrait non seulement de la sphère économique, mais aussi des sciences et des lettres « qui améliorent la conduite matérielle des hommes en même temps que

⁹² « Séance publique à l'Institut Canadien-Français. Discours de M. David », *L'Union nationale*, 11 décembre 1865.

⁹³ *L'Ordre*, 11 avril 1860.

⁹⁴ Caractéristique très présente dans le discours des hommes d'affaires. (Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, op. cit., p. 111-117.)

⁹⁵ Burdeau, *Le libéralisme*, op. cit., p. 28.

⁹⁶ Dumont, *Genèse de la société québécoise*, op. cit., p. 252-255.

⁹⁷ Ouellet, *Le libéralisme et les courants idéologiques au Canada français*, op. cit., p. 25.

la religion les civilise⁹⁸ ». L'Institut canadien-français faisait activement la promotion des beaux-arts, des lettres et de la musique⁹⁹, tout comme la presse mauve. On déplorait généralement la faible place réservée à la culture dans la société bas-canadienne, Hector Fabre affirmant que « [l]e véritable défaut de notre pays, c'est la paresse intellectuelle¹⁰⁰ ».

« On a stigmatisé le progrès, comme étant contraire à l'ordre providentiel et dangereux au bien être des sociétés. [...] L'élément français si expansif et civilisateur, si intellectuel et progressif, se sent mal à l'aise au milieu de ce travail si matériellement égoïste¹⁰¹ », dénonçait Louis-Victor Sicotte, critiquant au passage les *torys* pour leur immobilisme. « Mais où sont donc le désir et la volonté de progresser ? Où sont donc les espérances de prospérité et la confiance dans l'avenir¹⁰² ? », déplorait *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Ce dernier confrontait les tenants d'un nationalisme purement culturel ou spirituel, rappelant l'importance des questions matérielles :

Et il est parmi nous des hommes qui nous parlent sans cesse de patriotisme etc., et qui, quand il s'agit de remédier à nos maux se montrent honteusement indifférents. Ce sont de ces gens qui, par exemple, ne veulent pas entendre parler de Crédit Foncier et de Manufactures, moyens les plus sûrs peut-être pour assurer la colonisation et l'avancement matériel du pays¹⁰³.

Pour *Le Franco-Canadien*, il était grand temps de s'occuper d'économie, les changements d'ordre institutionnel (abolition du régime seigneurial, électivité du Conseil législatif, etc.) n'ayant rien apporté de concret :

À quoi bon toutes les autres grandes réformes si notre pays continue à se dépeupler, [...] si le fléau de l'émigration va toujours affaiblissant et décimant notre population ? [...] Comme Canadiens-Français, il ne nous suffit pas que deux de nos compatriotes aient reçu le titre de *Sir* [...]. Cela nous fera moins de bien que deux grands chemins ouverts dans les townships¹⁰⁴.

En somme, « les réformes doivent porter bien plus sur l'administration, sur l'industrie et sur le personnel, que sur les institutions politiques¹⁰⁵ ». Le journal jeannois confessa son enthousiasme pour le régime municipal, qui permettait des progrès très concrets¹⁰⁶. Après tout, il « importe

⁹⁸ *L'Ordre*, 24 septembre 1860.

⁹⁹ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 26 janvier 1860 et du 20 décembre 1865.

¹⁰⁰ « Institut canadien-français », *Le Canadien*, 14 décembre 1863. Cela rappelle la « société d'épiciers » du poète Octave Crémazie (1866).

¹⁰¹ « Seconde lettre de M. Sicotte », *L'Ordre*, 7 juin 1861.

¹⁰² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 septembre 1862.

¹⁰³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 juin 1863.

¹⁰⁴ *Le Franco-Canadien*, 5 juin 1860.

¹⁰⁵ « États pontificaux », *Le Franco-Canadien*, 16 janvier 1863.

¹⁰⁶ *Le Franco-Canadien*, 4 décembre 1860.

surtout d'assurer la base de l'édifice plutôt que son sommet¹⁰⁷ ». *Le Canadien* tenait le même discours, assurant que les Bas-Canadiens devraient moins se préoccuper « du remaniement de la carte d'Amérique que de l'ouverture de nos forêts¹⁰⁸ ». Les conservateurs auraient détourné l'argent public pour financer les projets impériaux de l'Angleterre, plutôt que de mettre en valeur le territoire national¹⁰⁹. Pareillement, *L'Union nationale* assurait que « les formes de gouvernement ne sont pas le criterium de la prospérité matérielle des peuples », puisque « l'administration économique et financière d'un pays est la source de tout bien temporel, sous la forme monarchique comme sous la forme républicaine¹¹⁰ ». Si les violets défendaient l'autonomie du Bas-Canada, ils se montraient beaucoup plus indifférents à l'égard des structures institutionnelles comme telles. Notons que le progrès matériel lui-même était d'abord et avant tout conçu comme un outil de développement national¹¹¹. Après tout, pas de survivance sans prospérité : « Ce droit d'existence implique celui de la conservation et par conséquent du progrès qui lui est indispensable¹¹². »

Pour Étienne Parent, l'économie constituait la priorité parmi toutes les priorités. C'est en développant l'agriculture, la colonisation, l'instruction technique, l'industrie et le commerce que le peuple canadien-français pourrait survivre et s'épanouir. Les réformistes encouragèrent le libéralisme économique dans une perspective avouée de relèvement national¹¹³. Ne cédant en rien au lyrisme ruraliste, les partisans de La Fontaine considéraient l'agriculture comme une activité économique et non comme un mode de vie moralisateur. Cette vision demeurerait largement dominante dans les années 1850-1860. À l'époque des violets, bien peu de différences existaient entre les conservateurs et les libéraux sur le plan économique. Bien que l'État se voyait attribuer un rôle de coordination et d'accommodation, son action devait demeurer indirecte et peu couteuse. C'était à la société civile qu'incombait d'abord la mise en œuvre du relèvement économique des Canadiens français, que ce soit sous forme de regroupements d'hommes d'affaires, de sociétés d'épargne, d'associations de colonisation, de banques locales, etc¹¹⁴. Le discours violet étudié se situait dans le même paradigme économique.

¹⁰⁷ *Le Franco-Canadien*, 23 octobre 1860.

¹⁰⁸ *Le Canadien*, 1^{er} août 1862.

¹⁰⁹ *Idem*.

¹¹⁰ Médéric Lanctôt, « Faits importants », *L'Union nationale*, 31 juillet 1865.

¹¹¹ « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} octobre 1861.

¹¹² *Le Franco-Canadien*, 26 novembre 1861.

¹¹³ Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 128-160.

¹¹⁴ Zoltvany, *Les libéraux du Québec*, *op. cit.*, p. 119-123.

Pour *L'Ordre*, l'agriculture jouait un rôle fondamental dans la vie nationale¹¹⁵. La fécondité du sol et le savoir-faire des habitants lui assuraient d'ailleurs un bel avenir¹¹⁶. À l'Institut canadien-français, l'agriculture apparaissait clairement comme une priorité économique¹¹⁷. « Nous ne devons jamais négliger d'entretenir un mouvement d'industrie et de commerce proportionné à l'importance du pays, mais avant tout nous devons donner le pas à l'agriculture, [...] au développement de la science et des arts libéraux », pensait *Le Canadien* d'Évanturel¹¹⁸. Heureusement, « M. Sicotte est l'ami de la cause agricole¹¹⁹ », comme en témoignait la création d'un ministère de l'Agriculture. Ce secteur méritait toutefois être amélioré et diversifié, considérant « les vices de l'ancienne routine¹²⁰ ». Des écoles agricoles devraient être mises en place pour instruire les cultivateurs. Les violets s'opposaient d'ailleurs à l'usure, jugée anticatholique¹²¹, la traitant de « chancre qui ronge notre société, qui affecte la moralité publique, s'attaque à la propriété individuelle et menace de la mort notre pauvre peuple¹²² ». Pour conjurer ce mal, il fallait se tourner vers un système de crédit foncier. *Le Franco-Canadien* s'en fit le principal porte-parole, ralliant à sa suite des figures de tous les partis. En chargeant un intérêt proportionné aux revenus des cultivateurs et en utilisant l'excédent annuel pour créer un fonds d'amortissement, le crédit foncier permettrait de conserver la richesse du pays entre les mains des Bas-Canadiens¹²³.

Agriculture rimait toujours avec colonisation¹²⁴. C'est grâce à cette dernière que le Canada pourrait endiguer la saignée démographique vers les États-Unis, et même rapatrier les émigrés¹²⁵. « En peu d'années, nous pourrions voir de nouvelles et grandes paroisses parlant la même langue, professant la même religion que le Bas-Canada français aujourd'hui renfermé dans de si étroites limites¹²⁶ », rêvait *Le Franco-Canadien*. Au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, Boucher de La Bruère ajouta :

¹¹⁵ *L'Ordre*, 23 novembre 1858.

¹¹⁶ *L'Ordre*, 13 août 1860.

¹¹⁷ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 14 avril 1864.

¹¹⁸ « Colonisation », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 2 mai 1862.

¹¹⁹ « Correspondance de Sherbrooke », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 septembre 1862.

¹²⁰ « Prospectus », *Le Franco-Canadien*, 1^{er} juin 1860.

¹²¹ « Banque agricole », *Le Franco-Canadien*, 5 décembre 1862 ; Médéric Lanctôt, « Le taux d'intérêt, M. Cartier et les prêtres », *L'Union nationale*, 14 septembre 1865.

¹²² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 6 mars 1863.

¹²³ « Crédit foncier », *Le Franco-Canadien*, 13 janvier 1863.

¹²⁴ *L'Ordre*, 19 août 1861 ; *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 25 juin 1858 et du 20 décembre 1860.

¹²⁵ « Colonisation », *Le Franco-Canadien*, 26 avril 1861.

¹²⁶ « La colonisation », *Le Franco-Canadien*, 4 décembre 1860.

Qui dans le Bas-Canada ne comprend point maintenant plus que jamais la nécessité de recourir à la colonisation de nos terres, comme vers une planche de salut, afin de s'opposer au nombre toujours croissant des étrangers qui s'en vont peupler le Haut-Canada, et finiront par nous engloutir et nous dominer, si nous restons insouciantes et que l'indifférence soit notre ligne de conduite¹²⁷ ?

Selon Mercier, il fallait de toute urgence « s'emparer de nos terres incultes et [...] rendre utiles au pays nos immenses territoires encore couverts d'épaisses forêts¹²⁸ ». D'après la presse libérale-nationale, l'émigration était non seulement attribuable au manque d'accès à la terre, mais aussi à la faible industrialisation du Canada, au manque d'infrastructures de communications, à l'attrait des salaires américains ainsi qu'aux réseaux familiaux et régionaux¹²⁹. Si les Canadiens français quittaient le pays, ce n'était ni par appât du gain ni par indifférence nationale, mais par « la force des choses¹³⁰ ». « En donnant un essor vigoureux, à la colonisation, avec la fécondité de notre race et une saine immigration, le pays se peuplerait abondamment, par là même les revenus seraient plus élevés¹³¹ », croyait-on. Les défrichements devraient préférablement être réservés aux natifs, seuls les Canadiens étant « capable[s] d'abattre les arbres de nos grandes forêts¹³² ». Pour accomplir cette entreprise, il fallait compter sur l'appui de l'État, conjugué à celui d'associations volontaires et transpartisanes – l'une des grandes vertus de la colonisation étant son caractère consensuel. En aucun temps la colonisation n'était présentée sous un angle idyllique. Loin de tout utopisme, les libéraux-nationaux préféraient s'en tenir à la dure réalité : « Le colon a devant lui une perspective peu riante ; un travail énorme et souvent ingrat à accomplir ; bien des privations à endurer, bien des dangers à courir, bien des dégoûts et des découragements à surmonter¹³³. »

L'importance de l'agriculture, amplement justifiée par son poids socioéconomique, ne minimisait nullement celle de l'industrie. L'Institut canadien-français créa d'ailleurs en 1860 une section industrielle pour promouvoir l'entrepreneuriat francophone et l'instruction des ouvriers¹³⁴. Selon *L'Ordre* d'Hector Fabre, « il est évident que notre avenir matériel est tout autant

¹²⁷ « Colonisation », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 2 mai 1862.

¹²⁸ *Ibid.*, 5 décembre 1862. Cette opposition de la forêt sauvage à l'agriculture civilisatrice perdurera jusqu'au XX^e siècle. Voir Maude Flamand-Hubert, « “L'homme en face d'une nature qui le repousse” : forêt et territoire dans la littérature de la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 68, n^{os} 3-4, hiver-printemps 2015, p. 301-324.

¹²⁹ « Émigration Canadienne », *L'Ordre*, 2 septembre 1859.

¹³⁰ « La Vérité devant le Pays », *Le Franco-Canadien*, 12 novembre 1861.

¹³¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 avril 1862.

¹³² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 4 novembre 1862.

¹³³ « La colonisation », *Le Franco-Canadien*, 4 décembre 1860.

¹³⁴ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 9 février 1860.

manufacturier qu'agricole¹³⁵ ». En se guidant sur « l'exemple de nos voisins » américains, le Canada pourrait utiliser l'industrie comme un levier d'autonomie : « Quand un pays a dans son sein de belles et de riches manufactures et que d'ailleurs son commerce et son agriculture florissent, il voit ses ressources se développer rapidement, son importance s'accroître aux yeux des autres pays, et l'indépendance lui sourire bientôt¹³⁶. » Mais jusqu'alors, « les manufactures sont restées en arrière, elle[s] n'ont jamais reçu l'encouragement qu'elles auraient dû recevoir, et pour cause. Et pourtant le Canada est riche en belles et nombreuses rivières ; ses pouvoirs d'eau sont peut-être aussi puissants qu'ils sont innombrables¹³⁷. » Les manufactures – et d'abord celles vouées à la transformation des richesses naturelles grâce aux ressources hydrauliques – pourraient participer à freiner l'émigration¹³⁸. Ce discours était aussi présent chez les bleus que chez les rouges¹³⁹. Plusieurs membres du clergé abondaient dans le même sens ; on peut penser à l'abbé Antonin Nantel, ami et collègue d'étude de Laurent-Olivier David, qui écrivait en 1871 :

Nos rivières pourraient devenir elles-mêmes une source de richesse pour le pays. Si les nombreux pouvoirs d'eau [...] étaient utilisés, on verrait s'élever une foule de manufactures qui donneraient la vie à des milliers d'ouvriers, et retiendraient dans leur patrie tant de pauvres Canadiens qui s'en vont aux États-Unis¹⁴⁰ !

De plus, les violets partageaient l'idéal du *self-made-man* cher au modèle libéral moderne, assurant que « l'homme, avec de l'énergie [...] atteindra son but envers et contre tout¹⁴¹ ». Cet archétype était bien enraciné au Canada français, dont on perçoit un certain écho dans l'œuvre d'Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, défricheur* (1862) et *Jean Rivard, économiste* (1864)¹⁴². Les journalistes mauves constataient l'encombrement des professions libérales au Bas-Canada, auxquelles ils appartenaient eux-mêmes. « Une chose est certaine, évidente ; c'est que nous avons trop, beaucoup trop d'avocats, de notaires et de médecins¹⁴³ », écrivait *L'Ordre*. « Nos classes instruites manquent d'activité intellectuelle, d'initiative industrielle et commerciale, de larges et

¹³⁵ « Le rôle véritable de l'Industrie en Canada », *L'Ordre*, 3 septembre 1862.

¹³⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 juillet 1862.

¹³⁷ *Idem*.

¹³⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1863.

¹³⁹ Hamelin, *Les premières années du parlementarisme*, op. cit., p. 75-78.

¹⁴⁰ Antonin Nantel, *Petite géographie des écoles canadiennes*, Montréal, C.O. Beauchemin et Valois, 1871, p. 35, cité dans Brosseau, « La géographie et le nationalisme canadien-français », loc. cit., p. 417.

¹⁴¹ *L'Ordre*, 13 août 1860.

¹⁴² Ollivier Hubert, « Littérature, représentations de soi et mobilité sociale dans le Québec du XIX^e siècle », *Recherches sociographiques*, vol. 44, n° 3, septembre-décembre 2003, p. 455-473.

¹⁴³ *L'Ordre*, 20 octobre 1862. Voir aussi *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1*, op. cit., Séances du 3 mai 1860, du 13 novembre 1862 et du 18 décembre 1862.

puissantes aspirations, de visées élevées, de volonté ferme et persévérante¹⁴⁴ », ajoutait-il. Apparemment, comme les Français, les Canadiens français manquaient encore d'esprit d'initiative sur le plan économique.

À l'instar des rouges, la plupart des violets critiquaient les investissements consacrés aux compagnies de chemins de fer, et surtout au Grand Tronc. Cette opposition s'exprimait clairement à l'Institut canadien-français¹⁴⁵. *L'Ordre* décrivait le Grand Tronc comme « *un gouffre sans fond*¹⁴⁶ » qui servirait de cheval de Troie à la Confédération¹⁴⁷. L'idée qui l'avait fait naître « n'était pas et n'est pas une idée canadienne, mais une idée anglaise¹⁴⁸ », selon *Le Franco-Canadien*. « La province unie est-elle créancière ou dépendante de ce monstre gigantesque qui dévore ses enfants comme Saturne¹⁴⁹ ? », rageait *Le Canadien*. Apparemment, le gouvernement Sicotte se tiendrait debout face aux « exigences intolérables de cette sangsue jamais repue dont l'organe de succion était si étroitement appliqué à l'orifice du Trésor Public¹⁵⁰ ». Néanmoins, on sait que Sicotte continua de financer le Grand Tronc, au grand dam des rouges et d'une partie des mauves. Honoré Mercier ne s'en formalisa guère, croyant que le projet ferroviaire serait une « construction utile et nécessaire au pays, utile à son commerce et nécessaire à sa défense¹⁵¹ ». « En reliant les Canadas aux provinces du Golfe on ne les forme pas plus, de fait, en confédération qu'on a formé les Canadas et le Maine en confédération en reliant ces pays par le chemin de fer¹⁵² », souligna-t-il. Avec le temps, tous les libéraux-nationaux finirent par avaler la couleuvre du Grand Tronc, peu importe leurs premières réticences¹⁵³. Sur la question commerciale, il s'avère difficile de statuer la position des violets. Leurs journaux l'abordent rarement, et les débatteurs de l'Institut canadien-français se prononçaient alternativement en faveur du libre-échange et du protectionnisme¹⁵⁴.

Chose certaine, les libéraux-nationaux souhaitaient limiter la taille de l'État. Comme les rouges, la presse mauve réclamait une politique d'austérité budgétaire pour limiter les risques de

¹⁴⁴ *Idem*.

¹⁴⁵ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 11 octobre 1860 et des 2 et 9 octobre 1862.

¹⁴⁶ *L'Ordre*, 15 octobre 1860.

¹⁴⁷ *L'Ordre*, 14 octobre 1861.

¹⁴⁸ « Le Grand Tronc », *Le Franco-Canadien*, 3 août 1860.

¹⁴⁹ « La Province et le Grand Tronc », *Le Canadien*, 23 avril 1862.

¹⁵⁰ « La Grand Tronc », *Le Canadien*, 27 août 1862.

¹⁵¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 septembre 1862.

¹⁵² *Idem*.

¹⁵³ « Institut canadien-français », *Le Canadien*, 14 décembre 1863.

¹⁵⁴ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 3 et 17 mars 1864.

corruption et éviter le gaspillage. Elle salua donc le vaste ménage effectué par le gouvernement Sicotte dans l'administration¹⁵⁵. « Les réformes départementales se poursuivent avec une sage et prudence activité, qui est peut-être le plus bel éloge que nous puissions accorder à la nouvelle administration. [...] Un peuple aime à voir ses intérêts ménagés avec soin, et ses biens habilement administrés¹⁵⁶ », approuva Pierre Boucher de La Bruère. Comme à peu près tout le monde, les violets s'opposaient totalement aux taxes directes¹⁵⁷. L'ampleur du déficit pouvait justifier certains prélèvements fiscaux supplémentaires, mais seulement sur les droits de douane et les droits d'accise¹⁵⁸. Les violets ne monopolisaient toutefois pas ce genre de discours économe, largement partagé par la classe politique de l'époque.

b. L'ordre social : classes, genre et justice

Pour les réformistes, le progrès économique et culturel était indissociable du progrès social, et plus précisément de l'assainissement du corps social. En s'appuyant sur les institutions publiques (cours de justice, prisons, police, etc.) et sur la société civile (Églises, familles, charité privée, etc.), ils espéraient prévenir les désordres du paupérisme tout en favorisant la concorde des classes sociales. Paternalistes, les élites bas-canadiennes souhaitaient encadrer les classes populaires pour préserver la salubrité et la stabilité de la société¹⁵⁹. « La société est une hiérarchie et dans une hiérarchie, ceux qui occupent le premier rang commandent aux autres. [...] La société est aussi une famille ; et dans une famille ses chefs naturels guident tous les membres¹⁶⁰ », affirmait Honoré Mercier. En conséquence, Hector Fabre et les autres débatteurs de l'Institut canadien-français croyaient que la haute éducation ne devait pas être accessible à tous¹⁶¹. Une certaine complémentarité venait baliser cette hiérarchie : « [L]es différentes classes de la société sont tellement solidaires les unes des autres et ont entre elles une telle affinité d'intérêts, que la prospérité ou le malheur de l'une est inévitablement ressenti par les autres¹⁶². » Les élites étant

¹⁵⁵ *L'Ordre*, 14 novembre 1862.

¹⁵⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 5 août 1862.

¹⁵⁷ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1*, Séance du 8 mars 1860.

¹⁵⁸ « Le nouveau ministère », *Le Franco-Canadien*, 27 mai 1862.

¹⁵⁹ Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 175-185. Voir aussi Fecteau, *La liberté du pauvre*, *op. cit.*

¹⁶⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 février 1864.

¹⁶¹ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 10 février 1859.

¹⁶² *Le Franco-Canadien*, 7 octobre 1862.

elles-mêmes considérées comme d'origine modeste, elles devaient bannir toute forme d'arrogance envers le reste du peuple. En somme, l'unité devait régner parmi les classes sociales :

Toutes les classes de la société se tiennent et ont besoin les unes des autres ; le cultivateur a besoin du notaire et le notaire a besoin du cultivateur. L'homme instruit vit des services que son instruction lui permet de rendre à celui qui n'est pas instruit, et celui-ci ne peut se passer de celui-là. Au reste, les hommes instruits dans ce pays n'appartiennent pas à une caste aristocratique ; ils sortent des rangs du peuple ; ils sont fils de cultivateurs et d'artisans¹⁶³.

Si les élites lettrées guidaient la société, il s'avérait néanmoins souhaitable que le peuple s'instruise lui aussi pour acquérir une certaine autonomie. En effet, « c'est l'intelligence, l'intelligence surtout aidée par l'instruction, qui mène le monde¹⁶⁴ ». Bref, si les distinctions de classes « n'ont aucune raison d'être¹⁶⁵ », la hiérarchie sociale continuait bel et bien d'exister. Au nom de l'unité nationale, il fallait toutefois réconcilier tous les groupes sociaux derrière la cause nationale¹⁶⁶.

Cette unité requérait naturellement une prise en compte des enjeux sociaux. Toute la presse violette réclamait haut et fort une meilleure assistance pour les handicapés (sourds, muets, aveugles), pour les aliénés et pour les orphelins. Pour ce faire, *Le Franco-Canadien* en appelait à une meilleure concertation de la charité publique et privée¹⁶⁷. On applaudit logiquement les investissements du gouvernement Sicotte dans la construction d'hospices¹⁶⁸. Les violets restaient néanmoins résolument libéraux, confiant la responsabilité des œuvres sociales d'abord et avant tout à la société civile et surtout à l'Église, à l'instar des catholiques libéraux français d'ailleurs¹⁶⁹. Bien qu'elle s'accordât sur la nécessité de faire connaître l'histoire nationale, de propager les nouvelles techniques agraires et d'instruire minimalement des classes populaires, la presse libérale-nationale se montrait étonnamment assez peu loquace sur le thème de l'éducation. Malgré son enthousiasme pour le « progrès », l'instruction n'était pas systématiquement mobilisée comme un élément vital du développement socioéconomique et social – tout le contraire du Parti rouge, par exemple. D'importants travaux, comme ceux de Bruce Curtis¹⁷⁰, ont montré l'importance cruciale de

¹⁶³ *Le Franco-Canadien*, 1^{er} août 1862. Cette vision idyllique d'une élite intégralement issue du « peuple » et intimement liée aux classes populaires constitue évidemment une simplification de la réalité.

¹⁶⁴ *Idem*.

¹⁶⁵ *Le Franco-Canadien*, 25 novembre 1862.

¹⁶⁶ *L'Union nationale*, 20 juillet 1865.

¹⁶⁷ « Les pauvres », *Le Franco-Canadien*, 5 octobre 1860.

¹⁶⁸ « Hospice des aliénés », *Le Franco-Canadien*, 23 janvier 1863.

¹⁶⁹ Mathieu Brejon de Lavergnée, « Montalembert et les catholiques sociaux. Distantes affinités », dans Dumont, dir., *Montalembert, op. cit.*, p. 181.

¹⁷⁰ Bruce Curtis, *Ruling by Schooling Quebec. Conquest to Liberal Governmentality – A Historical Sociology*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, 563 p.

l'éducation dans le discours libéral du XIX^e siècle. Louis-Victor Sicotte lui-même a présidé en 1853 une imposante enquête sur le réseau éducatif bas-canadien¹⁷¹, et on connaît l'intérêt marqué de Laurent-Olivier David, Honoré Mercier ou Félix-Gabriel Marchand pour la question scolaire durant le dernier tiers du XIX^e siècle. Comment expliquer cette relative indifférence ? Certes, le caractère consensuel de l'instruction publique dans la presse canadienne-française réduisait les occasions de débat. Mais nous remarquons surtout une certaine confiscation des enjeux scolaires par la question confessionnelle. Dans sa thèse sur les idéaux pédagogiques québécois, Mélanie Bédard a relevé l'omniprésence de cet enjeu durant les années 1850-1860. Sous l'ère réformatrice (1840-1850), les querelles religieuses restaient assez secondaires, et si le Conseil de l'Instruction publique créé en 1856 comprenait quelques membres du clergé, il demeurait résolument neutre, mixte et autonome. Les débats sur les écoles séparées, notamment à l'aube de la Confédération, obscurcirent temporairement les autres enjeux scolaires. Dès 1869, le Conseil fut divisé en comités religieux, et la loi de 1875 consacra l'autorité des évêques en matière d'éducation. Cette confessionnalisation progressive résultait naturellement de la montée en puissance de l'Église catholique au Bas-Canada, mais répondait aussi à une logique défensive devant le prosélytisme protestant. De plus, selon Mélanie Bédard, cette évolution ne trahissait pas forcément l'esprit libéral à l'origine du réseau scolaire – bien qu'elle reléguât effectivement aux oubliettes le modèle républicain et laïc chéri par les rouges :

En somme, l'école comme « institution de l'État libéral » n'était pas remise en question. Mais, en vertu précisément de cette libéralité, les structures et les caractéristiques des groupes sociaux admis pour les investir [à savoir les groupes religieux] se précisaient, non sans de très vives tensions, de même que les mesures contraignantes jugées ou progressivement admises comme acceptables¹⁷².

Sans avoir complètement délaissé la question scolaire, les nationaux l'ont toutefois subordonné au débat confessionnel. Dans leur volonté ferme de résister aux pressions assimilationnistes (réelles ou perçues) des protestants, ils contribuèrent de fait à la mainmise croissante du clergé sur le domaine de l'éducation et à la marginalisation (temporaire) des autres débats sur l'instruction.

¹⁷¹ *Rapport du Comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation et du fonctionnement de la loi des écoles dans le Bas-Canada*, Québec, John Lovell, 1853, 39 p.

Il est abordé comme une étape de la constitution d'un réseau scolaire résolument libéral, neutre et accessible dans les années 1840-1860 dans Jean-Pierre Charland, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : une institution de l'État libéral », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 4, printemps 1987, p. 505-535.

¹⁷² Mélanie Bédard, *Les idéaux pédagogiques de l'instruction publique québécoise, de 1789 à 1875, et leur application législative*, thèse de doctorat (sociologie), Université Laval, 2015, p. 303.

Autant et sinon plus que l'école, la femme avait un rôle central à jouer dans la moralisation de la société bas-canadienne. Dans le discours réformiste, le « beau sexe » portait déjà une véritable mission purificatrice¹⁷³. Si les réformistes accordaient une certaine place aux femmes dans la vie artistique ou philanthropique, ils les excluèrent de la vie politique active. Autant le retrait du droit de suffrage féminin que les dispositions patriarcales du Code civil bas-canadien firent largement consensus dans la classe politique. Jamais les libéraux-nationaux ne remirent en question cet ordre des choses. La totalité des personnalités violettes était des hommes, ce qui n'étonne aucunement à une époque où journalisme et politique constituaient une chasse gardée masculine. Cela dit, on ne peut pas en déduire une absence totale de femmes dans la mouvance violette. D'autres types de sources – notamment la correspondance privée – pourraient nous donner accès au rôle joué par les femmes de leurs réseaux personnels. De plus, comme le souligne Mylène Bédard, « s'arrêter à l'exclusion, c'est nier que le rapport des femmes à la politique repose aussi, dans certains cas, sur l'identification aux idéaux [...] et sur la volonté de rendre cette identification effective¹⁷⁴ ».

Bien que les femmes ne pouvaient pas être admises en tant que membres de l'Institut canadien-français, on remarquait « parmi [son] auditoire un grand nombre de Dames¹⁷⁵ », notamment dans les événements publics. D'ailleurs, les catholiques libéraux français n'étaient pas du tout défavorables à l'instruction des femmes. En 1869, M^{gr} Dupanloup publia un essai intitulé *La femme studieuse*, affirmant que les femmes ne pouvaient remplir efficacement leur rôle familial sans un minimum de connaissances et de culture. Hormis les affaires d'État et militaires, il n'y aurait pas « de spécialités rigoureuses pour les femmes ni d'exclusions absolues¹⁷⁶ » en matière de lecture. Critiqué par les ultramontains, Dupanloup défendit d'ailleurs vigoureusement la capacité intellectuelle des femmes¹⁷⁷. Les journaux violets n'abordaient guère la place de la femme dans la société, sinon à travers quelques articles épars. Nous en avons déniché quelques-uns écrits par des correspondantes féminines, chose encore rare à l'époque. Par exemple, dans *Le Franco-Canadien*, une certaine Emmeline Raymond se prit à dépeindre différents « types » de femmes. Son texte décrit d'abord la « femme intérieure », qui se voue complètement aux tâches domestiques jusqu'à

¹⁷³ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 200.

¹⁷⁴ Mylène Bédard, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016, p. 14.

¹⁷⁵ *L'Ordre*, 9 mars 1863.

¹⁷⁶ M^{gr} Félix Dupanloup, *La femme studieuse*, 7^e éd., Paris, Ancienne Maison Ch. Douniol, P. Téqui successeur, 1900 (1869), p. 35.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 154-155.

en devenir abruti. On trouve ensuite la « femme pédante », qui profite de ses connaissances pour se vanter et ennuyer les autres. Suivent la « femme frivole », créature superficielle qui cherche constamment à s’amuser, et la « femme perfide », être vil et manipulateur. Enfin, arrive la femme modèle, bonne mère et bonne épouse, qui rassemble les qualités des quatre autres sans en porter les défauts ; « instruite sans être pédante, sévère pour elle-même, indulgente pour les autres, digne sans pruderie, habile sans être rusée, apte aux occupations du ménage sans être vulgaire¹⁷⁸ ». L’auteure exigeait donc des femmes une sorte de grand équilibre et un esprit de modération (que l’on sait cher aux violets). Sur le plan politique, nous n’avons retrouvé qu’un seul article abordant la place des femmes, signé sous le pseudonyme de « Mélissa » dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. On y lit :

Est-il permis à la femme de s’occuper de politique ? Mais oui, ce lui est même un devoir quand cette femme s’appelle Catherine de Médicis, Elizabeth d’Angleterre, Catherine de Russie. Alors la femme a mission d’en haut pour s’occuper du gouvernement des hommes. [...] Encore il est du devoir de la femme, même de la femme du peuple, de se mêler de politique lorsqu’elle a le courage, en présence de la prison ou de l’exil, de crier à son époux [...] : « [S]ouviens toi de ton âme et de ta liberté »¹⁷⁹.

Le droit divin justifiait donc le pouvoir personnel des reines. Les femmes du peuple, elles, avaient principalement pour mission de soutenir leurs époux et, au besoin, de les rappeler à l’ordre. On ne saurait toutefois s’avancer beaucoup plus loin sur l’opinion des rédacteurs violets eux-mêmes.

Bras armé de la discipline et de l’ordre, la justice jouait un rôle clé dans l’assainissement du corps social. À l’Institut canadien-français, les débatteurs approuvèrent majoritairement les exécutions publiques¹⁸⁰. Hector Fabre s’y opposa, mais continua de soutenir la peine capitale : « Quoiqu’en dise[nt] les élégiaques humanitaires qui font des phrases contre l’échafaud, tant qu’il y aura des assassins il y aura des bourreaux¹⁸¹. » À l’autre extrémité, *Le Franco-Canadien* condamna sans réserve la peine de mort, préférant épargner les criminels que d’exécuter par erreur un innocent¹⁸². Les questions juridiques demeurèrent toutefois très peu abordées par les journalistes nationaux et ne suscitèrent guère de débats dans la presse.

¹⁷⁸ Emmeline Raymond, « Une lanterne magique pour les femmes », *Le Franco-Canadien*, 5 juin 1860.

¹⁷⁹ Mélissa, « Correspondances. Petite étude de mœurs », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 juin 1863.

¹⁸⁰ *Registre des procès-verbaux de l’Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 15 juillet 1858 et du 30 avril 1863.

¹⁸¹ *L’Ordre*, 11 mars 1863.

¹⁸² « Patterson », *Le Franco-Canadien*, 10 septembre 1861.

5.3 LE RAPPORT À LA CITÉ : RÉGIME POLITIQUE, PARTICIPATION PUBLIQUE ET DÉFENSE

a. Institutions et mœurs politiques

Même s'ils vantaient leur indifférence vis-à-vis des structures institutionnelles, les violets furent inévitablement amenés à prendre position. Ils rejetaient majoritairement la démocratie pure et dure, surtout celle d'inspiration républicaine. On le sait, Louis-Victor Sicotte s'évertuait à distinguer les démocrates des libéraux¹⁸³. *L'Ordre* de Joseph Royal et Cyrille Boucher écartait le principe de la souveraineté populaire, celui-ci étant source de division : « Mais comme la démocratie n'est point l'élément naturel des peuples, il arrive aujourd'hui aux américains ce qui est arrivé à toutes les républiques : la désunion¹⁸⁴. » Indissociable de la violence, le règne absolu du peuple violait forcément le droit des gens et menait à la guerre civile. « Révolution : Voilà le dernier terme de toute démocratie¹⁸⁵ », avertissait Honoré Mercier, qui prit à son tour en exemple la guerre de Sécession¹⁸⁶. « Le libéralisme canadien est conservateur dans un sens, il n'est démocratique dans aucun¹⁸⁷ », asséna-t-il. À l'Institut canadien-français, les débatteurs trouvaient même que le despotisme était plus favorable au développement des sciences que la démocratie¹⁸⁸. Cette méfiance envers la démocratie « pure et dure » était largement partagée au XIX^e siècle, y compris par les réformistes bas-canadiens et les catholiques libéraux français¹⁸⁹. Seuls les rouges osaient s'afficher ouvertement comme démocrates. Sur ce point, Laurent-Olivier David s'inscrivait clairement en dissidence avec ses amis nationaux. À l'Institut canadien-français¹⁹⁰, il parvint même à convaincre une majorité de débatteurs de la supériorité des principes démocratiques sur ceux de la monarchie dans l'échelle du progrès¹⁹¹. Mais généralement, les mauves préféraient le constitutionnalisme britannique, rejetant à la fois le républicanisme américain et le césarisme de Napoléon III¹⁹². Sous cet angle, et en contradiction flagrante avec leur récit historique dominant, la Conquête pouvait prendre un aspect exceptionnellement positif :

¹⁸³ « Seconde lettre de M. Sicotte », *L'Ordre*, 7 juin 1861.

¹⁸⁴ « La Présidence des États-Unis », *L'Ordre*, 29 octobre 1860.

¹⁸⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 janvier 1864.

¹⁸⁶ *Idem*.

¹⁸⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 5 avril 1864.

¹⁸⁸ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 21 janvier 1864.

¹⁸⁹ Bédard, *Les Réformistes, op. cit.*, p. 111-115.

¹⁹⁰ *Ibid.*, Séances du 21 avril 1864 et du 2 juin 1864.

¹⁹¹ *Ibid.*, Séance du 28 décembre 1865.

¹⁹² *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 19 août 1858 et du 1^{er} octobre 1863.

La Providence, qui fait bien tout ce qu'elle fait, a voulu que nous changions de maîtres : que nos vaines disputes se taisent. L'Angleterre a voulu nous accorder une constitution libre, des institutions libres [...]. Acceptons la liberté avec la vie qui en découle, sans sonder l'avenir et sans mettre en balance cette liberté avec une autre liberté¹⁹³.

Aux yeux de *L'Ordre* de Royal et Boucher, le principal atout du régime constitutionnel était son esprit d'équilibre entre la volonté populaire et l'aristocratie : « Le terme moyen, qui constitue le tempérament des pouvoirs, est le seul convenable¹⁹⁴. » Cela dit, il était convenu que les institutions représentatives exerçaient le véritable pouvoir : « Et par cet enchaînement merveilleux du peuple au député, du député au ministre et du ministre au roi, il se trouve que [la chambre] [d]es communes, expression de la volonté populaire, exerce véritablement et seule l'action publique¹⁹⁵. » Louis-Victor Sicotte partageait cette vision : « Le régime constitutionnel repose sur l'omnipotence parlementaire [...]. En Angleterre, cette omnipotence appartient à la chambre des communes, et [...] notre régime doit être le même¹⁹⁶. » Le gouvernement responsable, qui retirait au gouverneur le contrôle effectif de l'État, était alors considéré par *L'Ordre* comme un principe politique incontournable¹⁹⁷. Le modèle britannique, qui a « traversé les siècles pour venir jusqu'à nous », serait d'ailleurs « plus libre que les républiques¹⁹⁸ ». On n'en aimait pas pour autant la Grande-Bretagne ou l'anglicité : « Ce n'est pas que je sois un admirateur quand même de l'Angleterre. Non je suis loin d'aimer les moyens que l'Angleterre emploie pour régner sur le monde¹⁹⁹. »

Le Franco-Canadien valorisait également le gouvernement responsable, héritage glorieux des luttes patriotiques et réformistes : « Nos pères ont lutté pendant cinquante ans pour obtenir le droit de se gouverner eux-mêmes, le *self-government*, et nous chérissons le souvenir de tous ceux qui ont contribué à cette conquête²⁰⁰. » La France étant ballottée entre le républicanisme radical de Robespierre et l'autoritarisme de Bonaparte, il valait mieux s'inspirer du pragmatisme anglais : « Tout en aimant la France, [...] nous aimons mieux les institutions politiques que nous a octroyées l'Angleterre que celle que nous aurions à subir si nous étions sujets français [...], celle de la hache

¹⁹³ « Retour sur La France, l'Angleterre et le Canada », *L'Ordre*, 23 août 1859.

¹⁹⁴ *L'Ordre*, 9 décembre 1859.

¹⁹⁵ *L'Ordre*, 14 octobre 1859. Rappelons que les électeurs représentaient alors moins de 15 % de la population, ce qui nuance fortement la représentativité du « peuple » électeur comme unique émetteur de la volonté générale.

¹⁹⁶ « Discour[s] de l'hon. L.V. Sicotte », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 février 1858.

¹⁹⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 octobre 1862.

¹⁹⁸ Speculum, « Lettres politiques », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} mai 1863.

¹⁹⁹ *Idem*.

²⁰⁰ « Intervention du gouvernement impérial », *Le Franco-Canadien*, 4 septembre 1860. Voir aussi « Coup d'œil sur les Débats », *Le Canadien*, 9 avril 1862.

révolutionnaire ou du sabre impérial²⁰¹. » Conformément au *jus gentium*, le régime constitutionnel respecterait à la fois les institutions monarchiques traditionnelles et les droits des peuples. En dépit des protestations des rouges, l’alliance libérale canadienne-française devrait ainsi s’élever sur la base du libéralisme britannique, et non du républicanisme américain :

Nous serions curieux de savoir quel régime politique M. [Charles] Daoust [du *Pays*] veut substituer à la constitution actuelle. Est-ce la liberté comme l’entend M. Lincoln ? [...] Il nous semble pourtant que le parti démocratique n’a point eu à se plaindre de la façon dont s’applique ici la constitution anglaise, la meilleure parce qu’elle est à la fois la plus libre et la plus durable²⁰².

Rendu électif en 1857, le Conseil législatif du Canada-Uni fut l’objet de certaines remises en question. Les violets se montrèrent à la fois divisés et relativement indifférents sur son sort. À l’Institut canadien-français, on défendit le Conseil électif – du moins, en ce qui avait trait à la section bas-canadienne²⁰³. *L’Ordre* de Royal et Boucher préférait la forme nominative²⁰⁴, contrairement au *Franco-Canadien* qui estimait que « [l]’ancien Conseil, choisi par le Gouverneur, était odieux au pays, et pour cause, dans le Bas-Canada surtout » et qu’on ne devait pas regretter ce repère de « *vieillards malfaisants*²⁰⁵ ». Le périodique de Saint-Jean relevait néanmoins l’absurdité du Conseil électif, qui dédoublait en quelque sorte la Chambre d’Assemblée :

Ainsi, le Conseiller qui représente trois comtés n’a pas plus, il a moins de pouvoirs que le député qui n’en représente qu’un seul. [...] Il y a là quelque chose d’étrange, d’anormal, qui frappe tout observateur, et qui fait prévoir dans l’avenir bien des crises résultant de conflits entre les deux Chambres. Quand les corps seront en lutte ouverte, qui donc pourrait intervenir²⁰⁶ ?

De toute façon, que la Chambre haute soit nommée ou élue, « ses délibérations ont à peu près la même propriété soporifique²⁰⁷ »...

Le régime constitutionnel comprenait la préservation de la monarchie, bien que celle-ci soit encadrée par le principe du gouvernement responsable. *L’Ordre* de Royal et Boucher faisait preuve d’une assez grande déférence à l’égard de la famille royale, par exemple en refusant de blâmer directement la reine Victoria pour le choix d’Ottawa comme capitale canadienne²⁰⁸. Il offrit

²⁰¹ « La loyauté », *Le Franco-Canadien*, 12 octobre 1860.

²⁰² *Le Franco-Canadien*, 18 janvier 1864. Voir aussi *Le Franco-Canadien*, 16 novembre 1863.

²⁰³ *Registre des procès-verbaux de l’Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séances du 15 décembre 1859, du 26 janvier 1860 et du 10 novembre 1864.

²⁰⁴ *L’Ordre*, 9 décembre 1859.

²⁰⁵ « Le Conseil législatif », *Le Franco-Canadien*, 24 août 1860.

²⁰⁶ *Le Franco-Canadien*, 25 octobre 1862.

²⁰⁷ *Le Franco-Canadien*, 24 août 1860.

²⁰⁸ *L’Ordre*, 18 janvier 1859.

également un excellent accueil à la visite du prince de Galles²⁰⁹. *Le Franco-Canadien* n'avait pas la même indulgence, bien qu'il n'osât pas s'en prendre trop durement à la souveraine. Il méprisait surtout le faste aristocratique, notamment ces « titres héréditaires qui répugnent à nos mœurs et à notre position sur le continent américain²¹⁰ ». *L'Union nationale* alla un cran plus loin en soupçonnant des intentions malveillantes de la part de la reine Victoria : « Mais Sa Majesté, en sa qualité de chef temporel de l'Église Anglicane, est peut-être pénétrée du même enthousiasme [...] pour l'extension de l'influence du protestantisme²¹¹. » Hormis quelques incartades, le ton employé à l'égard du monarque demeurait respectueux.

Le libéralisme britannique se faisait également le garant d'une certaine liberté de presse. Eux-mêmes journalistes, les rédacteurs violets dénonçaient généralement les tentatives de censure. Cela dit, les débatteurs de l'Institut canadien-français ne partageaient pas toujours leur avis. Hector Fabre, Laurent-Olivier David et Wilfrid Laurier défendirent sans réserve la liberté de presse à l'Institut, mais sans parvenir à convaincre leurs collègues²¹². Cette dissonance témoignait possiblement de l'influence des membres plus conservateurs de l'Institut. Les trois journalistes avaient peut-être simplement tendance à protéger leur profession, prenant ainsi à contre-pieds ceux qui ne fréquentaient pas directement le milieu de la presse. Somme toute, voilà une rare divergence entre l'opinion majoritaire de l'Institut et celle des principales figures violettes. Les procès-verbaux ne nous révèlent malheureusement pas leurs arguments respectifs.

Les élections constituaient un autre pilier fondamental du régime constitutionnel. Pour les nationaux, il s'agissait surtout d'un mal nécessaire : « C'est toujours une chose déplorable que des élections ; elles jettent la démoralisation parmi les masses, violent la sainteté du serment et mettent la division dans les familles²¹³. » Les querelles locales et interpersonnelles inhérentes aux élections contredisaient la morale chrétienne et plombaient l'unité nationale²¹⁴. Si l'appel aux urnes demeurait « le plus beau privilège²¹⁵ » accordé au peuple, « [g]énéralement le temps des élections

²⁰⁹ *L'Ordre*, 3 août 1860.

²¹⁰ *Le Franco-Canadien*, 6 juillet 1860.

²¹¹ Médéric Lanctôt, « La Confédération et “Sa Majesté” », *L'Union nationale*, 24 juillet 1865.

²¹² *Régistre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance des 27 décembre 1859 et 15 mai 1862 ; *ibid.*, Tome 2, Séance du 13 septembre 1866.

²¹³ *L'Ordre*, 28 septembre 1860.

²¹⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 février 1863.

²¹⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

est un temps que tous les véritables amis du pays redoutent et certes c'est avec raison²¹⁶ ». C'était l'esprit de parti qui gâchait tout, le suffrage étant en soi un bien précieux :

Le temps des élections est un temps d'agitations, de troubles, de discordes et souvent même de désordres. [...] Les élections, dans leur principe, sont faites pour le peuple, dans son bien [...]. Malheureusement l'esprit de parti qui gâte tout en Canada et qui détourne les choses de leur véritable fin, qui corrompt les causes, les principes et les sources naturelles et légitimes [...] en les détournant de leur but réel²¹⁷.

L'électeur avait la responsabilité de bien s'instruire pour pouvoir poser un vote éclairé²¹⁸. Selon Mercier, la presse pouvait fournir au peuple cette éducation : « Les Journaux sont pour le présent ce que sont les livres des historiens pour le passé²¹⁹. » « Tout homme est tenu de se mêler de politique, car tout homme est appelé à enregistrer son vote dans les élections²²⁰ », ajoutait-il. Ce commentaire négligeait superbement la réalité du vote censitaire masculin, qui excluait la majorité de la population adulte de la franchise électorale. À l'Institut canadien-français, plusieurs débats eurent lieu sur la question du droit de suffrage. On réitéra sans peine l'obligation morale de voter²²¹, par exemple. Le suffrage universel (masculin) rencontra davantage d'opposition²²². Laurent-Olivier David voulut se porter à sa défense, mais se heurta violemment au charismatique Joseph-Adolphe Chapleau. Non seulement ce dernier coalisa les autres débatteurs contre David, mais il l'amena même à changer de position²²³. Appuyé par Ludger Labelle, Chapleau défendit l'autonomie des députés par rapport aux préférences de leurs constituants, tandis que David insistait sur le respect de la volonté populaire²²⁴. Les débatteurs s'entendirent néanmoins sur le bien-fondé du scrutin secret, qui sera adopté plus tard en 1874-1875²²⁵. À la barre de *L'Ordre*, Hector Fabre souscrivit à la proposition du Parti rouge de tenir les élections le même jour dans toutes les circonscriptions des Canadas²²⁶. Il fut toutefois contredit par son collègue et correspondant parlementaire Louis Labrèche-Viger. Selon lui, la tenue simultanée des élections empêcherait un chef battu dans un comté de tenter sa chance ailleurs. Labrèche-Viger réduisait donc le vote

²¹⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 juin 1863.

²¹⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 juin 1863. Voir la même réflexion dans *Le Franco-Canadien*, 19 mai 1863.

²¹⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 octobre 1862.

²¹⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 juillet 1863.

²²⁰ *Idem*.

²²¹ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1, op. cit.*, Séance du 6 mars 1864 ; *ibid.*, Tome 2, Séance du 28 novembre 1867.

²²² *Ibid.*, Séance du 8 octobre 1863.

²²³ *Ibid.*, Tome 2, Séance du 17 janvier 1867.

²²⁴ *Ibid.*, Séance du 14 juin 1866.

²²⁵ *Ibid.*, Séance du 5 décembre 1867.

²²⁶ *L'Ordre*, 24 avril 1863.

simultané au rang des utopies démocratiques « que l'on soutient dans l'opposition, mais qu'on n'applique pas au pouvoir²²⁷ ». Ce désaveu frontal avait quelque chose d'assez cinglant, surtout connaissant la proximité des deux hommes. On peut y voir la réplique confiante d'un député dument élu, représentant les intérêts électoraux du groupe parlementaire de Sicotte, envers son jeune ami journaliste, tenu à distance des impératifs stratégiques immédiats.

Sans surprise, la presse violette digérait mal l'existence des partis politiques. Dès 1858, *L'Ordre* de Royal et Boucher insistait sur l'importance du rôle du député, et donc sur leur autonomie vis-à-vis des formations partisans. Les bleus étaient accusés de suivre aveuglément George-Étienne Cartier, et les rouges d'en faire de même avec Antoine-Aimé Dorion²²⁸. « [L]'esprit destructeur qu'on est convenu d'appeler l'esprit de parti » s'avérait de surcroît responsable « des dissensions fatales qui déchirent le sein de notre patrie²²⁹ », fragilisant l'unité nationale. En plaçant l'intérêt du groupe avant celui de la nation, les partis politiques entraveraient forcément la quête du bien-être général²³⁰. Enfin, les partis inciteraient à un usage déraisonnable du patronage, en plaçant la loyauté politique plutôt que la compétence comme premier critère d'embauche publique²³¹.

Eux-mêmes partisans du groupe de Louis-Victor Sicotte, les violets ne pouvaient pas condamner définitivement les partis politiques. Leur recherche d'équilibre interdisait d'ailleurs une opposition trop inflexible : « Il ne faut pourtant pas aller trop loin ni d'un côté ni de l'autre, ou des deux côtés à la fois ; mais se tenir dans un juste milieu, aussi loin de l'idolâtrie de parti que du dénigrement systématique²³². » À l'instar des élections, les partis seraient un mal nécessaire : « Nous avons un gouvernement constitutionnel et parlementaire. C'est nécessairement un gouvernement de partis, de partis qui tour à tour s'emparent du pouvoir suivant qu'ils peuvent le mieux gagner la confiance publique par leurs doctrines politiques²³³ », concédait *Le Franco-Canadien*. Pour éviter la démoralisation des mœurs publiques, il fallait que les partis soient établis sur la base de valeurs solides, et non d'intérêts particuliers : « Nous admettons la nécessité des partis dans un gouvernement constitutionnel ; nous les croyons utiles lorsqu'ils sont fortement

²²⁷ *L'Ordre*, 29 avril 1863.

²²⁸ *L'Ordre*, 24 mars 1859.

²²⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 juillet 1863.

²³⁰ « La Politique et la Constitution », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 juillet 1863.

²³¹ « Indépendance de la Législature », *Le Franco-Canadien*, 24 juillet 1860.

²³² A. Valmont, « Lettres de Montréal », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 septembre 1862.

²³³ *Le Franco-Canadien*, 6 juin 1862.

constitués sur des principes définis²³⁴ », écrivait *L'Ordre*. Il y avait urgence de « rasseoir les partis sur des bases solides et véritables, la communauté des principes²³⁵ ». S'il était souhaitable de coaliser « des hommes de bien, des hommes modérés de tous les partis²³⁶ », ce serait forcément par l'intermédiaire d'une nouvelle coalition partisane. D'ailleurs, les luttes personnelles ou locales étaient « bien plus violentes et acrimonieuses²³⁷ » que les luttes de principes, et donc plus nocives pour la nation. Mieux valaient des « positions franches et nettement définies²³⁸ », comme à l'époque des patriotes : « Autrefois le Bas-Canada était, à la vérité, partagé en deux camps bien distincts ; mais la bonne cause ne souffrait pas de cette division, car elle ne servait qu'à établir une distinction entre les vrais amis du pays et une méprisable coterie qui tramaient sa ruine²³⁹. »

Par ce raisonnement, les violets pouvaient se permettre une certaine partisanerie. Comme les réformistes avant eux²⁴⁰, ils en venaient à percevoir toute opposition à leur groupe et à leurs principes comme une forme de trahison envers la nationalité canadienne-française. Ce genre de discours était déjà bien présent chez les patriotes, dont les nationaux s'inspiraient ouvertement. Comme l'a montré Michel Ducharme, l'idéologie républicaine était indissociable d'un certain unanimisme politique : « Ceux qui s'opposent à la volonté du peuple se placent en marge de celui-ci. Ils forment alors une faction. Cette notion de faction permet de comprendre le principe d'exclusion le plus menaçant dans le cadre du républicanisme²⁴¹ » ; « [ê]tre factieux, c'est être l'ennemi du peuple²⁴². » Il est difficile de ne pas y discerner une certaine parenté avec le discours violet. Bien que le républicanisme patriote se fondait sur des *a priori* différents de l'idéologie réformiste et de la pensée violette, une certaine filiation est perceptible, en plus d'être revendiquée par les violets. Si la lutte politique se divisait entre les patriotes et les traîtres, entre les bons et les mauvais principes, entre l'intérêt général et l'égoïsme, il restait peu d'espace pour le dialogue. La légitimité du Parti bleu et du Parti rouge était en conséquence frontalement contestée, tandis qu'inversement le Parti libéral-national devenait intouchable. Sicotte lui-même disait :

²³⁴ « Nos principes », *L'Ordre*, 5 juillet 1861.

²³⁵ *Le Franco-Canadien*, 4 janvier 1861.

²³⁶ « Nos principes », *L'Ordre*, 5 juillet 1861.

²³⁷ *L'Ordre*, 1^{er} août 1862.

²³⁸ « La représentation », *Le Franco-Canadien*, 13 septembre 1861.

²³⁹ *Le Franco-Canadien*, 25 novembre 1862.

²⁴⁰ Bédard, *Les Réformistes*, *op. cit.*, p. 105.

²⁴¹ Ducharme, *Le concept de liberté au Canada*, *op. cit.*, p. 155.

²⁴² *Ibid.*, p. 160.

Dans notre position, bleus et rouges ne sont pas le tiers partis. Ce sont des sectes et des coteries, qui travaillent exclusivement pour eux, et qui ne compteront avec vous que s'ils ne peuvent marcher sans vous. De là la nécessité [...] de travailler l'opinion de manière à lui faire comprendre que le salut n'est pas dans les partis extrêmes, mais dans un parti libéral et modéré²⁴³.

Pourtant, les violets étaient capables de tisser des liens avec les membres des autres partis, et préféraient les plus modérés. L'intolérance dogmatique ne se traduisait pas en intolérance civique, comme l'enseignait le catholicisme libéral. La concorde nationale et le maintien de l'ordre social requéraient de toute façon une certaine tolérance. L'ambiguïté entre l'esprit transpartisan des nationaux et leur propre partisanerie semble pouvoir s'expliquer par la nature même de leur mouvance politique. Comme leur nom l'indique, les nationaux visaient l'unité nationale. Mais ils ne la réalisèrent pas. Était-elle d'ailleurs seulement possible ? Si l'union restait à faire, le groupe libéral-national, lui, existait déjà bel et bien. Il y avait une dissonance manifeste entre la thèse et l'hypothèse, entre l'utopie et le réel. Les violets en étaient alors réduits à combattre les autres groupes politiques, tout en continuant de leur tendre la main en vue d'une plus large unité – qui serait nécessairement placée sous leur égide, bien sûr.

La contradiction entre l'unité rêvée et la dure réalité n'était pas vécue sans amertume. Louis-Victor Sicotte, en particulier, confessa plusieurs fois son dégoût vis-à-vis la politique, en privé comme en public. « Je n'aime pas la vie publique ; et je ne suis dans cette carrière que par esprit de devoir²⁴⁴ », écrivait-il à Hector-Louis Langevin. L'esprit de parti donnait des haut-le-cœur au chef violet : « Mais quand on est rouge ou bleu, on peut penser se donner le plaisir, d'avoir toutes les ardeurs possibles, pourvu que l'on reste bleu ou rouge, on est toujours un grand homme dans sa coterie. Ces belles choses et nulle autres aussi belles, qu'on voit à chaque pas dans la politique, m'ont laissé encore moins de goût que j'avais pour la vie publique²⁴⁵. » Au crépuscule de sa carrière politique, il déclara devant ses partisans rassemblés à Saint-Hyacinthe :

Cela me donne occasion de vous dire que la politique est une chose où le public peut voir beaucoup d'agréments [...] mais que tout au contraire rien n'est plus désagréable que la vie publique. Vous y perdez quelquefois vos meilleurs amis, vous y perdez souvent le respect de ceux que vous estimez et quand vous quittez la vie publique vous avez presque toujours perdu la fortune²⁴⁶.

²⁴³ BAnQ Rimouski, collection numérique, Fonds famille Tessier, P1,S1,SS2,P166, Lettre de L.V. Sicotte à Ulric-Joseph Tessier, 10 juin 1863.

²⁴⁴ Louis-Victor Sicotte à Hector-Louis Langevin, 29 mars 1859, cité dans Andrée Désilets, *Un Père de la Confédération*, *op. cit.*, p. 162.

²⁴⁵ BAnQ Rimouski, collection numérique, Fonds Famille Tessier, P1,S1,SS2,P165, Lettre de L.V. Sicotte à Ulric-Joseph Tessier, 2 juin 1863.

²⁴⁶ « Comté de St. Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

Les nombreux coups de couteau que Sicotte dut encaisser après sa démission confirmèrent d'ailleurs ses appréhensions. La même désillusion n'habitait pas forcément toute la presse violette. Il faut dire que la plupart des rédacteurs étaient de jeunes avocats encore étrangers aux vicissitudes de la politique active. L'appartenance de Sicotte à la génération réformatrice, dont le dégoût pour la joute partisane était proverbial²⁴⁷, constitue une autre piste explicative.

b. Aux armes, citoyens ? La question militaire

Avec la potentielle menace d'une attaque américaine, surtout dans le contexte de la guerre de Sécession, la défense du Canada donnait lieu à plusieurs débats corsés. À l'Institut canadien-français, Hector Fabre s'opposa nettement à la création d'une armée permanente canadienne, tandis que Ludger Labelle se laissa convaincre par Joseph-Adolphe Chapleau²⁴⁸. Honoré Mercier envisagea également la mise sur pied d'une armée régulière : « Les professions libérales sont encombrées ; les ouvriers manquent d'ouvrage ; créons au milieu de nous une nouvelle carrière, que le Canadien puisse être soldat²⁴⁹. » Si le rédacteur maskoutain approuvait les investissements consentis à la défense militaire²⁵⁰, Médéric Lanctôt et la plupart des violets doutaient qu'ils puissent réellement empêcher une invasion américaine²⁵¹. Tout comme les rouges, les mauves s'opposaient généralement aux projets de militarisation proposés par les bleus. La loi sur la milice du gouvernement Cartier-Macdonald rencontra une vive contestation, notamment en raison de son coût élevé²⁵². « Le pays n'est pas prêt à faire de tels sacrifices d'argent ; ce serait se ruiner avant peu, et se mettre dans une gêne voisine de la pauvreté », résuma *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*²⁵³. Sauf exception, la responsabilité de la défense nationale relevait d'abord de la métropole. Louis-Victor Sicotte proclamait :

Un pays ne peut fournir de soldats qu'en raison de son nombre, et n'en peut solder qu'en raison de sa richesse. [...] J'ai l'intime conviction qu'il est infiniment plus sage de dépenser les millions destinés pour des arsenaux et pour des camps militaires, au défrichement de nos terres incultes, [...] et cette politique est la meilleure mesure de défense et de protection²⁵⁴.

²⁴⁷ Bédard, *Les Réformistes*, op. cit., p. 81-82.

²⁴⁸ *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1*, op. cit., Séance du 8 mai 1862 ; *ibid.*, Tome 2, Séance du 28 juin 1866.

²⁴⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 août 1862.

²⁵⁰ « Le Discours du trône », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 17 février 1863.

²⁵¹ Médéric Lanctôt, « Moyen pratique et certain d'empêcher l'annexion », *L'Union nationale*, 11 mai 1865.

²⁵² *L'Ordre*, 23 avril et 17 septembre 1862.

²⁵³ « Le Bill de la milice », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 avril 1862.

²⁵⁴ *Le Franco-Canadien*, 18 juin 1862.

« C'est l'Angleterre qui déclare la guerre ou à qui on la déclare ; c'est à elle de la faire²⁵⁵ », estimaient Hector Fabre et la plupart des libéraux-nationaux. « Car enfin, c'est pour elle, et pour elle seule, que nous allons nous armer. Il n'y a pas de guerre possible entre nous et nos voisins. Si nos voisins envahissent le pays, c'est sur l'Angleterre qu'en rejaillit l'injure, c'est à elle que revient le soin de nous défendre²⁵⁶ », martelait Thomas-Jean-Jacques Loranger. La Grande-Bretagne devait défendre le Canada, sinon quoi elle enfreindrait les traités de 1759-1763 et libérerait donc les Canadiens de leur serment d'allégeance²⁵⁷. Leur loyauté n'était pas inconditionnelle : « Pourquoi ne le dirions-nous pas tout haut ? [L]e régime colonial est déjà de soi une forme d'existence politique assez peu fixe et stable pour qu'il soit désirable de la prolonger au prix du sacrifice qu'on exige et qui achèverait de la rendre intolérable²⁵⁸. » Plus inacceptable encore serait l'imposition de la conscription, qui entraînerait « la ruine totale du pays » et peut-être même « l'annihilation ultérieure et définitive du Bas-Canada comme société politique, sinon comme race²⁵⁹ ». L'enrôlement obligatoire serait l'apanage des tyrannies : « Le système volontaire appliqué à la milice est le seul qui soit appelé à quelque succès dans ce pays de liberté constitutionnelle, et adverse, par conséquent, aux lois de conscription des pays despotiquement gouvernés²⁶⁰. »

Les violets n'étaient pas pour autant de naïfs pacifistes. Ils assuraient que les Canadiens français sauraient opposer une résistance farouche à l'envahisseur²⁶¹. Félix-Gabriel Marchand et Charles Laberge eux-mêmes dirigèrent un régiment de milice. Ils expliquèrent dans *Le Franco-Canadien* :

Il est dangereux pour le Bas-Canada, il est dangereux pour les Canadiens-Français et les catholiques, de laisser aux autres la force et tous les moyens d'agression et de ne se pas préoccuper de leur défense. Pas d'alarme inutile, sans doute ; mais [...] nous avons tout à gagner et rien à perdre, à apprendre sans perte inutile de temps et d'argent le maniement des armes²⁶².

Le danger qui guettait les Canadiens français n'était pas uniquement celui d'une attaque *yankee* : « Ce n'est pas seulement pour nous mettre en état de défendre nos foyers d'une invasion étrangère

²⁵⁵ *L'Ordre*, 23 avril 1862. Voir aussi « Le Bill de la milice », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 avril 1862 ; *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français*, Tome 1, op. cit., Séance du 18 septembre 1862.

²⁵⁶ *Le Franco-Canadien*, 20 mai 1862.

²⁵⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 juin 1862.

²⁵⁸ « L'Appel du Times au Canada », *Le Canadien*, 8 août 1862.

²⁵⁹ « L'Appel du Times au Canada », *Le Canadien*, 25 août 1862.

²⁶⁰ *Le Canadien*, 1^{er} décembre 1862.

²⁶¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 août et 21 novembre 1862 ; *Le Canadien*, 18 septembre 1863.

²⁶² « Milice volontaire », *Le Franco-Canadien*, 24 décembre 1862.

que nous devons participer à cette organisation ; [...] mais nous devons aussi y prendre part afin de tourner à notre profit un mouvement qui peut tourner contre nous si nous restons indifférents et inactifs²⁶³. » Il fallait envoyer un message clair au Haut-Canada, en montrant que les francophones étaient capables de s'armer. Le spectre de la guerre civile n'était jamais loin...

Notre étude de l'idéologie violette nous amène à constater sa dimension profondément trinaire. Elle reposait fondamentalement sur une interaction relativement féconde et équilibrée (ou, du moins, qui se voulait telle) du catholicisme, du nationalisme et du libéralisme. Ce dispositif tenait en place notamment grâce à la capacité des violets de transcender les contradictions internes de chaque idéologie. Grâce aux thèses du catholicisme libéral français, les violets parvenaient à conjuguer religion et liberté, misant sur l'interdépendance de la raison et de la foi, de l'Église et de l'État. Ils pouvaient ainsi surmonter l'antagonisme de l'ultramontanisme et de l'anticléricisme. La religion se mariait également bien avec la nationalité, notamment par une vision soudée de la civilisation française et catholique. Sans surprise, les libéraux-nationaux n'excluaient aucunement l'union du libéralisme et du nationalisme, le Bas-Canada étant à la fois le territoire national des Canadiens français et la structure politique garante des droits et libertés constitutionnels, ce qui leur permettait en outre d'harmoniser le nationalisme culturel au patriotisme civique. On peut apercevoir la synthèse parfaite de ce triangle amoureux idéologique dans les théories du *jus gentium*. Teinté de catholicisme montalembertien, le droit des gens proposait un équilibre entre les revendications nationales, les libertés populaires, les droits de l'Église et les institutions monarchiques. La rhétorique jusgentiliste est d'ailleurs perceptible dans l'ensemble du discours violet, elle imprègne presque tous les domaines : relations internationales, histoire, statut politique, ordre social, etc. Nous irions jusqu'à dire que le concept de « libéralisme modéré » ou « libéralisme authentique » était utilisé parfois comme un synonyme de « droit des gens », ce qui le marque d'une surprenante dimension universaliste.

Les violets semblaient aussi faire un (relatif) compromis entre les valeurs du républicanisme agraire et celles du libéralisme moderne. Ils préféraient généralement la monarchie constitutionnelle à la démocratie pure et simple, sans toutefois en arriver à un consensus total sur la question. Si le militarisme et le financement public des compagnies de chemin de fer ne

²⁶³ « Milice active », *Le Franco-Canadien*, 8 janvier 1863.

rencontraient guère d'admiration chez les mauves, leur opposition n'avait rien d'absolu. On observait d'ailleurs plusieurs divergences sur ces questions, notamment entre l'aile plus progressiste de la mouvance mauve (Laurent-Olivier David, Hector Fabre, Charles Laberge, Félix-Gabriel Marchand) et l'aile plus conservatrice (Honoré Mercier, Pierre Boucher de La Bruère, Joseph Royal, Cyrille Boucher). Du point de vue économique, tous s'accordaient sur l'importance de l'agriculture, sans pour autant cesser d'encourager l'industrie et l'entrepreneuriat. Comme sur le plan social, les violets étaient en la matière assez fidèles à leur héritage réformiste revendiqué.

Enfin, il est évident que l'idéologie violette s'inspirait au moins en partie d'une philosophie conservatrice, et ce, de l'aveu propre de ses tenants. Néanmoins, il serait réducteur de limiter l'originalité de la pensée violette à une simple vague nuance du conservatisme canadien-français, qui lui-même mériterait approfondissement. Chose certaine, les étiquettes de « libéraux » ou de « nationaux » restaient préférées à toutes les autres, y compris à celle de « conservateurs ». Il ne nous semble pas nécessaire d'inventer un néologisme (esthétiquement douteux) pour résumer la pensée violette en un seul terme (mauvisme ? violettisme ?). Cela dit, nous pouvons sans hésitation concevoir les libéraux-nationaux non seulement comme un groupe politique distinct, mais aussi comme une mouvance idéologique autonome.

CONCLUSION

Toutes les dimensions du réel et toutes les positions idéologiques à un moment de l'histoire ont beaucoup à nous apprendre sur l'éternel humain¹.

PIERRE TRÉPANIÉ

Depuis que Jean-Paul Bernard a identifié un groupe « violet » en 1971, aucun historien n'en avait encore fait un vrai objet d'étude. Plusieurs chercheurs avaient mentionné la présence de « nationaux », de « roses pâles » ou de « modérés » au sein de la famille libérale canadienne-française, mais sans aller beaucoup plus loin. La trame dominante a longtemps été monopolisée par l'affrontement des rouges anticléricaux, ces porte-étendards du modernisme, et les forces obscures de l'ultramontanisme et du traditionalisme. Les conservateurs québécois ont été généralement ravalés au rang d'opportunistes et de loyalistes accrochés au principe de la « survivance », sans beaucoup plus de nuance et de précision. De nouveaux travaux sur les forces plus centristes du jeu politique, tels que les réformistes d'Éric Bédard, les hommes d'affaires de Fernande Roy ou les catholiques libéraux de Jean-Claude Dupuis, ont jeté un nouvel éclairage sur les courants plus modérés. Répondant à l'appel de certains chercheurs comme Stéphane Kelly, nous nous sommes donc lancés à la recherche du « chaînon manquant » en nous penchant sur l'objet historique « violet », en commençant par identifier ses principaux acteurs et sa nature comme groupe politique et idéologique. Nous avons également disséqué les grandes lignes de leur pensée, afin d'en saisir pleinement sa logique interne et son originalité. Pour ce faire, nous avons mobilisé des archives jusqu'alors délaissées par l'historiographie, tels que les numéros des journaux *L'Ordre*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, *Le Franco-Canadien* et *L'Union nationale* des années 1860, ou encore les procès-verbaux de l'Institut canadien-français de Montréal. Grâce à ce travail d'enquête, nous avons été en mesure de valider nos intuitions initiales, en montrant non seulement l'existence et l'importance de la mouvance violette pendant l'ère préconfédérative, mais aussi en révélant les grands traits de leur vision du monde.

La première partie de ce mémoire a exposé comment la grande transformation du système partisan canadien au milieu du XIX^e siècle, qui a vu l'éclatement de la grande alliance réformiste de Louis-Hippolyte La Fontaine et de Robert Baldwin et son remplacement par un nouveau

¹ Trépanier, « L'historien et la tradition », *loc. cit.*, p. 88.

système globalement bipartite, a accouché d'une situation politique instable ouverte à l'émergence de nouveaux groupes. D'un côté, les conservateurs « bleus » faisaient alliance avec les *tories* anglophones ; de l'autre, les libéraux « rouges » collaboraient avec les *clear grits* haut-canadiens. La désunion politique des Canadiens français, dressés les uns contre les autres derrière les barricades d'azur et d'écarlate, laissa de profondes cicatrices dans la conscience politique francophone. L'affrontement des rouges et des bleus coexistait avec une autre ligne de tension sociale, qui opposait le clergé catholique aux phalanges anticléricales de l'Institut canadien de Montréal.

Nous avons ensuite exposé comment un nouveau groupe s'est construit en marge des bleus et des rouges à partir de la fin des années 1850. Plusieurs anciens partisans de Denis-Benjamin Viger ou de Louis-Hippolyte La Fontaine espéraient alors réconcilier les forces bas-canadiennes en ressuscitant le bon vieux « Parti canadien » d'autrefois. Le choix d'Ottawa comme capitale du Canada-Uni ayant discrédité le Parti conservateur aux yeux de politiciens comme Louis-Victor Sicotte et Thomas-Jean-Jacques Loranger, un nouveau groupe parlementaire se forma en 1858 dans l'objectif avoué de reconstituer un grand Parti libéral-national. À l'Institut canadien de Montréal, les tensions religieuses aboutirent à la création de l'Institut canadien-français en 1858 par Hector Fabre et Louis Labrèche-Viger, qui se montra à la fois très proche du groupe de Sicotte et de certaines franges du Parti bleu, favorisant la cohabitation des libéraux et des conservateurs modérés. S'en suivit la fondation du journal montréalais *L'Ordre* par des membres de l'Institut canadien-français, et dans les années suivantes la multiplication des périodiques pro-Sicotte au Bas-Canada, qu'il s'agisse du *Franco-Canadien* de Félix-Gabriel Marchand et de Charles Laberge, du *Courrier de Saint-Hyacinthe* de Pierre Boucher de La Bruère et d'Honoré Mercier et du *Canadien* de François Évanturel et d'Hector Fabre. Le journal *L'Union nationale*, créé en 1864 par des jeunes « nationaux » orbitant autour de l'Institut canadien-français, reprit à son compte la rhétorique violette dans le contexte du débat confédératif, se réclamant explicitement de l'héritage de Sicotte. Ce réseau libéral-national, qui pénétrait à la fois l'enceinte parlementaire, les institutions culturelles et la presse, se superposait d'ailleurs avec un ensemble de liens interpersonnels, familiaux et professionnels. Objectivement, il existait une infrastructure sociopolitique violette, qui avait pleinement conscience de son existence et de son unité. Bien qu'ils espéraient réunir autour d'eux l'ensemble des patriotes canadiens-français, les violets s'estimaient en droit de présider cette union et de marginaliser le plus possible les autres factions. Ce paradoxe entre la transpartisanerie

des violets et leur profond sentiment d'attachement à un groupe « libéral-national » justifie sans doute en partie l'incapacité que l'historiographie a jusqu'alors manifestée à saisir pleinement l'originalité de cette nuance du spectre politique.

Le groupe violet s'est d'abord défini en opposition au système partisan bleu/rouge, blâmant les deux camps pour leur complaisance envers les extrémismes idéologiques (radicalisme, orangisme, torysme, etc.) et leur opportunisme politique. La fraternisation du Parti libéral de Sicotte avec les baldwinistes de John Sandfield Macdonald et une collaboration stratégique avec les autres groupes d'opposition permirent aux violets de se hisser temporairement au pouvoir en 1862-1863. Confronté à d'énormes difficultés financières, le gouvernement Sicotte-Macdonald se trouva de surcroît divisé sur la question du financement des chemins de fer. L'insatisfaction des *grits* et des rouges se coupla à une crise majeure autour de la question des écoles séparées, le Parti libéral-national ayant lui-même violé le principe de la double majorité pour pouvoir protéger les droits scolaires des catholiques haut-canadiens. Les débats sur la Confédération réanimèrent un temps l'espoir d'un nouveau Parti national, mais sans succès. À la veille de la Confédération, le rêve d'une troisième voie capable de renverser le système bipartite paraissait mort et enterré.

L'unité d'action des violets se couplait naturellement à une certaine unité intellectuelle, comme l'a exposé la seconde partie du mémoire. Les éditoriaux de la presse mauve, les discours de Sicotte et de ses partisans, ainsi que les archives de l'Institut canadien-français témoignent éloquemment de cette convergence idéologique, qui revendiquait à la fois le monopole du « vrai » conservatisme et du « vrai » libéralisme. Le catholicisme libéral jouait un rôle fondamental dans cette construction intellectuelle, et plus particulièrement l'école du comte de Montalembert, du père Lacordaire et de M^{gr} Dupanloup. Cherchant à concilier modernité et christianisme, ils favorisaient l'interdépendance de l'État et de l'Église ainsi que l'égalité des différents cultes religieux. Cela impliquait l'autonomie des institutions culturelles contrôlées par des catholiques (écoles, bibliothèques, instituts littéraires, etc.), où seraient exclues les influences hérétiques ou athées. Refusant l'extrémisme ultramontain, mais également le laïcisme ou l'anticléricalisme, le catholibéralisme reposait sur la distinction entre la tolérance sociale, caractéristique fondamentale de la modernité, et la tolérance dogmatique, qui elle demeurerait inacceptable. Cette attitude se refléta dans les rapports entre les violets et les rouges, dont les tractations politiques ne se traduisaient point par une harmonisation idéologique.

Cette pensée « catholibérale » influençait nettement leur conception des relations internationales, fortement imbriquée au concept de *jus gentium*, dit « droit des gens ». Cette notion juridique tentait d'opérer un équilibre entre les droits fondamentaux des peuples et le devoir de loyauté. Par un ensemble d'obligations réciproques entre les États, les gouvernants et les peuples, le jusgentilisme défendait une certaine vision du monde qui se traduisait chez les libéraux-nationaux bas-canadiens par un loyalisme conditionnel et une attitude réformisme, en opposition au césarisme comme au républicanisme. Cette doctrine colore l'ensemble du récit historique national proposé par les violets, qui met en scène la perfidie de l'Angleterre et sa désobéissance vis-à-vis des traités internationaux. Il est remarquable de constater à quel point les violets inscrivaient leur pensée politique et philosophique dans un contexte résolument mondial (ou du moins occidental), dénotant une sensibilité universaliste inattendue. Ce cadre d'analyse jusgentiliste éclairait ensuite l'histoire canadienne, en arrimant sa situation particulière à des dynamiques géopolitiques plus larges. N'idéalisant nullement la période de la Nouvelle-France, les violets se concentraient sur l'époque contemporaine et principalement sur la quête de reconnaissance et d'autonomie des Canadiens français, tout en ressassant l'angoisse permanente d'une guerre civile entre le Haut et le Bas-Canada.

Cette histoire nationale contribuait d'ailleurs à forger l'identité culturelle de la population francophone et catholique majoritaire dans la vallée du Saint-Laurent, qui formait l'épine dorsale du patriotisme violet. Cette appartenance canadienne-française s'inscrivait dans une appartenance française plus large, elle-même associée aux mondes latin, celte et catholique. La superposition du groupe canadien-français et de l'entité politique et territoriale bas-canadienne formait un idéal national convergent, mariant à la fois le culturel et le civique. L'interchangeabilité des termes « Bas-Canada » et « Canada français », « Bas-Canadiens » et « Canadiens français » témoigne de cette imbrication. Il en résulte une vision binaire et antagoniste des rapports entre le Haut et le Bas-Canada, chacun ramené à son anglicité ou à sa francité. Les deux régions pouvaient toutefois faire preuve de solidarité contre l'ingérence impériale de l'Angleterre. L'identité « canadienne » entretenait une grande ambiguïté, référant tantôt à l'ensemble du Canada-Uni, tantôt aux seuls francophones. Notons en outre que l'opposition majoritaire des libéraux-nationaux envers la Confédération n'efface pas leur participation au processus de construction national « canadien » catalysé par ladite Confédération, autant d'un point de vue politique (Canada-Uni/Bas-Canada) que

culturel (Canadiens français). Pareillement, notre étude rappelle que le régime adopté en 1867 ne saurait ni épuiser, ni monopoliser, ni résumer la référence nationale « canadienne » émergente.

Le nationalisme professé par les violets s'incarnait par la défense de la langue française, de l'immigration francophone et d'un accès accru des Canadiens français à la fonction publique. De plus, le besoin incessant d'assurer la cohésion nationale demeurait un pilier vital de leur pensée politique. Nous ajouterions même que l'étiquette de « nationaux », tant chérie par les violets, tire sa source d'un courant de fond présent au XIX^e siècle et qui dépasse leur seul groupe. Plus les Canadiens français en sont venus à se considérer comme une nation distincte (et minoritaire), plus ils ont pris conscience de l'éclatement politique de leur dite nation. Au-delà de leurs fantasmes unificateurs, les mauves présentaient des revendications nationalistes variées, allant du système de la double majorité au rappel de l'Union et parfois même l'indépendance. Ce positionnement reprenait le désir d'unité nationale promu par les bleus, mais également l'autonomisme politique des rouges, en les exacerbant.

La pensée sociale et économique des violets s'apparentait à celles de leurs prédécesseurs réformistes, combinant la foi envers le progrès, la valorisation de l'agriculture comme activité de production, l'expansion de l'industrie, le goût prononcé pour les « vraies affaires » – en opposition aux discussions structurelles et institutionnelles –, l'importance du secteur privé et de la société civile dans le développement matériel, la lutte contre l'émigration par la colonisation, etc. Le financement des chemins de fer divisait davantage les violets, qui oscillaient entre le scepticisme des rouges et l'enthousiasme des bleus. Comme les réformistes, ils avaient une vision hiérarchisée et relativement paternaliste de la société, encourageant la moralisation des masses par l'Église, la famille et la justice d'État. La concorde des classes devait d'ailleurs présager la concorde de la nation en général.

Du point de vue politique, les violets favorisaient le constitutionnalisme britannique, à l'encontre du modèle républicain radical. Cette adhésion n'avait toutefois rien d'absolu et d'unanime. Les élections et les partis politiques étaient dépeints assez négativement pour leur rôle néfaste dans la division nationale, mais demeuraient consubstantiels au système représentatif. L'édification d'un Parti national fondé sur des principes clairs et intègres permettrait de contourner les principaux défauts de la partisanerie, en remplaçant les querelles d'intérêts par des oppositions de principes entre les patriotes et les traîtres, les modérés et les extrémistes. Critiques des projets

militaristes de l'Angleterre et hostiles à toute conscription, les violets n'étaient toutefois pas complètement pacifistes. La perspective maintes fois redoutée d'une guerre civile canadienne ou d'une invasion américaine suffisait d'ailleurs à les mettre sur un pied d'alerte constant. Ces débats préfigurent visiblement ceux tenus plus tard durant les guerres boers et les guerres mondiales.

La réconciliation des trois pôles idéologiques que sont le catholicisme, le nationalisme et le libéralisme semble bien avoir été constamment recherchée par les violets, souvent consciemment. Comme Bernard Ouellet le souligne, il n'existait pas d'incompatibilité insurmontable entre ces trois courants. Des frictions étaient inévitables, mais jamais indépassables :

Catholiques et libéraux, voilà deux termes qui, à première vue, ont tendance à s'opposer, mais qui [...] semblent plus justement définir le sentiment qui anime la nationalité, en plus de caractériser l'idéologie. On souhaite le progrès, sans pour autant rejeter le clergé. C'est un paradoxe qui démontre une réalité que l'on a trop souvent confondu. Ainsi, [...] on remarque cet engouement à vouloir maintenir la nationalité, sans pour autant nier les prodiges du libéralisme et les bienfaits du clergé².

Rappelons en outre que la porosité de ces trois pôles idéologiques témoigne à la fois de la diversité du monde intellectuel canadien-français et de son enchevêtrement extrême. Les violets incarnaient alors autant la communion des différentes mouvances politiques de l'époque que leur profonde fragmentation. Voilà, nous semble-t-il, un beau paradoxe à souligner. Cela ne signifie aucunement que le discours des violets était « supérieur » à celui de leurs adversaires. Cependant, il se place assez visiblement au centre de l'échiquier de l'époque. L'étude de leur discours a de surcroît exposé la cohérence et la logique propre de la pensée violette, qui dépasse de beaucoup leurs slogans unificateurs ou modérantistes. Il est exact que les prises de position des violets témoignent d'une certaine hybridation d'azur et de vermillon, ce qui confirme nos premières hypothèses. Néanmoins, le mauve a beau résulter chromatiquement d'un mélange de bleu et de rouge, il demeure une couleur à part entière.

Bien sûr, malgré la dispersion momentanée de leur groupe et la victoire de la Confédération, l'histoire des violets ne s'est pas conclue en 1867. Comme mentionné en introduction, nous avons originellement prévu de consacrer toute une partie au parcours des violets durant l'ère postconfédérative. À défaut d'effectuer un survol complet, nous tenons toutefois à pointer du doigt les grandes étapes de leur cheminement. En effet, après un certain moment d'unité, le nouveau Parti libéral québécois se trouva rapidement confronté à des divisions internes. La montée de

² Ouellet, *Le libéralisme et les courants idéologiques au Canada français*, op. cit., p. 167.

l'ultramontanisme politique morcela simultanément le Parti conservateur, et rapprocha encore davantage les modérés des deux partis. Fidèle à la tradition violette, Louis-Amable Jetté fonda au début des années 1870 un nouveau « Parti national » destiné à transcender les vieilles lignes partisans bleues/rouges. Cette nouvelle formation politique fut inaugurée dans les locaux de l'Institut canadien-français, en compagnie d'Honoré Mercier, de Laurent-Olivier David et d'autres jeunes violets. Si le Parti national de Jetté fut assez rapidement absorbé par le Parti libéral dirigé par Antoine-Aimé Dorion entre 1872 et 1874, il remit de l'avant les idées et la mentalité de la mouvance violette des années 1860, en recourant essentiellement aux mêmes personnes, aux mêmes slogans et aux mêmes stratégies. Les nationaux passèrent à nouveau à l'offensive sous la conduite d'Honoré Mercier, cette fois à l'échelle provinciale. Les multiples tentatives de coalition de la fin des années 1870 et du début des années 1880 entre les libéraux et les conservateurs modérés dirigés par Joseph-Adolphe Chapleau et Joseph-Alfred Mousseau, deux anciens membres de l'Institut canadien-français et proches amis de Laurent-Olivier David, témoignent bien de la persistance d'un rêve unificateur aux reflets mauves. Le Parti national d'Honoré Mercier créé dans la foulée de l'affaire Riel de 1885 reprit les mêmes idéaux, avec les mêmes têtes d'affiche (Jetté, David, Fabre, Mercier, Marchand, etc.).

Certes, le destin des nationaux s'est avéré en fin de compte indissociable de celui du Parti libéral. On ne doit pas toutefois pour autant négliger la pérennité et l'influence marquante du courant mauve dans cette famille politique. Le triomphe du libéralisme modéré de Wilfrid Laurier, soutenu solidement par Fabre et David, ainsi que le mandat de Félix-Gabriel Marchand comme premier ministre du Québec (1897-1900) peuvent difficilement être dissociés de l'histoire de cette mouvance violette. La surprenante parenté (au sens littéral du terme) entre le groupe libéral-national et la nouvelle élite politique du début du XX^e siècle doit être soulignée. Faut-il rappeler que le premier ministre québécois Lomer Gouin était le gendre d'Honoré Mercier ? Que Rodolphe Lemieux, bras droit de Wilfrid Laurier, était celui de Louis-Amable Jetté ? Que François-Liguori Béique, grand banquier et soutien du Parti libéral, avait contribué au Parti national de Louis-Amable Jetté, son ancien maître d'études ? Que le diplomate et influent ténor libéral Raoul Dandurand était le gendre de Félix-Gabriel Marchand ? Manifestement, les violets ont légué un héritage politique considérable, qu'il faudrait examiner avec plus d'attention. Bien sûr, les nationaux ont évolué avec le temps. L'effervescence nationaliste des années 1860 semble avoir laissé place, sous la direction de Laurier, à un esprit beaucoup plus prudent et bon-ententiste, sans

pour autant cesser de valoriser l'unité du corps national ni de faire l'apologie de la modération. On peut noter ici l'émergence de nouvelles formations politiques au début du XX^e siècle qui ont repris en bonne partie le vocabulaire des violets ; pensons notamment à l'Action libérale nationale, initialement baptisée « Parti national » et dirigée par Paul Gouin, le petit-fils d'Honoré Mercier³... Maintenant que nous avons décodé les fondements et la dynamique de la mouvance violette des années 1850-1860, il serait fort intéressant de la replacer dans une trame historique plus large : le potentiel est là. On gagnerait tout autant à creuser le pendant anglophone du Parti libéral-national de Sicotte, incarné par les baldwinistes de John Sandfield Macdonald. Trouverait-on au Canada anglais les traces d'une pensée aux reflets mauves ?

Encore aujourd'hui, on déniche assurément des traces du langage « violet » dans le langage politique québécois : le lecteur n'aura certainement pas à chercher très loin pour les identifier. Cela dit, au-delà de toute ces rhétoriques politiques, il nous semble que les enjeux soulevés par les violets des années 1860 n'ont pas tous disparu avec eux. Que ce soit la place de la partisanerie dans la vie politique, le rapport de la religion à la modernité, la nature du droit international, la définition de l'identité et du statut de la nation, ces questions continuent de se poser à nous. Personne n'aurait l'idée d'exhumer les momies violettes pour trouver une réponse définitive aux difficultés du présent. Mais est-il interdit de s'en servir pour élargir nos horizons, pour donner de la profondeur à nos réponses ? Nous espérons bien que non.

³ Pour un ouvrage récent, voir Alexandre Dumas, *Les Quatre mousquetaires de Québec. La carrière politique de René Chaloult, Oscar Drouin, Ernest Grégoire et Philippe Hamel*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2021, 294 p.

ANNEXE

Chronologie des événements

1840	Acte d'Union
1844	Fondation de l'Institut canadien de Montréal
1848	Naissance du Parti libéral-démocrate (Parti rouge)
1852	Fondation de l'Institut national
1854	Naissance de l'alliance libérale-conservatrice (Parti bleu)
1855	Dissolution de l'Institut national
1858	<u>Naissance de la mouvance violette</u> Fondation de l'Institut canadien-français Fondation de <i>L'Ordre</i> Fondation du Parti libéral-national de Louis-Victor Sicotte
1860	Fondation du <i>Franco-Canadien</i>
1861	Pierre Boucher de La Bruère rédacteur en chef du <i>Courrier de Saint-Hyacinthe</i> Hector Fabre rédacteur en chef de <i>L'Ordre</i>
1862	François Évanturel propriétaire du <i>Canadien</i> Louis-Victor Sicotte premier ministre Honoré Mercier rédacteur en chef du <i>Courrier de Saint-Hyacinthe</i>
1863	Fin du gouvernement Sicotte Hector Fabre rédacteur en chef du <i>Canadien</i>
1864	Naissance de la Grande Coalition Fondation de <i>L'Union nationale</i>
1865	Victoire du projet confédératif au Parlement
1867	Entrée en vigueur de la Confédération canadienne
1872	Dissolution de l'Institut canadien-français

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Journaux

Le Canadien

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Le Franco-Canadien

Le Journal de Québec

La Minerve

L'Ordre

L'Union nationale

Instituts littéraires

Constitution et règlements de l'Institut national, Montréal, Imprimerie de *La Minerve*, 1852, 15 p.

Université de Montréal, Collection Louis-François-Georges Baby, Institut canadien-français, P0058/R002-R047, *Registre des procès-verbaux de l'Institut canadien-français, Tome 1-2*, 1858-1870, [n.p.].

Université de Montréal, Collection Louis-François-Georges Baby, Institut canadien-français, P0058/R007, *Résolutions adoptées pour être les principes fondamentaux de l'Institut canadien-français*, 3 mai 1858, 9 p.

Correspondance

BAnQ Rimouski, collection numérique, Fonds Famille Tessier, P1,S1,SS2,P164-P169, Lettres de Louis-Victor Sicotte à Ulric-Joseph Tessier, mai-juillet 1863.

Conférences et essais

DE RAYNEVAL, Gérard, *Institutions du droit de la nature et des gens*, 2^e éd., Paris, Leblanc, Imprimeur-libraire, 1803, 392 p.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *À Messieurs les électeurs de la division de Rougement*, [s.l., s.n.], 1858, 66 p.

DUPANLOUP, Félix (M^{sr}), *La femme studieuse*, 7^e éd., Paris, Ancienne Maison Ch. Douniol, P. Téqui successeur, 1900 (1869), 314 p.

DOUTRE, Gonzalve, *Le Principe des nationalités*, Montréal, Imprimerie du Pays, 1864, 73 p.

KLÜBER, Jean Louis, *Droit des gens moderne de l'Europe*, Stuttgart, Librairie de J.G. Cotta, 1819, 2 tomes, 624 p.

LAREAU, Edmond, *Histoire du droit canadien*, Montréal, A. Périard, 1889, t. 1, 544 p.

PÂQUET, Benjamin, *Le libéralisme. Leçons données à l'Université Laval*, Québec, Imprimerie du Canadien, 1872, 103 p.

RAYMOND, Joseph-Sabin, *Discours sur l'action de Marie dans la société prononcé devant l'Union catholique de Saint-Hyacinthe le 8 décembre 1872*, Québec, Ovide Fréchette, Libraire-éditeur, 1873, 72 p.

TACHE, Joseph-Charles, *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, Québec, J.T. Brousseau, 1858, 252 p.

Archives parlementaires

Débats de l'Assemblée législative de la Province du Canada sur la Confédération, 1865, [en ligne] <https://hcmc.uvic.ca/confederation/fr/lgPCLAssem.html>, page consultée le 31 octobre 2021.

Rapport du Comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation et du fonctionnement de la loi des écoles dans le Bas-Canada, Québec, John Lovell imprimeur, 1853, 39 p.

Registres paroissiaux

Baptêmes, Mariages et Sépultures 2000 (BMS2000), paroisses de Rivière-Ouelle, Saint-Hyacinthe, Notre-Dame-de-Montréal, Saint-Jacques (Montréal), Saint-Louis-de-France (Montréal), Saint-Jean-Baptiste (Québec), Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Christophe-d'Arthabaska.

Anthologies

AJZENSTAT, Janet, Paul ROMANEY, Ian GENTLES et William D. GAIRDNER, dir., *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 554 p.

LAMONDE, Yvan et Claude CORBO, *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, 576 p.

Historiographie

Historiographie du XIX^e siècle

CASGRAIN, P.-B., *Letellier de Saint-Just et son temps*, Québec, C. Darveau, Imprimeur-Éditeur, 1885, 470 p.

DAVID, Laurent-Olivier, *L'union des deux Canadas, 1841-1867*, Montréal, Eusèbe Senécal & cie, 1898, 332 p.

DAVID, Laurent-Olivier, *Mes contemporains*, Montréal, Eusèbe Senécal & fils, 1894, 285 p.

ROYAL, Joseph, *Histoire du Canada, 1841 à 1867*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1909, 525 p.

TURCOTTE, Louis-Philippe, *Le Canada sous l'Union. 1841-1867*, Québec, Imprimerie du Canadien, 1872, 617 p.

Histoire des partis au Bas-Canada (1791-1840) et sous l'Union (1840-1867)

BEDARD, Éric, « La naissance douloureuse des partis politiques au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 1, p. 71-76.

BOURGEOIS, Ève et Jean-François GODBOUT, « Le développement des partis politiques au Bas-Canada (1791-1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 70, n°s 1-2, p. 83-111.

CORNELL, Paul Grant, *The Alignment of Political Groups in Canada 1841-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, 119 p.

GUYOT, Julie et Charles-Philippe COURTOIS, dir., *La culture des Patriotes*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2012, 218 p.

LAPORTE, Gilles, *Patriotes et Loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2004, 414 p.

SÉGUIN, Renaud, « Pour une nouvelle synthèse sur les processus électoraux du XIX^e siècle québécois », *Revue de la Société historique du Canada*, vol. 16, n° 1, 2005, p. 75-100.

STEWAT, Gordon T., *The Origins of Canadian Politics. A Comparative Approach*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, 129 p.

Histoire politique du XIX^e siècle (Confédération et ses suites)

BONENFANT, Jean-Charles, *La naissance de la Confédération*, Montréal, Les éditions Leméac, Montréal, 1969, 155 p.

BROUILLET, Eugénie, Alain-G. GAGNON et Guy LAFOREST, dir., *La Conférence de Québec de 1864, 150 ans plus tard. Comprendre l'émergence de la fédération canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016, 384 p.

CAYA, Marcel, *La formation du parti libéral au Québec, 1867-1887*, thèse de doctorat (histoire), Université York, Toronto, 1981, 601 p.

CHENNELLS, David, « Triumphs and Failures of Affiliative Trusteeship, 1840-1896 », dans David CHENNELLS, *The Politics of Nationalism in Canada. Cultural Conflict since 1760*, University of Toronto Press, 2000, p. 116-161.

HAMELIN, Marcel, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Les cahiers d'histoire de l'Université Laval », n° 19, 1974, 386 p.

KRIKORIAN, Jacqueline et coll., dir., *Roads to Confederation. The Making of Canada, 1867*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 2 t.

LEVESQUE, Michel, *Histoire du Parti libéral du Québec. La nébuleuse politique 1867-1960*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2013, 838 p.

MARTIN, Ged, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*, University of British Columbia Press, 2014, 403 p.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, t. 1-9.

Histoire politique québécoise et histoire des idées : thèmes généraux

ADAM, Richard, *Les Rouges, 1840-1867, l'histoire d'un parti d'opposition. Le réalignement des partis (1840-1854)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, Québec, 1983, t. 1, 754 p.

BÉDARD, Éric, *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2009, 415 p.

BEDARD, Éric, *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé*, Montréal, Les Éditions du Boréal, coll. « Études d'histoire du Québec », 2011, 276 p.

BÉDARD, Éric, *Survivance. Histoire et mémoire du XIX^e siècle canadien-français*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2017, 238 p.

BÉLANGER, Damien-Claude, Sophie COUPAL et Michel DUCHARME, dir., *Les idées en mouvement : perspective en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 281 p.

BENETON, Philippe, *Le conservatisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 2410, 1988, 121 p.

BERNARD, Jean-Paul, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Éditions du Boréal Express, coll. « Études d'histoire du Québec », n° 5, 1973, 151 p.

BERNARD, Jean-Paul, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, 394 p.

BOILY, Frédéric, *Le conservatisme au Québec. Retour sur une tradition oubliée*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Prisme », 2010, 135 p.

BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Études canadiennes : politique et économie », 1994, 435 p.

- CAMBRON, Micheline, dir., *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie, 1836-1845*, Saint-Laurent, Fides, 1999, 419 p.
- DUBE, Justin Richard, « L'annexion aux États-Unis, un projet nationaliste ? Le discours annexionniste et le patriotisme canadien-français des Rébellions à l'élection de Wilfrid Laurier (1837-1896) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 29, n° 3, automne 2021, p. 120-142.
- DUMAS, Alexandre, *Les Quatre mousquetaires de Québec. La carrière politique de René Chaloult, Oscar Drouin, Ernest Grégoire et Philippe Hamel*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2021, 294 p.
- DUMONT, Fernand, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN, dir., *Idéologies au Canada français. 1850-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Histoire et sociologie de la culture », n° 1, 1971, 327 p.
- DUMOUCHEL, Daniel et Christian LEDUC, dir., *Les ismes et catégories historiographiques. Formation et usage à l'époque moderne*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Mercure du Nord », 349 p.
- PECTEAU, Jean-Marie, « Les dangers du secret : note sur l'État canadien et les sociétés secrètes au milieu du 19^e siècle », *Canadian Journal of Law and Society/La Revue Canadienne Droit et Société*, vol. 6, 1991, p. 91-111.
- LAMONDE, Yvan, *Gens de parole. Conférences publiques essais et débats à l'Institut canadien de Montréal 1845-1871*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, 176 p.
- LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, t. 1, 572 p.
- LAURIN, Luc, *Le nationalisme et le radicalisme du journal La Patrie, 1879-1897*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1973, 250 p.
- MARQUIS, Dominique « Le journal régional, organe politique et outil de développement : l'exemple du *Franco-Canadien* et du *Canada français* de Saint-Jean », *Mens*, vol. 17, n^{os} 1-2, automne 2016-printemps 2017, p. 79-106.
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « L'Institut national rival de l'Institut national », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 47, 1941, p. 236-239.
- MONIÈRE, Denis, *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1977, 381 p.
- POULIOT, Léon, « L'Institut Canadien de Montréal et l'Institut National », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14, n° 4, mars 1961, p. 481-486.
- TREPANIER, Pierre, « Notes pour une histoire des droites intellectuelles canadiennes-françaises à travers leurs principaux représentants (1770-1970) », *Les Cahiers des dix*, n° 48, 1998, p. 119-164.

Catholicisme

- BELLAVANCE, Marcel, *Le Québec et la Confédération : un choix libre ? Le clergé et la constitution de 1867*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1992, 214 p.
- CAMIRÉ, Alexandre, *Confrontations et excommunication : l'impact de l'Affaire Guibord, au Canada et ailleurs*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2011, 173 p.
- CHASSÉ, Sonia, *Benjamin Pâquet, adversaire des ultramontains*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1989, 111 p.
- CLERK, Bruno, *Le journal The True Witness and Catholic Chronicle et la pensée religieuse de George Edward Clerk (1850-1875)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1996, 179 p.
- DUMONT, Jean-Noël, dir., *Montalembert et ses contemporains*, Paris, Les éditions du Cerf, 2012, 215 p.
- DUPUIS, Jean-Claude, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau et le catholicisme libéral au Canada français (1820-1898)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2006, 455 p.
- DUROU, Guillaume, *La pourpre et le rouge : l'antycléricalisme canadien-français au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, Québec, 2011, 192 p.
- EID, Nadia Fahmy, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, coll. « Histoire », 1978, 318 p.
- FECTEAU, Jean-Marie, « La dynamique sociale du catholicisme québécois au XIX^e siècle : éléments pour une réflexion sur les frontières et les conditions historiques de possibilité du « social », *Histoire sociale/Social History*, vol. 35, n° 70, 2002, p. 495-515.
- FERRETTI, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1999, 216 p.
- HARDY, René, « Libéralisme catholique et ultramontanisme au Québec : éléments de définitions », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 2, septembre 1971, p. 247-251.
- KOWALSKI, Marian Joseph, *The French Liberal Catholics and Louis Veillot from the Syllabus of Errors to the Vatican Council*, mémoire de maîtrise (Master of Arts), Université d'Ottawa, 1966, 210 p.
- SAVARD, Pierre, *Aspects du catholicisme canadien-français au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, coll. « Essais et recherches », 1980, 196 p.

- SAVARD, Pierre, « Jules-Paul Tardivel, un ultramontain devant les problèmes et les hommes de son temps », *La Société historique du Canada*, vol. 42, n° 1, 1963, p. 125-140.
- SAVARD, Pierre, « Montalembert au Canada français. Un aspect des relations culturelles des deux mondes (1830-1930) », *Littérature canadienne*, n° 83, hiver 1979, p. 32-49.
- SYLVAIN, Philippe et Nive VOISINE, dir., *Histoire du catholicisme québécois. Réveil et consolidation, 1840-1898*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1991, t. 2, vol. 2, 507 p.

Libéralisme

- AJZENSTAT, Janet et Peter J. SMITH, dir., *Canada's Origins. Liberal, Tory or Republican ?*, Ottawa, Carleton University Press, 1995, 288 p.
- BÉDARD, Mélanie, *Les idéaux pédagogiques de l'instruction publique québécoise, de 1789 à 1875 et leur application législative*, thèse de doctorat (sociologie), Université Laval, 2015, 374 p.
- BÉDARD, Mylène, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016, 335 p.
- BURDEAU, Georges, *Le libéralisme*, Paris, Seuil, coll. « Points Politique », 1979, 296 p.
- CHARLAND, Jean-Pierre, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : une institution de l'État libéral », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 4, printemps 1987, p. 505-535.
- CONSTANT, Jean-François et Michel DUCHARME, dir., *Liberalism and Hegemony. Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 473 p.
- CURTIS, Bruce, *Ruling by Schooling Quebec. Conquest to Liberal Governmentality – A Historical Sociology*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, 563 p.
- DUCHARME, Michel, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques 1776-1838*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 350 p.
- FECTEAU, Jean-Marie, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 464 p.
- FLAMAND-HUBERT, Maude, « “L'homme en face d'une nature qui le repousse” : forêt et territoire dans la littérature de la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 68, n° 3-4, hiver-printemps 2015, p. 301-324.
- HARVEY, Louis-Georges, *Le Printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, 296 p.

HUBERT, Ollivier, « Littérature, représentations de soi et mobilité sociale dans la Québec du XIX^e siècle », *Recherches sociographiques*, vol. 44, n^o 3, septembre-décembre 2003, p. 455-473.

KELLY, Stéphane, *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1997, 283 p.

OUELLET, Bernard, *Le libéralisme et les courants idéologiques au Canada français, de la fin des rébellions des Patriotes de 1837 à la période entourant l'avènement de la Confédération canadienne de 1867*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université d'Ottawa, 1996, 172 p.

ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988, 301 p.

ZOLTVANY, Yves-François, *Les libéraux du Québec, leur parti et leur pensée (1867-1873)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1960, 249 p.

Nationalisme

ABUD, Francis, « Les races latines au service de la grande pensée du règne de Napoléon III. L'expédition française au Mexique 1861-1867 », *Cahiers d'histoire*, vol. 33, n^o 2, automne 2016, p. 45-66.

ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 213 p.

ANDRÈS, Bernard, « D'une mère patrie à la patrie canadienne : archéologie du patriote au XVIII^e siècle », *Voix et images*, vol. 26, n^o 3, 2001, p. 474-497.

BALTHAZAR, Louis, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Politique et société », 1986, 212 p.

BELLAVANCE, Marcel, *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », n^o 68, 256 p.

BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000, 503 p.

BOUTHILLETTE, Jean, *Le Canadien français et son double*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2018 (1972), 98 p.

BROSSEAU, Marc, « La géographie et le nationalisme canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. 33, n^o 3, 1992, p. 407-428.

BUCKNER, Phillip, « The Canadian Civil Wars, 1837-1838 », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 25, n^o 1, 2020, p. 96-118.

- CARPIN, Gervais, *Histoire d'un mot. L'ethnonyme Canadien de 1535 à 1691*, Sillery, Les cahiers du Septentrion, 1995, 228 p.
- COTTRET, Bernard, dir., *Du patriotisme aux nationalismes, 1700-1848. France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Paris, Créaphis, 2002, 229 p.
- DÉCIMO, Marc, « La celtomanie au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, vol. 93, n^o 1, 1998, p. 1-40.
- DELANNOI, Gil, *La nation contre le nationalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 255 p.
- DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise. Essai*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1993, 393 p.
- GÉLINAS, Claude, *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral : 1867-1960*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2007, 264 p.
- JOLIVET, Simon, *Le vert et le bleu. Identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011, 292 p.
- KIDD, Colin, « Race, Empire, and the Limits of Nineteenth-Century Scottish Nationhood », *The Historical Journal*, vol. 46, n^o 4, 2003, p. 873-892.
- LACOMBE, Sylvie, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.
- LAROCHELLE, Catherine, *L'école du racisme. La construction de l'altérité à l'école québécoise (1830-1915)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2021, 356 p.
- LARUE, Richard, « Allégeance et origine : contribution à l'analyse de la crise politique au Bas-Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n^o 4, printemps 1991, p. 529-548.
- REID, Philippe, « L'émergence du nationalisme canadien-français : l'idéologie du Canadien (1806-1842) », *Recherches sociographiques*, vol. 21, n^{os} 1-2, 1980, p. 11-53.
- SARRA-BOURNET, Michel, dir., *Les nationalismes au Québec du XIX^e siècle au XXI^e siècle*, avec collab. de Jocelyn SAINT-PIERRE, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Prisme », 2001, 364 p.
- SILVER, Arthur Isaac, *The French-Canadian Idea of Confederation. 1864-1900*, 2^e éd., Toronto, University of Toronto Press, 1997, 283 p.

Histoire constitutionnelle et diplomatique

BELISSA, Marc, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795). Les cosmopolites du droit des gens*, Paris, Les Éditions Kimé, 1998, 462 p.

BROUILLET, Eugénie, *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2005, 478 p.

PAQUIN, Stéphane, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », n° 50, 171 p.

RENOUX-ZAGAMÉ, Marie-France, « Disparition du droit des gens classique », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 4, 1987, p. 23-53.

Études biographiques

BÉLANGER, Réal, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 450 p.

CAREL, Ivan et Sami MESLI, dir., *Hector Fabre*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 2011, 184 p.

DÉSILETS, Andrée, *Un Père de la Confédération canadienne, Hector-Louis Langevin (1836-1906)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 1967, 595 p.

DESROCHERS, Lucie, *Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière. Un premier ministre improbable*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2021, 389 p.

DUSSAULT, Roy, *Défense des intérêts des Canadiens français et unité de la Confédération canadienne. La pensée nationaliste de Joseph-Adolphe Chapleau, 1840-1898*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2018, 177 p.

FILION-MONTPETIT, Marie-Marthe, *Médéric Lanctôt, journaliste engagé (1838-1877). Une biographie intellectuelle*, thèse de doctorat (lettres françaises), Université d'Ottawa, 2003, 478 p.

GALLICHAN, Gilles, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1994, 212 p.

GOYETTE, Julien et Claude LA CHARITE, dir., avec la coll. de Catherine BROUE, *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2013, 372 p.

GROULX, Patrice, *François-Xavier Garneau. Poète, historien, patriote*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2020, 278 p.

GROULX, Patrice, « Sulte, la Société royale du Canada et les réseaux savants au cœur de la commémoration », dans *La marche des morts illustres. Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*, Gatineau, Les Éditions du Vent d'Ouest, 2008, p. 107-169.

LAMONDE, Yvan, *Louis-Antoine Dessaulles, 1818-1895. Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 2014, 425 p.

LAVALLÉE, Martin, *Faire échec à l'Union : Denis-Benjamin Viger, un patriote face au Canada-Uni*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2013, 186 p.

LITTLE, John Irvine, *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013, 376 p.

TRÉPANIÉ, Pierre, *Siméon Le Sage. Un haut fonctionnaire québécois face aux défis de son temps*, Montréal, Les éditions Bellarmin, 1979, 187 p.

Histoire des couleurs

PASTOUREAU, Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Le Seuil, 2004, 436 p.

PASTOUREAU, Michel et Dominique SIMONNET, *Le petit livre des couleurs*, Paris, Panama, 2005, 95 p.

Encyclopédies et répertoires

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN, *La presse québécoise des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1973-1979, t. 1-4.

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, [en ligne] <http://www.chsth.com/histoire/histoire-regionale/histoire-d-ici/article/anciens-redacteurs-du-courrier-de>.

Dictionnaire biographique du Canada, [en ligne] <http://www.biographi.ca/fr/>.

L'Encyclopédie de l'histoire du Québec, Marianopolis College, [en ligne] <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/encyclopedia/index.htm>.

L'Encyclopédie du parlementarisme québécois, Assemblée nationale, [en ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique.html>.